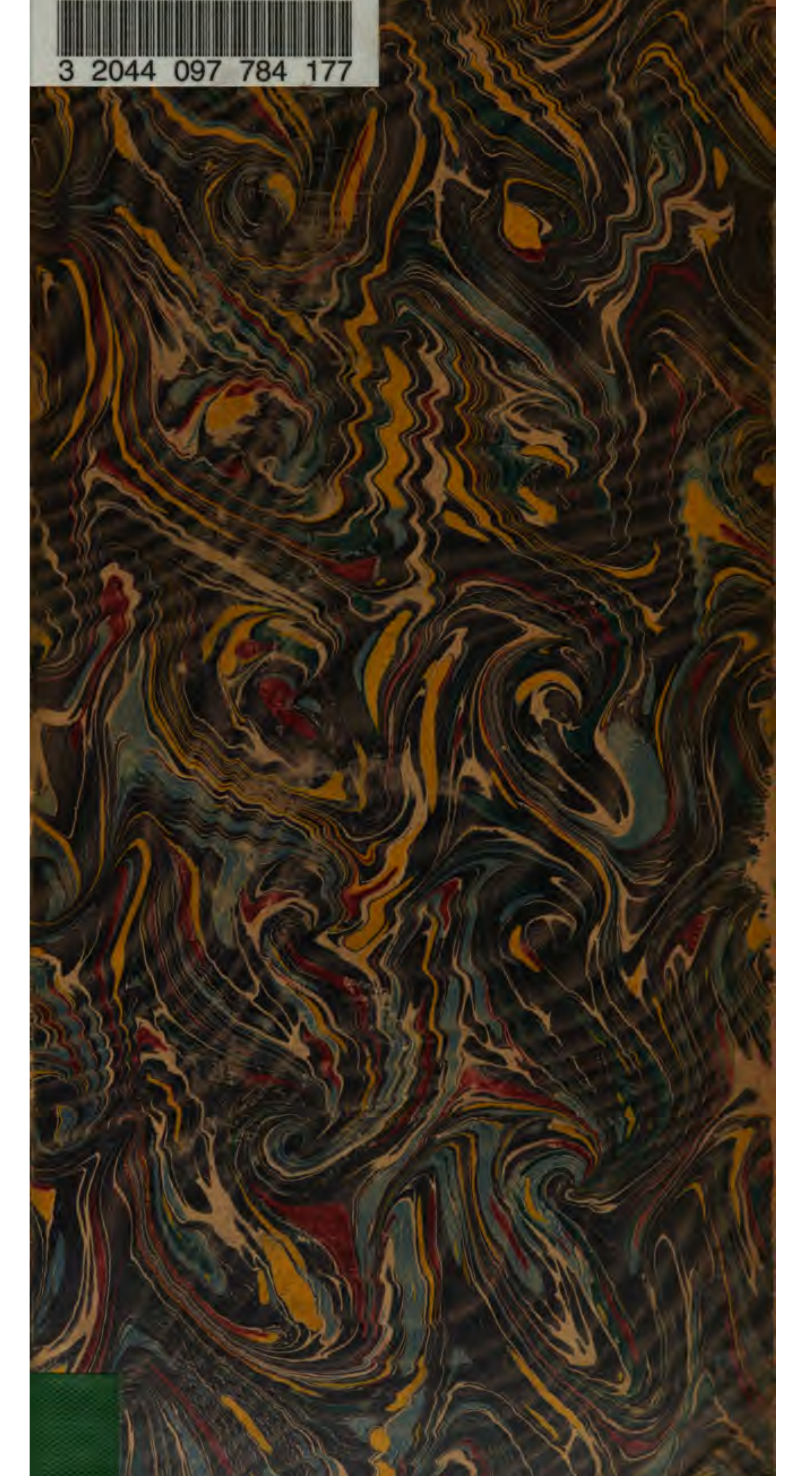
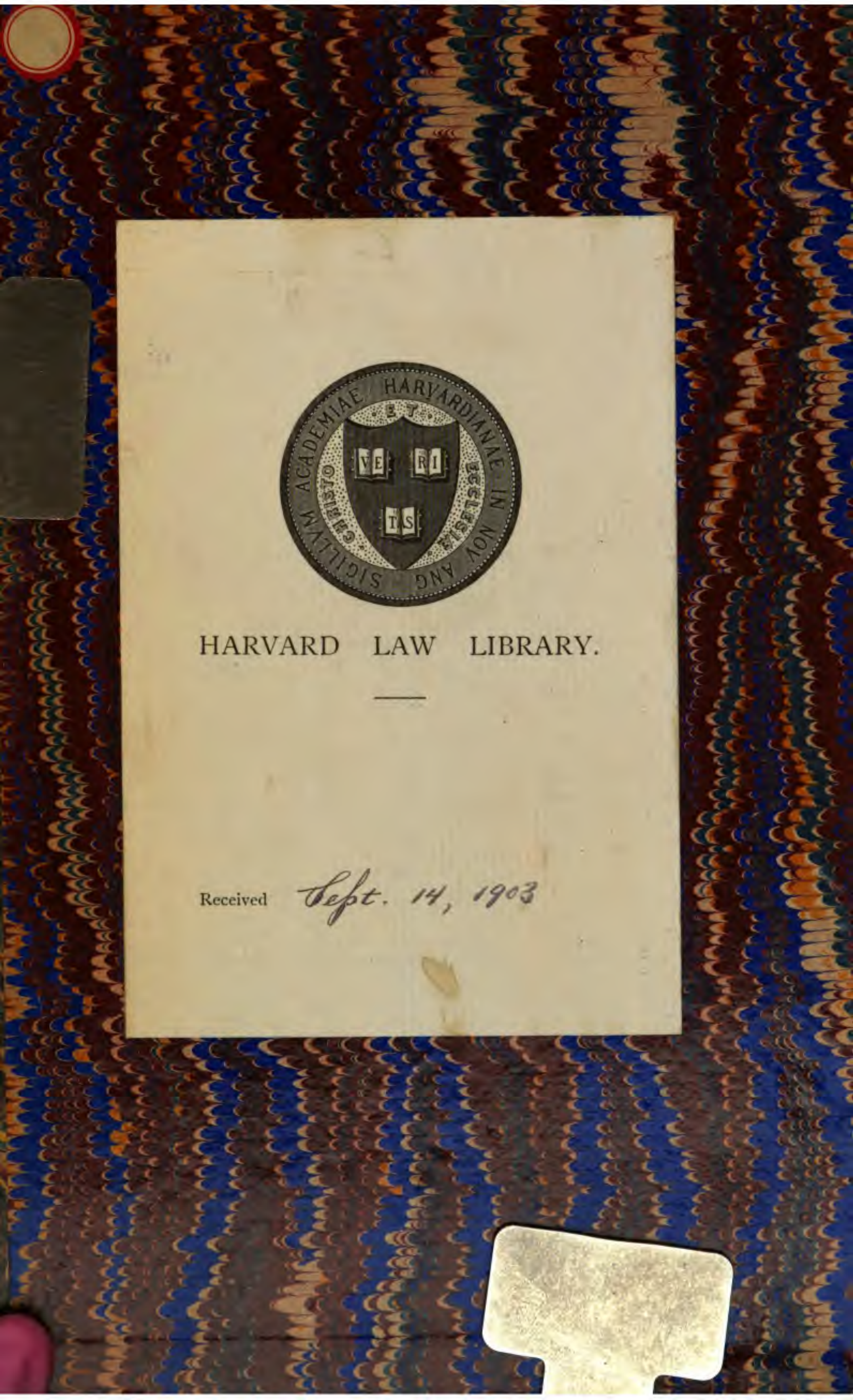
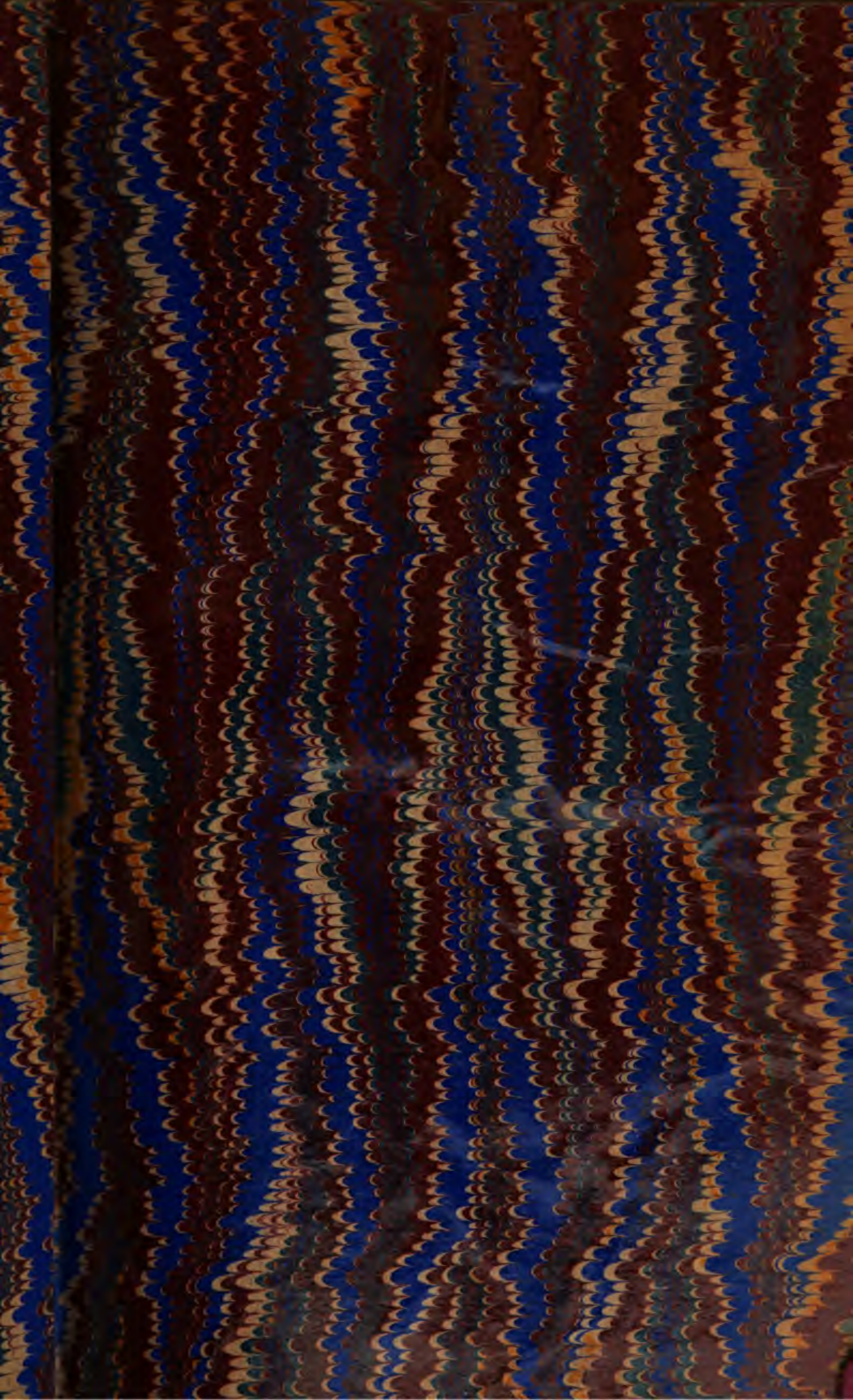




SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



France

HISTOIRE

DE LA

PROSTITUTION

CHEZ TOUS LES PEUPLES DU MONDE

DEPUIS

L'ANTIQUITÉ LA PLUS RECULÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

PIERRE DUFOUR,

Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes françaises et étrangères.

ÉDITION ILLUSTRÉE

Par 20 belles gravures sur acier, exécutées par les Artistes les plus éminents

---

TOME CINQUIÈME

PARIS. — 1853.

SERÉ, ÉDITEUR, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 52;

ET CHEZ MARTINON, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 14.

HISTOIRE

DE LA

PROSTITUTION.

TYPOGRAPHIE PLON FRERES,
RUE DE VAUGIRARD, 36, A PARIS.

HISTOIRE

DE LA

PROSTITUTION

CHEZ TOUS LES PEUPLES DU MONDE

DEPUIS

L'ANTIQUITÉ LA PLUS RECULÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

PIERRE DUFOUR,

Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes françaises et étrangères.

TOME CINQUIÈME.

PARIS — 1853

SERÉ, ÉDITEUR, 52, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS,

ET

P. MARTINON, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 14.

FRANCE.

Rec. Sept. 14, 1903

HISTOIRE

DE

LA PROSTITUTION.

CHAPITRE XXI.

SOMMAIRE. — Symptômes de la syphilis, d'après Fracastor. — Affaiblissement et transformation du virus, à partir de l'année 1526. — Traitement italien par le mercure. — Traitement français par le bois de gaïac. — Arrêt du parlement de Paris contre le mal de Naples, en 1497. — Premiers hôpitaux vénériens à Paris. — — Ordonnances du prévôt de Paris et mesures de police, sous Louis XII, François Ier et Henri II. — Invasion de la syphilis dans les provinces depuis 1494. — Les médecins refusent de soigner les malades. — Le *Triumphe de très-haute et très-puissante dame Vérole.* — Ce livre rarissime, attribué à Rabelais, sous le pseudonyme de Martin Dorchesino. — Citation d'un passage du *Pantagruel.* — La *gorre* de Rouen. — Les syphilitiques admis à l'Hôtel-Dieu de Paris. — L'hôpital de l'Ourcine. — Disparition des léproseries en France.

Quels étaient les symptômes, quel fut le traitement médical du mal de Naples, dans les premiers

temps de son apparition? Il ne faut pas croire que ce mal horrible, qui passa d'abord pour incurable, ait eu, à son début, le même caractère, le même aspect, qu'à l'époque de sa décroissance et de sa période stationnaire. On pourrait dire, sans craindre d'avancer un paradoxe, que la maladie, à quelques exceptions près et hors de certaines circonstances excentriques, est redevenue aujourd'hui ce qu'elle était avant le monstrueux accouplement de la lèpre et du virus vénérien. Dès l'année 1540, selon le témoignage de Guicchardin qui avait rapporté l'origine de l'épidémie à l'année 1494, le mal « s'était fort adouci et s'était changé lui-même en plusieurs espèces différentes de la première. » Dans les commencements, c'est-à-dire dans la période de temps qui suivit l'explosion subite et presque universelle de ce mal inconnu que les médecins considéraient comme une *pestilence*, les symptômes étaient bien dignes de l'effroi qu'ils inspiraient, et l'on comprend que, dans tous les pays où la maladie avait éclaté, des règlements de police, imités de ceux qu'on avait jadis mis en vigueur contre la lèpre, retranchassent de la société des vivants les malheureuses victimes de cette peste honteuse. On supposait, d'ailleurs, que la contagion était plus immédiate, plus prompte, plus inévitable que dans toute autre maladie contagieuse; on ne savait pas non plus si la transmission du mal s'opérait seulement par la conjonction charnelle; on s'imaginait

que l'haleine, le regard même d'un vérolé pouvait communiquer l'infection.

Tous les médecins qui ont observé la maladie entre les années 1494 et 1514, qu'on attribue à sa première période d'invasion et de développement, semblent épouvantés de leurs propres observations; ils s'accordent et se répètent à peu près dans la description des symptômes syphilitiques, qui pouvaient ne pas se rencontrer également chez tous les malades, mais qui formaient néanmoins la constitution primitive du mal de Naples. Jérôme Fracastor a résumé admirablement les traités de Léoniceno, de Torrella, de Cataneo et d'Almenar, ses contemporains, dans son livre *De Morbis contagiosis*, où il décrit les symptômes qu'il avait pu observer lui-même, lorsqu'il étudiait la médecine et professait la philosophie à l'université de Vérone. Fracastor résume en ces termes la peinture affreuse du mal de Naples à son origine : « Les malades étaient tristes, las et abattus; ils avaient le visage pâle. Il venait, chez la plupart, des chancres aux parties honteuses : ces chancres étaient opiniâtres; quand on les avait guéris dans un endroit, ils apparaissaient dans un autre, et c'était toujours à recommencer. Il s'élevait ensuite, sur la peau, des pustules avec croûte : elles commençaient, dans les uns, par attaquer la tête, et c'était le plus ordinaire; dans les autres, elles paraissaient ailleurs. D'abord elles étaient petites, ensuite elles augmentaient peu à peu jusqu'à

la grosseur d'une coque de gland, dont elles avaient la figure ; d'ailleurs, assez semblables aux croûtes de lait des enfants ; dans quelques-uns, ces pustules étaient petites et sèches ; dans d'autres, elles étaient grosses et humides ; dans les uns, livides ; dans les autres, blanchâtres et un peu pâles ; dans d'autres, dures et rougeâtres. Elles s'ouvraient au bout de quelques jours et rendaient continuellement une quantité incroyable d'une liqueur puante et vilaine. Dès qu'elles étaient ouvertes, c'étaient de vrais ulcères phagédéniques, qui consumaient non-seulement les chairs, mais même les os. Ceux dont les parties supérieures étaient attaquées, avaient des fluxions malignes, qui rongeaient tantôt le palais, tantôt la trachée artère, tantôt le gosier, tantôt les amygdales. Quelques-uns perdaient les lèvres ; d'autres, le nez ; d'autres, les yeux ; d'autres, toutes les parties honteuses. Il venait à un grand nombre, dans les membres, des tumeurs gommeuses qui les défiguraient, et qui étaient souvent de la grosseur d'un œuf ou d'un petit pain. Quand elles s'ouvraient, il en sortait une liqueur blanche et mucilagineuse. Elles attaquaient principalement les bras et les jambes ; quelquefois, elles s'ulcéraient ; d'autres fois, elles devenaient calleuses jusqu'à la mort. Mais, comme si cela n'eût pas suffi, il survenait encore, dans les membres, de grandes douleurs ; souvent, en même temps que les pustules ; quelquefois, plus tôt, et d'autres fois, plus tard. Ces

douleurs, qui étaient longues et insupportables, se faisaient sentir principalement dans la nuit, et n'occupaient pas proprement les articulations, mais le corps des membres et les nerfs. Quelques-uns néanmoins avaient des pustules sans douleurs; d'autres, des douleurs sans pustules; la plupart avaient des pustules et des douleurs. Cependant tous les membres étaient dans un état de langueur; les malades étaient maigres et défaits, sans appétit, ne dormaient point, étaient toujours tristes et de maussade humeur, et voulaient toujours demeurer couchés. Le visage et les jambes leur enflaient. Une petite fièvre se mettait quelquefois de la partie, mais rarement. Quelques-uns souffraient des douleurs de tête, mais des douleurs longues, et qui ne cédaient à aucun remède. » Nous regrettons d'avoir employé la traduction lourde et incorrecte du bonhomme Jault, qui, pour avoir été faite sous les yeux d'Astruc, donne une bien faible idée du style ferme, élégant et poétique de Fracastor, mais nous voulions laisser à un homme de l'art le soin de donner ici une traduction médicale plutôt que littéraire.

Conçoit-on, après la lecture de cette description si caractéristique, que le savant Fracastor ait nié, dans le même ouvrage, l'analogie frappante qui existait entre la lèpre et le mal de Naples? Le dernier, n'étant qu'une complication de la lèpre sous l'influence du virus vénérien, devait avoir des rapports intimes avec la *peste inguinale* du sixième

siècle et le *mal des ardents*, du neuvième, qui ne furent aussi que des transformations épidémiques de l'éléphantiasis. Mais le mal de Naples, à partir de l'année 1514, eut aussi ses métamorphoses, causées sans doute par ce que nous nommerons le croisement des races de la maladie. Jean de Vigo cite le premier les squirres osseux qui survenaient chez les malades, un an au moins après d'atroces douleurs internes dans tous les membres. Ces squirres, qui tourmentaient beaucoup le patient, surtout pendant la nuit, aboutissaient toujours à la carie de l'épine dorsale. Pierre Manardi, qui traitait avec habileté les maladies syphilitiques, vers le même temps que Jean de Vigo (1514 à 1526), signale de nouveaux symptômes qui dénotent le virus vénérien : « Le principal signe du mal français, dit-il au chapitre 4 de son traité *De Morbo gallico*, consiste en des pustules qui viennent à l'extrémité de la verge chez les hommes, à l'entrée de la vulve ou au col de la matrice chez les femmes, et en une démangeaison aux parties qui contiennent la semence. Le plus souvent ces pustules s'ulcèrent; je dis *le plus souvent*, parce que j'ai vu des malades chez qui elles s'étaient durcies comme des verrues, des clous et des poireaux. » Il paraît que, durant cette seconde période, le mal de Naples, malgré quelques variations symptomatiques, conserva toute son intensité. Mais, de 1526 à 1540, il entra dans une période décroissante, quoique le mal vénérien se dessinât

davantage par la tumeur des glandes inguinales et par la chute des cheveux. « Quelquefois le virus se jette sur les aines et en tuméfie les glandes, dit un médecin français, Antoine Lecocq, qui publia en 1540 son opuscule *De Ligno sancto;* si la tumeur suppure, c'est souvent un bien. Cette maladie s'appelle *bubon;* d'autres la nomment *poulain,* par un trait de raillerie contre ceux qui en sont attaqués, d'autant qu'ils marchent en écartant les jambes comme s'ils étaient à cheval. » Quant à la chute des cheveux et des poils, on doit l'attribuer moins à la maladie qu'au traitement mercuriel qu'on lui faisait subir. « Depuis environ six ans, disait Fracastor en 1546, la maladie a encore changé considérablement. On ne voit maintenant des pustules, que dans très-peu de malades, presque point de douleurs ou des douleurs bien plus légères, mais beaucoup de tumeurs gommeuses. Une chose qui a étonné tout le monde, c'est la chute des cheveux et des autres poils du corps..... Il arrive encore pis à présent : les dents branlent à plusieurs, et tombent même à quelques-uns. » C'était là évidemment la conséquence de l'emploi du mercure dans la médication italienne; mais, en France, où l'usage des remèdes végétaux et surtout du bois de gaïac avait prévalu, les accidents de la maladie différaient d'une manière essentielle, qui nous permet d'avancer que le mal de Naples, en s'éloignant de sa source, était redevenu exclusivement vénérien et s'était dégagé de la lèpre,

ou du farcin, ou de toute autre affection contagieuse avec laquelle il avait fait une alliance adultère.

Nous ne suivrons pas plus loin les dégénérescences du mal de Naples; nous avons voulu seulement faire comprendre que la lèpre persistait toujours sous le masque de ce mal nouveau, et que les climats, les tempéraments, les circonstances locales agissaient intimement sur les causes et les effets de la maladie. Il était inutile de démontrer autrement quelle terrible action devait avoir la débauche publique, à cette époque, sur la santé de ceux qui s'y livraient. On ne niera pas que le mal était d'une nature si communicative, que la contagion pouvait exister, dans une foule de cas, sans que l'acte vénérien lui servît de véhicule; on conçoit donc que si le fléau pénétrait, on ne sait par quelle voie, dans l'intérieur des ménages honnêtes, il devait être inévitablement attaché aux faits et gestes de la Prostitution. La fréquentation des femmes de mauvaise vie ne fut jamais plus dangereuse que dans les cinquante années qui suivirent la première apparition du fléau, car on ne s'avisa que fort tard de soupçonner que ce fléau, né d'un commerce impur quelconque, se transmettait plus rapidement et plus sûrement par les rapports sexuels, que par tout autre contact ou accointance. Les mœurs étaient plus régulières en France qu'en Italie, et les débauchés, pour les besoins de qui on laissait ouverts les lieux de Prostitution, vivaient

absolument en dehors de la vie commune. Ce fut parmi eux que le mal de Naples exerça d'abord ses fureurs et ses ravages, sans que la médecine et la chirurgie daignassent s'occuper d'eux et leur donner des soins, qu'on jugeait inutiles pour le malade et honteux pour le praticien. Quelques écoliers mal famés, des apothicaires, de vieilles entremetteuses, qui se faisaient largement payer leurs consultations et leurs drogues, s'aventurèrent à traiter les *pauvres vérolés*, comme on les appelait, et ils opérèrent quelques guérisons à l'aide de recettes empiriques connues de temps immémorial pour le traitement des maladies pustuleuses. Mais ce n'est qu'en 1527, qu'un véritable médecin, Jacques de Bethencourt, osa se compromettre, au point de publier des recherches et des conseils sur la syphilis dans un petit livre intitulé *Nouveau Carême de pénitence ou purgatoire du mal vénérien* (*Nova penitentialis Quadragesima necnon purgatorium in morbum gallicum seu venereum*). Avant Jacques de Bethencourt, un seul médecin français, qui a gardé l'anonyme, s'était aventuré à joindre un *remède contre la grosse vérole* à sa paraphrase française du *Regimen sanitatis* d'Arnoul de Villeneuve, publié à Lyon en 1501. On aurait pu penser, à voir combien l'art restait étranger au mal de Naples, que ce mal formidable n'avait pas encore pénétré en France, tandis qu'il s'y était partout répandu, malgré tous les efforts de l'autorité religieuse, politique et municipale. Il faut

faire observer cependant que la maladie attaquait rarement les honnêtes gens, et qu'elle se concentrait, pour ainsi dire, dans les classes réprouvées de la société, parmi les femmes et les hommes de mauvaise vie, les vagabonds, les mendiants, les truands et les infâmes hôtes des Cours des Miracles.

On trouve, dans les registres du parlement de Paris, à la date du 6 mars 1497, une ordonnance qui nous apprend que l'évêque de Paris (c'était alors un prélat vénérable, nommé Jean Simon) avait pris l'initiative des mesures de salubrité, que réclamait la propagation de la *grosse vérole.* Cette maladie contagieuse, « qui, puis deux ans en çà, a eu grant cours en ce royaume, dit l'ordonnanee, tant de ceste ville de Paris, que d'autres lieux, » faisait craindre aux hommes de l'art, qu'elle ne se multipliât encore à la faveur du printemps. En conséquence, l'évêque avait convoqué, à l'évêché, les *officiers du roi en Châtelet,* pour leur soumettre ses appréhensions à cet égard; il fut décidé qu'on en référerait au parlement, et la Cour, s'étant réunie pour délibérer, commit un de ses conseillers Martin de Bellefaye et son greffier, pour seconder les vues charitables de l'évêque, et pour s'entendre à ce sujet avec le prévôt de Paris. Le parlement rendit une ordonnance qui fut publiée dans les rues et carrefours, et qui renfermait la police concernant la maladie nouvelle. Cette police avait été discutée, en présence de l'évêque de Paris, par plusieurs

grands et notables personnages de tous estatz. Les étrangers, tant hommes que femmes, malades de la grosse vérole, devaient sortir de la ville, vingt-quatre heures après la publication de l'ordonnance, sous peine de la hart; qu'ils retournassent, soit dans leur pays natal, soit dans l'endroit où ils faisaient leur résidence quand la maladie les avait attaqués. Pour faciliter leur prompt départ, on délivrerait à chacun d'eux, lorsqu'ils sortiraient par les portes Saint-Denis ou Saint-Jacques, la somme de 4 sols parisis, en prenant leur nom par écrit et en leur faisant défense de rentrer dans la ville, avant leur guérison. Quant aux malades qui résidaient et demeuraient à Paris lorsqu'ils avaient été atteints de la maladie, injonction leur était faite de se retirer dans leurs maisons, « sans plus aller par la ville, de jour et de nuit, » sous peine de la hart. Si ces malades, relégués dans leur domicile, étaient pauvres et indigents, ils pouvaient se recommander aux curés et marguilliers de leurs paroisses, qui les pourvoiraient de vivres. Au contraire, les malades, qui n'auraient pas d'asile, étaient sommés de se retirer au faubourg de Saint-Germain-des-Prés, où une maison avait été louée et disposée pour leur servir d'hôpital. D'autres *demourances* seraient préparées ailleurs pour les pauvres femmes malades, qui étaient moins nombreuses que les hommes, mais qui par honte cachaient sans doute aussi longtemps que possible leur état de santé. On prévoyait déjà

que l'hospice provisoire de Saint-Germain-des-Prés ne suffirait pas, à cause de l'augmentation du nombre des malades, et l'on promettait d'y adjoindre des granges et autres lieux voisins de cet hospice, afin de recevoir tous les pauvres qui se présenteraient pour se faire panser. Les dépenses de ces nouvelles maladreries étaient à la charge de la ville, dans laquelle on ferait des quêtes et où l'on établirait au besoin un impôt spécial. Deux agents comptables devaient être placés, l'un à la porte Saint-Jacques, l'autre à la porte Saint-Denis, pour délivrer les 4 sols parisis et pour inscrire les noms de ceux qui toucheraient cette indemnité, en sortant de la ville; des surveillants seraient placés à toutes les portes de Paris, pour que les malades n'y rentrassent pas *apertement* ou *secrètement*. L'article le plus important de l'ordonnance est le huitième, ainsi conçu : « Item, sera ordonné par le prévost de Paris, aux examinateurs et sergents, que, ès quartiers dont ils ont la charge, ils ne souffrent et permettent aucuns d'iceulx malades aller, converser ou communiquer parmi la ville. Et où ils en trouveront aucuns, ils les mettent hors d'icelle ville, ou les envoient et mènent en prison, pour estre pugnis corporellement, selon ladite ordonnance. »

Cet article prouve que la grosse vérole était regardée comme une sorte de peste, et que, dès cette époque, on avait organisé dans Paris un service de santé avec des *examinateurs* et des *sergents*, attachés

à chaque quartier de la ville, et chargés de faire observer rigoureusement les règlements sanitaires. Cependant, on ne croyait pas à l'infection de l'air durant le règne de la maladie, puisque les malades sont autorisés à rester dans la ville, pourvu qu'ils soient enfermés chez eux. Il est probable que les maisons où logeaient des malades étaient signalées à l'attention publique par quelque signe extérieur, tel qu'une botte de paille suspendue à une des fenêtres, ou bien une croix de bois noir clouée à la porte. Une désignation de ce genre fut du moins exigée de ceux qui habiteraient des maisons *infectées de peste*, par une ordonnance du prévôt de Paris, en date du 16 novembre 1510. Quoique cette ordonnance et celles d'une date postérieure, relatives aux épidémies, ne prescrivent aucune mesure de prudence à l'égard des lieux de débauche, il est certain qu'on les faisait évacuer et qu'on en scellait la porte jusqu'à ce que la santé publique fût améliorée. Il en était de même des étuves, qu'on fermait pendant toute la durée de la contagion. Dans le cours du printemps de 1497, le nombre des malades de la grosse vérole s'accrut considérablement, selon les prévisions du bon évêque. « Le vendredi 5 mai, la Cour de parlement prélevoit une somme de 60 livres parisis (environ 300 fr. de notre monnaie) sur le fonds des amendes, et faisoit remettre cette somme à sire Nicolas Potier et autres, commis touchant le faict des malades de Naples, pour icelle

somme estre employée ès affaires et necessitez desdits malades. » Les registres du parlement, où nous trouvons ce fait consigné, mentionnent aussi, à la date du 27 mai de la même année, des *remontrances* que l'évêque de Paris adressa derechef à Messieurs, pour leur demander une *aumône en pitié*, attendu que, si, des malades reçus dans l'hospice du faubourg Saint-Germain, « y en avoit de garis en bien grant nombre, » les autres souffraient de cruelles privations, car « l'argent estoit failly et y faisoit l'on de petites aumosnes pour le présent. » Le greffier de la Cour offrit de consacrer à ces *œuvres pitéables* quinze ou seize écus (environ 200 fr.), qui étaient déposés au greffe au moins depuis dix ans, et qu'on n'avait jamais réclamés. La Cour ordonna de remettre cette somme à l'évêque. Ce document prouve que la charité publique commençait à se lasser, probablement parce que la cause ordinaire de la maladie n'était pas faite pour édifier les bonnes âmes. Quant aux malades guéris, il est à présumer que ce n'étaient point de véritables vénériens, et que bien des mendiants s'étaient fait passer pour malades sans l'être, afin de participer au bénéfice des 4 sols parisis.

En effet, les espérances qu'on aurait pu concevoir d'après la lettre de l'évêque au parlement, ne se réalisèrent pas, et les nombreuses guérisons que cette lettre annonçait amenèrent un surcroît de malades. La population saine de Paris s'effraya et demanda hautement l'expulsion de ces étranges pestiférés,

qui faisaient horreur à voir. Le prévôt de Paris se rendit à ces réclamations unanimes, et il fit crier à son de trompe l'ordonnance suivante (regist. bleu du Châtelet, fol. 3) : « Combien que par cy devant ait été publié, crié et ordonné à son de trompe et cry public, par les carrefours de Paris, à ce qu'aucun n'en peut prétendre cause d'ignorance : que tous les malades de la grosse vérole vuidassent incontinent hors la ville et s'en allassent, les étrangers ès lieux dont ils sont natifs, et les autres vuidassent hors la ville, sur peine de la hart : néanmoins, lesdits malades, en contemnant lesdits crys, sont retournez de toutes parts et conversent parmi la ville avec les personnes saines, qui est chose dangereuse pour le peuple et la seigneurie qui à présent est à Paris. L'on défend derechef, de par le roy et monsieur le prévost de Paris, à tous lesdits malades de ladite maladie, tant hommes que femmes, que incontinent après ce présent cry, ils vuident et se départent de ladite ville et forsbourgs de Paris, et s'en voisent (s'en aillent), savoir lesdits forains faire leur résidence ès pays et lieux dont ils sont natifs, et les autres hors ladite ville et forsbourgs, sur peine d'estre jectez en la rivière, s'ils y sont prins, le jourd'hui passé. Enjoint l'on à tous commissaires, quarteniers et sergents, prendre ou faire prendre ceulx qui seront trouvez, pour en faire exécution. Fait le lundy 25e jour de juin l'an 1498. » Cette ordonnance, qui n'admettait ni excuse, ni délai,

ni exception, avait été motivée par la présence à Paris de toute la noblesse (*seigneurie*), qui venait offrir ses hommages au nouveau roi Louis XII, et qui s'effrayait de la rencontre des malades, que l'on avait bien de la peine à retenir dans leurs maisons; car leur mal, si horrible qu'il fût, ne les empêchait pas de se donner du mouvement et de l'air. On avait fermé les yeux sur les infractions aux lois de police, quand ces malades étaient des bourgeois aisés et bien apparentés, mais leur aspect avait de quoi faire détester la ville à quiconque les voyait apparaître comme des pourritures vivantes : « Ce n'étoient qu'ulcères sur eux, dit Sauval en s'appropriant les expressions de Fernel, et qu'on auroit pris pour du gland, à en juger par la grosseur et par la couleur, d'où sortoit une boue vilaine et infecte qui faisoit bondir le cœur; ils avoient le visage haut, d'un noir verdâtre, d'ailleurs si couvert de plaies, de cicatrices et de pustules, qu'il ne se peut rien voir de plus hideux. » (*Antiq. de Paris,* t. III, p. 27.) Le savant Fernel, qui vivait à la fin du seizième siècle, ajoute que cette première maladie vénérienne ressemblait si peu à celle de son temps, qu'on a peine à croire que ce fût la même. « Icelle maladie, disait en 1539 l'auteur pseudonyme du *Triumphe de très-haulte et très-puissante dame Vérole,* a remis beaucoup de sa férocité et aigreur première, et n'en sont les peuples si travaillez, qu'ils souloient. »

L'arrêt du parlement du 6 mars 1497 (sa date est de l'année 1496, suivant le calendrier pascal) ne permet pas de douter que le mal de Naples ait régné dans tout le royaume depuis l'année 1494, mais on n'a pas encore recherché l'époque de l'invasion dans chaque province et dans chaque ville. Les archives municipales et consulaires fourniraient des documents précis à cet égard. Astruc, dans son grand traité monographique, a cité seulement deux faits qui constatent l'introduction du mal de Naples à Romans en Dauphiné et au Puy en Velay, dans l'année 1496 : « La maladie de *las bubas*, disent les registres de l'université de Manosque, a été apportée cette année par certains soldats de Romans en Dauphiné, qui étoient au service du roy et de l'illustrissime duc d'Orléans, dans la ville, leur patrie, qui étoit encore saine et qui ne connoissoit point cette sorte de maladie, laquelle ne régnoit point encore dans la Provence. » Dans une chronique inédite de la ville du Puy en Velay, l'auteur, Estève de Mèges, bourgeois de cette ville, rapporte que la grosse vérole a paru pour la première fois, au Puy, dans le cours de l'année 1496. L'extrait des registres de Manosque est très-précieux en ce qu'il sert à prouver que l'armée de Charles VIII, au retour de l'expédition de Naples, était infectée de la nouvelle maladie, et, en effet, cette maladie s'est manifestée, en l'année 1495, sur toute la route que parcouraient les débris de cette armée, qui rentrait en France, par

2.

bandes désorganisées, après la bataille de Fornoue. Les soldats qui apportèrent le mal de Naples à Romans avaient fait partie sans doute de l'arrière-garde, qui s'enferma dans Novare avec le duc d'Orléans, et qui y soutint un siége mémorable pendant plusieurs mois. Depuis l'époque où Astruc recueillait les matériaux de son encyclopédie des maladies vénériennes, une étude plus consciencieuse des archives municipales, sur tous les points de la France, a permis de constater que le mal de Naples s'était étendu de ville en ville et jusqu'au fond des plus petits hameaux dès l'année 1494, ce qui s'accorde avec l'arrêt du parlement de Paris, où il est dit, à la date du 6 mars 1497, que « la grosse vérole a eu grant cours en ce royaume, puis deux ans en çà (c'est-à-dire en 1495 et 1496). » Dans les grandes villes seulement, à l'exemple de Paris, on usa de rigueur contre les malades, on les chassa en les menaçant du fouet ou de la potence; mais, ailleurs, on se contenta de les éviter et de les fuir, on les laissa mourir en paix. Nous ne croyons pas, comme l'assure plus d'un contemporain, que la vingtième partie de la population fut enlevée par l'épidémie, en France et en Europe; mais, comme l'écrivait Antoine Coccius Sabellicus en 1502 : « Peu des gens en moururent, eu égard au grand nombre des malades, mais beaucoup moins de malades s'en guérirent. » Ulric de Hutten, qui s'était cru guéri et qui succomba aux progrès latents du mal à l'âge de

trente-six ans, disait lui-même que, sur cent malades, à peine en guérissait-on un seul, et encore retombait-il le plus souvent dans un état pire que le premier. (*De Morbi gall. curatione*, cap. 4.) Car la vie était plus affreuse que la mort, pour ces malheureux, qui n'avaient pas droit de vivre dans la société de leurs semblables, et qui ne trouvaient ni remède physique ni soulagement moral à leurs atroces souffrances.

Dans les premiers temps de l'apparition du mal de Naples, on peut dire qu'il ne fut traité nulle part selon les règles de l'art; les médecins s'abstenaient presque partout, en déclarant, à l'instar de Barthélemi Montagnana, professeur de médecine à la Faculté de Padoue, que ce mal était inconnu à Hippocrate, à Galien, à Avicenne et autres anciens médecins; ils avaient, d'ailleurs, un préjugé d'aversion insurmontable contre la lèpre, à laquelle survivait la syphilis. En outre, ce mal honteux semblait se concentrer dans la classe abjecte, qui couvait tant de vilaines infirmités dans son sein, et il n'y aurait eu que peu d'avantages à retirer du traitement de ces infirmités, nées du vice, de la misère et de la crapule. « Dans la cure des maladies, disaient-ils en se drapant dans leur majesté doctorale, la première indication devant être prise de l'essence même de la maladie, on ne pouvait tirer aucun indice d'un mal qui était absolument inconnu. » Les médecins français se montrèrent plus indifférents ou plus ignorants en-

core que ceux d'Allemagne et d'Italie: ils abandonnèrent entièrement aux charlatans de toute espèce la *curation* de ce mal qui leur semblait un problème insoluble. Ce fut cette désertion générale des hommes de l'art, qui fit intervenir une foule d'intrus dans le traitement vénérien; après les barbiers et les apothicaires, on vit les étuvistes, les baigneurs, les cordonniers et les savetiers se changer en opérateurs. De là, tant de drogues diverses, tant de méthodes différentes, tant d'essais infructueux, tant de procédés ridicules, avant qu'on osât employer le mercure ou vif-argent, avant qu'on eût connaissance des vertus du bois de gaïac. La saignée, les lavements, les emplâtres, les purgatifs, les tisanes jouaient leur rôle plus ou moins neutre, comme dans la plupart des maladies; mais les frictions, les bains et les sudorifiques réussissaient mieux, du moins en apparence. « Le meilleur moyen que j'ai trouvé de guérir les douleurs et même les pustules, écrivait Gaspard Torrella, qui avait expérimenté en France cette médication anodine, c'est de faire suer le malade dans un four chaud ou du moins dans une étuve, pendant quinze jours de suite, à jeun. » On faisait aussi, en France, un prodigieux usage de la panacée qu'on prétendait tirer de la vipère : vin où on avait laissé mourir et infuser des vipères; bouillon de vipères; chair de vipère, bouillie ou rôtie; décoction de vipères, etc. Ce furent les chirurgiens qui se servirent du mercure pour obtenir

un traitement énergique contre un mal qu'on voyait résister à tout. Le succès répondit à leur hardiesse, mais l'ignorance ou l'imprudence des opérateurs, qui usèrent du mercure à forte dose, occasionna des accidents terribles, et plusieurs malades, qui ne fussent pas morts de la maladie, moururent du remède. Gaspard Torrella attribue aux effets du mercure la mort du cardinal de Segorbe et d'Alphonse Borgia.

On chercha donc un remède moins dangereux et plus certain; on crut l'avoir trouvé, quand le hasard fit découvrir en Amérique les propriétés antisyphilitiques du bois de gaïac. Ulric de Hutten, qui avait éprouvé un des premiers la puissance de ce remède, raconte qu'un gentilhomme espagnol, trésorier d'une province de l'île de Saint-Domingue, étant fort malade du mal français, apprit d'un indigène le remède qu'il fallait employer contre ce mal, et apporta en Europe la recette qui lui avait rendu la santé. Ulric de Hutten place en 1515 ou 1517 l'importation du gaïac en Europe. Ce fait est rapporté différemment, d'après les traditions locales, dans les notes des curieux Voyages de Jérôme Benzoni (édit. de Francfort, 1594) : « Un Espagnol, qui avoit pris la vérole avec une concubine indienne et qui souffroit de cruelles douleurs, ayant bu de l'eau de gaïac que lui donna un serviteur indien qui faisoit le médecin, fut non-seulement délivré de ses douleurs, mais encore parfaitement guéri. »

Depuis cette époque (1515 à 1517), on publia, par toute l'Europe, que le mal de Naples pouvait enfin se guérir avec une drogue que fournissait l'Amérique, et dès lors le peuple, qui fait d'étranges confusions dans ses chroniques orales, se persuada que le remède et le mal devaient être originaires du même pays. Les noms de *mal de Naples* et de *mal français* ne pouvaient survivre longtemps à cette préoccupation qui mettait le berceau du mal auprès de l'arbre qui le guérissait; les noms de *grosse vérole* et de *vérole*, par excellence, prévalurent, pour restituer à l'Amérique ce qu'on pensait lui appartenir. Les premières cures dues à l'usage du bois de gaïac furent merveilleuses. Nicolas Poll, médecin de Charles-Quint, affirme que trois mille malades désespérés furent guéris presque à la fois, sous ses yeux, grâce à la décoction de gaïac, et que leur guérison ressemblait à une résurrection. Le grand Érasme, qui avait été attaqué d'une syphilis terrible avec douleurs frénétiques, exostoses, ulcères et carie des os, après avoir essayé onze fois le traitement mercuriel, fut radicalement guéri par le bois de gaïac, au bout de trente jours. Ce bois de gaïac fut donc reçu comme un bienfait du ciel, mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ce bienfait avait aussi de graves inconvénients : aux accidents vénériens succédait souvent une consomption mortelle. Néanmoins, le bois de gaïac conserva de nombreux partisans jusqu'à ce qu'il fût détrôné par un autre

bois provenant aussi de l'Amérique, et nommé par les naturels du pays *hoaxacan*, que les Européens appelèrent *bois saint* (*sanctum lignum*). Le dernier remède eut plus de vogue en France que partout ailleurs; et, pendant une partie du seizième siècle, on fit une immense consommation de ce bois aromatique, qui justifia fréquemment son bienheureux nom par des cures extraordinaires. On faisait infuser pendant vingt-quatre heures une livre de saint-bois coupé en morceaux ou râpé; la décoction se prenait à jeun, quinze ou trente jours de suite, et procurait des sueurs abondantes qui diminuaient l'âcreté du mal et l'entraînaient quelquefois avec elles. Les médecins français ont écrit plusieurs traités sur l'efficacité du gaïac et du bois-saint; ils en parlent avec une sorte de respect et de pieuse admiration, mais ils ne font d'ailleurs que répéter les éloges qu'Ulric de Hutten, en Allemagne, et François Delgado, en Italie, avaient accordés les premiers à ce merveilleux spécifique, en reconnaissance de leur guérison. « O saint bois! disait dans ses oraisons un patient qui se trouvait soulagé, sinon guéri, par les heureux effets de ce médicament, ô saint bois, n'es-tu pas au propre le bois bénit de la croix du bon larron! »

La guérison obtenue par le saint-bois ou par le gaïac n'était pourtant pas si radicale, que les traces de la maladie disparussent tout à fait: on reconnaissait à des signes trop certains les infortunés qui

avaient échappé à l'action aiguë du mal, sans pouvoir se soustraire à son travail incessant et mystérieux. Voici le sombre tableau que fait de ces prétendus convalescents l'auteur anonyme *Triumphe de la très-haute et très-puissante dame Vérole :* « Les uns boutonnants, les autres refonduz et engraissez, les autres pleins de fistules lachrimantes, les autres tout courbez de gouttes nouées. » Le même auteur, qui s'efforçait d'enseigner la continence et la sagesse à ses lecteurs en leur offrant « l'exemple des malheureux qui tombent par leur luxure dissolue aux accidents dessusdits, » leur représente ainsi les préliminaires non moins effrayants du mal de Naples : « Les aultres estant encore aux faulxbourgs de la vérole, bien chargez de chancres, pourreaux, filets, chauldespisses, bosses chancreuses, carnositez superflues et aultres menues drogues, que l'on acquiert et amasse au service de dame Paillardise. » Longtemps avant que ce singulier ouvrage eût été publié à Lyon (1539) sous le pseudonyme de Martin Dorchesino, la poésie française s'était emparée de ce lamentable sujet, que Jérôme Fracastor devait célébrer dans son beau poëme virgilien et vénérien, qui porte le nom de la maladie elle-même (*Syphilis sive morbus gallicus*). Jean Droyn, d'Amiens, bachelier ès lois, poëte connu par deux poëmes moraux et chrétiens, *la Nef des fols du monde* et *la Vie des Trois Maries,* composa une ballade en l'honneur de la grosse vérole, et cette ballade, après avoir fait le

tour de la France avec la maladie nouvelle, fut imprimée à Lyon, en 1512, à la fin des poésies morales de frère Guillaume Alexis, moine de Lyre et prieur de Bussy. La ballade de maître Jean Droyn est fort curieuse en ce qu'elle accuse la Prostitution d'avoir répandu en France le mal de Naples, que le poëte met sur la conscience des Lombards. D'où l'on peut conclure que les guerres de Louis XII en Italie avaient été encore plus funestes à la santé de ses sujets, que la première expédition de Charles VIII. Nous croyons que la citation de cette pièce de vers ne sera pas déplacée ici, comme un monument de la joyeuse philosophie de nos ancêtres en matière de peste et de plaisir.

Plaisants mignons, gorriers, esperrucats,
Pensez à vous, amendez votre cas,
Craignez les troux, car ils sont dangereux;
Gentilshommes, bourgeois et advocats,
Qui despendez ecus, salus, ducas,
Faisant bancquetz, esbattement et jeux,
Ayez resgard que c'est d'estre amoureux,
Et lé mettez en vostre protocole,
Car, pour hanter souvent en obscurs lieux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Menez amours sagement, par compas:
Quand ce viendra à prendre le repas,
Veüe ayez nette devant les yeux,
Fuyez soussi et demenez soulas,
Et de gaudir jamais ne soyez las,
En acquerant hault renom vertueux.
Gardez vous bien de hanter gens rongneux,
Ne gens despitz, qui sont de haulte colle;

Car, pour bouter sa lance en aulcun creux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Hantez mignones qui portent grans estas,
Mais gardez-vous de monter sur le tas
Sans chandelle; ne soyez point honteux,
Fouillez, jettez, regardez hault et bas,
Et, en après, prenez tous vos esbats;
Faites ainsi que gens aventureux,
Comme dient un grant tas de baveux,
Soyez lettrez sans aller à l'eschole,
Car, par Lombards soubtils et cauteleux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

ENVOI :

Prince, sachez que Job fut vertueux,
Mais si fut-il rongneux et grateleux,
Nous lui prions qu'il nous garde et console.
Pour corriger mondains luxurieux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Suivant les règles poétiques de la ballade française, ses trois strophes symétriques devaient se terminer par un *envoi* de cinq vers, adressés à un *prince*, nous serions en peine de dire à quel prince fut envoyée la ballade de Droyn, et nous pensons que pas un prince, à cette époque, si austère qu'il fût, n'aurait protesté contre un pareil envoi, d'autant mieux que les nombreux traités médicaux, qu'on faisait paraître alors sur le mal vénérien, étaient dédiés à des cardinaux, à des évêques et aux plus augustes personnages. Mais nous trouverions matière à d'autres observations historiques, en examinant cette ballade, qui est certainement la plus

ancienne poésie que le mal de Naples ait inspirée à un Français : nous y verrions, par exemple, que le mal se trahissait toujours à quelque signe extérieur, et que les malades portaient quelque part le stigmate de leur souillure; nous y verrions, en outre, que, dans l'opinion des *mondains luxurieux*, cette espèce de *rogne* obscène s'engendrait par conjonction charnelle, etc. Il est étonnant de rencontrer tant de justesse d'observation chez un poëte, à cette époque où les médecins, eux, croyaient à la propagation du mal par l'air et par le simple contact : le préjugé, à cet égard, était encore mieux établi dans le peuple, qui assimilait, en son bon sens, la *grosse vérole* avec la lèpre, la fille avec la mère. Deux siècles plus tard, l'abbé de Saint-Martin, qui fut la vivante expression de tous les préjugés populaires, répétait naïvement ce qu'il avait ouï dire par sa nourrice, et ce dont il rendait responsable son ami Jean de Lorme, premier médecin du roi : « Il est à remarquer que le verolle se gaigne en touchant une personne qui l'a, en couchant avec un verollé, en marchant pieds nus sur son crachat et en bien d'autres manières. » (*Moyens faciles et éprouvez dont M. de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos roys....., s'est servy pour vivre près de cent ans*. Caen, 1682, in-12, p. 341.)

Jean Droyn ne fut pas le seul poëte français qui chanta le mal de Naples avant Fracastor. Jean Lemaire de Belges, l'ami de Clément Marot et de Fran-

çois Rabelais, historiographe et poëte *indiciaire* de Marguerite d'Autriche, traduisit en *rimes* un conte intitulé *Cupido et Atropos*, que Séraphino avait publié en vers italiens, sur les étranges et hideux effets de cette contagion née du plaisir; il ajouta au conte original deux autres *comptes* de son *invention*, également allégoriques et consacrés au différend de l'Amour et de la Mort. Nous empruntons, à l'œuvre de Jean Lemaire, qui parut en 1520, un portrait vigoureusement tracé des ravages de la maladie chez ceux qui en étaient atteints :

Mais, en la fin, quand le venin fut meur,
Il leur naissoit de gros boutons sans fleur,
Si très hideux, si laids et si énormes,
Qu'on ne vit onc visages si difformes,
N'onc ne receut si très mortelle injure
Nature humaine en sa belle figure.
Au front, au col, au menton et au nez,
Onc on ne vit tant de gens boutonnez.
Et qui pis est, ce venin tant nuisible,
Par sa malice occulte et invisible,
Alloit chercher les veines et artères,
Et leur causoit si estranges mystères,
Dangier, douleur de passion et goutte,
Qu'on n'y sçavoit remède, somme toutte,
Hors de crier, souspirer, lamenter,
Plorer et plaindre et mort souhaiter.

Jean Lemaire, qui fut, comme poëte, le précurseur élégant de Clément Marot, son élève, fait entrer dans ses vers, souvent bien tournés, la nomenclature omnilingue de cette vilaine *gorre*, que les beaux-esprits du temps appelaient le *souvenir*, en

mémoire de la conquête de Naples, où l'armée des Français l'avait prise. Les trois contes allégoriques de Cupidon et d'Atropos furent réimprimés en 1539, en tête du *Triumphe de très haute et très puissante dame Vérole, royne du Puy d'amours.* Ce *Triomphe* n'est autre qu'une série de 34 figures en bois, représentant les principaux accessoires du mal de Naples et de son traitement : ici, Vénus, la Volupté, Cupidon; là, les médecins ou *refondeurs*, la diète, etc. Ces figures, composées et exécutées dans le goût d'une danse macabre, sont accompagnées de rondeaux et de dixains et huitains très-savamment versifiés ; tellement, que l'auteur, Martin Dorchesino, pourrait bien n'être autre que Rabelais, dont l'esprit et le style ont un cachet si reconnaissable, et qui, vers la même époque, était fixé à Lyon, où il pratiquait la médecine, et composait de joyeuses chroniques au profit des *pauvres goutteux et verolés très précieux.*

Martin Dorchesino ou d'Orchesino, qui se qualifie *inventeur des menus plaisirs honnêtes*, faisait dire au héraut d'armes du *Triumphe* publié, en 1539, à Lyon, chez François Juste, libraire, *devant Nostre-Dame de Confort :*

> Sortez, saillez des limbes ténébreux,
> Des fournaulx chauds et sepulchres umbreux,
> Où, pour suer, de gris et verd on gresse
> Tous verolez! se goutte ne vous presse,
> Nudz et vestuz, fault delaisser vos creux,
> De toutes parts!

François Rabelais, qui se qualifie d'*abstracteur de quinte essence*, avait dit, dans le prologue de son *Pantagruel*, publié pour la première fois en 1535, chez François Juste, qui fut aussi l'éditeur du *Triumphe* : « Que dirai-je des paovres verollez et goutteux ? O quantes fois nous les avons veus, à l'heure qu'ilz estoient bien oingtz et engressez à point, et le visaige leur reluisoit comme la claveure d'un charnier, et les dents leur tressailloient comme font les marchettes d'un clavier d'orgues ou d'espinettes quand on joue dessus, et que le gosier leur escumoit comme à un verrat que les vaultres ont aculé entre les toilles : que faisoient-ils alors ? Toute leur consolation n'estoit que d'ouïr lire quelque page dudit livre. Et en avons veu qui se donnoient à cent pipes de vieulx diables, en cas qu'ils n'eussent senti allègement manifeste à la lecture dudit livre, lorsqu'on les tenoit ès limbes, ni plus ni moins que les femmes estants en mal d'enfant, quand on leur list la Vie de sainte Marguerite. » Ces passages, tirés de deux ouvrages différents que nous attribuons au même auteur, prouvent que les malades étaient nombreux à Lyon dans la clientèle de Rabelais, et qu'il les traitait, dans les *limbes*, par les frictions mercurielles plutôt que par le gaïac et le bois-saint.

C'est dans le *Triumphe* que nous trouvons aussi le souvenir de l'épidémie vénérienne qui avait désolé la ville de Rouen et la Normandie en 1527, et que Jacques de Bethencourt avait traitée avec suc-

cès, en n'employant que le mercure. « Vérolle, la belliqueuse emperière, dit Martin Dorchesino dans son Prologue, traîne après son curre triumphal plusieurs grosses villes, par force prinses et reduictes en sa sujection, mesmement la ville de Rouen, capitalle de Normandie, où elle a bien faict des siennes, comme l'on dict, et publié ses loix et droits diffusement. » Cette invasion de la maladie, qui se présentait cette fois avec de nouveaux symptômes, puisque les enfants eux-mêmes en étaient attaqués, laissa trace dans la langue proverbiale, où l'on dit longtemps *vérole de Rouen*, pour désigner la pire espèce et la plus rebelle aux remèdes. On lit ces vers, au-dessous de l'image de la *Gorre de Rouen* :

Sur toutes villes de renom
Où l'on tient d'amour bonne guyse,
Midieux Rouen porte le nom
De veroller la marchandise.
La fine fleur de paillardise,
On la doit nommer meshouen (*maintenant*) :
Au Puy d'Amour prens ma devise :
Je suis la Gorre de Rouen !

Rabelais, dans sa vieillesse, se rappelait encore, en écrivant son cinquième livre de *Pantagruel*, cette terrible *gorre*, qu'il avait peut-être observée sur les lieux en 1527; car il cite, parmi les choses impossibles, le fait d'un jeune abstracteur de quinte-essence, qui se vantait de « guarir les verollez, je dy de la bien fine, comme vous diriez de Rouen. » Un siècle plus tard, le proverbe avait survécu à l'épidé-

mie, et Sorel, dans son roman de *Francion* (liv. x), attestait que « vérole de Rouen et crottés de Paris ne s'en vont jamais qu'avec la pièce. »

Quoique des personnages éminents et du plus honorable caractère aient été, on ne sait comment, victimes reconnues de cette maladie impudique, il est difficile de nier que la Prostitution fût le principal intermédiaire de la contagion, et que les mauvais lieux servissent de foyer permanent à ses plus redoutables fléaux. La Prostitution n'était nulle part réglementée sous le rapport sanitaire, et il faut descendre jusqu'en 1684, pour trouver une ordonnance qui semble avoir en vue la salubrité des établissements de débauche. On peut donc apprécier les fâcheux effets que cette insouciance de l'autorité ne manqua pas d'exercer sur la santé publique; car, en abandonnant aux hasards de leur incontinence les malheureux libertins, qui s'en allaient, pour ainsi dire, à la source du mal, on exposait à d'inévitables dangers les femmes légitimes de ces imprudents et leurs pauvres enfants, auxquels ils léguaient un virus héréditaire et incurable. Dans les commencements de l'épidémie, comme nous l'avons vu, on enfermait les malades dans des espèces de ladreries, et on les expulsait des villes, où leur présence seule passait pour contagieuse. Cette expulsion générale des *paovres vérolés* contribua nécessairement à répandre l'infection dans les campagnes.

Mais, quand l'expérience eut démontré que le

mal vénérien ne pouvait se gagner que par le commerce charnel ou par quelque contact intime et immédiat, on ne vit plus d'inconvénients à laisser séjourner dans les villes et parmi les personnes saines ces tristes et honteuses infirmités, dont l'aspect était fait pour effrayer le libertinage. Il n'y a pas de date certaine qu'on puisse attacher à ce changement d'opinion et de police, vis-à-vis du mal de Naples et des infortunés qui en étaient atteints. Dans les registres du parlement de Paris, on lit, à la date du 22 août 1505, un arrêt, qui autorise à prendre sur le fonds des amendes la somme nécessaire à la location d'une maison « pour y loger les verolez. » Cet arrêt, le dernier qui fasse mention de ces hospices temporaires, nous apprend que l'asile ouvert aux malades dans le faubourg Saint-Germain n'était déjà plus suffisant. On peut supposer que, peu d'années après, sous la garantie de la médecine, qui avait mieux étudié le principe des maux vénériens, on admit, indifféremment avec les autres malades, à l'Hôtel-Dieu, ceux qui avaient contracté à Paris, soit la grosse vérole, soit quelque teigne ou rogne syphilitique. On passa ainsi d'une extrémité à l'autre, et l'on tomba d'un excès dans un pire. A l'Hôtel-Dieu, les malades étaient couchés au nombre de quatre et même six dans le même lit : la syphilis en gâta un grand nombre, qui étaient entrés à l'hôpital fiévreux ou catarrheux, et qui en sortaient perclus et *courbassés* par le virus ou par le mercure.

Cette catégorie de malades se multipliait donc, quoique le mal diminuât de gravité. L'Hôtel-Dieu de Paris ne fut bientôt plus assez vaste pour les contenir : il fallut songer à créer des hôpitaux spécialement destinés au traitement vénérien. Le premier hôpital fut établi en 1536, par arrêt du parlement, sur le rapport des commissaires chargés de la police des pauvres. Deux salles du grand hôpital de la Trinité reçurent cette destination : la grande salle haute, « où l'on a accoustumé de jouer farces et jeux, » fut appliquée « à l'hébergement des infectz et verollez; la basse salle, à l'hébergement et retrait de ceux qui sont malades de teignes, du mal que l'on dict *saint Main, saint Fiacre,* et autres maladies contagieuses.»

Quelques mois après l'ouverture de cet hospice, la place manquait pour y recueillir tous les malades qui se présentaient. Le parlement, par arrêt du 3 mars 1537, ordonna aux marguilliers de l'église de Saint-Eustache, de consacrer l'hôpital de la paroisse, au logement des « pauvres malades vérollez et des maladies que l'on dict de saint Main, saint Fiacre et autres de cette qualité contagieuses. » Mais il n'y avait pas encore à Paris, malgré ces fondations, un hôpital exclusivement réservé à la maladie vénérienne, tandis que la ville de Toulouse en possédait un, depuis l'année 1528, appelé dans le langage du pays l'*houspital das Rognousés de la rongno de Naples.* (Voy. les *Mém. de l'hist. du Languedoc,* par Guill. de Catel, p. 237.) A mesure qu'on ouvrait de

nouveaux refuges aux *pauvres malades de vérole*, on constatait de la sorte les ravages du mal dans les classes inférieures, et surtout parmi les vagabonds : l'humanité conseilla d'aviser au soulagement de cette multitude souffrante, en délivrant de la vue et du contact de ces malades les gens sains et les honnêtes gens. On fit partout des hôpitaux, et on y accumula comme dans des prisons tous les pauvres qu'on jugeait affligés de maladies contagieuses. On commençait à se repentir d'avoir supprimé trop légèrement les mesures de police relatives aux lépreux et aux vérolés ; on s'aperçut un peu tard que la différence n'était peut-être pas si grande entre ces deux sortes de malades, et l'on eut la pensée de reconstituer l'ancien régime des léproseries. Ce fut dans cette pensée qu'on organisa, pour les *povres vérollez*, à Paris, le grand hôpital de Saint-Nicolas, près de la Bièvre, sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Mais les ressources de cet hôpital n'avaient pas été calculées d'après l'accroissement journalier du nombre des malades, et ce nombre s'élevait à 660, en 1540; le *linge et autres choses nécessaires*, que les maîtres et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu étaient tenus de leur fournir, vinrent à manquer tout à fait. Le parlement de Paris eut pitié de ces malades, *qui estoient en grosse nécessité;* il cita devant lui les maîtres et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, et les somma de pourvoir aux besoins de l'hôpital de Saint-Nicolas. (Voy. les *Preuves de l'Hist.*

de Paris, de Félibien et Lobineau, t. IV, p. 689 et 697.)

Cet hôpital prit le nom d'*hôpital de Lourcines*, et on y envoyait tous les *vérollez* qui se présentaient au Bureau des pauvres et à l'Hôtel-Dieu de Paris, où jusqu'alors ils étaient « couchez au mesme lit que ceux qui ne sont atteints de cette maladie. » Telle fut l'origine de l'hôpital des Vénériens, et un arrêt du parlement, en date du 25 septembre 1559, nous apprend que M. Pierre Galandius « naguere souloit tenir » ledit hôpital de Lourcines, où l'on nourrissait, logeait, pansait et médicamentait les *gens verolés*. (*Preuves de l'Hist. de Paris*, t. IV, p. 788.) En même temps qu'on cherchait à mettre en chartre privée tous les malades de cette espèce, on s'occupait de faire rentrer dans les maladreries ou léproseries les lépreux errants, qui n'avaient que trop contribué à corrompre la santé publique, en vivant librement au milieu de la population saine. François Ier, par une ordonnance du 19 décembre 1543, voulut *remédier au grand désordre* de ces léproseries, et il essaya d'y faire renfermer, comme autrefois, les lépreux qui mendiaient et *cliquetaient* par les villes et villages. Il était trop tard pour restituer au domaine de l'État les biens appartenant à la charité publique, mais envahis et accaparés depuis plus d'un siècle par des particuliers; d'ailleurs, à quoi bon des léproseries, quand il n'y avait plus de lépreux? En effet, même les porteurs de cliquettes

et de barils, ce n'étaient que vénériens récents ou invétérés. Lèpre et vérole avaient fait cause commune : si bien qu'Henri IV, par un édit de 1606, attribua ce qui restait des léproseries « à l'entretenement des pauvres gentilshommes et soldats estropiez. » Mais on ne voit pas qu'Henri IV, malade des suites d'une gonorrhée virulente, qui le fit souffrir pendant plus de dix ans, ait considéré la grosse vérole comme l'héritière naturelle de la lèpre, et lui ait assigné quelques revenus pour soigner ses malades. A cette époque, tous les syphilitiques n'étaient pas dans les hôpitaux, et l'on peut dire que la Prostitution, qui peuplait les cours des Miracles, se chargeait aussi de les dépeupler, en y ravivant sans cesse l'ancien virus de la lèpre et le nouveau virus de la grosse vérole.

BOUGE FLAMAND (XVIIe Siècle.)

CHAPITRE XXII.

SOMMAIRE. — Les poëtes de la Prostitution, au treizième siècle. — Corruption obscène de la langue. — Christine de Pisan fait la guerre aux vilains mots. — Influence du *Roman de la Rose* sur les mœurs. — L'*Art d'aimer* de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung. — Les femmes *putes*. — Vengeance des dames. — Les antagonistes du *Roman de la Rose*. — Projet de réforme des filles publiques. — Le *Champion des dames*. — Les *Puys d'amour* de Picardie et de Hainaut. — Le jargon des *galloises*. — Guillaume Coquillart, official de Reims. — Les *Droits nouveaux*, code du libertinage. — *Facio ut des*. — Tromperie sur la qualité de la marchandise. — Stellionat amoureux. — Le *Plaidoyer d'entre la Simple et la Rusée*. — Ne rien prendre sans payer. — Portrait d'une vieille *courtière*. — Nomenclature des *mignonnes* de Reims, avec leurs sobriquets. — Olive de Gâte-Fatras. — Marion de Traîne-Poetras. — Mort de Coquillart. — Son épitaphe. — Digression sur ses *coquilles*.

Les trouvères du treizième siècle, comme nous l'avons dit, avaient été les poëtes de la Prostitution; leurs lais et leurs fabliaux, qui reflétaient la licence de leurs mœurs et l'obscénité de leur langage, eurent

une funeste influence sur la langue écrite, comme sur les mœurs du peuple : les mœurs, loin de s'épurer, se pervertirent davantage, à l'exemple de celles que la joyeuseté française avait mises en honneur dans ces contes orduriers ; la langue non-seulement resta surchargée d'une nombreuse famille de vilains mots et de locutions impudiques, mais encore elle apprit à exprimer de préférence les lieux communs de l'amour charnel, si l'on peut désigner ainsi ce fade et monotone débordement de poésie amoureuse qui fit les délices des quatorzième et seizième siècles. Les éditeurs de Rutebeuf, M. Achille Jubinal et son devancier Méon, n'ont pas osé publier, même en remplaçant les mots libres par des points, plusieurs pièces singulières, qui prouvent que ce trouvère effronté ne se préoccupait guère de respecter les oreilles de ses auditeurs. Nous renvoyons les curieux de ce genre de littérature, au célèbre manuscrit de la Bibliothèque impériale, coté 7218, Ancien Fonds du roi, dans lequel on trouvera, au folio 215, le *Dit du c. et de la c.*, qui commence ainsi :

Une c..... et un v.. s'esmurent
A un marchié où aller durent... ;

au folio 24, le *Dit des c.*, dont voici le début, adressé à un seigneur peu délicat :

Signor, qui les bons c... savés,
Qui savés que li c... est tels... ;

et, au folio 183, le *Dit du c. et du c.*, dont les deux

premiers vers annoncent une controverse licencieuse :

> L'autre hier, me vint en avison
> Que li c.. demandoit au c...

Les termes graveleux et les images indécentes, que les trouvères employaient si volontiers, n'avaient rien de déplacé peut-être dans des contes gaillards ; mais, par la force de l'habitude, on les voyait figurer aussi dans les ouvrages les plus sérieux et même les plus moraux. Nous avons déjà cité divers passages d'une ancienne traduction de la Bible, pour montrer comment les écrivains et les poëtes profanes se sentaient toujours de la mauvaise compagnie qu'ils fréquentaient. Cette inconvenance dans les mots n'était pourtant pas sensible à tout le monde, et bien des femmes de bonnes vie et mœurs, bien des hommes graves et *vénérables personnes*, poussaient la candeur jusqu'à ne pas se scandaliser de ces locutions triviales ou déshonnêtes qui avaient fait irruption à la fois dans la langue parlée et dans la langue écrite. Il fallait une délicatesse, exceptionnelle à cette époque, pour rougir et s'offenser de cette grossièreté naïve, que l'usage avait rendue presque générale, en la faisant passer des livres dans le discours.

Voici de quelle manière la sage et *preude dame* Christine de Pisan se défendait de salir ses ouvrages de poésie et de morale, par cette honteuse pro-

stitution de langage. Elle répond à *très-notable et suffisante personne* maître Gontier Col, secrétaire du roi Charles V : « Tu exposes que, sans raison, je blasme ce qui est dit au *Roman de la Rose*, au chapitre de Raison, là où elle nomme les secrès membres d'hommes par leurs noms, et relates ici ce que autrefois ai dit ailleurs : que voirement créa Dieu toutes choses bonnes, mais, par la pollucion du péché de nos premiers parens, devint homme chose immonde; et ai donné exemple de Lucifer, dont le nom est bel et la personne horrible; et, en concluant, ai dit que le nom ne fait pas la déshonnesteté de la chose, mais la chose fait le nom déshonneste; et, de ceci, tu dis que je semble le pélican, qui s'occit de son bec. Si fais ta conclusion et dis : Se la chose doncques fait le nom déshonneste, quel nom je puis bailler à la chose, qui ne soit déshonneste? A ce je répondrai, sans passer oultre, grossement, car je ne suis logicienne, et à vraye vérité dois : n'est jà besoing de telles discussions. Sans faillir, te confesse que je ne pourroye en nulle manière parler de déshonnesteté ne voulonté corrompue, ne afin que quelconque nom je lui baillasse, ou fust aux secrès membres ou aultre chose déshonneste, que le nom ne fut déshonneste, et toutesfois, si, pour certains cas de maladie ou aultre nécessité, il convenoit le faire, j'en parleroys en manière que on entendist ce que je voudroye dire et ne parleroys point déshonnestement. »

Christine de Pisan ne craint pas de se livrer à une dissertation très-ardue et très-épineuse sur les cas où il est permis de nommer par leur nom les choses déshonnêtes, et elle finit par établir en principe que la malhonnêteté du cœur seule a fait la malhonnêteté des expressions; mais, en traitant ce sujet difficile, elle ne s'aperçoit pas qu'elle tombe elle-même dans le défaut qu'elle reproche à Jean de Meung et aux poëtes de son école; car elle se sert de mots bas et indécents qui contrastent avec la pureté de son intention. Le *Roman de la Rose*, que Christine de Pisan attaque ainsi dans ses épîtres (Ms. de la Bibl. Imp., coté 7217, Ancien Fonds), pouvait être accusé à bon droit d'avoir exercé une fâcheuse influence sur la pudeur du langage et sur l'état des mœurs publiques. On peut dire, cependant, que le *Roman de la Rose* fut pendant plus de deux siècles l'évangile de la galanterie française.

L'auteur de la première partie de ce roman fameux, Guillaume de Lorris, qui mourut vers la fin du treizième siècle en laissant son poëme inachevé, avait voulu composer, sous la forme allégorique, une espèce d'*Art d'aimer* dans le goût de son temps; néanmoins, il ne s'aveuglait pas sur les dangers d'une passion, qui est parfois un mal terrible et incurable :

Rien n'y vaut herbe ne racine;
Seul fuir en est la médecine.

Il savait, peut-être par expérience, que l'amour,

qu'il dépeint avec tant de séduction, était épidémique chez les poëtes de l'époque :

> Maints y perdent, bien dire l'oz,
> Sens, temps, chastel, corps, ame et los.

Guillaume de Lorris eut soin de tempérer la contagion voluptueuse de son sujet, par des réflexions pleines de sagesse et par des sentiments de noble prud'homie; mais il manque son but, et la folle jeunesse, qui s'était enthousiasmée pour le *Roman de la Rose*,

> Où l'art d'amour est tout enclose,

y chercha des exemples et des aliments de libertinage, plutôt que des préceptes de vertu et des enseignements de morale. Le poëte s'était arrêté, dans son travail érotique, après avoir fait quatre mille vers; un autre poëte se présenta pour compléter l'œuvre. Jean de Meung, dit Clopinel, parce qu'il était boiteux, continua le roman commencé par Guillaume de Lorris. Jean de Meung s'écarta sans doute du plan primitif. Il ne se piqua pas, non plus, de s'inspirer d'Ovide et des poëtes classiques de l'amour : sous prétexte de moralité et de satire, il se jeta dans un sale torrent d'injures contre les femmes, et, pour détourner ses lecteurs du dangereux écueil de la galanterie, il n'imagina rien de mieux que de leur montrer à nu, pour ainsi dire, toutes les amorces amoureuses des sirènes qui s'acharnent à la perte des âmes et des corps. Jean de Meung ne fut

certainement pas un moine dominicain, ainsi qu'on l'avait supposé, parce qu'il fut enterré dans le cloître du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques. C'était un docteur, un maître ès arts de l'Université de Paris; car son apologiste, le Prieur de Salon, nous le représente assis dans son jardin de la Tournelle et vêtu d'une chape fourrée d'hermine, « comme quelque homme d'honneur, » dit le bibliographe Antoine Duverdier. Il avait appris, dans les écoles, à nommer les choses par leur nom, et il ne se faisait pas scrupule, fort qu'il était de sa bonne intention, d'user des termes les plus obscènes et de peindre l'amour sous les couleurs les plus lubriques, en dédaignant toute espèce de voile. Il se vantait pourtant, malgré cette intempérance de poésie, d'être un honnête seigneur,

Au cœur gentil, au cœur isnel (*dispos*).

Mais si le *Roman de la Rose* était la lecture favorite des jeunes libertins, les dames et les demoiselles, qui le lisaient aussi en cachette, ne pardonnaient pas à l'auteur de les avoir outragées, notamment dans une longue déclamation contre le sexe féminin, laquelle se termine par ces deux vers :

Saiges femmes, par saint Denis!
En est autant que de phénix.

Ces dames, celles de la cour particulièrement, résolurent de le châtier de leurs propres mains, car elles avaient sur le cœur ce jugement, un peu bien

rigoureux, que le poëte avait osé porter sur leur sexe, en général :

> Toutes estes, serez ou fustes,
> De faict ou de volonté, putes.

La vengeance des dames a été racontée par André Thevet dans les *Vrais Portraits et Vies des hommes illustres* (Paris, Kerver, 1584, 2 tom. in-fol.); et la tradition du fait était encore tellement présente à la mémoire de tout le monde, qu'Antoine Duverdier, sieur de Vauprivas, qui publiait presque en même temps à Lyon sa *Bibliothèque françoise,* y a consigné la mésaventure de Jean Clopinel. Le récit de Duverdier est beaucoup moins connu que celui d'André Thevet; il est aussi mieux circonstancié, et c'est surtout à ce titre que nous le rapporterons textuellement, pour prouver que du temps de Philippe le Bel les dames de la cour n'avaient pas meilleure renommée que les femmes amoureuses de profession :

« Maître Jean de Meung, raconte le sieur de Vauprivas, étant venu à la cour pour quelque occasion, fut par les dames arrêté en une des chambres du logis du roi, étant environné de plusieurs seigneurs; lesquels, pour avoir leurs bonnes grâces, avoient promis le représenter et n'empêcher la punition qu'elles en voudroient faire; mais Jean de Meung, les voyant tenir des verges et presser les gentilhommes de le faire dépouiller, il les requit de lui vouloir octroyer un don, jurant qu'il ne deman-

deroit pas rémission de la punition qu'elles entendoient prendre de lui (qui ne l'avoit pas méritée), ains, au contraire, l'avancement. Ce qui lui fut accordé à grand' peine et à l'instante prière des seigneurs. Alors maître Jean commença à dire : « Mesdames, puisqu'il faut que je reçoive châtiment, ce doit être de celles que j'ai offensées. Or, n'ai-je parlé que des méchantes, et non pas de vous, qui êtes ici toutes belles, sages et vertueuses; partant, celle d'entre vous qui se sentira la plus offensée, commence à me frapper comme la plus forte putain de toutes celles que j'ai blâmées? » Il ne s'en trouva pas une d'elles qui voulût avoir cet honneur de commencer, craignant d'emporter ce titre infâme, et maître Jean échappa, laissant aux dames une vergongne et donnant aux seigneurs là présents assez grande occasion de rire, car il s'en trouva aucuns d'eux à qui il sembloit que telle ou telle devoit commencer. »

Le *Roman de la Rose*, dans lequel abondent les détails érotiques et les mots obscènes, fut pour les Français des quatorzième et quinzième siècles ce que le poëme d'Ovide avait été pour les Romains. On le trouvait, écrit sur beau vélin, et orné de miniatures, dans toutes les *librairies* des hôtels et des châteaux; on le savait par cœur, on le citait à tout propos, et on y puisait, comme à une source de galanterie raffinée, tous les enseignements de l'art d'aimer. Mais ce roman célèbre, qui avait cepen-

dant un but moral, n'en fut pas moins mis à l'index par les *preudes femmes* et par les *gens de bonne vie;* il y eut une foule de poëtes et de prosateurs, qui, sans doute à l'inspiration des dames, réfutèrent les accusations partiales et malhonnêtes qu'il renfermait contre elles.

Les deux plus fameux antagonistes du *Roman de la Rose* furent Christine de Pisan et Martin Lefranc, qui, tout en rendant pleine justice au talent de l'auteur, lui reprochèrent également d'avoir été injuste à l'égard des femmes, et de s'être fourvoyé dans les sentiers perdus de la Prostitution. Voici le jugement que la vertueuse Christine portait sur ce livre, qu'elle eût voulu faire rentrer dans le néant : « Pour ce que nature est plus descendante au mal, je dis qu'il peut estre cause de mauvaise exortacion en très-abominables meurs, confortant vie dissolue, doctrine pleine de depcevance, voire de dampnation, diffameur publique, cause de souspicion et mécréantise, et honte de plusieurs personnes, et peut estre d'erreur, et très-déshonneste lecture en plusieurs points. »

Christine de Pisan vivait à une époque moins dépravée que celle où Jean de Meung représentait la femme comme *vaissel, retrait et héberge de tous vices*. Les mœurs, sous le règne de Charles le Sage, étaient plus décentes que sous les règnes précédents; néanmoins, la Prostitution civile menait toujours son

train, au dire de cette bonne dame Christine qui, dans sa *Cité des dames*, voulait démontrer que son sexe l'emportait sur l'autre, en tous genres de mérites, et qui, dans son *Livre des trois vertus*, donnait des leçons de morale et de *preuderie* aux femmes de toutes conditions. Elle n'oubliait pas même la femme de mauvaise vie; elle proposait de la convertir au bien et de lui rendre l'estime du prochain avec sa propre estime : « Hélas! disait-elle, sans faille, toute femme ainsi donnée à honte et péché debveroit bien désirer estre remise en cestuy estat, laquelle chose seroit se disposer si elle vouloit, car, si elle a corps fort et puissant pour mal faire et souffrir maintes batures et assez de meschances, elle l'auroit bien pour gaigner sa vie : que ainsi elle fust disposée comme nous disons, car chascun la prendroit voluntiers, lui donneroit à gaigner, mais bien gardast qu'on ne veist en elle ordure ne mauvaistié en nul endroit, fileroit, garderoit des accouchées et des malades, demoureroit en une petite chambre, en bonne rue et entre bonnes gens, là vivroit simplement et sobrement, si que on la veist nulle fois ivre, ne malle, ne tenceresse, ne grande quaquetêresse, et gardast bien que de sa bouche n'issit quelconques paroles de puterie ne déshonnesteté, mais tousjours fort courtoise, humble, douce et de bon service à toutes bonnes gens, et bien se gardast que homme n'attraist, car elle perdroit tout. Et, par ceste voie, pourroit servir Dieu et gaigner sa vie : si

luy feroit plus de bien ung denier que cent receuz en péché. »

Le projet de réforme, imaginé par Christine de Pisan pour détruire la Prostitution, n'eut pas d'autre résultat que de faire honneur à la moralité de son auteur. On ne vit pas les femmes folles renoncer à leur métier dégradant, attendu que la charité publique ne leur offrit pas de les mettre chacune dans une petite chambre *en bonne rue,* et de les employer à des travaux honnêtes. Elles restèrent donc ce qu'elles étaient, souvent ivres et méchantes, toujours querelleuses et babillardes, avec des paroles obscènes à la bouche, et vivant de leur péché. Christine n'eut pas plus de succès dans ses attaques contre Jean de Meung, et le *Roman de la Rose*, toujours lu et admiré, continua de servir de bréviaire aux amoureux et aux libertins. Martin Franc, l'auteur du *Champion des dames*, échoua également dans la guerre qu'il fit à la poésie érotique, en prenant le *Roman de la Rose* pour texte de ses déclamations morales, à la défense du sexe féminin.

Martin Franc était, dit-on, prévôt et chanoine de l'église de Leuse en Hainaut; il n'avait, à ce titre, rien à voir dans les mystères des femmes, mais comme il était d'un naturel galant et d'humeur accorte, il prit fait et cause pour ces dames contre les insolences de Jean de Meung. Son *Champion des dames* n'est qu'un long panégyrique de la vertu féminine, mais il emprunte trop souvent son voca-

bulaire à Jean de Meung lui-même, et il ne craint pas d'offenser les oreilles chastes auxquelles il s'adresse en toute pureté. Ce fait prouve ce que nous avons dit de la prostitution du langage littéraire et de l'immodestie des poëtes. Dès qu'on abordait le *gai savoir*, on était obligé de se servir de son style, qui s'était traîné dans les mauvais lieux. Le *bon* frère Guillaume-Alexis, moine de Lyre en Normandie, dans son *Grand blason des fausses amours*, composé au milieu du quinzième siècle, n'a pas été plus décent dans son langage, que l'auteur anonyme du livre de Matheolus, poëme français, composé au quatorzième siècle contre le mariage et les femmes par un évêque de Térouenne. Aussi, Martin Franc, qui croyait user, en tout bien et tout honneur, du jargon poétique au profit des dames, condamne sans appel les poëtes profanes et leurs académies, qu'ils appelaient *Puys d'amour*, parce que tous leurs vers semblaient sortir de là. Voici un échantillon de sa colère contre les *Puys d'amour*, qui avaient le privilége d'attirer la foule, surtout en Picardie et en Hainaut :

Pour Amours balladent et riment,
Leur hault engin tout y employent,
En celle estude leurs jours liment :
Là toute vertu y desployent,
Au service d'Amours s'employent,
Comme s'il fut omnipotent :
Mal font, quant ils ne se reploient
Contre luy qui est impotent.

Avez-vous point leu en vos livres
Comment les folz payens rimoient,
Autour de Bacchus, dieu des yvres,
Et de Vénus que tant amoient?
Devant eux leurs motetz semoient,
Leurs rondeaux et serventois :
Or, fait-on pis qu'ils ne souloient
En Picardie et en Artois.

C'est donc chez les poëtes des quinzième et seizième siècles, qu'il faut rechercher l'état des mœurs et les particularités de la *vie dissolue*, à ces mêmes époques; c'est aussi d'après le genre de vie de certains poëtes, qu'il faut juger ce que pouvaient être les habitudes débauchées de ces *beaux diseurs*, qui étaient la plupart, selon l'expression de Clément Marot, parlant de son valet Frippelippe, *coureurs de bordeaux* et *beaux joueurs de quilles*. Presque tous les poëtes pourraient fournir quelques traits à une enquête sur les mœurs publiques de ce temps-là; mais comme nous ne pouvons ici les passer tous en revue, nous nous bornerons à extraire des œuvres de Coquillart et de Villon, les deux meilleurs poëtes du quinzième siècle, ce qui peut intéresser l'histoire de la Prostitution.

Guillaume Coquillart, tout official de Reims qu'il était, parlait en vers le jargon des *galloises* de sa province. Il a laissé plusieurs ouvrages de poésie joyeuse, qui ont été fort estimés de son temps, et qui méritaient, à vrai dire, cette estime, eu égard à l'esprit qu'il y a mis et au tour qu'il a donné à cet esprit

un peu libre, mais essentiellement français. Sous le titre des *Droits nouveaux*, il a rassemblé un grand nombre de questions qui forment une espèce de code de libertinage. Voici quelques-unes des questions et des réponses.

On demande à ce jurisconsulte des *causes grasses*, si une jeune femme doit nourrir elle-même son enfant. Il ne répond pas en official, mais en poëte et en connaisseur libertin.

Elle a le beau petit teton,
Cul troussé pour faire virade,
Le sain poignant, tendre, mignon :
Il n'est rien au monde plus sade (*succulent*).
S' elle est nourisse, elle sera fade,
Avalée, pleine de lambeaux :
Faisandes deviennent bécasses,
Les culz troussez deviennent peaux,
Les tetons deviennent tetasses.
Nourrisses aux grandes pendasses,
Gros sains ouvers remplis de laictz,
Sont pensues comme chiches-faces
Qu'on vent tous les jours au Palays,
Tetins rebondis, rondeletz,
Durs, piquans, gettez bien au moule,
Tendus comme un arc à jaletz,
Deviennent lasches comme soule.

On demande, quand on traite une affaire d'amour avec les *gorgiases* et les *sucrées*,

Qui ne le font pour rien, sinon
Pour le denier...

si cette affaire-là est *vendage*, ou *louage*, ou *prêt*, ou *conduction*, ou *permutation*, ou *gage*. Il répond : C'est

un véritable contrat fondé sur cet axiome du droit romain : *Facio ut des.*

> Afin que tu donnes, je fais;
> C'est l'intention toute pure :
> Sans les dons, on n'ayme jamais.

On demande si une *bague* ou femme de plaisir, qui a été trompée par une *courtière* ou *maquerelle*, et qui s'est donnée, sur la foi de celle-ci, à un *putier ordinaire*, peut réclamer des dommages et intérêts contre la prometteuse de robes fourrées, de monnaie et de *parpignoles*. Coquillart condamne la courtière à indemniser la pauvre mignonne, qui s'est fiée à ses conseils frauduleux, et à lui payer son *salaire*. En outre, ladite courtière, convaincue d'escroquerie et de faux, sera pendant quelque temps privée des profits de son odieux trafic.

Maître Coquillart examine un autre cas de courtage, qui se rapporte également à la rubrique *De dolo*, et qui nous apprend que les *courtières* du quinzième siècle n'étaient pas plus humaines ni moins avares que celles de nos jours.

> Une qui sert de beaulx messaiges,
> Une courtière qui ne vit
> D'autre chose que de courtaiges,
> En contrefaisant ces messaiges;
> Une meschante deschirée
> Qui a couru bourgs et villaiges
> Et est à tous abandonnée;
> Une morfondue mal parée,
> Une meschant' bague au gibier :
> Cette vieille l'a emmenée,
> Et la vous met sur le mestier,

Et de faict l'a appointée
De chapperon rouge, au surplus,
De corset de soye, de baudrier,
De robe, que voulez-vous plus?
Tant, que, devant, pour trois festus,
Vous l'eussiez eue ou pour du pain;
Maintenant, le couple d'escuz
Ou le noble (*monnaie d'or*) luy pend au sain.
Au temps de tout son premier train,
Elle alloit partout loing et près;
Et maintenant c'est un gros grain,
Et ne va que aux porches secretz;
Elle alloit, devant et après,
Toute seule, à mont et à val;
Maintenant, c'est un cas exprès
Qu'il la fault conduire à cheval.
Quel' tromperie! propos final,
C'est deception et cautelle;
Or, l'inventeur de tout le mal
A esté ceste macquerelle.

Le très-équitable Coquillart veut que cette courtière soit punie et paye une amende, non pas au profit du sergent, mais au profit du public, qui sera dispensé d'acquitter sa dette impure vis-à-vis de la belle en chaperon rouge et en corset de soie.

On pose une question bien plus délicate, relative aux dols qui se pratiquent en amour, quand on demande au savant official de Reims si une *image* (fille naïve) peut abuser de la crédulité des hommes, pour leur vendre trois fois le même objet :

Quelque gros grain, faiseur du saige,
La vient ung petit manier :
Celuy-là paye l'apprentissaige
Et le pucellaige premier.

Depuis, survient quelque escollier,
Gorgias, de bonne maison,
Qui se met à en essayer,
Et est le second eschanson.
Après, survient quelque mignon
Qui paye et passe les destroitz :
Vous semble-il que ce soit raison
Vendre une seule chose à trois ?

Coquillart est trop honnête pour souffrir une pareille fraude sur la qualité de la marchandise : il ordonne que la *nymphe*, coupable de stellionat amoureux, soit fustigée et battue,

Demy vestue et demy nue,
Pour recognoistre le délict,
Non pas au carrefour ne en rue,
Mais au quatre cornetz d'ung lict,
Les dents contremont, l'esperit
Pensant, ravy en amourette,
Et la teste au bout du chalit,
En lieu du cul d'une charette.

Le digne Coquillart, qui, en sa qualité d'official, avait souvent à juger des cas difficiles, et qui, par exemple, ne devait pas être effarouché par les arcanes des *causes grasses,* déploie toute l'autorité de sa science ès-lois dans le *Plaidoyer d'entre la Simple et la Rusée.* « Ce qui domine le plus dans cette pièce, selon l'abbé Goujet (*Biblioth. franç.,* t. X, page 160), c'est l'obscénité. Deux femmes se disputent un amant; les avocats plaident pour et contre; les droits de chaque partie sont exposés, détaillés, prouvés, et ces droits respectifs, mis en si grand jour, ne

sont pas certainement fondés sur la bonne conduite ni sur les mœurs réglées des parties; le juge interrompt les avocats; ceux-ci reprennent leurs plaidoyers; il y a enquête; on écoute les témoins: c'est une procédure en forme. »

Un des avocats, Mᵉ Simon, soutient un peu longuement, que si les hommes, en vertu de leur toute-puissance, n'avaient qu'à se baisser pour satisfaire leur convoitise à l'égard des femmes, cette trop grande facilité des plaisirs sensuels amènerait de sérieux inconvénients, car il s'ensuivrait

Que un meschant homme se pourroit
Rendre aux sucrées et drues,
Et ce semble qu'il ne fauldroit
Qu'abatre femme emmy les rues:
Si telles manières indues
Couroyent, tout seroit aboly,
Povres filles seroyent perdues
Et le mestier trop avily :
Par quoy, il n'y auroit celuy
Qui ne gouvernast damoyselles
Et qu'il ne voulsit aujourd'huy,
Sans foncer, avoir des plus belles
Et des plus gorgiasses, s'elles
Se vouloyent abandonner...

Parmi la déposition des témoins, il faut signaler celle d'une vieille *courtière*, qui raconte comment la Rusée, qui était vraisemblablement une femme de vie dissolue, ameuta les filles publiques du quartier contre la Simple, et alla nuitamment, accompagnée de ces *tenceresses*, faire le sabbat à la porte de

sa rivale. Coquillart nous donne ainsi le signalement dudit témoin :

Dame de bonté singulière,
Valentine irrégulière,
Religieuse de Frevaulx,
Abbesse de haulte culiere,
Prieure de longue barrière,
Du diocèse de Bourdeaulx;
Aulmousnière de vieulx naveaulx,
Gardianne de vieulx drappeaulx,
Le dos esgu comme une hotte,
Chevauchant à quatre chevaulx
Sans estrivieres ne houseaulx,
Et ridée comme une marmote.

Le témoin, en décrivant l'assemblée des filles, les désigne la plupart par leurs noms et sobriquets, lesquels ressemblent beaucoup à ceux que nous avons extraits de la Taille de 1292, ce qui atteste la persistance des usages de la Prostitution. Cette nomenclature curieuse trouverait encore aujourd'hui, dans les derniers rangs des femmes perdues, beaucoup de ces malheureuses qui répondraient à l'appel.

C'est assavoir Margot la Gente,
Jacqueline de Carpentras,
Olive de Gaste-Fatras,
Hugueline de Cote-Crotée,
Marion de Traîne-Poetras,
Et Julienne l'Esgarée,
Cristine la Decoulourée,
Égyptienne la Pompeuse,
Augustine la Mauparée,
Bertheline la Rioteuse,
Sansonnette Lourd-Grimarrée,

Henriette la Marmiteuse,
Guillemette Porte-Cuirasse,
Ragonde Michelon-Becasse,
Regnaudine la Rondelette,
Laurence la Grand-Chiche-Face,
Demeurant à la Pourcelette,
Jacquette la Blanche-Fleurette,
Tiennon la Cousine-Yolant,
Edeline Pisse-Collette,
Maistresse de la Truye-Volant,
Freminette de Mal-Tallent,
Geffine Petit-Fretillon,
Rauqueline de l'Esguillon,
Josseline de Becquillon,
Et dame Bietrix, demourant
En la rue du Carrillon,
A l'ymage du Cormorant.

Ces divers surnoms, qui caractérisaient les défauts et les qualités des filles, leur origine, leur physionomie ou leur toilette, pourraient fournir matière à un commentaire très-curieux, que le docte Leduchat n'eût pas laissé à faire; ainsi, Olive *de Gaste-Fatras* nous paraît avoir été baptisée de la sorte, parce qu'elle gâtait les hommes qui l'approchaient. On appelait alors *fatras* un trousseau de clefs, et dans le style figuré des bons *raillards*, on mettait des clefs et des fatras partout. Marion *de Traîne-Poetras* semble devoir ce vilain surnom à la saleté de sa chemise, pareille à celle qu'un écrivain comique de l'école de Bruscambille nous représente « poitrassée par devant et dorée par derrière. » Au reste, on peut croire que Coquillart n'était point allé chercher ses sujets à Paris, et qu'il recueillait, en ses

vers naïvement graveleux, tout ce qu'il avait vu de ses propres yeux dans la bonne ville de Reims.

Ce pouvait être un excellent official, et Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, n'hésita pas à le faire son exécuteur testamentaire, en 1472; mais c'était, à coup sûr, un poëte fort spirituel et fort gai, de mœurs très-relâchées. Il y a dans ses poésies beaucoup de charmantes libertés, que la Fontaine n'a pas dédaigné d'imiter. Il n'était pas très-délicat sans doute sur la moralité des gens qu'il fréquentait. Ses vers nous initient à son train de vie, et son épitaphe, composée par Clément Marot, nous apprend qu'il mourut comme il avait vécu :

La morre est jeu pire qu'aux quilles,
Ne qu'aux eschecs ne qu'au quillart :
A ce meschant jeu, Coquillart
Perdit la vie et ses coquilles.

Cette épitaphe n'a pas été certainement comprise par les biographes qui l'ont citée et qui veulent que Coquillart, ayant perdu une somme considérable à la *morre*, en soit mort de chagrin. Clément Marot aurait fait allusion, selon l'abbé Goujet, aux trois coquilles d'or que le vieux Coquillart portait dans ses armes. Nous pensons qu'il faut voir dans cette épitaphe une suite de jeux de mots, que les commentateurs de Marot n'ont pas soupçonnés. La *morre* est sans doute un jeu qui remonte à la plus haute antiquité, *micatio digitum*, et qui consiste à lever autant de doigts que l'adversaire en lève lui-même en dé-

signant le nombre avec une merveilleuse vivacité. On saisit sans peine l'allusion indécente que le poëte présente à l'esprit, par le seul rapprochement de *la morre* à l'*amour* et par l'analogie des deux jeux. Il résulte de là que Coquillart avait perdu *la vie et ses coquilles* (autre allusion obscène) en jouant à *l'amour*. On entendait, au figuré, par *coquille* le sexe de la femme (*ovi putamen*), et par *coquilles* les témoins du sexe masculin (*testiculi*). On disait proverbialement d'une femme : *la coquille lui démange*, et d'un homme : *les coquilles lui sonnent*. D'après ces explications philologiques, il est à peu près clair que Coquillart, à force de hanter la compagnie des dames, y avait contracté une maladie honteuse, qui fit de tels ravages chez lui que ses parties sexuelles furent gangrenées et tombèrent enfin sous le bistouri du chirurgien. Coquillart, en effet, mourut vers 1500, à l'époque où le mal de Naples faisait tant de victimes en France. C'était là une mort peu édifiante pour un official, mais toute naturelle pour un poëte qui n'avait pas eu d'autres muses que les *mignonnes* des clapiers.

CHAPITRE XXIII.

SOMMAIRE. — La vie des mauvais garçons et des filles de joie au quinzième siècle. — La jeunesse de François Villon. — Ses *villonneries.* — Ses procès. — Son *Petit Testament.* — Cabarets en renom. — Son épitaphe. — Son *Grand Testament.* — La belle Heaulmière. — *Folles femmes* des corporations de métier. — *Parler un peu poictevin.* — *Saint-Genou* et *Brisepaille*, en Poitou. — *Enné*, juron des filles. — Tableau du ménage d'un *compagnon* ou *francgontier.* — Ballade *à ceux de mauvaise vie.* — Les truies et les pourceaux. — Villon crie merci. — Ses *Repues franches.* — La *diablerie* de Montfaucon. — Les joueurs de farces. — Les Enfants-sans-souci. — La *verde jeunesse* de Clément Marot. — La *Légende de maistre Pierre Faifeu.* — Macée la devote et la fille *attournée.*

C'est dans les œuvres de François Villon, qu'il faut apprendre ce que pouvait être au quinzième siècle la vie des mauvais garçons et des filles de joie. Villon, avant d'entrer dans les prisons du

Châtelet et d'être destiné à périr sur la roue, avait passé sa jeunesse dans les lieux de débauche, ne fréquentant que la honteuse compagnie qu'il y rencontrait. Ce furent, comme il l'avoue lui-même, le jeu, les *repues franches* et les femmes, qui l'entraînèrent au crime et qui le firent condamner deux ou trois fois avec ses complices. Il était né d'une famille honnête et pauvre, qui se nommait *Corbeuil*; mais on le surnomma *Villon*, c'est-à-dire voleur ou filou, lorsque ses *hauts-faits* de *pince* et de *croc* le firent connaître comme un habile coquin parmi les ribauds de la bonne ville de Paris. Il prenait le titre d'*écolier*, et l'on peut juger, d'après ses poésies, qu'il avait étudié aux grandes Écoles de la rue du Fouare, avant de se faire recevoir *maître-ès-arts* aux écoles de l'argot et de la Prostitution.

Il commença par des vols de peu d'importance, qui ne lui offraient en perspective qu'un bon repas avec ses amis et ses maîtresses; il se chargeait de leur procurer, sans bourse délier, du pain, de la viande et surtout du vin, et il inventait des tours d'adresse, à l'aide desquels il dévalisait les boutiques des marchands. Son premier procès date de l'année 1456. Il fut alors enfermé dans les prisons du Petit-Châtelet, et, pendant cette captivité, il composa son *Petit Testament*, où il se plaît à rappeler quelques souvenirs de sa vie crapuleuse et malhonnête. Il accuse de ses fautes une femme qu'il aimait et qu'il ne nomme pas; c'était vraisemblablement une fille

publique, avec laquelle il cohabitait, et qui le jeta, un soir d'hiver, à la porte, en le priant de ne plus revenir au logis. Villon, se trouvant sans asile et sans moyens d'existence, avait eu recours au vol pour ne pas mourir de faim, et s'était mis à vagabonder dans les rues de Paris. Cependant, comme il se souvenait avec plaisir du bon temps qu'il avait passé avec cette *villotière*, il laisse en héritage son cœur *mort et transi* à celle, dit-il,

> Qui si durement m'a chassé,
> Que j'en suis de joye interdict
> Et de tout plaisir dechassé.

Un passage du *Petit Testament* nous apprend que les libertins de l'Université et du Palais allaient faire bombance avec leurs *meschines*, soit au cabaret de l'*Abreuvoir Popin*, qui était situé sur le bord de la rivière, vis-à-vis la rue Thibautodé, à l'endroit où fut construit depuis le quai de la Mégisserie, soit au *trou* (bouchon) de la *Pomme du Pin*, dont nous ignorons l'emplacement, quoique ce cabaret fût encore fameux au dix-septième siècle.

François Villon n'avait que vingt-six ans, lorsqu'il sortit du Petit-Châtelet pour retourner à ses vilaines habitudes. La mauvaise société qu'il voyait ne tarda pas à lui être funeste, et, quoiqu'il continuât à vivre aux dépens des femmes dissolues qui lui accordaient les priviléges d'amant, il ne se contentait pas de l'argent que faisait entrer dans le ménage

l'indigne métier de ses compagnes. Il allait commettre ses *villonneries*, à main armée sur la grande route, de concert avec quelques-uns des hommes dépravés qui l'aidaient ensuite à dissiper son butin au jeu et à table. En 1461, après un acte de violence qui paraît avoir eu pour théâtre le village de Ruel, aux environs de Paris, il fut arrêté de nouveau à Melun, ainsi que cinq de ses complices, jugé par le tribunal du Châtelet, et condamné à être pendu au gibet de Montfaucon. Il prit la chose assez gaiement, car il composa lui-même son épitaphe :

Je suis François (dont ce me poise)
Né de Paris, auprès Pontoise.
Or, d'une corde d'une toise,
Sçaura mon col que mon cul poise.

Néanmoins, d'après le conseil de son avocat, il ne s'en tint pas à la justice de la prévôté de Paris, et il appela de la sentence en parlement. Ce fut pendant les délais de cet appel, qu'il rédigea *en rimes* son *Grand Testament*, dans lequel il fit comparaître, avec beaucoup d'esprit et de malice, tous les joueurs de dés, tous les coureurs de clapiers, tout le honteux personnel de la Prostitution contemporaine. Ce *Grand Testament*, qui ne témoigne guère du repentir de son auteur, est donc un écho fidèle des mauvais lieux de Paris, et un scandaleux miroir de la vie des poëtes, des écoliers et des vagabonds.

Villon commence par introduire dans son *Testament* la belle Heaulmière, qui avait eu dans son

jeune temps ceinture dorée et méchante renommée, mais qui, en devenant vieille, ne pouvait plus faire d'autre métier que de gouverner une maison de filles de joie. La belle Heaulmière (c'était peut-être une marchande qui vendait ou fabriquait des *heaulmes* ou casques dans la rue de la Heaumerie) avait été fort belle, et, à ce titre, fort courtisée des *clercs*, des *marchands* et des *gens d'église*, qui ne marchandaient pas ses bonnes grâces; mais, à l'époque où ses faveurs se payaient si cher, elle aimait un *garçon rusé* qui ne lui donnait rien que de mauvais traitements, et qui la dépouillait de tout ce qu'elle gagnait à la peine de son corps. On voit que les mœurs des méprisables parasites de la Prostitution n'ont pas changé depuis quatre siècles. Écoutons les plaintes de la belle Heaulmière :

Or, ne me faisoit que rudesse
Et, par m'ame! je l'amoys bien!
Et à qui que fisse finesse,
Il ne m'aymoit que pour le myen.

Jà ne me sceut tant detrayner,
Fouller aux piedz, que ne l'aymasse,
Et m'eut-il faict les rains trayner,
S'il me disoit que le baisasse
Et que tous mes maux oubliasse,
Le glouton, de mal entaché,
M'embrassoit! J'en suy bien plus grasse!
Que m'en reste-t-il? Honte et péché!

La belle Heaulmière, en se lamentant ainsi devant un feu de chènevottes, était accroupie sur ses talons vis-à-vis d'autres vieilles qui l'écoutaient avec

un sourire railleur. Le *garçon rusé*, dont parlait en soupirant cette ancienne folle de son corps, n'existait plus, disait-elle, depuis trente ans. Cependant, les commentateurs de notre poëte sont tentés de croire que c'était François Villon lui-même qu'elle regrettait de la sorte, parce qu'il l'avait tant battue et tant pillée. Elle fait un gracieux portrait de ce qu'elle était alors, en opposition avec une triste peinture de ce qu'elle est maintenant. Ici, c'est la prostituée; là, c'est la *courtière*. Nous allons placer ces deux portraits si différents, en regard l'un de l'autre.

Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveulx blonds, sourcilz voultiz (*arqués*),
Grand entre'œil, le regard joly
Dont prenoye les plus subtilz;
Ce beau nez, ne grand ne petiz,
Ces petites jointes oreilles,
Menton fourchu, cler vistraictis (*clair visage bien fait*),
Et ces belles levres vermeilles?

Ces gentes espaulles menues,
Ces bras longs et ces mains traictisses (*bien faites*),
Petiz tetins, hanches charnues,
Eslevées, propres, faictisses
A tenir amoureuses lysses,
Ces larges reins, ce sadinet
Assis sur grosses fermes cuysses
Dedans son joly jardinet?

Le front ridé, les cheveulx gris,
Les sourcilz cheuz, les yeux estainctz,
Qui faisoient regars et ris
Dont maintz marchans furent attainctz,
Nez courbé, de beaulté loingtains,
Oreilles pendens et moussues,

Le vis (*visage*) pally, mort, et destaincts,
Menton foncé, levres peaussues.

C'est d'humaine beauté l'yssues,
Les bras courts et les mains contraictes,
Les espaulles toutes bossues,
Mammelles, quoy? toutes retraictes;
Telles les hanches que les tettes
Du sadinet... Fy! Quant des cuysses,
Cuisses ne sont plus, mais cuissettes
Grivelées comme saulcisses.

La belle Heaulmière n'est donc plus bonne à rien, si ce n'est à *bailler une leçon* aux filles de joie, et voici la *doctrine* qu'elle leur présente dans une ballade, où nous remarquerons que les *folles femmes* appartenaient la plupart à des corporations de métier, comme nous l'avions déjà indiqué.

Or, y pensez, belle gantière,
Qui m'escolière souliez estre,
Et vous, Blanche la savatière,
Or, est-il temps de vous cognoistre!
Prenez à dextre et à senestre,
N'espargnez homme, je vous prie,
Car vieilles n'ont ne cours ny estre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

Et vous, la gente saulcissiere,
Qui de danser estes adextre,
Guillemette la tapissière,
Ne mesprenez vers vostre maistre:
Tous vous fauldra clore fenestre,
Quand deviendrez vieille flestrie,
Plus ne servirez qu'ung viel prebstre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

Jehanneton la chaperonniere,
Gardez qu'ennuy ne vous empestre;
Katherine l'esperonniere,
N'envoyez plus les hommes paistre,
Car, qui belle n'est, ne perpetre
Leur male grace, mais leur rie:
Laidde vieillesse amour ne impetre
Ne que monnoye qu'on descrie.

Filles, veuillez vous entremettre
D'escouter pourquoy pleure et crie?
Pour ce que je ne me puys mettre
Ne que monnoye qu'on descrie.

Cette ballade nous apprend que la Prostitution se recrutait, au quinzième siècle, parmi les *gantières*, les *savatières*, les *saucissières*, les *tapissières*, les *chaperonnières* et les *éperonnières*. Nous y découvrons encore une particularité, qui mérite d'être signalée; c'est que ces femmes dissolues se plaçaient à leur fenêtre pour attirer les passants, comme cela se pratique encore en Hollande, à la Haye et à Amsterdam, où l'on voit, dans les rues suspectes, aux fenêtres du rez-de-chaussée, derrière des rideaux transparents, certaines filles qui se mettent en montre à moitié nues ou voluptueusement parées.

François Villon, qui avait en perspective les fourches patibulaires de Montfaucon, et qui était peut-être à demi corrigé avec l'espoir d'échapper à la potence, conseille à ses lecteurs d'appréhender le *barat* (tromperie) des filles publiques, lesquelles n'en veulent qu'à la bourse et à l'honneur du prochain; car, dit-il,

Car ce sont femmes diffamées !
S'elles n'ayment que pour argent,
On ne les ayme que pour l'heure :
Rondement ayment toute gent,
Et rient, lorsque bourse pleure.

Le poëte se repent de n'avoir pas plutôt fréquenté les femmes de bien, qui l'eussent gardé du vice au lieu de l'y faire tomber, mais il ne peut s'empêcher de repasser avec complaisance dans son imagination les fredaines de sa folle jeunesse; c'étaient des *femmes diffamées*, d'accord, mais elles étaient si belles, si joyeuses, si bien faites pour l'amour! Il se souvient même des leçons qu'il a reçues de deux d'entre elles, qui lui avaient appris à *parler un peu le poictevin*. Nous croyons qu'il entend, par cette expression figurée, dont il nous serait difficile pourtant de rendre le sens exact, l'art du *souteneur de filles*; il ne désigne aussi ses deux institutrices, que par une métaphore qui est plus intelligible ou qui du moins a été expliquée :

Filles sont très-belles et gentes
Demeurantes à Sainct-Genou,
Près Saint-Julian des Voventes,
Marches de Bretaigne ou Poictou,
Mais je ne dy proprement où.
Or, y pensez trestous les jours,
Car je ne suis mie (*pas*) si fou :
Je pense celer mes amours.

Pour comprendre ce langage figuré, il suffit de le rapprocher d'un passage du *Gargantua* de Rabelais

(liv. I, ch. 6), dans lequel il est question d'une *orde vieille*, qui exerçait le métier de sage-femme : « Elle était venue, dit maître François, de Brisepaille, d'auprès Sainct-Genou. » Le savant Leduchat constate, dans son commentaire, qu'on désignait ainsi, en Languedoc et en Dauphiné, une vieille débauchée : « Cela signifie, dit-il, qu'il y a longtemps qu'on a brisé avec les genoux la paille de son grabat. »

Villon a mis de côté la honte; il donne carrière à ses œuvres, et il formule en ces termes la morale des viveurs de son temps :

> Il n'est tresor que de vivre à son aise.

Il fait un ample éloge des femmes de Paris, *qui ont le bec si affilé,* et il les élève au-dessus de toutes les langues de la chrétienté :

> Il n'est bon bec que de Paris.

Il reconnaît aussi d'autres mérites aux Parisiennes, et il en cite quelques-unes, qui cependant ne faisaient pas fortune dans la débauche :

> Temoing Jacqueline et Perrette
> Et Ysabeau qui dit : Enné !

Clément Marot, dans une note de son édition de Villon, assure que le mot *enné* était un juron de filles. Villon s'apitoie sur la *disette* de ces trois pauvres filles, qu'il n'avait pu enrichir, et auxquelles

il souhaite les miettes tombant de la table des Célestins et des Chartreux; mais toutes ses préférences sont pour la grosse Margot :

Tres doulce face et pourtraicture,
Assez devote créature :
Je l'aime de propre nature,
Et elle moy, la doulce sade (*mignonne*)!

C'est à elle qu'il adresse une ballade dont elle est l'héroïne, et dont il est le héros. Cette ballade nous offre le tableau pittoresque et cynique du ménage des filles et de leurs amants :

Si je ayme et sers la belle de bon haict (*de bon cœur*),
M'en devez-vous tenir à vil ne sot?
Elle a en soy des biens à fin souhaict!
Pour son amour, ceings bouclier et passot (*dague*).
Quant viennent gens, je vous happe le pot :
Au vin m'en voys, sans demener grand bruyt.
Je leur tends (*présente*) eau, froummage, pain et fruict;
S'ils payent bien, je leur dy que bien stat (*tout est bien*) :
Retournez cy, quand vous serez en ruyt (*rut*),
En ce bourdel où tenons nostre estat.

Mais, tost apres, il y a grand deshait (*chagrin*),
Quant sans argent s'en vient coucher Margot;
Veoir ne la puis, mon cueur à mort la hait;
Sa robe prends, chapperon et surcot,
Si luy prometz qu'ils tiendront pour l'escot.
Par les costés si se prend, l'Antechrist
Crie, et jure par la mort Jesuchrist,
Que non fera... Lors, j'empongne ung esclat,
Dessus le nez luy en fais un escript,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

Puis paix se faict, et me lasche un gros pet,
Plus enflée qu'un venimeux scarbot,

Riant m'assiet le poing sur le sommet;
Gogo me dit, et me fiert le jambot.
Tous deux yvres dormons comme un sabot,
Et au resveil, quant le ventre luy bruyt,
Monte sur moy, quel' ne gaste son fruict,
Soubz elle geins, plus qu'un aiz me fait plat :
De paillader tout elle me destruit,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuict:
Je suis paillard, la paillarde me duit :
L'ung vault l'autre, c'est à mau-chat mau-rat;
Ordure avons et ordure nous suyt,
Nous deffuyons honneurs, et il nous fuyt,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

Il est impossible de peindre sous des couleurs plus hideuses cet horrible concubinage, où l'homme vivait de la prostitution de la femme, qu'il favorisait et protégeait. Villon nous fait pénétrer avec lui dans ces bouges infects, où la plus sale débauche donnait asile à l'ivrognerie. La fameuse *Macette* de Regnier n'est pas mieux *pourtraicte* que la Margot de Villon.

Villon avait été le bien-aimé (le *franc-gontier*) de Margot, qu'il battait quand l'argent n'arrivait pas au logis; mais, à lire son *Grand Testament*, on découvre à chaque instant que Margot avait bien des rivales de la même espèce. Ainsi, le poëte, mis en belle humeur, parle de Marion l'*Ydolle*, et de la *grand Jehanne de Bretaigne*, qui tenaient *publique école*,

Où l'escolier le maistre enseigne.

Mais, comme il s'agit de faire amende hono-

rable, il s'adresse lamentablement aux *enfants perdus*, qu'on doit retrouver, dit-il, chez Marion l'Idole, et il les invite à se bien garder de l'imiter. Une ballade *de bonne doctrine*, qu'il offre *à ceulx de mauvaise vie*, nous fait mieux connaître encore ces piliers de tavernes et de *bourdels* :

Car, or' soyes porteur de bulles,
Pipeur ou hazardeur de dez,
Tailleur de faulx coings, tu te brules
Comme ceux qui sont eschaudez (*boulus*);
Trahistres (*traîtres*) pervers, de foy vuydez,
Soyes larrons, ravis ou pilles :
Où en va l'acquest que cuydez?
Tout aux tavernes et aux filles.

Rime, raille, cymballe, luttes,
Hante tous autres eshontez,
Farce, broille, joue des flustes,
Fainctes, jeux et moralitez,
Faictz en villes et citez;
Gaigne au berlan, au glic (*jeu de cartes*), aux quilles :
Où s'en va tout? Or, escoutez,
Tout aux tavernes et aux filles.

De telz ordures te reculles,
Laboure, fauche champs et prez,
Sers et pense chevaux et mulles,
S'aucunement tu n'es lettrez;
Assez auras, si prens en grez;
Mais, si chanvre broyes ou tilles,
Ne metz ton labeur qu'as ouvrez,
Tout aux tavernes et aux filles.

Chausses, pourpoinctz et bourreletz,
Robes, et toutes vos drapilles,
Ains que cessez, vous porterez
Tout aux tavernes et aux filles.

Qui par vos subtilles querelles
Avez tousjours en voz maisons,
Pour avoir, en toutes saisons,
Tant jours ouvriers que dimanches,
Souvent les bonnes repues franches.

On peut juger, au style seul de ce poëme, qu'il est postérieur à Villon. Quant aux aventures qu'on y raconte, il en est une qui appartient évidemment au célèbre écolier de Paris. Des *compagnons* de métier allèrent un soir en partie fine *faire la noce* dans la campagne près du gibet de Montfaucon; ils étaient bien pourvus de victuailles; ils avaient un broc de vin, de pain et un pâté *de façon subtile* contenant six chapons et de la *chair;* ils menaient, *en conclusion,*

Avec eux chascun une fille.

Deux écoliers, dont l'un devait être Villon en personne, avaient imaginé de manger le souper des compagnons qu'ils trouvèrent attablés dans une *loge* ou cabane,

Esperant de faire grand' chiere
Et tastant devant et derrière
Les povres filles hault et bas.

Les deux écoliers s'étaient habillés en diables; ils avaient pris des masques horribles, et portaient des massues, avec lesquelles ils assaillirent les galants, en criant à tue-tête :

... A mort, à mort, à mort!
Prenez à ces chesnes de fer
Ribaulx, putains, par desconfort,
Et les amenez en enfer!

Les compagnons et les filles s'enfuyaient épouvantés, se croyant damnés et laissant là leur souper commencé; les deux diables, s'étant assis à table, mangèrent et burent de grand courage, sans qu'il leur en coûtât un denier.

Cette aventure est évidemment la source d'une diablerie analogue, que Rabelais raconte, au sujet de Villon et de sa troupe d'écoliers, déguisés en diables et jouant des farces, des mystères et des moralités. Les acteurs nomades de ces compositions dramatiques étaient tous de fieffés libertins, quoiqu'ils représentassent souvent des pièces morales et religieuses; mais ils jouaient, de préférence, des farces et des *soties*, qui ne demandaient pas un grand attirail de décors et de costumes, comme les mystères. Ce genre de comédie populaire convenait mieux, d'ailleurs, à leurs mœurs et à leur caractère. Ils allaient ainsi de ville en ville, *farçant* et *broillant*, aux applaudissements de leurs grossiers spectateurs, qui ne se souciaient que de rire, et qui goûtaient à merveille le gros sel et les épices de l'esprit *gallois*. Ces comédiens, ces poëtes ambulants vivaient dans la débauche, avec des filles perdues qu'ils ne montraient pas sur la scène, car ils remplissaient eux-mêmes les rôles de femmes, en se grimant le visage ou en le couvrant d'un masque. On ne vit donc pas figurer de comédiennes dans une représentation théâtrale en France, avant la fin du seizième siècle. Le bon public, qui ne se scandalisait pas d'entendre les plus

obscènes facéties, ne les eût pas souffertes dans la bouche d'une femme.

Il est certain, toutefois, que les troupes comiques, composées de poëtes, d'écoliers, de clercs de procureurs, et de jeunes aventuriers de toute espèce, avaient des mœurs si relâchées, que l'autorité civile et judiciaire leur ordonna souvent de se disperser, et les empêcha de courir le pays en donnant des représentations qui n'étaient jamais sans scandale. Les compagnies de la Basoche, de la Mère-Sotte, du Prince des Sots, de l'Empire d'Orléans, des Enfants Sans-souci, etc., furent sans doute des associations de libertinage autant que des troupes de théâtre. Le produit des *jeux* servait, suivant l'expression du temps, à *garnir* la table et le lit des *joueurs*. A la fin du quinzième siècle, les poëtes profanes allaient faire leur apprentissage dans ces associations joyeuses, où chacun oubliait son véritable nom pour prendre un sobriquet et une devise. Jean Bouchet s'intitulait le *Traverseur des voyes périlleuses;* François Habert, le *Banny de liesse;* Pierre Gringoire, *Mère-Sotte,* etc. Clément Marot, qui fut auteur et acteur de farces dans la troupe des Enfants Sans-souci, se chargea de défendre en vers ses camarades de plaisir, contre les envieux qui les avaient accusés de mener une vie scandaleuse et qui provoquaient leur expulsion de Paris vers l'année 1512 :

Qui sont ceux-là, qui ont si grand' envie
Dedans leur cueur, et triste marrisson (chagrin)

Dont, ce pendant que nous sommes en vie,
De maistre Ennuy n'escoutons la leçon?
Ils ont grand tort, veu qu'en bonne façon
Nous consommons nostre fleurissant aage.
Sauter, danser, chanter à l'advantage,
Faux envieux, est-ce chose qui blesse?
Nenny, pour vray, mais toute gentillesse
Et gay vouloir qui nous tient en ses lacqs:
Ne blasmez point doncques nostre jeunesse,
Car noble cœur ne cherche que soulas (soulagement).

Clément Marot avait trop d'intérêt à cacher la vérité pour ne pas couvrir d'un manteau honnête les débauches des Enfants sans-souci. A l'en croire, ses compagnons n'avaient que des peccadilles de jeunesse à se reprocher:

Bon cueur, bon corps, bonne phyzionomie;
Boire matin, fuïr noise et tançon (querelle);
Dessus le soir, pour l'amour de s'amie,
Devant son huis la petite chanson;
Trencher du brave et du mauvais garson,
Aller de nuict sans faire aucun outrage,
Se retirer, voilà le tripotage;
Le lendemain, recommencer la presse:
Conclusion, nous demandons liesse,
De la tenir jamais ne fusmes las:
Et maintenons que cela est noblesse,
Car noble cœur ne cherche que soulas.

Ce *soulas*, dont Clément Marot faisait un éloge si édifiant, allait droit à la Prostitution, et les œuvres de ce poëte, que Calvin eut pourtant la puissance de convertir à la Réforme, sont pleines des licencieuses réminiscences de ce qu'il appelle sa *verde jeunesse*.

Telle était, d'ailleurs, la vie ordinaire des écoliers,

qui suivaient les cours jusqu'à l'âge d'homme, et qui ne trouvaient que trop d'occasions de libertinage à Paris et dans les villes d'université. Ainsi, Clément Marot n'avait que dix-neuf ans, qu'il portait déjà ce jugement hyperbolique sur les filles de la capitale (*Dialogue de deux amoureux*) :

Quand les petites villotières
Trouvent quelque hardy amant
Qui vueille mettre un dyamant
Devant leurs yeux rians et vers (chatoyants),
Coac! elles tombent à l'envers.

Un contemporain de Marot, Pierre Faifeu, qui était un écolier d'Angers, et dont Charles Bordigné a recueilli la *Légende* en rimes vers 1531, se fit une renommée presque égale à celle de Villon par ses *gestes et dits joyeux*. Mais son historiographe, étant prêtre, a dû passer sous silence les tours les plus indécents et les propos les plus effrontés de l'écolier angevin qu'il opposait au célèbre écolier de Paris. On ne trouve donc pas, dans cette *légende* naïve, comme on pourrait le croire, le tableau de la Prostitution des écoliers; mais il est permis de supposer, d'après deux ou trois passages, que Pierre Faifeu fréquentait la même compagnie que François Villon, et consacrait *aux tavernes et aux filles* tout l'argent qu'il escamotait à son prochain.

Voici comment il se vengea un jour d'une vieille dévote nommée Macée, qu'il qualifie de *lorpidum* (*lourpidon*, dans Rabelais, sorcière). Cette vieille

l'avait brouillé avec sa mère, en rapportant à celle-ci les *folies* dont la voix publique accusait le malin écolier. Pendant que la vieille défilait son chapelet malin, au détriment de Pierre Faifeu, ce maître fripon lui vole adroitement à sa ceinture la clef de sa porte, s'en va querir une fille de joie avec laquelle il était d'intelligence et l'enferme toute seule dans la chambre de Macée; puis, après avoir remis la clef à l'endroit où il l'avait prise, il ameute les gens du quartier, en leur disant que la Macée tient chez elle une *putain* enfermée,

> Pour la livrer à qui elle l'a promise
> Pour son plaisir, comme vraye macquerelle.

La foule entoure la maison et murmure contre Macée la dévote. Alors, Faifeu accourt au logis de sa mère, et lui dit, en jouant l'indignation :

> Vous avez tort de croire à ceste vieille!
> Qu'il ne soit vray, ma teste soit haschée,
> Si maintenant chez elle n'est cachée
> Quelque putain, qu'elle garde à quelqu' moine!
> Je vous supply, si vous n'avez essoine,
> Allez-y voir!

La mère y va; la vieille elle-même la conduit, mais elle croit à une illusion diabolique et ne fait que se signer, au milieu des huées et des injures qui la poursuivent, lorsqu'elle voit, en ouvrant sa porte, une fille de joie *atournée,* c'est-à-dire revêtue de ses atours et des insignes de la Prostitution.

CHAPITRE XXIV.

SOMMAIRE. — De la philologie érotique. — Le jargon ou l'argot de la Prostitution. — Origines de ce jargon. — Un vieux conte sur *hic* et *hoc*. — Le Commentaire de Leduchat sur Rabelais. — Les *Erotica verba* de l'abbé de l'Aulnaye. — Le *Dictionnaire comique* de Leroux. — Richesse de la langue érotique, au seizième siècle. — Noms anciens des filles publiques. — Synonymes formés du grec, du latin, de l'italien, etc. — Synonymes empruntés à des noms d'animaux. — Synonymes relatifs à la vie errante des prostituées. — Ceux relatifs à leur métier. — Ceux qui les classent par catégories. — Périphrases et jeu de mots licencieux. — Noms de saintes, déguisés et corrompus. — Additions à la nomenclature de l'abbé De l'Aulnaye. — Les *Femmes au court talon*. — Proverbes moraux tirés de la Prostitution. — Diminutif de *Catherine*. — Anciens noms des mauvais lieux : étymologies. — Anciens noms des parasites de la Prostitution : étymologies. — Anciens noms des entremetteuses : étymologies. — Portrait d'une vieille proxénète, par François Rabelais. — La Sibylle de Panzoust et la Macette de Regnier.

Si la philologie érotique pouvait entrer dans une histoire générale de la Prostitution, nous pourrions

lui consacrer plusieurs chapitres très-neufs et très-intéressants; car il n'existe par encore un ouvrage spécial, dans lequel on ait étudié à fond les origines de la langue ou plutôt du jargon des mauvais lieux. Cette langue, qu'on peut appeler technique, est à peine indiquée dans quelques anciens dictionnaires français, tandis que la plupart des glossaires grecs et latins lui accordent une large place, et la mêlent, pour ainsi dire, sans aucun scrupule, à la langue oratoire et littéraire. Rien ne serait donc plus facile que d'extraire, des glossaires consacrés aux langues anciennes et classiques, tout ce qui a rapport à la Prostitution antique, et le savant P. Pierhugues ne s'est pas mis en grands frais d'érudition, pour compiler son *Glossarium eroticum linguæ latinæ*, dont les articles les plus curieux sont sortis du portefeuille d'un excellent philologue, M. le baron de Schonen, que ses beaux travaux sur les érotiques grecs eussent élevé au premier rang dans l'érudition moderne. Tout est encore à faire pour la connaissance de la vieille langue érotique française; les matériaux sont innombrables, et cependant, ils n'ont jamais été recueillis et mis en œuvre. Si, comme l'a dit Boileau,

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,

le français est plus modeste, ou, du moins, plus timide et plus sournois. Cette langue érotique, si riche et souvent si ingénieuse, il faut le reconnaître, ne prend ses

ébats que dans des facéties gaillardes, des romans libertins, des poésies graveleuses, des contes joyeux et des chansons ordurières. Elle est, d'ailleurs, désavouée par la langue proprement dite, et bannie absolument des vocabulaires, où elle ne se glisse parfois que sous un déguisement convenable; mais elle n'en existe pas moins avec son génie original, et elle se perpétue de bouche en bouche, par tradition, en conservant ses archaïsmes, ses métaphores, ses images, ses proverbes, même ses onomatopées. On peut comparer cette langue obscène à l'argot des voleurs et du bas peuple. Elle a sa raison d'être, et, quoiqu'elle n'ait pas d'échos dans la langue des honnêtes gens, quoiqu'elle soit mise hors la loi de la grammaire, quoiqu'elle ne s'enseigne pas avec les humanités, elle est éternellement vivace et elle ne vieillit pas, parce qu'elle roule toujours sur le même fonds et qu'elle n'a plus à s'étendre sur de nouveaux objets.

On prouverait aisément, dans une étude philologique sur le jargon de la Prostitution, que ce jargon est contemporain de la langue vulgaire, et qu'il s'est formé d'un mélange confus de tous les idiomes et de tous les dialectes, comme s'il eût la prétention de représenter une langue universelle. Il y a, en effet, dans ce jargon étrange, né du caprice et de l'à-propos, du hasard et de l'occasion, une foule de mots, qui n'ont pas pris la peine de quitter leur caractère national, et qui se sont faits français, en res-

tant grecs, latins, italiens, allemands ou espagnols. Il semble que la Prostitution, qui fut toujours, par nature, vagabonde et voyageuse, avait établi entre tous ses suppôts et sujets des deux sexes un langage de convention, qu'on parlait et qu'on entendait également dans les différentes provinces de la France, à une époque où deux villes voisines étaient souvent étrangères l'une à l'autre à cause de leurs patois.

Un vieux conteur français a parodié librement le conte rapporté par Hérodote, qui attribue au roi d'Égypte Psamméticus une bizarre invention pour découvrir quelle était la langue primitive, mère de toutes les autres. Selon notre conteur, il s'agissait de savoir quel avait été le premier mot de la langue française, et les académies s'étaient déclarées incompétentes, devant cette question épineuse. Le maître ès arts, qui se préoccupait de la solution d'une telle difficulté, imagina, un jour qu'il était de loisir, de consulter, sur le point en litige, une *folle femme*, attendu, pensait-il, que les fous ont la science infuse et cachée. « Avez-vous point eu affaire à des muets? lui demanda-t-il doctoralement. — Comme aux autres, répondit-elle. — Çà, ma mie, n'avez-vous pas tiré d'eux un seul mot chrétien? — Oui, bien, reprit-elle : ils savent dire *hic* et *hoc*. — Ce sont mots latins, ce me semble? — Nenni, point, mon seigneur : c'est *ceci* et *cela*. » Ce conte facétieux mériterait d'être invoqué à l'appui de la vénérable antiquité du jargon érotique.

L'ouvrage qui traite de ce mystérieux jargon avec le plus de détails étymologiques, c'est assurément le commentaire de Jacob Leduchat sur le *Gargantua* et le *Pantagruel*. L'honnête Leduchat, quoique protestant, était un philologue, qui ne se faisait pas scrupule d'appeler les choses par leur nom, et qui en affaire d'érudition ne trouvait rien de trop cru ni de trop nu. Nous renverrons donc nos lecteurs à ce célèbre commentaire, qu'un autre philologue, Éloy Johanneau, a complété depuis dans le même goût, en renchérissant sur les obscénités quintessenciées de Rabelais. Il y a un troisième commentateur de Rabelais, qui s'est attaché plus particulièrement à étudier la langue érotique dans son auteur favori; c'est le très-savant et très-pantagruélique abbé de l'Aulnaye, qui, à l'âge de quatre-vingts ans environ, a publié une bonne édition de Rabelais (Paris, Desoer, 1820, 3 vol. in-12; avec des augmentations considérables, Paris, Louis Janet, 1823, 3 vol. in-8). Sous le titre d'*Erotica verba*, il a inséré, dans le troisième volume de son édition, un petit glossaire, que Rabelais n'a pas fourni seul et qui manque de développements dans l'explication des termes. L'audacieux abbé a reculé sans doute devant les dangers de la matière, quoiqu'il ait placé son essai pornologique sous la sauvegarde de ce distique de Tabourot, qui avait pris pour devise : *A tous accords*, et qui se mettait si volontiers au diapason de la vieille gaieté française :

Putidulum scriptoris opus ne despice, namque
Si lasciva legis, ingeniosa leges.

Ce glossaire a le défaut d'enregistrer simplement, par ordre alphabétique, des locutions, la plupart anciennes, sans ajouter à chacune d'elles les commentaires étymologiques et historiques qu'elles peuvent motiver. Le *Dictionnaire comique* de Leroux, qui a été réimprimé trois ou quatre fois dans le siècle dernier, offre sans doute une nomenclature beaucoup moins complète que celle des *Erotica verba* de Stanislas de l'Aulnaye, mais il fait suivre chaque mot, de quelque citation qui en fixe le sens et la propriété. Ce *Dictionnaire comique*, par malheur, manque d'érudition et de critique, et le compilateur, qui était loin de connaître les meilleures sources du vieux langage, ne se fait pas scrupule de rendre son sujet encore plus scabreux, par des définitions qui surpassent souvent l'indécence des mots eux-mêmes.

Nous n'aborderons donc pas, même avec réserve, les difficultés d'un pareil sujet, et nous nous bornerons à remarquer que la langue érotique française, qui se dessine déjà très-carrément dès le treizième siècle, procède d'habitude par le pléonasme et la redondance, traduit les mots à son usage dans les langues étrangères, ou se les approprie tels qu'ils sont avec leur consonnance indigène, recherche les images du style figuré, triomphe dans les équivoques, et obvie sans cesse à la monotonie du dis-

cours, au moyen des plus singulières combinaisons philologiques. On dirait que tous les mots, toutes les phrases faites de la langue générale, peuvent être, au besoin, appliqués à cette langue particulière, qui s'enrichit de la sorte aux dépens de la technologie tout entière. La langue érotique, comme le fait observer l'abbé de l'Aulnaye, est, sans contredit, une des plus riches de toutes les langues techniques. Ainsi, au seizième siècle, par exemple, on n'avait pas moins de trois cents mots ou périphrases pour exprimer l'*acte vénérien* (voy. ce mot dans les *Erotica verba*). Quant aux parties génitales de l'homme et de la femme, elles étaient représentées par quatre cents noms différents, qui se distinguent par leur variété pittoresque et leurs singulières attributions.

Mais il est un chapitre du langage érotique, qui appartient essentiellement à l'histoire de la Prostitution; ce sont les dénominations populaires, sous lesquelles les femmes de mauvaise vie étaient désignées, à certaines époques et dans certaines circonstances; ce sont les sobriquets ignobles ou infâmes, qu'on donnait à leurs honteux assesseurs; ce sont les synonymes plus ou moins voilés, qu'on avait inventés pour caractériser les maisons de débauche sous leurs divers aspects. Nous avons déjà (chapitre VI, t. III, p. 367) expliqué étymologiquement les noms usuels des filles publiques, de leurs entremetteurs, de leurs amants et de leurs demeures, au treizième siècle. Mais cette nomencla-

ture spéciale ne resta pas stationnaire, et elle ne fit que s'accroître depuis, en recevant le tribut de l'imaginative impure des poëtes et des conteurs. Voilà comment, au seizième siècle, la langue française s'était toute surchargée de ces excroissances érotiques, qui ressemblaient à des verrues produites par le mal de Naples.

Il suffira de citer ici la longue énumération dont l'abbé de l'Aulnaye a fait suivre, dans son glossaire, le mot *filles publiques*. Nous reprendrons ensuite quelques-uns des noms bizarres, qu'il a glanés dans les livres, pour les interpréter et pour en chercher le vrai sens : « Accrocheuses, alicaires, ambubayes, bagasses, balances de boucher qui pèsent toutes sortes de viandes, barathres, bassara, bezoches, blanchisseuses de tuyaux de pipe, bonsoirs, bourbeteuses, braydonnes, caignardières, cailles, cambrouses, cantonnières, champisses, cloistrières, cocquatris, coignées, courieuses, courtisanes, demoiselles du marais, drouines, drues, ensoignantes, esquoceresses, femmes de court talon, femmes folles de leur corps, folles d'amour, filles de joie, filles de jubilation, fillettes de pis, folles femmes, folieuses, galloises, jannetons, gast, gaultières, gaupes, gondines, godinettes, gouges, gouines, gourgandines, grues, harrebanes, hollières, hores, hourieuses, hourrières, lesbines, lescheresses, lévriers d'amour, linottes coeffées, loudières, louves, lyces, mandrounos, manefles, maranes, maraudes, martingales,

maximas, mochés, musequines, pannànesses, pautonnières, femmes de péché, pèlerines de Vénus, pellices, personnières, posoères, postiqueuses, présentières, prêtresses de Vénus, rafaitières, femmes de mal recepte, redresseuses, revéleuses, ribauldes, ricaldes, rigobetes, roussecaignes, sacs de nuit, saffrettes, sourdites, scaldrines, tendrières de bouche et de reins, tireuses de vinaigre, toupies, tousses, trottières, viagères, femmes de vie, villotières, voyagères, wauves, usagères, etc. »

Parmi ces noms, qui n'avaient pas tous passé de la langue écrite dans la langue parlée, et réciproquement, on en remarque plusieurs empruntés à l'antiquité grecque et latine, et, par conséquent, purement littéraires : alicaires, *alicariæ;* ambubayes, *ambubaiæ;* bassara, βασσαρα; lesbines, pour *lesbiennes;* maximas, *maximæ;* mochés, *mœchæ;* pellices, *pellices;* barathres, *barathra.* Un petit nombre de noms sont imités de l'italien, de l'espagnol, du bas-breton, du provençal et du languedocien : bagasses, *bagasse;* scaldrines, *sgualdrine;* ricaldes, *ricalde; gast, mandrounos* et *manefles.* Il y a des noms, qui, par mépris ou par plaisanterie, rappellent les analogies morales ou physiques que les prostituées pouvaient avoir avec divers animaux : *cailles, coquatris* (crocodiles), *levriers d'amour, linottes coeffées, louves, lyces* (chiennes de chasse), *roussecaignes* (chiennes rousses, en languedocien), *wauves* (loups-garous).

Certains noms font allusion à la vie errante et vagabonde de ces malheureuses : *bourbeteuses*, qui barbotent dans la boue; *champisses*, qui vivent dans les champs; *cantonnières*, qui sont cantonnées au coin des rues; *gaultières*, qui fréquentent les buissons (de *gault*, bois taillis); *hollières*, qu'on voit souvent changer de lieu (de *holler*, courir); *postiqueuses*, qui courent la poste; *maraudes*, qui vont çà et là; *toupies*, qui tournent à droite et à gauche; *trottières*, qui trottent jour et nuit; *viagères*, qui sont toujours sur les chemins; *voyagères*, qui voyagent.

Plusieurs noms se rapportent à des particularités indécentes du métier des filles publiques : *bezoches* (pioches); *drues*; *hourrières* (piocheuses, qui travaillent à la vigne avec la *hourre*); *coignées*; *escoqueresses* (écosseuses); *martingales* (qui doublent les enjeux); *hores* (qui se payent à l'heure); *pautonnières* (batelières ou passeuses); *posoères* (qui posent); *presentières* (qui présentent); *rafaitières* (qui rajustent); *redresseuses*; *reveleuses* ou plutôt *releveuses*; *touses* (qui tondent); etc. La joyeuse vie, que mènent ordinairement les prostituées avec leurs amants, se trouve indiquée dans une foule de noms qui équivalent à *filles de joie* : *galloises* (de *galle*, gaieté); *goudines* ou *gaudines* (de *gaudere*, se réjouir); *gouines* (de *goyr*, jouir); *rigobetes* (de *rigober*, faire la vie), etc. Les différentes espèces de femmes publiques sont spécifiées par des noms différents : *accrocheuses*, celles qui raccrochent les passants; *bonsoirs*, celles

qui les attirent, en leur disant bonsoir; *braydonnes*, celles qui leur tendent des gluaux ou *brays; cloistrières*, celles qui ne sortent pas du clapier; *caignardières*, celles qui hantent la compagnie des gueux; *courieuses* et *courtisanes*, celles qui demeurent dans les Cours d'amour; *demoiselles du marais*, celles qui ont toujours les pieds dans la boue; *drouines*, celles qui portent avec elles tout leur outillage, comme les *drouineurs* ou chaudronniers ambulants; *ensoignantes*, celles qui soignent leurs clients; *grues*, celles qui attendent au coin des rues; *lescheresses*, celles qui ont l'abominable industrie des fellatrices romaines; *loudières*, celles qui n'ont pour tout bien qu'un misérable grabat; *maranes*, celles qui, par la couleur de leur teint bistrée et par leurs cheveux crépus, accusent leur origine bohémienne ou moresque; *musequines*, celles qui se fardent et qui se parent; *pannanesses*, celles qui ne sont vêtues que de *panne* ou de bure; *sourdites*, celles qui sont tombées dans le vice par suite d'une séduction; *saffrettes*, celles qui portent ceinture dorée et broderies d'or ou d'argent, qu'on appelait *saffre; villotières*, celles qui connaissent les tas de foin, qu'on appelait *villotes*.

Les périphrases, qui procèdent la plupart de quelque locution proverbiale, disent bien ce qu'elles veulent dire et n'ont pas besoin de commentaire, lors même qu'elles renferment un jeu de mots licencieux, comme *femmes de vie* et *fillettes de pis*. Certains noms sont tirés de la langue du droit coutu-

mier, comme *personnières*, qui participent à l'action, complices; *usagères*, terres vagues appartenant à la commune, etc. D'autres noms étaient devenus génériques, à cause de la qualité ordinaire des femmes qui les prenaient ou qui les recevaient, bien que ces noms-là fussent des noms de saintes, déguisés et corrompus, comme *Janneton* diminutif de Jeanne, et *Margot* diminutif de Marguerite. Enfin plusieurs noms, comme *cambrouses*, *harrebanes*, etc., qui n'ont pas encore été expliqués, demanderaient une longue enquête étymologique que nous n'entreprendrons pas ici.

L'abbé de l'Aulnaye, dans sa nomenclature des synonymes employés au seizième siècle pour qualifier les prostituées, a fait de nombreuses omissions, entre lesquelles nous signalerons seulement les suivantes: *gaures*, dont le sens est assez obscur; *gorres*, truies; *friquenelles*, de *frisque*, galant; *images*, c'est-à-dire peintes et fardées; *poupines* et *poupinettes*, semblables à des poupées; *bringues*, par onomatopée, frétillantes; *bagues*, au figuré; *sucrées*, *paillasses* et *paillardes*, qui couchent sur la paille; *brimballeuses*, qui sonnent la cloche; *seraines* ou sirènes; *chouettes*, oiseaux de nuit; *capres* ou *chèvres*, à cause de leur lubricité; *ancelles* ou servantes; *guallefretières*, c'est-à-dire radoubeuses de vaisseaux; *peaultres*, d'où l'on a fait *peaulx*, filles à matelots; *gallières*, qui aiment la joie ou *galle*; *consœurs* ou sœurs d'alliance; *bas-culz*, etc. Le *Diction-*

naire comique de Leroux, que nous n'avons pas mis à contribution, ajouterait peut-être une vingtaine de noms bas et grossiers, que les auteurs du seizième siècle ont ramassés dans la fange de la Prostitution, et que Beroalde de Verville a enchâssés comme des diamants dans les ornements du *Moyen de parvenir*. Quant aux périphrases inventées pour exprimer le même objet sous toutes ses faces, elles sont innombrables et frappées, en général, au bon coin de l'esprit français. Nous n'essayerons pas d'en joindre une seule à celles que l'abbé de l'Aulnaye a pris soin de recueillir, comme pour donner une idée de toutes les autres qui pourraient être glanées après lui.

Une de ces périphrases, *femmes au court talon*, ne serait pas compréhensible par le simple rapprochement d'un proverbe qui a été formulé ainsi en deux rimes :

Mais la beaulté de la court,
C'est d'avoir le talon court.

Un passage du cinquième livre de Rabelais nous fait connaître ce que c'était que d'*avoir le talon court*. En parlant du rajeunissement que la reine de la Quinte opérait sur les vieilles femmes, Rabelais observe qu'après avoir été rajeunies, « elles avoyent les talons trop plus courts que devant, ce qui estoit cause, que, à toutes rencontres d'hommes, elles estoyent moult subjectes et faciles à tomber à la renverse. »

Malgré cette multitude de surnoms de toute sorte

qui s'appliquaient aux femmes de mauvaise vie, leur nom, par excellence, était toujours *putain*, qui ne fut banni entièrement du langage et du style honnêtes, qu'à la fin du règne de Louis XIV, car on le trouve encore dans les comédies de Molière. Aux quinzième et seizième siècles, il osait se montrer partout, dans les plaidoyers des avocats, dans les sermons des prédicateurs, dans les livres de morale, de jurisprudence et d'histoire, dans les ouvrages de poésie et de littérature. On le rencontre même dans des livres écrits par des femmes. L'abbé de l'Aulnaye a cité quatre proverbes, dans lesquels la sagesse des nations s'adresse à la *putain*, et lui dit son fait avec une candide grossièreté :

Amour de putain, feu d'étouppes.

Putain fait comme corneille :
Plus se lave, plus noire est-elle.

Quand maistre coud et putain file,
Petite pratique est en ville.

Jamais putain n'aima preud'hom,
Ny grasse geline chapon.

Deux autres proverbes relatifs aux *femmes folles* prouvent que le bon sens populaire attachait souvent un dicton moral à des mots qui rappelaient une pensée malhonnête, afin de mettre, pour ainsi dire, le remède à côté du mal.

Folles femmes n'aiment que pour pasture.

Femme folle à la messe,
Femme molle à la fesse.

Si, dans cette abondante nomenclature, le nom de *catin* ne figure pas, c'est qu'il n'a été introduit dans la langue érotique qu'à une époque très-rapprochée de nous. On avait dit longtemps *catin* comme diminutif de *Catherine*, nom très-usité parmi les filles du peuple; ce nom était devenu synonyme de *poupée*, parce que les enfants appelaient ainsi leurs poupées; de là, le nom passa tout naturellement aux filles débauchées, qui ne se marient pas et restent filles toute leur vie, ce qu'on appelle proverbialement *coiffer sainte Catherine*. De *catin* on a fait *cataut*, et le changement de terminaison n'a pas réhabilité ce diminutif.

Le lieu infâme où la Prostitution à son siége, le *bordel*, qui s'est glissé jusque dans les satires de Boileau et les contes de Voltaire, ne paraît pas avoir inspiré la verve des faiseurs de synonymes. L'abbé de l'Aulnaye n'en rapporte que cinq ou six, qui n'avaient pas même cours dans la langue usuelle et qui étaient réservés pour la langue écrite. Il cite l'*eschevinage*, qui paraît renfermer un sale jeu de mots; la *curatrie*, qui éveille l'idée d'une *cure* ou prébende; le *clapoire*, qui dérive de *clapier*; le *putefy*, qui annonce le fief des putes; le *peaultre*, qui s'entend d'une mauvaise barque de passeur; le *paillère*, qui nous apprend que ces endroits-là n'avaient pas d'autres lits que des tas de paille et de foin, etc. Mais le mot *bordel* fut toujours conservé, de préférence, quoique la situation et le régime du lieu eussent complétement changé, par suite des ordon-

nances de la Prostitution légale. Les *bordes*, qui avaient été les premiers repaires de la débauche publique, n'existaient plus nulle part, excepté dans quelques villes de province, à l'époque où les femmes de vie dissolue avaient le droit de *tenir bordel* dans certaines rues diffamées où elles payaient patente et vivaient de leur métier sous la tutelle de la police municipale.

Les amants, les compagnons, les souteneurs de ces femmes perdues, tous ces honteux parasites de la Prostitution étaient toujours flétris du nom générique de *maquereaux*, mais ils avaient pris eux-mêmes d'autres surnoms qui sonnaient mieux à leurs propres oreilles. Ils s'appelaient et on les appelait quelquefois : *goulliards* et *gouliafres*, parce qu'ils dévoraient le produit du commerce impudique de leurs tristes compagnes; *chalands*, parce qu'ils étaient les habitués de la maison; *paillards*, parce qu'ils brisaient la paille du lit; *holliers*, *houliers*, *houlleurs*, parce qu'ils couraient le pays avec leurs coureuses; *lescheors* et *lescheurs*, parce qu'ils s'engraissaient aux dépens de la lèchefrite du logis; *maquignons* et *courratiers*, ou *courtiers*, parce qu'ils aidaient au trafic déshonnête de leurs *mignonnes*; *francs-gontiers*, *gastouers*, *étalons*, *casse-museaux*, *calinaires* ou *calins*, *lesbins* et *lapins*, etc. Les hommes méprisables, qui se consacraient ainsi au plus hideux concubinage et qui en tiraient leurs seuls revenus, étaient les dépositaires, sinon les inven-

teurs, de l'argot de la Prostitution, et, dans les tavernes où ils passaient la journée à boire, à jouer, à blasphémer et à dormir, ils ne manquaient pas de révéler la dépravation de leurs mœurs par celle de leur langage.

Quant aux femmes déshonorées qui se mêlaient des trafics secrets de la Prostitution, elles étaient signalées au mépris et à la haine des honnêtes gens par le nom générique de *maquerelles*. Ce nom qualificatif répondait à toutes les conditions de leur abominable négoce, et il était admis indifféremment dans le style le plus relevé comme dans le plus bas langage. Les poëtes de cour du seizième siècle ne craignent pas de l'employer, à l'exemple des jurisconsultes et des légistes. Il semble que ce nom, qui n'a pas été exclu de la bonne langue avant le dix-septième siècle, suffisait autrefois à tous les besoins de la chose. Les personnes qui répugnaient à s'en servir, disaient *courtière* ou *courratière;* les mots *entremetteuse* et *appareilleuses* ne sont venus que plus tard, et ils sentent déjà le style académique. On avait recours aussi à des périphrases qui témoignent de l'intention de ménager la susceptibilité de ces dames : *ambassadrices d'amour*, *conciliatrices des volontés*, *marchandes de chair fraîche*, *sentinelles d'amour*, etc. Celles qui exerçaient ce lucratif et odieux métier, et qui avaient une si grande place dans les mœurs de nos ancêtres, ne trouvaient partout que malédictions et outrages; le libertin même,

qui les employait au service de ses plaisirs, ne se faisait point illusion sur leur infamie : ce n'étaient pas des femmes, heureusement, qui traitaient « les affaires de maquerelage, » c'étaient des vieilles.

Le portrait d'une vieille de cette espèce a été composé en vers par un poëte du seizième siècle ; c'est un morceau très-remarquable, qui fut attribué à François Rabelais, dans la première édition complète de ses œuvres (*Lyon, Jean Martin*, 1558), et qui avait paru dès 1551 dans un recueil de poésies de François Habert. Cet Habert était un ami de Rabelais, et l'on peut supposer qu'il avait voulu sauver de l'oubli les *Épîtres à deux vieilles de différentes mœurs*, que Rabelais, alors curé de Meudon, ne pouvait ni ne voulait publier sous son nom. Voici ce qui se rapporte à notre sujet dans le *blason* poétique de la mauvaise vieille, que nous retrouverons trait pour trait chez la Sibylle de Panzoust, qui figure parmi les personnages allégoriques du *Pantagruel :*

Vieille édentée, infâme et malheureuse,
Vieille sans grace, aux vertus rigoureuse,
Vieille en qui gist trahison et querelle,
Vieille truande, inique maquerelle,
Vieille qui rendz les pucelles d'honneur,
Femmes aussy, en crime et déshonneur :
Vieille qui n'eus oncq charité aulcune,
Vieille tousjours pleine d'ire et rancune,
Vieille de qui l'infâme et layde peau
En puanteur passe un sale drapeau :
Vieille laquelle on ne veid oncq bien dire
D'homme vivant, mais tousjours en médire :

Vieille qui n'as oncq beu vin meslé d'eau,
Vieille qui fays de ton lict un bordeau;
Vieille qui as la tetasse propice
Pour en enfer d'un diable estre nourrice :
Vieille qui as l'art magique exercé
Plus qu'oncq ne feist et Médée et Circé...
Vieille meschante, exécrable et infecte,
Qui de ta voix les éléments infecte:
Ne crains-tu point, vieille, que de tes faictz
Qui devant Dieu sont sales et infaictz,
Tu soys un jour amèrement punie?
Penses-tu bien demourer impunie,
Vieille mauldicte, ayant tant de pucelles
Mises au train de folles estincelles,
Ayant vendu contre droict et raison
Femmes d'honneur et de bonne maison!

Les couleurs énergiques de ce *blason* d'une vieille, que l'auteur ne nomme pas, ont certainement servi depuis à Mathurin Regnier, dans le portrait de sa Macette, qui est le prototype des regrattières de la Prostitution du temps de Henri IV.

CHAPITRE XXV.

SOMMAIRE. — La Prostitution légale comparée, par un moraliste, aux « parties secrètes du corps social. » — Derniers vestiges et transformations de la Prostitution religieuse. — Le manichéisme, la *vauderie* et la sorcellerie. — Métamorphose diabolique de la Prostitution hospitalière. — Les incubes et les succubes remplacent les dieux lares et les demi-dieux agrestes. — Les Dusiens ou Druses des Gaulois. — Saint Augustin affirme et saint Jean Chrysostome nie. — Rêveries des rabbins juifs, adoptées par les docteurs de l'Église. — Adam et ses diablesses. — Multiplication surnaturelle des premiers hommes. — Variétés du cauchemar. — Opinion de Guibert de Nogent. — Sentiment du père Costadau. — Étymologie d'*incube* et de *succube*. — Le préfet Mummolus. — Les succubes de l'évêque Éparchius. — L'incube de la mère de Guibert de Nogent. — Le bâton et l'exorcisme de saint Bernard. — Décision du pape Innocent VIII. — La vie ascétique prédisposait aux attentats des éphialtes. — Doctrine des casuistes sur les songes impurs. — Armelle Nicolas. — Angèle de Foligno. — Correspondance de sœur Gertrude avec Satan. — Le démon et les vierges. — Jeanne Herviller, de Verberie. — Les incubes chauds et les incubes froids. — Aveux de leurs victimes. — Puanteur du diable. — Enfants nés du démon. — Distinction entre l'incu-

bisme et la sorcellerie. — Agrippa et Wier. — Les incubes et les succubes discutés en pleine Académie, au dix-septième siècle. — Leurs faits et gestes expliqués par la science et la raison.

La Prostitution légale semblait avoir acquis tout son développement régulier et nécessaire : elle possédait son code, ses usages, ses coutumes, ses priviléges, ses *suppôts* et même sa langue. Elle vivait presque en bon accord, s'il est permis de parler ainsi, avec l'autorité ecclésiastique et civile; elle régnait, pour ainsi dire, dans certaines rues, à certaines heures, moyennant certaines conditions de police urbaine; elle faisait partie intégrante de l'organisation du *corps social*, et elle en formait, suivant l'expression bizarre d'un vieil auteur, « les *parties secrètes*, que la pudeur conseille de cacher, mais qu'on ne retrancheroit pas sans tuer les bonnes mœurs, qui sont comme le chef et le cœur d'une nation décente. » Cependant, à côté de cette Prostitution légale, avouée ou tolérée par le pouvoir politique, on retrouvait encore les traces, bien effacées, bien dégénérées, sans doute, de la Prostitution hospitalière et de la Prostitution religieuse, ces deux antiques compagnes du paganisme chez les peuples primitifs.

La Prostitution religieuse proprement dite persistait obscurément dans le culte traditionnel de quelques saints, auxquels la superstition populaire conservait les attributions obscènes de Pan, de Priape et des dieux lares; mais ce n'étaient que de rares

exceptions attachées à des pèlerinages mystérieux, à des chapelles étranges qui restaient païennes sous des noms chrétiens. Ces impudiques réminiscences de l'idolâtrie étaient comme enfouies au fond des campagnes, et aucun scandale n'en rejaillissait sur le glorieux manteau de l'Église catholique et romaine. La Prostitution religieuse avait pris ailleurs des allures plus effrontées, à l'aide des hérésies monstrueuses qui ne cessaient de se reproduire dans le sein même de la religion de Jésus-Christ, en ranimant sans cesse les germes épars du manichéisme. Le manichéisme avait engendré l'hérésie des Vaudois, et la *vauderie*, quoique extirpée par le fer et par le feu, poussait çà et là des rejetons rabougris, qui ne portaient que des fruits impurs et qui tombaient bientôt dans les flammes du bûcher. Il ne sera pas sans intérêt de rechercher, dans les cendres éteintes de ces hérésies manichéennes et vaudoises, le principe vivace de la Prostitution religieuse.

Cette Prostitution s'était aussi perpétuée et enracinée dans une autre espèce d'hérésie, qui, sortie de la même source, avait pris un caractère tout différent de celui du manichéisme, et semblait s'être développée vers un but tout opposé. La sorcellerie, en instituant le culte des démons, n'avait pas manqué de s'emparer de la Prostitution, comme d'un puissant moyen d'action matérielle sur ses exécrables adeptes. Une dépravation inouïe avait imaginé cette

Prostitution infernale, qui servait de lien invisible entre les sorciers de tous les âges et de tous les pays, et qui était l'âme de leurs infâmes assemblées.

Quant à la Prostitution hospitalière, cette sœur naïve et crédule de la Prostitution sacrée, elle se montrait encore de loin en loin dans le sanctuaire de la vie domestique : l'imagination déréglée et surexcitée en faisait, d'ordinaire, tous les frais. C'était encore un reflet des croyances et des mystères du paganisme. Le commerce charnel des esprits avec les hommes et les femmes passait alors pour un fait incontestable; et ce commerce maudit, que l'Église a compté longtemps parmi les plus graves symptômes de la possession diabolique, ouvrait la porte à des libertinages secrets. L'impudique superstition des incubes et des succubes avait son origine dans les habitudes de la Prostitution hospitalière, et les chrétiens des deux sexes se persuadaient avoir des rapports lubriques avec les démons et les anges qui participaient également de l'un et l'autre sexe, de même que les païens cohabitaient avec leurs dieux lares, ou bien quelquefois entraient en communication directe avec les faunes, les satyres, les nymphes, les naïades et les demi-dieux agrestes.

Nous avons donc à examiner ce qu'était la Prostitution, au moyen âge, sous trois faces distinctes: dans l'hérésie, dans la sorcellerie, dans la superstition des incubes et succubes.

Ces démons, que les Gaulois nommaient *dusiens* ou *druses* (*drusii*), exerçaient déjà leurs violences et leurs séductions nocturnes à l'époque où saint Augustin reconnaissait leur existence et leurs attentats (voy. p. 249 du t. III de cette Histoire), en déclarant que c'eût été de l'impudence que de nier un fait si bien établi : *Ut hoc negare impudentiæ videatur*. Plusieurs Pères de l'Église cependant, entre autres saint Jean Chrysostome (Homélie 22 sur la *Genèse*), s'étaient inscrits en faux contre les actes de luxure qu'on prêtait aux démons incubes et succubes. Mais la religion hébraïque donnait à ces démons une origine contemporaine des premiers hommes, et l'Église chrétienne adopta l'opinion des rabbins dans l'interprétation du fameux chapitre de la *Genèse* où l'on voit les fils de Dieu prendre pour femmes les filles des hommes et procréer une race de géants. Les docteurs et les conciles, néanmoins, n'allèrent pas aussi loin que les interprètes juifs qui racontaient la légende des démons, comme si la chose s'était passée sous leurs yeux ; aussi, selon ces vénérables personnages, « pendant cent trente ans qu'Adam s'abstint du commerce de sa femme, il vint des diablesses vers lui, qui en devinrent grosses, et qui accouchèrent de diables, d'esprits, de spectres nocturnes et de fantômes. » (*Le Monde enchanté*, par Balthazar Bekker; Amsterdam, 1694, 4 vol. in-12. Voy. t. I, p. 162.) Ces rabbins et les démonologues, une fois engagés dans cette généalogie des démons de la nuit, ne s'ar-

rêtèrent pas en si beau chemin : ils découvrirent que, si notre père Adam avait eu affaire à un succube, Ève s'était mise en relation charnelle avec un incube, qui aurait ainsi travaillé perfidement à la multiplication du genre humain !

Quoi qu'il en soit de ces légendes du monde antédiluvien, l'existence des incubes et des succubes n'était contestée par personne, et on leur attribuait tous les fâcheux effets du cauchemar ; car ces hôtes incommodes, qui visitaient les garçons et les filles pendant leur sommeil, n'en voulaient pas toujours à leur chasteté : ils venaient souvent s'asseoir auprès d'eux, en leur soufflant à l'oreille mille rêves insensés ; ou bien ils pesaient sur la poitrine du dormeur, qui se sentait étouffer, et qui s'éveillait enfin, plein d'épouvante, tremblant, et glacé de sueurs froides, au milieu des ténèbres. Mais, plus ordinairement, ce démon, tantôt mâle et tantôt femelle, quelquefois pourvu alternativement ou simultanément des deux sexes, s'acharnait sur la victime qu'il avait choisie et qu'un sommeil de plomb lui livrait sans défense. Fille ou garçon, le complice involontaire des plaisirs de l'esprit malin y perdait sa virginité et son innocence, sans connaître jamais l'être invisible dont il ne sentait que les hideuses caresses. A son réveil, toutefois, il ne pouvait douter de l'impure oppression qu'il avait subie, lorsqu'il en constatait avec horreur les irrécusables témoignages qui souillaient sa couche.

Telle était l'opinion générale non-seulement du peuple, mais encore des hommes les plus éclairés et les plus éminents. « Partout, dit le pieux Guibert, de Nogent, dans les mémoires de sa vie (*De vita sua*, lib. I, c. 13), on cite mille exemples de démons qui se font aimer des femmes et s'introduisent dans leur lit. Si la décence nous le permettait, nous raconterions beaucoup de ces amours de démons, dont quelques-uns sont vraiment atroces dans le choix des tourments qu'ils font souffrir à ces pauvres créatures, tandis que d'autres se contentent d'assouvir leur lubricité. » Ces démons, en effet, étaient bien différents d'humeur et de caprice : les uns aimaient comme de véritables amants, auxquels ils s'appliquaient à ressembler de tout point; les autres, moins novices peut-être ou plus pervers du moins, se portaient à d'incroyables excès de libertinage; la plupart ne se distinguaient pas du commun des hommes dans les résultats de la passion; mais quelques-uns justifiaient de leur nature supérieure, par des prodiges d'incontinence et de luxure.

La conduite des victimes envers ces oppresseurs ou *éphialtes* (ἐφιάλτης) nocturnes était également bien différente : celles-ci s'accoutumaient bientôt à l'approche du démon familier et vivaient en bon accord avec lui; celles-là éprouvaient dans ce commerce damnable autant d'aversion pour elles-mêmes que pour leur tyran; presque toutes, au reste, gardaient le silence sur ce qui se passait en ces

unions sacriléges, que l'Église frappait d'anathème en détournant les yeux. « Il ne resteroit plus qu'à montrer, disait le révérend père Costadau en plein dix-septième siècle, comment les démons peuvent avoir ce commerce charnel avec des hommes et avec des femmes; mais la matière est trop obscène pour l'exprimer en notre langage. » (*Traité histor. et crit. des principaux signes qui servent à manifester les pensées ou le commerce des esprits*; Lyon, Bruyset, 1720, t. V, p. 137.) Voilà pourquoi on était plus à l'aise en parlant latin sur le fait des incubes et des succubes.

Les écrits des théologiens, des philosophes, des médecins et des démonologues du moyen âge, sont remplis d'observations circonstanciées au sujet des incubes et des succubes, qui trouvaient bien peu d'incrédules, avant que la science eût expliqué naturellement tous leurs méfaits. Le christianisme avait accepté, pour le compte du diable et de ses suppôts, les actes détestables de violence et de séduction, que le paganisme, depuis la plus haute antiquité, attribuait à ses dieux subalternes et aux démons de la nuit. C'étaient, de la part des uns et des autres, les mêmes œuvres de Prostitution fantastiques; mais les esprits invisibles qui s'en rendaient coupables n'étaient pas détestés par les païens, comme ils le furent par les chrétiens, à qui l'Église recommandait de se défendre sans cesse contre les piéges de l'enfer. Cependant, si l'opinion commune ne mettait pas

en doute les horribles attentats que ces méchants esprits exerçaient contre l'espèce humaine pendant son sommeil, la philosophie avait nié hautement ces attentats, dès qu'elle s'était livrée à l'examen du fait et dès qu'elle eut constaté les phénomènes du cauchemar.

On appelait *incube*, *incubus*, le démon qui prenait la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme endormie ou éveillée. Ce nom dérive du verbe latin *incubare*, qui signifie *être couché sur quelqu'un*. Les Grecs nommaient l'incube ἐφιάλτης, démon *sauteur* ou *insulteur* (*insultor*), qui se rue sur quelqu'un. Dans un vieux glossaire manuscrit, cité par Ducange, le mot *incuba* ou *surgeseur* est accompagné de cette définition : « *Incubi vel incubones*, une manière de diables qui solent gesir aux femes. » Ducange emprunte encore, aux Gloses (*Glossæ*) manuscrites pour l'intelligence des ouvrages médicaux d'Alexandre de Tralles, un passage qui prouve que les savants confondaient autrefois, sous la dénomination d'*incube*, le démon du cauchemar et la souffrance qu'il causait au dormeur : « *Incubus, est passio in quâ dormientes suffocari et à dæmonibus opprimi videntur*. » L'étymologie de *succube*, en latin *succubus*, ne diffère de celle d'*incube*, que par la différence du rôle que jouait le démon changé en femme. Nous croyons qu'on a dû dire *succubare* pour *cubare sub*, être couché sous quelqu'un. Toutefois Ducange n'a point admis ce mot-là et son dérivé dans son

Glossaire, où les écrivains de la basse latinité auraient pu amplement combler cette lacune.

Les succubes, il est vrai, sont plus rares que les incubes, dans les relations du moyen âge; mais ces derniers, en dépit des exorcismes et de la pénalité ecclésiastique, ne laissaient pas reposer les femmes et les filles de nos aïeux. Après avoir fait des miracles dans la légende des saints, ils viennent étaler leurs infamies en pleine histoire. Grégoire de Tours nous raconte la mort du préfet Mummolus (liv. VI), qui envoyait des démons obscènes aux dames gauloises qu'il voulait damner. Le même chroniqueur nous fait entendre que Satan lui-même ne dédaignait pas, dans l'occasion, de se donner ce passe-temps. Un saint évêque d'Auvergne, nommé Éparchius, s'éveille, une nuit, avec l'idée d'aller prier dans son église; il se lève, pour s'y rendre; il trouve la basilique éclairée d'une lumière infernale et toute remplie de démons qui commettent des abominations en face de l'autel; il voit, assis dans sa chaire épiscopale, Satan, en habits de femme, présidant à ces mystères d'iniquité : « Infâme courtisane! lui crie-t-il, tu ne te contentes pas d'infecter tout de tes profanations; tu viens souiller le siége consacré à Dieu, en y posant ton corps dégoûtant. Retire-toi de la maison de Dieu! — Puisque tu me donnes le nom de courtisane, reprend le prince des démons, je te tendrai beaucoup d'embûches, en t'enflammant d'amour pour les femmes. » Satan s'évanouit en fu-

mée, mais il tint parole, et fit éprouver à Éparchius toutes les tortures de la concupiscence charnelle. (Grég. de Tours, liv. II, ch. 21.)

Un historien aussi grave que Grégoire de Tours, Guibert de Nogent, racontait avec la même bonne foi, cinq siècles plus tard, les insultes que sa mère avait eues à subir de la part des incubes, que la beauté de cette sainte femme attirait sans cesse autour d'elle. Une nuit, pendant une douloureuse insomnie où elle baignait sa couche de ses larmes, « le démon, selon sa coutume d'assaillir les cœurs déchirés par la tristesse, vint tout à coup s'offrir à ses yeux, que ne fermait pas le sommeil, et l'oppressa presque jusqu'à la mort, d'un poids étouffant. » La pauvre femme ne pouvait plus ni remuer, ni se plaindre, ni respirer; mais elle implorait intérieurement le secours divin, qui ne lui manqua pas. Son bon ange se tenait justement au chevet de son lit; il s'écria d'une voix douce et suppliante : « Sainte Marie, aide-nous ! » et il s'élança sur le démon incube, pour le forcer de quitter la place. Celui-ci se dressa sur ses pieds, et voulut résister à cette attaque inattendue; mais l'ange le renversa sur le plancher avec un tel fracas, que sa chute ébranla toute la maison. Les servantes se réveillèrent en sursaut et coururent au lit de leur maîtresse, qui, pâle, tremblante, à demi morte de peur, leur apprit le danger qu'elle avait affronté, et dont elle portait les marques. (Guibert, *De vita sua*, lib. I, cap. 13.)

Les bons anges n'étaient pas toujours là pour venir en aide à la faiblesse des femmes, et le diable avait alors l'avantage. Mais l'Église pouvait encore lui ravir sa proie, témoin l'exorcisme mémorable dont il est question dans la vie de saint Bernard, écrite peu de temps après sa mort. Une femme de Nantes avait commerce avec un démon qui la visitait toutes les nuits, lorsqu'elle était couchée avec son mari : celui-ci ne se réveillait jamais. Au bout de six ans de cette affreuse cohabitation, la pécheresse, qui ne s'en était jamais vantée, avoua tout à son confesseur et ensuite à son mari, qui eut horreur d'elle et la quitta. Le démon incube resta seul possesseur de sa victime. Cette malheureuse sut, de la bouche même de son abominable amant, que l'illustre saint Bernard devait venir à Nantes; elle attendit avec impatience l'arrivée du saint, et alla se jeter à ses pieds, en lui demandant de la délivrer de l'obsession diabolique. Saint Bernard lui ordonna de faire le signe de la croix, en se couchant, et de placer auprès d'elle, dans son lit, un bâton qu'il lui donna : « Si le démon vient, lui dit-il, ne le craignez plus; il aura beau faire, je le défie de vous approcher. » En effet, l'incube se présenta, comme à l'ordinaire, pour usurper les droits du mari; mais il trouva le bâton de saint Bernard, qui gardait le lit de cette femme. Il ne fit que se démener autour de ce lit, en la menaçant : une barrière insurmontable s'élevait entre eux. Le dimanche suivant, saint Ber-

nard se rendit à la cathédrale avec les évêques de Nantes et de Chartres; une foule immense était accourue, pour recevoir sa bénédiction; il fit distribuer des cierges allumés à tous les assistants, et il leur raconta la déplorable histoire de la femme vouée aux plaisirs du diable; ensuite il exorcisa le mauvais esprit, et lui défendit, par l'autorité de Jésus-Christ, de tourmenter jamais cette femme ni aucune autre. Après l'exorcisme, il ordonna que tous les cierges fussent éteints à la fois, et la puissance du démon incube s'éteignit en même temps.

Si saint Bernard ne doutait pas de la réalité du commerce exécrable des succubes avec les femmes, on ne saurait se scandaliser de ce que saint Thomas d'Aquin se soit longuement occupé de ces audacieux démons, dans sa *Summa theologiæ* (quæstio LI, art. 3). L'autorité de ces deux grands saints était bien suffisante pour excuser les malheureuses qui croyaient servir, malgré elles, à cette étrange prostitution, et qui ne possédaient plus, en guise de talisman préservatif, le bâton de saint Bernard. Rien n'était plus fréquent que des révélations de ce genre, dans le tribunal de la confession, et le confesseur tirait de ses pénitentes la conviction du fait qu'il combattait, trop souvent inutilement, par des prières et des exorcismes. Le pape Innocent VIII ne se montrait donc pas plus superstitieux que ses contemporains, lorsqu'il reconnaissait en ces termes, dans une lettre apostolique, l'existence des incubes et des succubes:

« *Non sine ingenti molestiâ ad nostrum pervenit auditum complures utriusque sexus personas, propriæ salutis immemores et a fide catholica deviantes, dæmonibus incubis et succubis abuti.* » Ce n'était pas seulement la confession religieuse qui avait dévoilé les mystères de l'incubisme et du succubisme; c'étaient surtout les aveux forcés ou volontaires, que l'inquisition arrachait aux accusés, dans les innombrables procès de sorcellerie, qui hérissèrent de potences et de bûchers tous les pays de l'Europe.

L'imagination avait toujours été seule coupable de toutes les œuvres nocturnes qu'on imputait au démon; mais, suivant la croyance des anciens, on était persuadé que les ténèbres appartenaient aux esprits infernaux, et que le sommeil des hommes se trouvait ainsi exposé à la malice de ces artisans du péché. On les accusa donc d'employer les songes à la tentation des pécheurs endormis. « Principalement, dit le savant Antonio de Torquemada, le diable tasche de faire cheoir le dormeur au péché de luxure, le faisant songer en plaisirs charnels, jusque-là qu'il l'empestre de pollutions, de manière que, nous plaisans en icelles, depuis que nous sommes resveillez, elles sont cause de nous faire pescher mortellement. » (Voy. l'*Hexameron,* traduit de l'espagnol par Gabriel Chappuys (Rouen, Romain de Beauvais, 1610, in-16.) Bayle, dans sa *Réponse aux Questions d'un provincial,* rapporte, à ce sujet, la doctrine des casuistes touchant les songes qu'on

a mis longtemps sur le compte des incubes et des succubes : « Les plus relâchez conviennent qu'on est obligé de prier Dieu de nous délivrer des songes impurs; que si l'on a fait des choses pendant la veille que l'on sache propres à exciter les impuretez en dormant ; que si l'on n'a point regret le lendemain de s'être plu à ces songes, et que si l'on se sert d'artifice pour les faire revenir, on pèche. » (*Œuvres de Bayle*, t. III, p. 563.)

On peut dire, en quelque sorte, que les incubes et les succubes sont nés dans les couvents d'hommes et de femmes, car la vie ascétique prédispose merveilleusement l'esprit et le corps à cette Prostitution involontaire qui se réalise en songe, et que le mysticisme regarde comme l'œuvre des démons nocturnes. « Les religieuses dévotes, dit Bayle, attribuent à la malice de Satan les mauvaises pensées qui leur viennent; et si elles remarquent une sorte d'opiniâtreté dans leurs sensations, elles s'imaginent qu'il les persécute de plus près, qu'il les obsède, et enfin qu'il s'empare de leur corps. » La biographie de plusieurs de ces saintes martyres de leurs propres sens nous fait connaître les épreuves qu'elles avaient à traverser, pour garder leur pureté et pour échapper aux violences ou aux séductions des mauvais anges. Une religieuse de Sainte-Ursule, de la communauté de Vannes, nommée Armelle Nicolas; « pauvre fille idiote, paysanne de naissance et servante de condi-

tion, » ainsi que la qualifie son historien, nous offre un des derniers exemples de l'empire que le diable pouvait exercer à la fois sur le moral et le physique de ces recluses ignorantes, crédules et passionnées. Cette Armelle, qui vécut à la fin du dix-septième siècle, avait commencé par s'exalter dans les ardeurs de l'amour divin, avant de se trouver aux prises avec les incubes : « Il lui sembloit, dit l'auteur anonyme de *l'École du pur amour de Dieu, ouverte aux sçavants et aux ignorants* (p. 34 de la nouvelle édit. Cologne, 1704, in-12), être toujours dans la compagnie des démons, qui la provoquoient incessamment à se donner et livrer à eux. Pendant cinq ou six mois que dura le fort du combat, il lui étoit comme impossible de dormir la nuit, à cause des spectres épouvantables dont les diables la travailloient, prenant diverses figures horribles de monstres. » C'était placer le remède à côté du mal; et la pauvre religieuse ne se sentait que plus forte pour résister à ces hideux tentateurs, qui, au lieu de prendre des masques plus agréables afin de réussir par la persuasion auprès d'elle, s'indignaient de ses refus et la maltraitaient cruellement.

Une autre mystique, Angèle de Foligno, dont Martin del Rio a décrit les tentations diaboliques, dans ses *Disquisitiones magicæ* (lib. II, sect. 24), avait aussi affaire à des démons grossiers qui la battaient sans pitié après lui avoir inspiré de mauvais désirs qu'ils ne parvenaient pas à utiliser au

profit de leur damnable sensualité. Il n'y avait dans tout son corps aucune partie qui ne fût lésée par le fait des incubes, en sorte qu'elle ne pouvait ni bouger, ni se lever de son lit. « *Non est in me membrum*, disait-elle, *quod non sit percussum, tortum et pœnatum a dæmonibus, et semper sum infirma, et semper stupefacta, et plena doloribus in omnibus membris meis.* » Les incubes n'en venaient pourtant pas à leurs fins, quoiqu'ils ne cessassent ni jour ni nuit de la mettre à mal. Or, suivant les démonologues les mieux renseignés, un démon, qui se destinait au rôle d'incube, prenait la forme d'un petit homme noir et velu, mais conservait cependant quelque chose de la nature des géants, comme un glorieux attribut de son origine paternelle. On trouve, dans les interrogatoires d'un grand nombre de procès de sorcellerie, la preuve de ces énormités, qui n'existaient sans doute que dans l'imagination dépravée des patientes.

Ce commerce disparate avec un incube se régularisait quelquefois, et la malheureuse, qui le subissait contre son gré ou qui même s'y accoutumait par un accommodement de libertinage, restait ainsi au pouvoir du démon pendant des années entières. Elle finissait alors par supporter patiemment cette étrange servitude et par y prendre goût. On cite plus d'une possédée, qui avait de l'amour pour le diable et qui correspondait avec lui. Jean Wier raconte que, de son temps, une jeune religieuse, nommée Gertrude,

âgée de quatorze ans, couchait toutes les nuits avec Satan en personne, et Satan s'était fait aimer d'elle à ce point qu'elle lui écrivait dans les termes les plus tendres et les plus passionnés. Dans une descente de justice qui fut faite à l'abbaye de Nazareth, près de Cologne, où cette religieuse avait introduit son galant infernal, on découvrit, le 25 mars 1565, dans sa cellule, une lettre d'amour, adressée à Satan, et cette lettre était remplie des affreux détails de leurs débauches nocturnes.

On n'était pas d'accord, au reste, sur la nature des goûts licencieux que l'on prêtait aux incubes, et la controverse démonologique se donnait amplement carrière à cet égard. Le célèbre de Lancre assure que les démons ne se compromettent pas avec les vierges; Bodin dit positivement le contraire; Martin del Rio assure que les démons ont horreur de la sodomie et de la bestialité; Priérias les regarde comme les premiers inventeurs de ces infâmes pratiques. Cette divergence d'opinions, sur le degré de perversité qu'on attribuait à l'esprit malin, prouve seulement plus ou moins de dépravation chez les casuistes qui s'occupaient de ces questions délicates. Nous devons les effleurer à regret dans ce chapitre, consacré, pour ainsi dire, à la Prostitution diabolique. Nous ne chercherons pas cependant à définir l'espèce d'impossibilité qui s'opposait au commerce du démon avec une vierge. De Lancre, dans son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*

et démons (page 218), rapporte qu'une vieille fille lui avait dit « que le diable n'a guères accoustumé d'avoir accointance avec les vierges, parce qu'il ne pourroit commettre adultère avec elles : aussi, il attend qu'elles soient mariées. » C'était là, de la part du diable, un raffinement de malice; car il ne jugeait pas que ce fût un assez grand péché que de corrompre une vierge, il se réservait pour l'adultère. Cependant, dans d'autres endroits de son livre (pages 134, 224 et 225), de Lancre nous laisse entendre que le diable avait compassion de la faiblesse des *pucelles* plutôt que de leur innocence. « Si je ne craignais de salir votre imagination, dit l'abbé Bordelon dans la curieuse *Histoire des Imaginations de M. Oufle,* je vous rapporterais ici ce que les démonographes racontent des douleurs que souffrent les femmes, quand elles ont habitude avec les diables, et pourquoi elles souffrent ces douleurs. »

Il paraît démontré cependant, par les aveux d'une foule de sorcières et de possédées qui prétendaient avoir eu « copulation charnelle » avec le diable, dès l'âge de dix et douze ans, que le tentateur n'attendait pas toujours que ses victimes fussent en état de mariage, pour les approcher. Les démonographes, sans entrer dans des détails spéciaux à l'égard de la défloration des vierges par le fait des incubes, signalent beaucoup de ces infortunées qui ont connu le diable avant l'âge de puberté. Il faut remarquer, toutefois, que c'étaient, la plupart, des filles de sor-

cières, et qu'elles avaient été vouées au démon et à ses œuvres, en naissant. Jeanne Herviller, de Verberie, près de Compiègne, qui fut condamnée, comme l'avait été sa mère, à être brûlée vive, par arrêt du parlement de Paris, confessa que sa mère l'avait présentée au diable, « en forme d'un grand homme noir et vestu de noir, botté, esperonné, avec une espée au costé et un cheval noir à la porte. » Jeanne Herviller avait alors douze ans, et, depuis le jour de cette présentation, le diable « coucha charnellement avecques elle, en la mesme sorte et manière que font les hommes avecques les femmes, hormis que la semence estoit froide. Cela, dit-elle, continua tous les huit ou quinze jours, mesmes icelle estant couchée près de son mary, sans qu'il s'en apperceut. » C'est Bodin qui a consigné le fait dans sa *Démonomanie*.

Deux ou trois faits du même genre, recueillis aussi par Bodin, indiqueraient que certains incubes, plus experts ou plus dépravés que les autres, étaient jaloux des priviléges ordinaires du nouveau marié. En 1545, l'abbesse d'un monastère d'Espagne, Madeleine de la Croix, alla se jeter aux pieds du pape Paul III et lui demanda l'absolution, en avouant que, dès l'âge de douze ans, elle avait sacrifié son honneur à un malin esprit « en forme d'un More noir, » et qu'elle avait continué pendant trente ans ce commerce exécrable. « J'ay opinion, ajoute Bodin, qu'elle estoit dédiée à Satan par ses parens, dès le ventre de sa

mère, car elle confessa que dès l'âge de six ans Satan luy apparut, qui est l'âge de connoissance aux filles, et la sollicita à douze, qui est l'âge de puberté aux filles. » Une autre demoiselle espagnole, qui avait été déflorée par le démon à l'âge de dix-huit ans, ne voulut pas se repentir de ce qu'elle avait fait, et fut brûlée en auto-da-fé.

On reconnaissait implicitement deux espèces d'incubes, les froids et les chauds. Antoine de Torquemada explique d'une façon singulière, d'après Psellus et Mérula, l'invasion de certains diables froids dans le corps de l'homme. « Combien que les diables soient ennemis des hommes, dit-il dans son *Hexameron*, ils n'entrent pas tant en leur corps avec une volonté de leur faire mal, que pour le désir d'une chaleur vivifiante; car ces diables sont de ceux qui habitent en lieux très-profonds et froids, où le froid est tant pur, qu'il est exempt d'humidité, et pour cette cause, ils désirent les lieux chauds et humides. » Quoi qu'il en soit, lorsqu'un diable avait pénétré dans un corps humain ou qu'il se tenait seulement aux alentours, il révélait sa présence par l'incroyable chaleur qu'il causait à toutes les parties qui pouvaient être en contact avec lui. Ainsi, sainte Angèle de Foligno, qui avait à se garantir sans cesse des sollicitations du diable, ressentait, à son approche, un tel feu dans les organes de la génération, qu'elle était forcée d'y appliquer un fer brûlant, pour éteindre l'incendie qui s'y développait sous l'influence de la lubri-

cité infernale. Voici comment elle racontait la chose : *Nam in locis verecundis est tantum ignis, quod consuevi apponere ignem materialem ad exstinguendum ignem concupiscentiæ.* (Voy. *Disquis. magicæ* de Martin del Rio, lib. II, sect. 24.)

Malgré l'embrasement interne ou externe que les incubes chauds apportaient avec eux dans la cohabitation nocturne, leur principe algide se faisait toujours sentir d'une manière ou d'autre dans l'acte même de leur honteuse obsession. Bodin, après avoir mentionné le sentiment de froid et d'horreur qu'éprouvaient, au milieu de leurs hideux transports, les possédés du démon, constate que « telles copulations ne sont pas illusions ni maladies, » et affirme qu'elles ne diffèrent pas des rapports sexuels ordinaires, « hormis que la semence est froide. » Il donne un extrait des interrogatoires que subirent, en présence de maître Adrien de Fer, lieutenant général de Laon, les sorcières de Longni, qui furent condamnées au feu pour avoir eu commerce avec les incubes. Marguerite Brémont, femme de Noël de Lavaret, avoua qu'elle avait été conduite, un soir, par sa propre mère, dans un pré où se tenait une assemblée de sorcières : « Se trouvèrent en ce lieu six diables qui estoient en forme humaine, mais fort hideux à voir, etc. Après la danse finie, les diables se couchèrent avecques elles et eurent leur compagnie; et l'un d'eux, qui l'avoit menée danser, la print et la baisa par deux fois et habita

avecques elle l'espace de plus de demie heure, mais délaissa aller sa semence bien froide. Jeanne Guillemin se rapporte au dire de celle-cy, et dit qu'ils furent bien demie heure ensemble, et qu'il lâcha de la semence bien fort froide. » (Voy. la *Démonomanie des sorciers*, liv. II, ch. 7.)

Jean Bodin remarque une circonstance tout à fait analogue dans le procès de la sorcière de Bièvre, qui fut instruit et jugé en 1556, dans la *justice* du seigneur de la Boue, bailli de Vermandois. Cette sorcière « confessa que Satan (qu'elle appelait son compagnon) avoit sa compagnie ordinairement, et qu'elle sentoit sa semence froide. »

Les historiens de la sorcellerie et les jurisconsultes ne se bornaient pas à enregistrer cette étrange particularité, ils en recherchaient la cause, et ils imaginaient l'avoir devinée, en s'appuyant de l'autorité de saint Thomas d'Aquin. « Les uns, dit le naïf et féroce Bodin, tiennent que les démons hyphialtes ou succubes reçoivent la semence des hommes et s'en servent avec les femmes en démons éphialtes ou incubes, comme dit Thomas d'Aquin, chose qui semble incroyable. » Bodin, qui ne s'étonne de rien dans les plus sinistres arcanes de la démonomanie, trouve l'explication de ce phénomène diabolique dans un verset de la Bible, devant lequel les commentateurs sont restés muets et confondus : « Et peut-estre que le passage de la Loi de Dieu qui dit : *Maudit soit celuy qui donnera de sa semence à Moloch*,

se peut entendre de ceux-cy. » (Voy. p. 87 du t. Ier de cette Histoire.)

Ce n'était pas là, d'ailleurs, le seul caractère distinctif de la possession des démons : l'odeur infecte que le diable exhalait de tous ses membres (de là l'origine d'une locution proverbiale encore usitée : *puer comme le diable*) se communiquait presque immédiatement aux hommes et aux femmes qu'il visitait. Ceux-ci devenaient puants à leur tour, et on les reconnaissait surtout à l'infection de leur haleine. Bodin dit, d'après Cardan, « que les espritz malings sont puants, et le lieu puant, où ils fréquentent, et croy que de là vient que les anciens ont appelé les sorcières *fœtentes* et les Gascons *fetilleres*, pour la puanteur d'icelles, qui vient, comme je croy, de la copulation des diables. » Tous les démonographes conviennent de cette horrible puanteur, qui signalait d'ordinaire le passage du diable, et qui sortait de la bouche des possédés : « On peut juger, dit-il, que les femmes, qui de leur naturel ont l'haleine douce beaucoup plus que les hommes, par l'accointance de Satan en deviennent hideuses, mornes, laides et puantes outre leur naturel. »

Ce n'est pas tout : le commerce abominable des incubes produisait quelquefois des fruits monstrueux, et le démon se complaisait à introduire ainsi sa progéniture dans la race humaine. On expliquait de la sorte toutes les aberrations de la nature dans les œuvres de la génération. Les monstres avaient alors leur raison

d'être. « Spranger écrit que les Alemans (qui ont plus d'expérience des sorciers, pour en avoir eu de toute ancienneté et en plus grand nombre qu'ès autres pays) tiennent que, de telle copulation, il en vient quelquefois des enfants qu'ils appellent *Wechsel-Kind* ou *enfans changez*, qui sont beaucoup plus pesans que les autres, et sont tousjours maigres, et tariroient trois nourrices, sans engraisser. » (Voy. la *Démonomanie des sorciers*, liv. II, ch. 7.) Martin Luther, dans ses *Colloques*, reconnaît la vérité du fait, avec d'autant plus de désintéressement, qu'on l'accusait lui-même d'être un de ces enfants du diable, que le bas peuple de l'Ile-de-France appelait *champis*, c'est-à-dire trouvés ou faits dans les champs.

Au treizième siècle, un évêque de Troyes, nommé Guichard, fut accusé d'être le fils d'un incube, qualifié de *Petun*, qui, disait-on, mettait tous ses diablotins au service de son bien-aimé fils. (Voy. *Nouveaux Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. VI, p. 603.) Les incubes avaient donc le talent de procréer des enfants, assez bien bâtis pour n'être pas trop déplacés dans le monde; mais, en général, leurs rejetons étaient d'effroyables contrefaçons de l'humanité. Ainsi, Bodin parle d'un monstre de cette espèce, qui était né en 1565, au bourg de Schemir, près de Breslau, et qui avait pour père et mère une sorcière et Satan : c'était « un monstre hideux, sans teste et sans pieds, la bouche en l'épaule senestre (gauche), de couleur comme un foye, qui rendit une

clameur terrible, quand on le lavoit. » Du reste, Bodin met en présence diverses opinions à l'égard des résultats de la Prostitution diabolique : « Les autres sorcières, dit-il, font diables en guise d'enfans, qui ont copulation avec les nourrices sorcières, et souvent on ne sait ce qu'ils deviennent. Mais quant à telle copulation avec les démons, sainct Hiérosme, sainct Augustin, sainct Chrysostome et Grégoire Nazianzène soutiennent, contre Lactance et Josèphe, qu'il ne provient rien; et s'il en vient quelque chose, ce seroit plustost un diable incarné qu'un homme. »

Le vulgaire ne doutait pas, cependant, que le diable n'eût la faculté de se reproduire sous les traits de l'homme, et ceux qui avaient été engendrés par lui passaient pour succubes. On peut en conclure que la plupart des opérations de l'incubisme étaient stériles. « L'homme sorcier qui a copulation avec le diable comme avec une femme, dit Bodin, n'est pas incube ou éphialte, mais hyphialte ou succube. » Là-dessus, il raconte plusieurs histoires de succubes, sous la garantie de Spranger, de Cardan et de Pic de la Mirandole. Spranger rapporte qu'un sorcier allemand « en usoit ainsi devant sa femme et ses compagnons, qui le voyoient en ceste action, sans voir la figure de la femme. » Pic de la Mirandole avait connu un prêtre sorcier, nommé Benoît Berne, qui, âgé de quatre-vingts ans, avouait avoir eu copulation « plus de quarante ans avec un déguisé en

femme, qui l'accompagnoit, sans que personne l'aperceut, et l'appeloit Hermione. » Cardan cite un autre prêtre, âgé de soixante-dix ans, qui avait cohabité, pendant plus de cinquante ans, avec un démon « en guise de femme. »

Il est à remarquer que les incubes s'adressaient ordinairement aux plus jeunes et aux plus belles femmes, qu'ils obsédaient la nuit, ainsi que les succubes s'attaquaient, de préférence, à de jeunes et beaux garçons. Quant aux sorciers et aux sorcières qui allaient chercher au sabbat les détestables plaisirs que le diable ne leur refusait jamais dans ce monstrueux mélange de tous les sexes et de tous les âges, ils étaient presque toujours laids, vieux et repoussants. On peut donc considérer l'incubisme comme une sorte d'initiation à la sorcellerie, qui foulait aux pieds toute pudeur et qui poussait le libertinage jusqu'aux dernières limites du possible. Bien souvent, l'incube ne rencontrait aucune complaisance chez le sujet qu'il convoitait et qu'il venait solliciter : ce n'était, en quelque sorte, que le prélude du péché. Le sorcier, au contraire, déjà perverti et adonné à la possession du diable, s'était laissé entraîner à sa perte et vivait dans la pratique des œuvres de ténèbres. Il est donc permis de faire une distinction très-significative entre l'incubisme et la sorcellerie, en disant que l'une était la Prostitution des vieilles femmes; et l'autre, la Prostitution des jeunes.

Malgré tant de faits, tant d'aveux, tant de dé-

clarations, tant d'exemples mémorables, certains démonographes ont nié l'existence des incubes et des succubes. Le savant astrologue Agrippa et le célèbre médecin Wier mettent sur le compte de l'imagination les principaux maléfices de ces démons nocturnes. « Les femmes sont mélancoliques, dit ce dernier, qui pensent faire ce qu'elles ne font pas. » Les médecins les plus éclairés du dix-septième siècle étaient déjà de cet avis, et cependant au dix-septième, lorsqu'on brûlait encore des sorcières qui confessaient encore avoir eu *compagnie charnelle* avec le diable, on discutait, dans les écoles et dans les académies, la théorie des incubes et des succubes.

La dernière fois que cette thèse bizarre fut débattue en France, au double point de vue religieux et scientifique, ce fut dans les conférences du célèbre Bureau d'Adresse, que le médecin Théophraste Renaudot avait établi à Paris, pour faire pièce, en même temps, à la Faculté de médecine et à l'Académie française. Ces conférences, qui se tenaient une ou deux fois par semaine en la grande salle du Bureau d'Adresse, situé rue de la Calandre dans la Cité, réunissaient un nombreux auditoire, fort attentif à écouter les orateurs qui prenaient part à la discussion. On traitait là les questions les plus épineuses, et Théophraste Renaudot, avec un sérieux imperturbable, dirigeait lui-même le débat, qui sortait fréquemment des bornes de ce qu'on

nommait alors l'honnêteté, et de ce que nous appelons la décence; mais acteurs et auditeurs n'y entendaient pas malice, chacun étant avide de connaître et de savoir. Dans la cent vingt-huitième conférence, qui s'ouvrit le lundi 9 février 1637, un *curieux de la nature,* comme s'intitulaient alors les amateurs de physique et de sciences naturelles, déposa cette question sur le bureau : « Des incubes et succubes, et si les démons peuvent engendrer. » Le sujet n'était pas neuf, mais il était piquant et singulier. Quatre orateurs s'inscrivirent aussitôt pour parler à tour de rôle. Le premier, qui prit la parole, devait être un médecin, peu favorable au système des démons incubes et succubes, qu'il considère comme les effets d'une maladie appelée *éphialtès* par les Grecs, et *pezard* par le vulgaire, et qu'il définit comme « un empeschement de la respiration, de la voix et du mouvement, avec oppression du corps, qui nous représente, en dormant, quelque poids sur l'estomach. » Selon lui, la cause de cette maladie « est une vapeur grossière bouchant principalement le derrière du cerveau, et empeschant l'issue des esprits animaux destinez au mouvement des parties. » Il constate, d'ailleurs, que le vulgaire attribue ces désordres à l'Esprit malin, plutôt que de s'en prendre à la « malignité d'une vapeur ou de quelque humeur pituiteuse et grossière, laquelle fait oppression dans ce ventricule, dont la froideur et la foiblesse, produite par le défaut d'esprits et de

chaleur, qui tiennent toutes les parties en arrest, sont les plus manifestes causes. » Il conclut, en conséquence, que cet état maladif, dans lequel le diable n'est pour rien, ne saurait déterminer la génération, « laquelle estant un effet de la faculté naturelle, et celle-ci, de l'âme végétante, elle ne peut convenir au démon qui est un pur esprit. »

Cette théorie de la génération dut produire une vive curiosité dans l'assemblée, qui ne soupçonnait pas les facultés de l'*âme végétante*; mais le second orateur, qui était un savant nourri de la lecture des classiques grecs et latins, prit la défense des démons, et voulut prouver la réalité de leurs « accouplements avec les hommes, lesquels on ne peut nier, sans démentir une infinité de personnes de tous aages, sexes et conditions, à qui ils sont arrivez. » Là-dessus, il cite plusieurs personnages illustres de l'antiquité et du moyen âge, qui ont été engendrés par les faux dieux ou les démons; il cite comme de véritables incubes les faunes, les satyres, et le principal d'entre eux, Pan, chef des incubes, appelé *Haza* par les Hébreux, comme le chef des succubes, *Lilith*; il cite les *Néfésoliens*, que les Turcs regardent comme issus des démons, « soit que ceux-ci empruntent une femme étrangère qu'ils peuvent transporter presque en un instant, et, par ce moyen, conserver ses esprits et empescher leur escoulement et transpiration; soit par leur propre vertu, puisque tout ce qui se peut faire naturellement, comme est

la semence, se peut faire aussi par les démons. Voire quand bien ils ne pourroient faire de la semence propre, il ne s'ensuit pas de là qu'ils ne puissent produire une créature parfaite. »

Il y avait là des dames qui ne perdaient pas un mot de cette dissertation scientifique. Le troisième orateur reconnut, comme fait incontestable, le commerce des incubes et des succubes avec les hommes; mais il était disposé à croire que ces malins esprits ne pouvaient engendrer, et il en donnait ainsi la raison : « Pour le succube, il est certain qu'il ne peut engendrer dans soy, faute de lieu convenable pour recevoir la semence et la réduire de puissance en art, et manque de sang pour nourrir le fœtus durant neuf mois. » Il ne tranchait pas aussi résolûment la question, à l'égard de l'incube; il rappelait les trois conditions principales que requiert la génération, savoir : « la diversité du sexe, l'accouplement du mâle et de la femelle, et l'écoulement de quelque matière qui contienne en soy la vertu formatrice des parties dont elle est issue. » Il convient que le diable peut, au besoin, rencontrer les deux premières conditions, « mais jamais la dernière, qui est une semence propre et convenable, douée d'esprits et d'une chaleur vitale, sans laquelle elle est inféconde et stérile; car il n'a point de son chef cette semence, puisque c'est ce qui reste de la dernière coction, laquelle ne se fait qu'en un corps actuellement vivant, tel que n'est pas celuy qu'il a;

et cette semence, qu'il a pu mendier d'ailleurs, lorsqu'elle a été épandue hors du vaisseau de nature, ne peut estre fœcondée, faute de ces esprits, lesquels ne sè peuvent conserver que par une irradiation qui se fait des parties nobles dans les vaisseaux spermatiques. »

Le quatrième orateur, homme sage et prudent, vint à propos calmer l'anxiété de l'auditoire, en déclarant « qu'il n'y a rien de surnaturel dans l'incube, qui n'est rien qu'un symptosme de la faculté animale, accompagné de trois circonstances, sçavoir, la respiration empeschée, le mouvement lezé et une imagination voluptueuse. » Il réhabilita le cauchemar, qu'il expliqua dans ses causes et dans ses effets ; il termina la discussion par un conseil adressé aux assistants, qu'il invitait à ne pas se coucher sur le dos et à se garder des périls de l'imagination voluptueuse « produite par l'abondance ou la qualité de la semence : laquelle envoyant son espèce dans la phantaisie, elle se forme un objet agréable et remue la puissance motrice, et celle-ci, la faculté expulstrice des vaisseaux spermatiques. » Tout le monde se retira très-satisfait de ces doctes investigations dans ce Monde enchanté, où le fameux Bekker n'avait pas encore porté la lumière du doute et de la raison. (Voy. le *Recueil général des questions traictées ès conférences du Bureau d'Adresse*, Paris, Soubron, 1656, 5 vol. in-8°.)

Depuis Théophraste Renaudot et jusqu'à notre

époque, la théologie et la science se sont encore occupées des incubes et des succubes, qui étaient trop bien enracinés dans la crédulité populaire pour qu'on réussît à les détrôner complétement. Les méfaits de ces démons subalternes sont encore aujourd'hui très-accrédités parmi les habitants des campagnes. Voltaire s'en est moqué avec son inflexible bon sens; mais peu s'en fallut qu'on ne l'accusât d'avoir manqué de respect au diable, en lui disputant ses plus antiques prérogatives. Avant Voltaire, un médecin ordinaire du roi, M. de Saint-André, toucha du doigt les véritables causes de cette superstition, dans ses *Lettres au sujet de la magie, des maléfices et des sorciers* (Paris, J.-B. de Maudouyt, 1725, in-12), lorsqu'il essaya de la détruire : « L'incube, le plus souvent, est une chimère, dit-il, qui n'a pour fondement que le rêve, l'imagination blessée, et très-souvent l'imagination des femmes.... L'artifice n'a pas moins de part à l'histoire des incubes. Une femme, une fille, une dévote de nom, etc., débauchée, qui affecte de paraître vertueuse pour cacher son crime, fait passer son amant pour un esprit incube qui l'obsède... Il en est des esprits succubes comme des incubes : ils n'ont ordinairement d'autre fondement que le rêve et l'imagination blessée, et quelquefois l'artifice des hommes. Un homme, qui a entendu parler de succubes, s'imagine, en dormant, voir les femmes les plus belles et avoir leur compagnie... »

M. de Saint-André résume ainsi, avec beaucoup de jugement, les circonstances dans lesquelles a dû se produire la superstition des incubes et des succubes, et on ne peut que le louer d'avoir fait preuve de tant de sagesse, à une époque où les casuistes et les docteurs de Sorbonne n'hésitaient pas à reconnaître le pouvoir générateur du démon. Ainsi, le père Costadau, qui, à la vérité, n'était qu'un jésuite, très-savant d'ailleurs et fort bon homme au demeurant, écrivait ceci, à cette même époque, dans son célèbre *Traité des signes* : « La chose est trop singulière pour la croire à la légère... Nous ne la croirions pas nous-même, si nous n'étions convaincu, d'une part, du pouvoir du démon et de sa malice, et si, d'une autre part, nous ne trouvions une infinité d'écrivains, et même du premier rang, des papes, des théologiens et des philosophes, qui ont soutenu et prouvé qu'il peut y avoir de ces sortes de démons incubes et succubes; qu'il y en a, en effet, et des gens assez malheureux, que d'avoir avec eux ce commerce honteux et de tous le plus exécrable. » (T. V, page 182.)

L'Église et le parlement avaient donc fait des lois contre ces malheureux, convaincus d'avoir été mêlés, même malgré eux, à la Prostitution infernale, et c'était le feu du bûcher qui pouvait seul effacer cette horrible souillure, lorsque la pénitence ne se chargeait pas de ramener le pécheur dans la voie du pardon. Les victimes de l'incubisme et du succu-

bisme avaient des motifs d'indulgence à invoquer, si elles se présentaient comme ayant été séduites et forcées; mais la jurisprudence ecclésiastique et civile se montrait impitoyable envers une autre espèce de Prostitution diabolique, celle des sorciers et des sorcières, qui se donnaient de bonne volonté à Satan en personne, et qui se prêtaient alors à tous les genres d'abominations dans leurs assemblées nocturnes. Voilà donc quels étaient, en France comme dans toute l'Europe, au seizième et même au dix-septième siècle, les honteux vestiges de la Prostitution hospitalière et de la Prostitution sacrée.

CHAPITRE XXVI.

SOMMAIRE. — De la Prostitution dans la sorcellerie. — Origines du sabbat. — Courses nocturnes de Diane et d'Hérodiade. — Capitulaire contre les stryges. — Lois ecclésiastiques. — La plus ancienne description du sabbat. — Les œuvres du démon, d'après les interrogatoires des procès de sorcellerie. — Arrivée des sorcières au sabbat. — Adoration du bouc. — Affreux sacrifices au diable. — Le péché *sur-contre-nature*. — La ronde du sabbat. — Divers témoignages à l'appui. — Physiologie obscène de Satan. — Sabbat de la Vauderie d'Arras. — Sabbat de Gaufridi. — Impureté des sorciers et sorcières. — Castration magique. — Les vieilles sorcières. — Marques diaboliques. — Les sorciers de Sodome. — Supplice des sodomites dans l'enfer. — Incestes du sabbat. — Accusation de bestialité. — Les serpents de la caverne de Norcia. — Le chien des religieuses de Cologne et de Toulouse. — Conséquences de la démonomanie. — La vérité sur les actes de Prostitution de la sorcellerie. — Justification de la jurisprudence du moyen âge.

La Prostitution, dans la sorcellerie, n'était pas, comme l'incubisme et le succubisme, une conséquence

accidentelle de l'obsession diabolique; c'était plutôt le résultat ordinaire de la possession : c'était l'état normal des hommes et des femmes voués volontairement au démon; c'était, en quelque sorte, le sceau du pacte abominable qui les liait avec la puissance infernale, avec celui qu'on nommait l'*Auteur du péché*. Il est donc certain que la sorcellerie avait deux caractères principaux, dont l'un pouvait être l'effet, et l'autre, la cause : ici, elle donnait satisfaction aux plus infâmes caprices de la perversité humaine; là, elle employait l'intervention des mauvais esprits à des œuvres surnaturelles et maudites. Aussi le principe de la sorcellerie, à toutes les époques, consistait-il dans un accord mutuel entre l'homme et le diable : le premier se soumettant, corps et âme, à la domination du second, et celui-ci, en échange de cette servitude volontaire, partageant, en quelque sorte, avec son esclave le pouvoir occulte que l'Être suprême avait laissé à Satan en le précipitant des cieux dans l'abîme. Il y avait donc, dans le mystère de la sorcellerie, une honteuse Prostitution de l'homme, qui se vendait et s'abandonnait au diable.

On comprend ce qu'avait pu être dans l'origine la sorcellerie, qui servait évidemment de prétexte à d'étranges désordres de honteuse promiscuité. Aussi les anciens avaient-ils un profond mépris pour les sorciers, dont les assemblées secrètes n'étaient sans doute que des conciliabules de débauche exécrable. Les législateurs et les philosophes de l'antiquité fu-

rent tous d'accord pour flétrir et punir les magiciens et leurs hideuses compagnes. Cependant, on ne peut savoir que par conjecture ce qui se passait dans leurs réunions nocturnes; car on n'en trouve chez les poëtes grecs et romains, que des peintures très-adoucies. Il y a seulement, dans Pétrone et dans Apulée, deux ou trois passages qui laissent soupçonner ce qu'ils ne disent pas; les récits qu'on faisait de ces spinthries magiques et de ces danses voluptueuses trouvaient alors des incrédules qui n'y entendaient pas malice. Horace dit positivement, en plusieurs endroits de ses odes et de ses épîtres, que les vieilles sorcières commettaient d'énormes indécences, à la clarté de la lune, et que, la nuit, dans les champs et dans les bois, les jeunes garçons allaient se mêler aux chœurs des nymphes et des satyres (*nympharumque leves cum satyris chori*, I, 1). Ce n'était pas toutefois le sabbat du moyen âge avec ses monstrueuses horreurs, qui semblent être sorties de l'invention du démon et qui étaient bien faites pour accréditer sa puissance.

Le véritable sabbat avait déjà lieu pourtant chez les peuples du Nord, que la sorcellerie poussait à tous les égarements de l'imagination la plus dépravée. Ces peuples étaient encore trop voisins de l'état primitif de simple nature, pour ne pas se sentir portés aux excès par leurs passions brutales; la superstition, qui sollicitait leur grossière sensualité, les trouvait très-dociles à ses entraînements. Les empe-

reurs romains, pour maintenir leur autorité sur les pays conquis, essayèrent d'y détruire la magie avec ses adeptes et ses pratiques indomptables. La Gaule surtout était infestée de sorciers; et Tibère ne parvint à en purger cette province romaine, qu'en déclarant une guerre implacable aux druides et à leur religion. Il n'est peut-être pas indifférent de remarquer ici que les démons incubes, dont parle saint Augustin et qu'il nomme *Dusii* (*quos Galli Dusios nuncupant*) ont été confondus avec les druides, par d'anciens auteurs; et Bodin, en citant ce même passage reproduit dans les *Étymologies* d'Isidore de Séville, ajoute cette observation : « Tous ont failly au mot *Dusios*, car il faut lire *Drusios*, comme qui diroit *diables forestiers*, que les Latins, en mesme sens, ont appellé *Sylvanos*. Il est vraysemblable, ce que dit saint Augustin, que nos pères anciennement appelèrent ces démons et diables-là *Drusios*, pour la différence des druides, qui demeuroient aussi ès bois. » L'analogie du nom viendrait plutôt de la similitude que de la différence des *drusiens* et des *druides*. Le christianisme ne fit qu'ajouter aux rigueurs de la persécution contre les complices de la démonomanie. Ce fut sous le règne de l'empereur Valens (364-378) qu'on commença probablement à brûler les sorciers; mais la sorcellerie et le druidisme avaient des racines si profondes dans les mœurs des Gaulois, qu'on ne parvint pas à les en extirper par le fer et par le feu, après plusieurs siècles de sanglants

efforts. Il est clair que druidisme et sorcellerie comprenaient dès lors, dans leurs habitudes ou du moins dans leurs cérémonies, une foule de scandaleux détails de Prostitution hospitalière et religieuse.

Cependant il n'est pas question, dans les auteurs chrétiens, des assemblées nocturnes de la sorcellerie, avant le sixième ou le septième siècle. Tous les codes des peuples barbares, la loi Ripuaire, la loi Salique, la loi des Burgundes et celle des Allemands, renferment seulement une pénalité terrible contre les sorciers et les sorcières, ou stryges, sans les accuser néanmoins de prostitution diabolique. Le plus ancien monument qui fasse mention du sabbat, ou d'une aggrégation ténébreuse de femmes rassemblées dans un but mystérieux et par des incantations magiques, c'est un capitulaire, dont la date n'a pas été fixée d'une manière authentique, et qui n'est peut-être pas antérieur à Charlemagne. (Voy. le recueil de Baluze, *Capitularia regum*, fragment., c. 13.) Ce capitulaire ne fournit pas même des renseignements très-explicites sur les courses aériennes que les sorcières croyaient faire, en compagnie de Diane et d'Hérodiade, montées sur des bêtes fantastiques qui les menaient probablement à un rendez-vous général. Voici le curieux passage, qui paraît appartenir aux canons d'un concile, et qui a été souvent tronqué et corrompu : « Illud etiam non est omittendum quod quædam sceleratæ mulieres, retrò post Satanam conversæ, dæmonum illusionibus et phantas-

pâle, ayant les yeux très-noirs, et si maigre, qu'il n'a que la peau et les os : il le baise, et le sent froid comme une glace. Après ce baiser, il oublie facilement la foi catholique. Ensuite, ils font ensemble un festin, après lequel un chat noir descend derrière une statue qui se dresse ordinairement dans le lieu de l'assemblée. Le novice baise le premier ce chat par derrière; puis, celui qui préside à l'assemblée et les autres qui en sont dignes. Les imparfaits reçoivent seulement le baiser du maître, ils promettent obéissance; après quoi ils ôtent les lumières, et commettent entre eux toutes sortes d'impuretés. » (Voy. l'*Hist. ecclés.* de Fleury, t. XVII, p. 53.) Voilà bien le sabbat que le seizième siècle nous a décrit souvent et avec de si minutieux détails; mais cette assemblée d'hérétiques stadingiens, quoique semblable à celles des sorciers, nous montre la Prostitution dans l'hérésie, plutôt encore que dans la sorcellerie.

Le sabbat proprement dit, qu'il remonte ou non à la plus haute antiquité, n'a été bien connu qu'au quinzième siècle, lorsque l'Inquisition s'en est occupée sérieusement dans une multitude de procès où les pauvres sorciers énuméraient avec une sorte d'orgueil les merveilles monstrueuses dont ils avaient été les témoins, les acteurs et les complices. C'est d'après les interrogatoires subis par ces fous pervers, que nous pouvons avec certitude dévoiler les principales œuvres de Prostitution qui avaient

pour théâtre le sabbat des sorciers. La plupart des historiens qui ont recueilli ces archives lamentables de la superstition humaine, étaient doués d'une foi robuste, inébranlable, et mettaient volontiers sur le compte du diable tous les crimes que lui imputaient ses crédules sujets. Après avoir rassemblé un petit nombre de ces témoignages attristants, nous demeurerons convaincus que, si l'imagination avait une invincible influence sur les sensations des démonomanes, la fraude et la ruse abusaient souvent de leur faiblesse morale au profit de la lubricité des uns et au préjudice de la pudeur des autres.

Les sorcières qui voulaient aller au sabbat commençaient à s'y préparer par des invocations, se mettaient toutes nues, se graissaient le corps avec certain onguent, et, à l'heure dite, au signal convenu, un *ramon* ou balai entre les jambes, elles s'élevaient dans les airs à une hauteur considérable, après s'être échappées de leur domicile par la cheminée. Ordinairement, elles rencontraient, à l'orifice du tuyau de la cheminée, de petits diables qui n'avaient pas d'autre métier que de les transporter à travers l'espace. Tantôt elles étaient assises à califourchon sur les épaules de ces diablotins, tantôt elles étaient suspendues à leur queue ou accrochées à leurs cornes. Elles arrivaient, nues, au sabbat, toutes reluisantes de cette graisse magique, qui les rendait invisibles et impalpables, excepté pour les démons et les sorciers. La recette au moyen de laquelle on com-

posait l'onguent destiné aux familiers du sabbat, se trouve encore formulée dans les livres de magie; mais elle a perdu sans doute toute sa vertu, car on ne l'emploie plus guère. Autrefois, elle n'était pas inutile pour décupler les forces que chacun avait à dépenser dans ces orgies infernales.

Sorciers et sorcières, une fois oints de leur graisse magique, arrivaient donc nus au sabbat et en revenaient nus. Cette nudité complète témoigne assez que le sabbat était un rendez-vous de Prostitution abominable. Bodin raconte plusieurs histoires, dont il faut lui laisser la responsabilité, pour nous apprendre comment femmes et hommes s'en allaient à ces assemblées nocturnes. Un pauvre homme, qui demeurait près de Loches en Touraine, s'aperçut que sa femme s'absentait la nuit, sous prétexte de faire la lessive chez une voisine; il la soupçonna de se débaucher, et il la menaça de la tuer si elle ne lui déclarait pas la vérité. La femme avoua qu'elle se rendait au sabbat, et elle offrit d'y mener son mari avec elle. « Ils se graissèrent tous deux, » et le diable les transporta, dans l'espace, de Loches aux landes de Bordeaux. Le mari et la femme se virent là en si belle compagnie de sorciers et de démons, que l'homme eut peur, se signa et invoqua le nom de Dieu. Aussitôt tout disparut, même la femme de cet apprenti sorcier, qui « se trouva tout nud, errant par les champs, jusqu'au matin. »

Voici une autre anecdote à peu près semblable :

Une *damoiselle* était couchée à Lyon avec son amant; celui-ci ne dormait pas. La fille se lève sans bruit, allume une chandelle, prend une boîte d'onguent, et s'en frotte tout le corps; après quoi, elle est « transportée. » Le galant se lève ensuite, se sert de la même graisse comme il a vu sa *ribaude* s'en servir, et prononce les paroles magiques qu'il a retenues. Il arrive au sabbat sur les pas de cette fille; mais sa frayeur est si grande, à la vue des diables et de leurs hideuses postures, qu'il recommande son âme à Dieu. « Toute la compagnie disparut, dit Bodin, et luy se trouva seul, tout nud, qui s'en retourna à Lyon, où il accusa la sorcière, qui confessa et fut condamnée à estre brûlée. »

Cependant l'emploi d'un onguent sur le corps nu de celui qui voulait être transporté au sabbat, n'était pas toujours indispensable, surtout pour les sorcières de profession, lesquelles n'avaient qu'à mettre entre leurs jambes un balai ou un bâton pour voler comme une flèche à travers les airs jusqu'au lieu de la réunion diabolique. Bodin assure que ce bâton ou balai suffisait aux sorcières de France, qui le chevauchaient très-habilement, « sans graisse et sans onction, » tandis que les sorcières d'Italie se graissaient de pied en cap avant de monter sur un bouc qui les menait au sabbat. Cette différence des moyens de transport aérien usités par les sorcières, explique la différence de leur costume dans les anciennes gravures qui représentent les mystères du sabbat : les unes sont nues, ce

sont celles qui ont été ointes ; les autres sont vêtues, ce sont celles qui, comme le dit De Lancre, « vont au sabbat sans estre oinctes ni graissées de chose quelconque, et ne sont tenues de passer par les tuyaux des cheminées. » On remarque la même distinction parmi les sorciers, dont les plus jeunes n'ont aucun vêtement, tandis que les vieux portent de longues robes à capuchon.

Les démonologues ne sont pas d'accord sur ce qui se passait au sabbat : d'où l'on peut conclure qu'il s'y passait beaucoup de choses la plupart ridicules, quelques-unes infâmes. Après avoir lu et comparé toutes les descriptions qui nous restent du sabbat, on reconnaît que cette horrible promiscuité des sexes et des âges ne devait avoir qu'un seul objet, la débauche, et que cette débauche se traduisait de quatre manières : par l'adoration du bouc, par des festins sacriléges, par des danses obcènes, par le commerce impudique avec les démons. Ces quatre principales fonctions du sabbat, à toutes les époques et en tous les pays, sont dûment établies et constatées dans les interrogatoires et les enquêtes des procès de sorcellerie.

On ne saurait trop dire en quoi consistait l'adoration du bouc, et l'on est autorisé à croire que les pratiques, toujours détestables, de cette adoration, variaient suivant les lieux et les temps ; elle se composait ordinairement d'une sorte d'hommage, suivi

d'investiture diabolique et accompagné de redevance, le tout imité des usages de la féodalité. Le nouveau feudataire du diable l'acceptait pour seigneur et maître, lui prêtait le serment de vasselage, lui offrait une redevance ou un sacrifice, et recevait en échange les stigmates ou les marques de l'enfer. C'était là le fond de la cérémonie, qui se pratiquait de bien des façons, avec une prodigieuse recherche de libertinages effroyables..

Le diable, qui présidait partout au sabbat ou qui s'y faisait représenter par un de ses lieutenants, affectait ordinairement de prendre la figure d'un bouc gigantesque blanc ou noir, cet animal impur qui fut toujours le symbole de la lubricité. Ce bouc avait pourtant plus d'une particularité caractéristique. Selon les uns, il portait deux cornes au front et deux à l'occiput, ou seulement trois cornes sur la tête, avec une *espèce de lumière* dans la corne du milieu; selon les autres, il avait au-dessus de la queue « un visage d'homme noir.» (Voy. le *Traité de l'inconstance des démons*, par De Lancre, p. 73 et 128.) Le diable prenait aussi la forme de quelques autres animaux non moins lubriques que le bouc. « J'ay veu quelque procédure, estant à la Tournelle, raconte le bonhomme De Lancre, qui peignoit le diable au sabbat comme un grand levrier noir, parfois comme un grand bœuf d'airain couché à terre, comme un bœuf naturel qui se repose. » Quelquefois, Satan ou Belzebut venait recevoir l'adoration de ses sujets ou

sujettes, sous la forme d'un oiseau noir, de la grandeur d'une oie.

Mais, dans bien des circonstances, le diable s'attribuait la forme humaine, en y ajoutant certains attributs de sa puissance infernale : tantôt il était rouge et tantôt noir; tantôt il avait un visage au bas des reins, tantôt il se contentait d'un double visage devant et derrière la tête, comme le dieu païen Janus. En certains cas il adoptait une configuration très-étrange, dont un passage du traité de Prierias, que nous citons plus loin, sans oser le traduire, nous donnera la raison. « D'autres disent, rapporte De Lancre, qu'au sabbat le diable est comme un grand tronc d'arbre, obscur, sans bras et sans pieds, assis dans une chaire, ayant quelque forme de visage d'homme grand et affreux. » Enfin, après avoir recueilli religieusement toutes les opinions relatives à la personne du diable, De Lancre trace lui-même ce portrait *d'après le vif.* « Le diable, au sabbat, est assis dans une chaire noire, avec une couronne de cornes noires, deux cornes au cou, une autre au front avec laquelle il esclaire l'assemblée, des cheveux hérissez, le visage pasle et trouble, les yeux ronds, grands, fort ouverts, enflammez et hideux, une barbe de chèvre, la forme du col et tout le reste du corps mal taillez, le corps en forme d'homme et de bouc, les mains et les pieds comme une créature humaine, sauf que les doigts sont tous esgaux et aiguz, s'appointans par les boutz, armez d'ongles, et ses mains courbées en

forme d'oye, la queue longue comme celle d'un asne, avec laquelle il couvre ses parties honteuses. Il a la voix effroyable et sans ton, tient une grande gravité et superbe, avec une contenance d'une personne mélancholique et ennuyée. »

Tel était le terrible maître à qui les sorcières et sorciers prêtaient serment de foi et hommage dans les assemblées du sabbat. « Il se trouve nombre infiny de telles gens qui adorent le bouc et le baisent aux parties de derrière. » Ce fut le fameux sorcier Trois-Échelles qui le déclara en ces propres termes au roi Charles IX. (Voy. la *Démonomanie*, liv. II, chap. IV.) De Lancre parle, en plusieurs endroits, de ce baiser deshonnête, qui s'adressait souvent aux parties honteuses du diable : « Le cul du grand maître, dit-il (p. 76), avoit un visage derrière, et c'est le visage de derrière qu'on baisoit, et non le cul. » Mais, selon les aveux d'une fille nommée Jeanne Hortilapits, demeurant à Sare, laquelle n'avait pas quatorze ans lorsqu'elle fut livrée à la Prostitution du sabbat, « les grands baisent le diable au derrière, et luy, au au contraire, baise le derrière aux petits enfants. » Le diable urinait ensuite dans un trou, et les vieilles sorcières venaient tremper des plumes de coq dans le liquide infect et brûlant, dont elles aspergeaient l'assistance. C'était là, on le voit, une exécrable parodie des cérémonies de la messe. « Parfois, au sabbat, raconte encore De Lancre, on adore le diable, le dos tourné contre luy ; parfois, les pieds

contre-mont, ayant allumé quelque chandelle de poix fort noire à la corne du milieu, et on lui baise le derrière ou le devant. » Dans le procès de plusieurs sorcières qui furent jugées et condamnées au feu, à Verdun, en 1445, ces malheureuses avouèrent qu'elles étaient « servantes de tous les ennemys d'enfer, » et qu'elles avoient fait *très-énormes péchez*. Elles avaient toutes un nom de diablerie : « l'une faisoit hommage à son maistre de baisier son dos; l'autre, de baisier son par-derrière; une autre, de baisier en la bouche. » (Voy. l'*Histoire des sciences dans le pays Messin*, par Émile Bégin.)

Outre le baiser, il y avait l'offrande; et les écrivains ex professo ne disent pas exactement en quoi elle consistait. Était-ce simplement une petite pièce de monnaie, en potin, offrant une image fantastique, comme on en a trouvé dans des fouilles en Alsace? Était-ce un emblème mystérieux, comme un œuf de serpent, une branche de buis ou de verveine, une dent de loup, ou tel autre objet accrédité dans les œuvres de magie noire? Nous ne sommes pas loin de regarder cette offrande comme une initiation impudique, par laquelle le néophyte se donnait corporellement à Satan, et s'inféodait à lui par un acte charnel. Aussi prétendait-on que le diable « délivre un *pou* d'argent à ceux qui lui ont baisé le derrière. » (Voy. les *Chroniques* de Monstrelet, édit. de Paris, 1572, in-fol., t. III, fol. 84).

Puis, venaient les stigmates diaboliques. Le chef du

sabbat, Satan ou Belzebut, marquait ses adorateurs comme on marque les moutons d'un troupeau. Cette marque était faite avec l'extrémité ardente du sceptre que le roi des ténèbres portait à la main, ou bien avec une de ses cornes. Les sorciers se trouvaient ainsi marqués entre les lèvres ou sur la paupière, sur l'épaule droite ou aux fesses; les femmes, sur la cuisse ou sous l'aisselle, ou à l'œil gauche, ou aux parties secrètes. Cette marque indélébile représentait soit un lièvre, soit une patte de crapaud, soit un chat, soit un chien. C'était à ces différents signes qu'on reconnaissait les prostitués du démon.

L'adoration terminée, avec une foule de pratiques aussi bizarres que révoltantes, on célébrait la fête, par des banquets, des chants et des danses, pour se préparer aux œuvres de la Prostitution. Au dire de quelques sorcières plus candides que les autres, ces repas, servis sur une nappe dorée, offraient à l'appétit des convives « toutes sortes de bons vivres avec pain, sel et vin. » Mais, selon la plupart des témoins oculaires, ce n'était que crapauds, chair de pendus, charognes déterrées dans les cimetières, corps d'enfants non baptisés, bêtes mortes, le tout sans sel et sans vin. On n'en bénissait pas moins la table; on faisait à l'entour une procession, avec chandelles allumées, et l'on chantait des chansons impudiques en l'honneur du démon, qui était le roi du festin. Il est donc probable que ces orgies mensales avaient pour objet d'échauffer les sens de l'assemblée, et de la pré-

parer aux actes monstrueux de Prostitution qui accompagnaient ou complétaient la ronde du sabbat.

Cette ronde s'exécutait de bien des manières, et chacun de ceux qui y avaient figuré la décrivait avec des particularités nouvelles. On ne peut douter néanmoins que le but principal de la danse, si toutefois c'était une danse, ne fût une odieuse surexcitation à la débauche : car cette danse donnait lieu aux postures les plus indécentes, aux pantomimes les plus infâmes; la plupart des danseurs et danseuses étaient tout à fait nus; quelques-uns, en chemise, avec un gros chat attaché au derrière; presque tous, ayant des crapauds cornus sur l'épaule. On criait en dansant : *Har, har, diable, diable, saute ici, saute là, joue ici, joue là ;* et tous les spectateurs, les vieux nécromans, les sorcières centenaires, les démons vénérables, répétaient en chœur : *Sabbat, sabbat!* Il y avait des coryphées des deux sexes, qui faisaient de prodigieuses culbutes et des tours de force incroyables, pour animer la lubricité des assistants, et pour donner satisfaction à la malice impure de Satan.

La ronde continuait ainsi jusqu'aux premières lueurs du matin, jusqu'au chant du coq; et tant qu'elle durait, au bruit des voix et des instruments infernaux chaque couple se livrait tour à tour, avec une ardeur frénétique, à la plus épouvantable Prostitution. C'est alors que se commettait le quinzième crime capital, dont les sorciers pouvaient se rendre

coupables vis-à-vis de la loi divine et humaine : la copulation charnelle avec le diable. (Voy. la *Démonomanie*, liv. IV, chap. 5.) Les jurisconsultes de la démonomanie ont cherché à caractériser la nature de ce crime, d'après les témoignages des patients qui l'avaient commis. Voici ce que Nicolas Remy (*Remigius*) avait cru pouvoir constater, au sujet des caresses immondes que les habitués du sabbat déclaraient avoir reçues des démons : « Hic igitur, sive vir incubet, sive succubet fæmina, liberum in utroque naturæ debet esse officium, nihilque omnino intercedere quod id vel minimum moretur atque impediat, si pudor, metus, horror, sensusque aliquis acrior ingruit; illicet ad irritum redeunt omnia e lumbis, effæaque prorsus sit natura. » (*Demonolatriæ libri tres*, Lugd., 1595, p. in-fol., p. 55.) Il résulte de là que les sorciers n'étaient pas moins exposés que les sorcières à la souillure diabolique. Cependant, plus d'un théologien, plus d'un criminaliste a voulu prendre la défense des démons, et prouver qu'ils avaient en horreur le péché contre nature; mais on ne paraît pas avoir réussi à réhabiliter à cet égard l'Esprit du mal; car Sylvestre Prierias, qui écrivait son fameux traité *De strigimagarum dæmonumque mirandis*, sous les yeux de l'Inquisition romaine, a soutenu doctoralement que la sodomie était une des prérogatives du diable : « Universaliter strigimagæ, quæ in ejusmodi spurcitiis versantur, aliquid turpissimum (quod tamen scribam) astruunt, videlicet

dæmonem incubum uti membro genitali bifurcato, ut simul in utroque vase abutatur. » (Édit. de Rome, 1575, p. 150.) Bayle, pour exprimer ces énormités qui s'étaient produites dans l'imagination effrénée dés démonomanes, avait forgé un mot que les théologiens et les criminalistes ne paraissent pas avoir adopté : il appelle péché *sur-contre-nature* l'emploi alternatif ou simultané que le diable hermaphrodite faisait ordinairement de l'un et de l'autre sexe, au sabbat.

L'inquisiteur lorrain Nicolas Remy s'était attaché curieusement à reconnaître les caractères de la copulation charnelle avec les démons; il avait interrogé avec soin les malheureuses victimes de l'impureté diabolique, et il finit par conclure que rien n'était plus douloureux que de subir les caresses de l'Esprit immonde : *At hoc qui nobis istos concubitus, succubitusque dæmonum memorant, uno ore loquentur omnes, nihil iis frigidius, ingratiusque quicquam fingi aut dici posse.* Tous étaient d'accord sur l'impression d'horreur glaciale, qu'ils avaient ressentie dans les bras du démon : *frigido, injucundo, atque effœto coitu.* Un grand nombre de sorcières en restaient infirmes ou malades pour le reste de leurs jours. Nicolas Remy, qui n'imposait aucun frein de décence à ses questions, avait obtenu d'incroyables aveux, de la part des *ribaudes du diable ;* ces pauvres folles, que le sabbat vouait de bonne heure à une mystérieuse Prostitution, ne rougissaient plus

de dévoiler tous les détails de l'affreux commerce qu'elles avaient eu avec les démons. On peut faire, en quelque sorte, la physiologie érotique de Satan, d'après les déclarations formelles que Nicolas Remy tenait de la bouche même des sorcières émérites de son temps, notamment d'Alice, de Claudine, de Nicole et de Didace, qui avaient fréquenté les assemblées nocturnes dans les montagnes des Vosges.

Le latin seul nous autorise à citer ce singulier passage, dans lequel le démonologue passe en revue avec une naïveté licencieuse les reproches amers que la plupart des sorcières adressaient à leurs incubes : « Alexia Drigæa recensuit dæmoni suo penem, cum surrigebat tantum semper extitisse, quanti essent subices focarii, quos tum forte præsentes digito demonstrabat; scroto, ac coleis nullis inde pendentibus. Claudia Fellæa expertam esse se sæpius instar fusi in tantam vastitatem turgentis, ut sine magno dolore contineri à quantumvis capace muliere non posset. Cui astipulatur et illud Nicolææ Moreliæ, conquerentis sibi, quoties à tam misero concubitu discedebat, decumbendum perinde fuisse, ac si diutina aliqua, ac vehementi exagitatione fuisset debilitata. Retulit et Didatia Miremontana, se, licet virum multos jam annos passa esset, tamen tam vasto, turgidoque dæmonis sui inguine extensam semper fuisse, ut substrata lintea largo cruore perfunderet. Et communis fere est omnium querela, perinvitas se à dæmone suo comprimi, non prodesse

tamen quod obluctantur. » On croirait que Nicolas Remy se proposait de démontrer que les sorcières, dans les actes de la Prostitution diabolique, étaient moins criminelles que malheureuses; car elles ne cédaient jamais qu'à la contrainte et à l'obsession; elles ne cherchaient pas même dans le péché les délices qui en font l'attrait; elles servaient passivement, malgré elles et en gémissant, aux exécrables plaisirs du démon, sans pouvoir se soustraire à cette servitude avilissante et maudite. On n'en brûlait pas moins sans pitié toutes les sorcières convaincues d'avoir *chevauché avec le diable.*

Il était donc avéré que le sabbat, sous prétexte de sorcellerie et de magie, ouvrait un sombre et vague champ à la Prostitution la plus coupable; ainsi, ce n'étaient pas seulement les démons qui en faisaient les frais et qui en avaient l'odieux profit : on doit supposer même que bien souvent le diable n'y figurait qu'en peinture; mais il en était toujours l'âme et la pensée. Le sabbat, en général, dégagé de son appareil infernal et fantastique, se réduisait à un congrès de débauche, dans lequel l'inceste, la sodomie et la bestialité se donnaient pleine carrière. De Lancre, sans vouloir atténuer les torts qu'il attribue à l'*inconstance des démons*, est bien obligé lui-même d'avouer que le diable avait moins de part qu'on ne disait aux abominations du sabbat. « La femme, dit-il (p. 137), se joue en présence de son mary, sans soupçon ni jalousie; voire il en est sou-

vent le proxénète; le père dépucelle sa fille, sans vergogne; la mère arrache le pucelage de son fils, sans crainte; le frère, de sa sœur, etc. » On comprend que tout sorcier était, aux yeux de la loi, réputé incestueux, par cela seul qu'il avait assisté au sabbat, n'eût-il ni père ni mère, ni frère ni sœur. Le neuvième crime *commun aux sorciers*, selon les canons de l'Église, fut toujours l'inceste, « qui est le crime, dit Bodin, duquel les sorciers sont blasphemez et convaincus de toute ancienneté, car Satan leur fait entendre qu'il n'y eust oncques parfait sorcier et enchanteur, qui ne fust engendré du père et de la fille, ou de la mère et du fils. »

Nous trouvons une description circonstanciée des œuvres du sabbat, dans l'arrêt prononcé par le tribunal d'Arras, en 1460, contre cinq femmes et plusieurs hommes accusés de *vauderie* ou de sorcellerie. Parmi les condamnés, on remarquait un peintre, un poëte et un abbé, âgé de soixante-dix ans, qui avait été vraisemblablement le principal acteur de ces débauches inouïes, auxquelles se mêlait un reste d'hérésie vaudoise. « Quand ils voulloient aller à la vauderie (c'est-à-dire au sabbat), d'ung oignement que le diable leur avoit baillé, ils oindoient une vergue de bois bien petite, et leurs palmes (doigts), et leurs mains, puis mectoient celle verguette entre leurs jambes, et tantost ils s'envoloient où ils vouloient estre, par-dessus bonnes villes, bois et eaues, et les portoit le diable au lieu où ils debvoient faire

leur assemblée. Et, en ce lieu, trouvoient, l'ung l'autre, les tables mises, chargiées de viandes; et illecq trouvoient ung diable en forme de boucq, de quien (chien), de singe et aucunefois d'homme, et là faisoient oblations et hommaiges audict diable et l'adoroient, et luy donnoient les plusieurs leurs âmes, et à peine tout ou du moings quelque chose de leurs corps. Puis, baisoient le diable en forme de boucq, au derrière, c'est au cul, avec candeilles ardentes en leurs mains... Et après qu'ils avoient touts bien bu et mangié, ils prenoient habitation charnelle touts ensemble, et mesme le diable se mectoit en forme d'homme et de femme, et prenoient habitation, les hommes avec le diable en forme de femme, et le diable en forme d'homme avec les femmes. Et même illecq commectoient le pechié de Sodome, de bougrerie et tant d'aultres crimes, si très-fort puants et énormes, tant contre Dieu que contre nature, que ledict inquisiteur dict qu'il ne les oseroit nommer, pour doubte que les oreilles innocentes ne fussent adverties de si villains crimes, si énormes et si cruels. » (*Mémoires* de Jacques Duclerq, liv. IV, ch. 4.)

Bodin, qui croyait fermement à la copulation charnelle avec les diables, et qui en parle dans plusieurs endroits de sa *Démonomanie*, ne semble pas s'être préoccupé des désordres antiphysiques auxquels le démon se livrait à l'égard des sorciers et surtout des sorcières. Il partageait sans doute l'opi-

nion des démonologues, qui n'ont pas voulu que le péché contre nature fît moins d'horreur aux diables qu'aux hommes. On peut néanmoins, sans faire injure aux fils de Satan, présumer qu'ils n'étaient pas plus réservés, sur ce point, au sabbat, que dans l'enfer. Un moine anglais d'Evesham, qui descendit en enfer, l'an 1196, sous la conduite de saint Nicolas, raconte ainsi ce qu'il y vit de plus extraordinaire : « Il y a un supplice abominable, honteux et horrible plus que les autres, auquel sont condamnés ceux qui, dans leur vie mortelle, se sont rendus coupables de ce crime qu'un chrétien ne peut nommer, dont les païens même et les gentils avaient horreur. Ces misérables étaient assaillis par des monstres énormes, qui paraissaient de feu, dont les formes hideuses et épouvantables dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir. Malgré leur résistance et leurs vains efforts, ils étaient contraints de souffrir leurs abominables attouchements. Au milieu de ces accouplements affreux, la douleur arrachait à ces infortunés palpitants des rugissements. Bientôt ils tombaient privés de sentiment et comme morts; mais il leur fallait revenir à la vie et renaître de nouveau pour le supplice. O douleur! la foule de ces infames était aussi nombreuse que leur supplice... Dans cet horrible lieu, je ne reconnus ni ne cherchai à reconnaître personne, tant l'énormité du crime, l'obscénité du supplice et la puanteur qui s'exhalait m'inspiraient un insurmontable dégoût. »

(*Grande Chronique* de Mathieu Paris, trad. par A. Huillard-Breholles, t. II, p. 265.)

Les sorciers ne se faisaient donc pas scrupule d'imiter les mœurs du diable, qui leur donnait ainsi l'exemple des vices les plus détestables, non-seulement dans les enfers, mais encore sur la terre. Le sabbat fut, de tout temps et dans tous les pays, une école de sacrilége et de Prostitution. C'est là que s'assemblent tous les sorciers et sorcières, dit Antoine de Torquemada dans son *Hexameron*, « et plusieurs diables avec eux, en forme de gentilshommes et belles femmes, et se meslent ensemble à rebours, accomplissant leurs desordonnez et sales appetits. » Les choses ne se passaient pas autrement, en dehors même du sabbat, lorsque Satan avait affaire aux hommes. Du temps de Guibert de Nogent, qui raconte cette tentation diabolique, un moine, dans une grave maladie, avait reçu les soins d'un médecin juif, fort expert en maléfices; il eut la fatale idée de voir le diable; celui-ci, mandé par le juif, se présenta au chevet du lit du moine et lui promit la santé, la richesse et la science, en échange d'un sacrifice. « Eh! quel sacrifice? demanda le moine. — Le sacrifice de ce qu'il y a de plus délicieux dans l'homme. — Quoi donc? » Et le démon eut l'audace de s'expliquer. « O crime! ô honte! dit Guibert de Nogent (*De vita sua*, lib. I, cap. 26), et celui de qui l'on exigeait une telle chose, était prêtre!... Et le misérable fit ce qu'on lui demandait. Ce fut donc

par cette horrible libation, qu'il en vint à renier la foi chrétienne. » Les sorciers, de même que leur infernal patron, avaient d'étranges fantaisies; ils enlevaient souvent les parties sexuelles des tristes victimes de leur méchanceté, et ils les consacraient aux abominations du sabbat. « Ils n'ont pas, dit Bodin, la puissance d'oster un seul membre à l'homme, horsmis les parties viriles, ce qu'ils font en Allemagne, faisans cacher et retirer au ventre les parties honteuses. Et, à ce propos, Spranger recite qu'un homme, à Spire, se pensant privé de ses parties viriles, se fist visiter par les medecins et chirurgiens, qui n'y trouverent rien ny blessure quelconque; et depuis, ayant appaisé la sorcière qui l'avoit offensé, il fut restitué. » Cet attentat de la sorcellerie contre la virilité se renouvelait très-fréquemment sous le nom de *nœud de l'aiguillette;* et quand le sorcier ne pratiquait pas sur le patient la castration magique, il lui ôtait et s'appropriait, pour ainsi dire, l'âme et la puissance de son sexe. Les démonologues ont interprété le fait, en disant que le diable acceptait en sacrifice les attributs et les trophées de la luxure, tandis que les sorciers s'en réservaient l'usage pour leur propre compte, afin de subvenir aux monstrueuses débauches du sabbat.

Parmi ces débauches, il faut comprendre le crime de la bestialité, qui paraît avoir été fort ordinaire dans les assemblées nocturnes des sorciers. Ce

crime exécrable, si fréquent chez les anciens peuples, ne se montrait, chez les modernes, que de loin en loin dans les tribunaux, où il rencontrait invariablement l'application de la peine capitale : le coupable était brûlé vif avec son complice, quel que fût le rang que ce dernier occupât dans l'échelle des êtres animés. Mais le même crime se trouvait inhérent à celui de la sorcellerie, et la jurisprudence du moyen âge voulait que tout individu de l'un ou de l'autre sexe, qui avait figuré au sabbat, fût, par cela seul, suspect de bestialité. Bodin ne s'exprime, à cet égard, qu'avec une réserve qui témoigne de l'horreur que lui inspirait un pareil sujet. « Et quand la Loy de Dieu, dit-il, en citant le chapitre 22 de l'Exode, défend de laisser vivre la sorcière, il est dit, tôt après, que *Celuy qui paillardera avec la beste brute, qu'il sera mis à mort.* Or, la suitte des propos de la Loy de Dieu touche couvertement les vilenies et meschancetez incroyables; comme quand il est dit : *Tu ne présenteras point à Dieu le loyer de la paillarde ny le prix du chien!* Cela touche la paillardise des meschantes avec les chiens. » Bodin avait parlé ailleurs de cette infamie, qu'il hésitait à considérer comme un acte personnel du démon. « Quelquefois, disait-il, l'appetit bestial de quelques femmes fait croire que c'est un démon, comme il advint en l'an 1566, au diocèse de Cologne. Il se trouva, en un monastère, un chien qu'on disoit estre un démon,

qui levoit les robbes des religieuses, pour en abuser. Ce n'estoit point un démon, comme je croy, mais un chien naturel. Il se trouva, à Toulouse, une femme qui en abusoit en ceste sorte, et le chien devant tout le monde la vouloit forcer. Elle confessa la verité et fust brulée. »

Cependant Bodin n'avait qu'à se rappeler la description du sabbat, où Satan affectait la forme de chien, ou de taureau, ou d'âne, ou de bouc, pour recevoir les sacrifices de ses adorateurs : aussi, se reproche-t-il presque aussitôt d'avoir innocenté Satan aux dépens de l'espèce humaine : « Il se peut faire, dit-il en se ravisant, que Satan soit envoyé de Dieu, comme il est certain que toute punition vient de luy, par ses moyens ordinaires ou sans moyen, pour venger une telle vilanie : comme il advint, au monastère du Mont-de-Hesse en Allemaigne, que les religieuses furent démoniaques ; et voioit-on, sur leurs licts, des chiens qui attendoient impudiquement celles qui estoient suspectes d'en avoir abusé et commis le peché qu'ils appellent le peché muet. » (*Démonomanie des sorciers*, liv. III, ch. 6.) Bayle, dans ses *Réponses aux questions d'un provincial*, semble avoir voulu expliquer et motiver tous les déportements qu'on attribuait aux sorcières, en prouvant que la plupart de ces sorcières étaient de vieilles débauchées qui ne trouvaient plus à satisfaire leur imagination et leurs sens dépravés, que dans un commerce surnaturel et diabolique. « Tel étoit, avant

le déluge, le goût des démons, dit-il au chapitre 57, ils n'en vouloient qu'aux belles; ils sont devenus moins délicats avec le temps, et les voilà enfin dans une autre extrémité : ils n'en veulent qu'à la laideur de la vieillesse. Ce n'est plus qu'avec des vieilles qu'ils se marient, s'il est permis de se servir de ce mot dans le commerce charnel qu'ils ont avec les sorcières, et qui commence régulièrement après le premier hommage qu'elles rendent au président du sabbat, et se continue ensuite toutes les fois qu'elles retournent à cette assemblée, *non aliter hæc sacra constant*, sans compter les extraordinaires. (Voy. Bodin aux chap. 4 et 7 du 2e livre de sa *Démonomanie*, et Antonio de Torquemada.) On n'oublia pas de dire que, vu la figure qu'ils prennent et l'hommage qu'ils exigent, les plus laides bouches seroient encore trop belles, *similes habent labia lactucas*, ajoute-t-on proverbialement. (Voy. Torquemada, *Jardin de flores curiosas*. Anvers, 1575, in-12, p. 294.) »

Tous les écrivains qui ont apporté un esprit de critique et de philosophie dans l'examen des arcanes de la sorcellerie, se sont rendus compte de l'espèce de fureur utérine, que le diable surexcitait plutôt chez les vieilles que chez les jeunes femmes. Le savant et grave professeur Thomas Erastus avoue, il est vrai, qu'on rencontrait des sorcières de tout âge; mais il démontre doctoralement que la plupart étaient âgées, parce que la vieillesse, dans certaines

natures féminines, exalte les passions physiques, au lieu de les éteindre. « Avant d'être sorcières, dit-il, ces femmes-là étaient libidineuses, et elles le deviennent de plus en plus dans leurs rapports avec les démons. » Il les compare à de vieilles chèvres qui vont sans cesse au-devant des caresses du bouc. *Hinc proverbio apud nostros factus est locus, vetulas capras libentius lingere sales juvenculis.* Il ajoute qu'on ne doit pas s'étonner que des femmes qui ont perdu toute crainte de Dieu et toute pudeur sexuelle, se livrent à des excès que l'âge n'épargne pas même à d'autres femmes, qu'il faut plaindre plutôt que blâmer : *Quis dubitet illas immodestius, majoreque ardore, ad impuritatem sine rationis fræno aut infamiæ metu, brutorum instar ferri?* (Voy. le traité de Th. Erastus, *De lamiis*, p. 30 et 113.)

Les démons, ces maîtres d'impureté, comme les appelle un mystique, n'étaient que trop portés à donner carrière à leurs sales et bizarres imaginations : on ne pouvait rester dans leur compagnie, sans y contracter les plus déplorables habitudes. La sorcellerie était une académie de perdition, où l'homme et le diable semblaient lutter d'incontinence et de lubricité. L'initiation consistait toujours en quelque horrible péché, dans lequel Satan avait sa part. Ainsi, pour ne citer qu'un seul fait entre mille, la sibylle de Norcia, si célèbre au moyen âge comme reine d'une école de magie où l'on allait se faire initier à ses risques et périls, accueillait d'une singulière

façon les curieux qu'elle recevait dans sa caverne. « La sibylle et tous ceux qui habitoient son roïaume, dit Bayle (*Réponses aux questions d'un provincial*, ch. 58), prenoient chaque nuit la figure de serpent, et il faloit que tous ceux qui vouloient entrer dans la caverne, eussent affaire à quelcun de ces serpents. C'étoit leur debut et leur initiation; c'est ainsi que l'on païoit le droit d'entrée (voy. Leandro Alberti, *Descritt. di tutta Italia*, fol. 278) : *La notte, tanto i mascoli quanto le femine, doventano spaventose serpi, insieme con la sibilla, e che tutti quelli che desiderano entrarci, gli besogna primieramente pigliare lascivi piaceri con le dette stomacose serpi.* » Il y avait une continuelle affluence de pèlerins qui venaient tenter l'aventure. La sibylle donnait audience à tout le monde, et parfois elle prenait la place de ses serpents, pour faire fête à ses hôtes. Pendant ce temps-là, les belles fées qui formaient sa cour se changeaient aussi en serpents, en lézards, en scorpions et en crocodiles, pour se mêler dans un effroyable sabbat, où on les voyait, dit le bonhomme Blaise de Vigenère dans ses notes sur les *Tableaux de platte peinture* de Philostrate, « demenans un très laid et hideux service. » Malheur au simple mortel qui n'obéissait pas aux ordres de la sibylle ou qui les exécutait mal ! Il devenait la proie de l'insatiable lubricité des reptiles, jusqu'à ce qu'il fût délivré par l'heureuse arrivée d'un ermite ou d'un moine.

Il résulte de tous ces faits et d'une foule d'autres analogues, que la sorcellerie, qui faisait moins de dupes que de victimes, a toujours eu pour objet la Prostitution. A part un petit nombre de magiciens crédules et de sorcières convaincues, tout ce qui avait été initié servait ou faisait servir les autres à un abominable commerce de débauche. Le sabbat ouvrait le champ à ces turpitudes. Tantôt le sabbat rassemblait une hideuse compagnie de libertins des deux sexes; tantôt il réunissait, au profit de certains fourbes libidineux, une troupe de femmes crédules et fascinées. Ici c'était un moyen de luxure, là c'en était seulement l'occasion. On peut conclure, d'après les aveux des accusés dans divers procès de sorcellerie, que tout le bénéfice du sabbat revenait souvent à un seul individu, qui débauchait des filles en bas âge et qui expérimentait sur ces initiées les odieuses inventions de sa perversité. Dans un grand nombre de circonstances, le rôle du diable appartenait à quelque scélérat, qui en abusait pour satisfaire ses horribles caprices, et qui prélevait un tribut obscène sur les misérables qu'il attirait sous sa domination. Dans un des derniers procès de sorcellerie, en 1632, le curé Cordet, qui fut jugé et condamné à Épinal, était accusé d'avoir introduit au sabbat la ribaude Cathelinotte et de l'avoir présentée à maître *Persin*, homme grand et noir, froid comme glace, *etiam in coitu*, habillé de rouge, assis sur une chaise couverte de poils noirs et pinçant

au front ses néophytes pour leur faire renier Dieu et la Vierge. (Archives d'Épinal, cit. par É. Bégin.)

Dans un procès du même genre, qui avait eu, peu d'années auparavant, une immense publicité, on sut qu'un curé de la paroisse des Accouls, à Marseille, nommé Louis Gaufridi, s'était donné au diable, à condition qu'il pût inspirer de l'amour aux femmes et aux filles en soufflant sur elles. En effet, il souffla sur la jeune Magdeleine, fille d'un gentilhomme provençal, nommé Madole de la Palud, lorsqu'elle n'avait pas encore neuf ans. Il souffla depuis sur d'autres femmes qui n'eurent rien à lui refuser. Magdeleine de la Palud continuait à être, malgré elle, la maîtresse de Gaufridi, qui l'avait fait entrer dans l'ordre religieux de Sainte-Ursule. Enfin, ce séducteur de l'innocence, poursuivi par l'Inquisition, avoua ses crimes et déclara qu'il avait eu plusieurs privautés avec Magdeleine, tant en l'église que dans la maison d'icelle, tant de jour que de nuit; qu'il l'avait connue charnellement et qu'il lui avait imprimé sur le corps divers caractères diaboliques; qu'il était allé avec elle au sabbat et qu'il y avait fait, en sa présence, une infinité d'actions scandaleuses, impies et abominables, à l'honneur de Lucifer. Louis Gaufridi fut brûlé vif, à Aix, sur la place des Jacobins, après avoir fait amende honorable tête et pieds nus, la hart au cou, une torche ardente à la main.

On citerait une multitude de procès de sorcelle-

rie, dans lesquels on voit la dépravation morale se couvrir, comme d'un manteau, de la possession du diable, et attribuer tous ses méfaits à la tyrannie de l'enfer; mais on reconnaît sans peine que ceux-là même qui prétendaient avoir cédé à une puissance occulte et à un irrésistible prestige, ne croyaient pas toujours à l'intervention des démons. C'étaient ordinairement des libertins honteux, forcés, par état, à vivre dans la continence, ou du moins à cacher sous des dehors respectables l'effervescence de leurs passions sensuelles; c'étaient des prêtres, c'étaient des moines, qui s'abandonnaient en secret aux tentations du démon de la chair. Le sabbat était le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus pervers : voilà pourquoi il se tenait dans des lieux écartés, au milieu des bois, dans les montagnes, parmi les rochers, et toujours l'endroit, affecté à ces assemblées nocturnes de débauche, avait eu, de temps immémorial, la même destination. Il nous paraît donc démontré que les sorciers, du moins la plupart, n'usaient de la magie que pour des œuvres de Prostitution, et que, si les sorcières étaient souvent de bonne foi, mais aveuglées et fascinées par leur propre imagination, les diables qui avaient avec elles un commerce régulier, appartenaient tous à la pire espèce des hommes débauchés.

On s'explique par là comment la justice ecclésiastique et séculière sévissait avec tant de rigueur contre les sorciers et les sorcières : elle avait compris

dans la sorcellerie tous les actes les plus exécrables de la dépravation humaine, et quand elle condamnait un sorcier, elle lui appliquait la pénalité de l'inceste, de la sodomie et de la bestialité, comme s'il était coupable de tous ces crimes. La sorcellerie, qui n'était autre que la débauche, nous croyons l'avoir prouvé, se répandit de si furieuse manière en Europe au seizième siècle, que le fameux Troiséchelles, qui fut condamné au feu en 1571, et qui obtint sa grâce à condition qu'il dénoncerait tous ses complices, dit au roi qu'on pouvait évaluer à 300,000 le nombre des sorciers en France. « Il s'en trouva si grand nombre, riches et pauvres, dit Bodin, que les uns firent eschapper les autres, en sorte que ceste vermine a tousjours multiplié avec un tesmoignage perpétuel de l'impiété des accusez, et de la souffrance des juges qui avoyent la commission et la charge d'en faire le procès. » L'impunité eût fait de la France entière une vaste arène de sorcellerie ou de Prostitution. Il n'y avait que 100,000 sorcières dans le royaume sous le règne de François Ier, suivant le calcul du père Crespet, dans son traité *De la Haine de Satan*. Troiséchelles, qui s'entendait sans doute en ce genre de statistique, révéla que ce nombre avait triplé, en moins d'un demi-siècle. Filesac, docteur de Sorbonne, autre faiseur de statistique démoniaque, écrivait, en 1609, que les sorciers étaient plus nombreux que les prostituées. Il cite, à l'appui de son dire, deux vers de Plaute, qui signi-

fient qu'il y a plus de femmes de joie et de proxénètes, que de mouches en été :

Nam nunc lenonum et scortorum plus est fere,
Quam olim muscarum est, cum caletur maxime.
Trucul., act. I, sc. 1.

Puis, il ajoute, dans son traité *De Idolatria magica* : « Etiam magos, maleficos, sagas, hoc tempore, in orbe christiano, longe numero superare omnes fornices, et prostibula, et officiosos istos, qui homines inter se convenas facere solent, nemo negabit, nisi elleborosus existat, et nos quidem tantam colluviem mirabimur ac perhorrescimus. » Cette dénonciation n'allait à rien moins qu'à faire juger par l'Inquisition la moitié de la France; mais il ressort de cette citation du grave Filesac, que les jurisconsultes ne voyaient dans la sorcellerie qu'une forme de la Prostitution la plus criminelle, et qu'ils étaient obligés de recourir à toute la sévérité des lois, pour réprimer des désordres qui corrompaient les mœurs publiques, et qui auraient fini par détruire la société dans son principe. On avait l'air d'attribuer à la malice du démon une quantité d'actes détestables qui n'accusaient que la dépravation des hommes, et l'on se gardait bien de diminuer l'horreur dont la crédulité du vulgaire entourait le sabbat, car si l'on avait montré les choses sous leur véritable aspect, le sabbat eût été encore plus fréquenté, tant la curiosité sert de dangereux mobile à la dépravation morale et physique. Les tribunaux se montraient

12.

impitoyables envers les sorciers, mais, à coup sûr, ils savaient, en général, que le diable était bien étranger aux crimes de lèse-majesté divine et humaine que la débauche mettait sur le compte de la sorcellerie. On pourrait donc, jusqu'à un certain point, justifier la terrible législation du moyen âge à l'égard des sorciers, et prouver que la société était forcée de se défendre ainsi, par le fer et par le feu, contre la gangrène envahissante de la Prostitution publique.

CHAPITRE XXVII.

La Prostitution dans l'hérésie au moyen âge. — Homogénéité de l'hérésie et du sensualisme. — Le manichéisme reparaît dans toutes les hérésies. — Assemblées secrètes. — Leur but et leur usage. — Les *Bulgares* ou *bougueres*. — Leur doctrine. — Leur destruction en France. — La *bouguerie*. — *Patares* et *cathares*. — Étymologie de ces différents noms. — Stadings, Fratricelles, Begghards. — Les Flagellants. — Leurs réunions impudiques. — Avantages moraux de la flagellation selon les casuistes. — Abus qu'en faisait aussi le libertinage. — Portrait d'un flagellant par Pic de la Mirandole. — Flagellations publiques en France. — Procession des *Battus* sous Henri III. — Les nouveaux Adamites. — Leur prophète Picard. — Cérémonial du mariage des Picards. — Les Turlupins. — Origine de ce nom. — Leur costume indécent. — *Fraternité des pauvres*. — Jehanne Dabentonne brûlée vive au Marché-aux-Pourceaux. — La *Vauderie* d'Arras. — Les Anabaptistes. — Leurs dogmes de Prostitution. — Bayle s'en moque, et les combat par le ridicule. — Les bons et les mauvais hérétiques. — Les réformés calomniés à cause de leurs assemblées. — La cour de Rome, dite *la Grande Prostituée*. — L'hérésie déclare la guerre à la Prostitution.

Nous avons déjà vu, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, la Prostitution sacrée survivre au paganisme, se reproduire, et se perpétuer dans l'hérésie; nous avons vu l'hérésie, fondée sur la sa-

tisfaction des sens, se multiplier à l'infini dans le giron de l'Église du Christ, et n'en sortir avec effervescence que pour se livrer à tous les débordements des passions physiques. On a compris que le christianisme naissant, qui ne faisait appel qu'aux nobles et généreux élans de l'esprit, avait dû employer les moyens de rigueur pour comprimer et pour étouffer des sectes qui corrompaient les mœurs et menaçaient l'avenir de la société nouvelle, en donnant plein pouvoir aux forces aveugles et brutales de la matière. Mais les persécutions, émanées de l'autorité des conciles et dirigées par le bras séculier des Églises grecque et latine, n'avaient pas anéanti l'hérésie, quoiqu'elles eussent fait disparaître de la face du monde chrétien les hérésiarques et les hérétiques; après des guerres sanglantes, après des supplices et des massacres innombrables, le principe de l'hérésie restait vivace et persévérant, car ce principe n'était autre que la Prostitution sacrée.

Voilà comment l'hérésie, en variant sa forme et en changeant de nom, a reparu sans cesse à travers le moyen âge; voilà pourquoi la Prostitution a souvent essayé de se réfugier dans l'hérésie, ainsi que dans une forteresse où elle pouvait braver avec audace la morale de l'Évangile et l'austérité du dogme chrétien. Il y avait, sans doute, dans les différentes sectes de l'hérésie, des docteurs et des philosophes, qui s'attachaient de bonne foi aux discussions métaphysiques et qui ne cherchaient que la vérité, avec

passion, sinon avec discernement; mais le vulgaire, mais les esprits faux et pervers, les imaginations faibles ou dépravées, les natures ardentes et vicieuses, étaient entraînés à la poursuite des jouissances matérielles, et ne voyaient dans la pratique religieuse qu'une affaire de honteux sensualisme. On ne saurait mieux expliquer ce qui fit si longtemps l'invincible opiniâtreté de l'hérésie, qui avait constamment recours aux mêmes séductions et qui en obtenait partout les mêmes résultats.

Depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours, l'hérésie a fait en France de nombreuses apparitions, dans lesquelles on reconnaît ordinairement le germe du manichéisme et le fruit de la Prostitution. Bayle, dans son Dictionnaire, s'est occupé du manichéisme, pour démontrer que cette forme de l'hérésie était née tout naturellement du contraste des passions qui sont en lutte dans la vie de l'homme : « Comment se peut-il faire, disait-il (article de GUARIN), que le genre humain soit attiré vers le mal par une amorce presque insurmontable, je veux dire par le sentiment du plaisir, et qu'il en soit détourné par la crainte des remords ou par celle de l'infamie et de plusieurs autres peines?... Le manichéisme est apparemment sorti d'une forte méditation sur ce déplorable état de l'homme. » Bayle raisonnait comme un philosophe, mais la plupart des manichéens n'étaient pas capables de raisonner là-dessus, ni de comprendre même le raisonnement : ils acceptaient

les yeux fermés un dogme et un culte, qui favorisaient leur sensualité et leur libertinage : la religion devenait ainsi pour eux une continuelle excitation à la débauche.

Nous allons constater rapidement la présence de la Prostitution dans l'hérésie, en France, presque à toutes les époques. Il faut remarquer d'abord que, dans chaque hérésie, à partir du douzième siècle, les sectaires tenaient des assemblées secrètes, la nuit plutôt que le jour, dans des lieux déserts ou fermés. Ces assemblées avaient pour objet ou pour prétexte la pratique du culte : ici, les deux sexes se trouvaient réunis ; là, ils étaient séparés, au contraire ; ailleurs, les hommes seuls avaient le droit d'être admis dans ces mystérieux cénacles. Tout s'y passait dans l'ordre et dans la convenance, car il ne s'agissait que de prier et d'adorer en commun ; mais, en certains cas, il y avait eu des abus et des désordres, au profit de l'impureté de quelques faux apôtres ou néophytes, et l'opinion publique s'était emparée des bruits scandaleux qui couraient sur les assemblées des hérétiques : on accusait ceux-ci d'éteindre les lumières à un signal donné, et de se livrer dans les ténèbres à tous les égarements de la chair. Tantôt, on leur attribuait les plus honteux excès de la promiscuité ; tantôt, on leur reprochait d'outrager la nature par d'abominables habitudes de sodomie.

Les Bulgares, qui ne se multiplièrent en France qu'à la fin du douzième siècle, avaient commencé,

dès le dixième, à se répandre en Europe et à se fixer en Bulgarie, où ils eurent une espèce de pape ou de Prêtre-Jean, qui était leur chef spirituel. Le nom de Bulgares, appartenant alors à une nation, devint un nom de secte et se propagea dans tous les pays, avec l'hérésie, qui n'était autre que l'ancien manichéisme. Ce nom fut bientôt corrompu dans la langue française qu'on parlait à cette époque; car, au lieu de *bulgares*, on disait *bougares* et *bouguères* (*bugari* et *bugeri* dans la basse latinité); de *bougueres* on fit *bougres*, et l'on comprit sous cette qualification générique tous les hommes dépravés, qui se conformaient, dans leurs mœurs, à la doctrine et à l'exemple des véritables Bulgares. Ces derniers regardaient comme un sacrilége les rapports naturels des deux sexes, même dans l'état de mariage; ils ne toléraient pas entre époux la conjonction charnelle, si ce n'était en vue de la procréation des enfants; quelquefois même, ils oubliaient cette destination providentielle de l'humanité, pour interdire absolument à l'homme tout commerce sexuel avec la femme. Une aussi monstrueuse hérésie contre la loi de nature avait dû exposer les bulgares aux plus graves accusations, qu'ils se chargeaient peut-être de confirmer par leur manière de vivre. Quoi qu'il en soit, leur hérésie avait fait des progrès effrayants, surtout dans le Languedoc, lorsque Philippe-Auguste, selon une Chronique manuscrite citée par Ducange (au mot BULGARI) « envoïa son fils

en Albigeois pour destruire l'hérésie des bougres du pays. » La même Chronique ajoute, sous l'année 1225 : « En cest an, fist ardoir les bougres frères Jean, qui estoient de l'ordre des Frères prescheurs. »

Quant à l'hérésie en elle-même, qui alluma des bûchers par toute l'Europe, on ne sait positivement si elle était coupable des horribles souillures que la voix du peuple lui prêtait; mais on voit que cette hérésie, que les chroniqueurs contemporains qualifient d'exécrable (*omnium errorum fæx extrema,* dit le moine d'Auxerre), avait pour synonyme le mot de *bouguerie* ou *bougrerie,* qui justifierait seul les rigueurs de la législation à l'égard des Bulgares. Saint Louis, dans ses *Établissements,* ne craignit pas, malgré sa charité et sa clémence, de réclamer la peine de mort contre ces hérétiques : « Se aucuns est soupeçonné de bouguerie, la justice le doit prendre et l'envoïer à l'évesque, et se il en estoit prouvez, l'on le doit ardoir. » Les Bulgares, pour se soustraire à la réprobation générale qui les poursuivait en France, n'eurent rien de plus pressé que de changer de nom : ils essayèrent de se mêler avec les Albigeois, qui les repoussaient avec horreur, et de se rattacher aux Vaudois, qui ne voulaient pas être flétris de leur infâme nom. Ils furent appelés successivement *Paterins*, *Patares*, *Cathares*, *Joviniens*, etc. Mais, sous tous ces différents noms, ils étaient également suspects de *bouguerie,* et ils n'échappaient pas au bûcher, quand ils tombaient dans les mains

des inquisiteurs. On peut même les accuser d'avoir provoqué, sous le règne de Louis VIII, par l'horreur qu'ils inspiraient, la croisade contre les Albigeois, avec lesquels on s'obstinait à les confondre.

Au reste, on pourrait trouver à l'aide de l'étymologie, dans les noms mêmes de ces ignobles hérétiques, la preuve des turpitudes qui caractérisaient leur secte impure. Le nom de *Bulgari* dérive de *bulga*, qui signifiait à la fois une sacoche de cuir, une bourse et les braies de l'homme : Ménage et Leduchat ne s'arrêteraient pas à ce simple aperçu étymologique, qui suffit cependant pour faire entendre tout ce que nous rougirions d'expliquer. Le nom de *Paterini* semble avoir été formé par contraction de *Paterni* et *Paterniani*, hérétiques également manichéens, qui, du temps de saint Augustin, prétendaient que les parties inférieures du corps avaient été créées non par Dieu, mais bien par le diable, et qui, en conséquence, ne se faisaient aucun scrupule de s'en servir pour toutes sortes de honteux usages (*omnium ex illis partibus flagitiorum licentiam tribuentes, impurissime vivunt*, dit saint Augustin). De *Paterin* ou *Patarin*, on avait fait *patalin* et *patelin*, qui est resté dans la langue, pour exprimer que ces hérétiques usaient d'obscènes attouchements (*palpando*) à l'égard des prosélytes qu'ils voulaient entraîner au mal. Le nom de *Cathari*, suivant le docte Godefroi Henschenius, cité par Ducange, avait pour racine un mot allemand, *caters*, qui veut dire

chat ou démon incube, et ce sobriquet, appliqué aux Bulgares, faisait allusion à leurs assemblées de débauche (*propter nocturnas coitiones*).

Tous les sectaires, par un raffinement de libertinage, s'imposaient des privations de tout genre et affectaient, en général, un détachement complet des choses matérielles; mais ce n'était qu'un masque de continence et d'abnégation, sous lequel ils se sentaient plus à l'aise pour s'adonner à leurs passions et lâcher la bride à la nature. Leurs pratiques de dévotion austère ajoutaient une sorte de ragoût à leurs débauches cachées. C'était toujours la Prostitution qui échauffait le prosélytisme et qui servait de lien occulte à l'hérésie. On ne peut expliquer autrement la faveur que rencontrait chaque nouvelle métamorphose du manichéisme, malgré les périls de la persécution catholique. Plusieurs sectes nées hors de France, celles des *Stadings* en 1232, celles des *Fratricelles* en 1296, celle des *Begghards* ou *Beghins* en 1312, et beaucoup d'autres non moins bizarres, n'eurent pas une existence aussi longue et aussi tenace que la secte des Bulgares, parce qu'elles n'étaient point aussi favorables aux mauvais instincts de l'homme. Lorsqu'on vit apparaître en 1259 la secte des Flagellants, on ne soupçonna pas d'abord que les pénitences volontaires de ces pécheurs, qui se flagellaient en public, pussent être une invention de luxure. Les nouveaux hérétiques marchaient deux à deux en procession, précédés de croix et de

bannières; ils étaient nus jusqu'à la ceinture (*solis pudendis honeste velatis*) par les plus grands froids de l'hiver, et ils se frappaient eux-mêmes ou l'un l'autre, avec des fouets et des lanières de cuir, en poussant des gémissements et en versant des torrents de larmes; ils ne tardaient pas à se mettre tout en sang, et ils n'en continuaient qu'avec plus de fureur à se fustiger mutuellement. Ce n'est pas tout: ils se rendaient la nuit, dans la campagne, au fond des bois, en des lieux isolés et maudits : là, dans les ténèbres ou à la lueur d'une torche, ils redoublaient leurs flagellations, leurs cris et leurs folies impudiques. On devine les odieuses conséquences de ces réunions d'hommes et de femmes à demi nus, animés par le spectacle de cette indécente pantomime, dans laquelle chacun devenait acteur à son tour et arrivait graduellement au dernier paroxysme de l'extase libidineuse.

Les casuistes avouaient que cette fustigation individuelle ou réciproque avait pour résultat ordinaire la surexcitation physique des sens; mais ils prétendaient que le patient n'en avait que plus de mérite à dompter sa nature et à conserver sa chasteté sous l'empire d'une vive démangeaison de pécher. D'autres casuistes, au contraire, soutenaient que l'effet immédiat de la flagellation était de réprimer les mouvements désordonnés de la chair et de tenir en échec le démon qui se loge dans les parties honteuses. Voici en quels termes l'abbé Boileau, dans son

Histoire de Flagellans, a osé traduire cette étrange proposition : *Nec esse est cum musculi lumbares virgis aut flagellis diverberantur, spiritus vitales revelli, adeoque salaces motus ob viciniam partium genitalium et testium excitari, qui venereis imaginibus ac illecebris cerebrum mentemque fascinant ac virtutem castitatis ad extremas angustias redigunt*. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que les Flagellants, qui avaient emprunté au paganisme le cérémonial indécent des Lupercales, ne trouvassent dans ces pénitences publiques un aiguillon de libertinage et une étrange récréation de sensualité. L'usage de la flagellation dans l'antiquité était bien connu de tous les débauchés, qui l'appelaient en aide pour se préparer aux plaisirs de l'amour. Mais, au moyen âge, si la flagellation érotique ne s'exerçait plus que rarement et dans le plus profond mystère, elle avait pris un caractère de férocité sanguinaire, qui se reproduisait dans les actes des Flagellants. Pic de la Mirandole, dans son *Traité contre les astrologues* (lib. III, cap. 27), nous indique assez ce que devait être la flagellation des hérétiques, en décrivant l'affreuse jouissance qu'éprouvait un libertin (*prodigiosæ libidinis et inauditæ*), qui se faisait battre de verges jusqu'à ce que le sang jaillît de toutes les parties de son corps : « Ad Venerem nunquam accendetur nisi vapulet. Et tamen scelus id ita cogitat; sævientes ita plagas desiderat, ut increpet verberantem, si cum eo lentius egerit, haud compos plene voti, nisi eruperit sanguis, et

innocentes artus hominis nocentissimi violentior scutica desævierit. » Cet homme infâme arrivait par la douleur à la volupté, et la vue du sang, de son propre sang, mettait le comble à sa frénésie sensuelle.

La secte des Flagellants, qui venait d'Italie, et qui s'était rapidement propagée par toute l'Europe, ne fit que se montrer en France dans le cours de l'année 1259, car la puissance ecclésiastique s'empressa de foudroyer cette hérésie, qui n'était qu'un hideux spectacle de Prostitution. Mais, un siècle plus tard, les Fagellants reparurent en France, principalement dans les provinces de l'Est et du Nord, et ils recommencèrent leurs pénitences publiques, avec des fouets armés de pointes de fer, en chantant des cantiques et en s'excitant les uns les autres à ne pas se ménager. Il y avait la pénitence commune, dans laquelle hommes et femmes, la tête et le visage voilés, les épaules et les reins nus, échangeaient entre eux une grêle de coups de discipline. Il y avait aussi la pénitence individuelle, où chacun recevait, de la main du *général de la dévotion*, un nombre de coups analogue à la nature du péché qu'il lui fallait expier. Les pénitents s'étendaient tous à terre, dans diverses positions analogues aux différentes espèces de péché : le parjure élevait en l'air trois doigts de la main; l'adultère se couchait à plat ventre; l'ivrogne feignait de boire; l'avare, d'enfouir son argent; tous découvraient la partie du corps que la fustigation devait atteindre : cette fustigation, le chef de

la confrérie la distribuait d'un bras vigoureux, au prorata des péchés qu'accusait la pantomime muette du patient. Le peuple accourait en foule à ces scandaleux spectacles, et il admirait avec enthousiasme la constance des martyrs volontaires qui ne se lassaient pas plus de battre que d'être battus. En 1343, pendant la grande Peste Noire, on comptait en France près de 800,000 flagellants, parmi lesquels il y avait des gentilshommes et de nobles dames, qui n'étaient pas moins avides de fustigation publique, et qui abandonnaient leurs châteaux, leurs familles et leurs armoiries, pour s'enrôler dans ces bandes de fanatiques et de libertins.

On ne sait trop comment ils disparurent en si peu de temps devant l'horreur et le dégoût des honnêtes gens; mais la flagellation religieuse leur survécut : elle fut dès lors concentrée dans les couvents, et elle n'outragea plus les regards et la pudeur des passants. Néanmoins, elle sortit encore une fois des cellules monastiques, et elle osa se promener effrontément dans les rues de Paris, quand le roi Henri III essaya d'établir l'ordre des Pénitents et figura lui-même dans les processions des *Battus*. Ce dernier essai de flagellation publique prouve assez combien le libertinage avait part à de pareils actes de dévotion simulée ou incohérente.

Dans la plupart des hérésies qui procédaient du manichéisme, les sectaires ne rougissaient pas de la nudité du corps; ils la regardaient même comme

une condition essentielle des pratiques du culte, plus ou moins abominable, qu'ils rendaient à Dieu. Les Adamites, qui ne cessèrent jamais d'exister au milieu de l'Église chrétienne, où ils évitaient toutefois de causer du scandale, n'exigeaient cette nudité que dans leurs cérémonies secrètes; mais un de leurs adeptes, nommé Picard (ce nom-là n'est peut-être que la désignation de son pays natal), ne se contenta pas d'une nudité temporaire et accidentelle: il voulut que lui et ses disciples fussent toujours nus. Il se disait fils de Dieu, et annonçait que son père l'avait envoyé au monde, comme un nouvel Adam, pour rétablir la loi de nature. Or, selon lui, cette loi de nature consistait en deux choses: la nudité de toutes les parties du corps et la communauté des femmes. On appela *Picards* ceux qui écoutèrent ce prophète obscène et qui voulurent vivre suivant sa loi. Les rapports entre les deux sexes n'avaient pas lieu cependant sans l'aveu du chef de la secte. Dès qu'un des Picards éprouvait un désir de convoitise pour une de ses compagnes, il l'amenait au Maître et formulait ainsi sa requête : « Mon esprit s'est échauffé pour celle-ci (*in hanc spiritus meus concalcavit*)! Le Maître répondait par les paroles bibliques : « Allez, croissez et multipliez! » Et tout était dit. Les Picards, qui auraient cru perdre leur liberté originelle en renonçant à leur chère nudité, furent obligés de chercher une retraite hors de France, pour échapper aux poursuites de l'Inquisition. Ils

se réfugièrent en Bohême, parmi les Hussites, qui, tout hérétique qu'ils étaient eux-mêmes, s'indignèrent des infamies de ces misérables, et les exterminèrent jusqu'au dernier, sans avoir pitié des femmes, qui étaient toutes enceintes, et qui refusaient obstinément de se vêtir dans la prison, où elles accouchèrent en riant et en chantant des chansons horribles. (Voy. le *Dict. hist.* de Bayle, au mot Picards.)

On n'imaginait pas que la Prostitution dans l'hérésie pût aller plus loin; mais en 1373, les Picards ressuscitèrent en France, sous le nom de *Turlupins*. Ce nom, dont l'étymologie n'a pas été fixée d'une manière certaine, paraît faire allusion à la vie errante et brutale, que menaient ces nouveaux Adamites, cachés au fond des bois comme les loups. Non-seulement ils allaient tout nus, comme les Picards, mais encore, à l'instar des cyniques de la Grèce, « ils faisaient l'œuvre de chair en plein jour, devant tout le monde. » Ce sont les termes, dont se sert Bayle, qui cite à l'appui un curieux passage du discours du chancelier Gerson : « Cynicorum philosophorum more omnia verenda publicitùs nudata gestabant, et in publice velut jumenta coïtu, instar canum in nuditate et exercitio membrorum pudendorum degentes. » Leur doctrine était à peu près celle des Begards, qui furent condamnés par le concile de Ravenne en 1312 : ils enseignaient que l'homme est libre d'obéir à tous les instincts de la nature, et que la perfection réside dans une liberté

sans bornes; ils ajoutaient que la créature doit être fière de tout ce qu'elle a reçu du Créateur. Voilà pourquoi ils attachaient tant de prix à leur état de nudité. Ils furent obligés pourtant de se couvrir, à cause du froid sans doute; mais ils se gardèrent bien de cacher les attributs de leur sexe, et ils se firent une loi d'exposer à la vue de tous les parties qu'ils considéraient comme divines. Le savant Genebrard dit positivement, dans sa Chronique, que cette secte détestable se faisait reconnaître à la nudité partielle qu'elle affectait d'étaler partout : *Turelupini cynicorum sectam suscitantes, nuditate pudendorum et publico coïtu.*

Ces infâmes s'étaient multipliés en Savoie et en Dauphiné, mais leur principale association était à Paris, et avait à sa tête une femme nommée Jehanne Dabentonne, qui fut brûlée vive au Marché-aux-Pourceaux, près de la porte Sainte-Honoré. On brûla en même temps les livres et les habits de la confrérie, avec plusieurs des *prescheurs* de cette superstitieuse religion, qui avait pris le nom de *Fraternité des pauvres*. Charles V envoya dans les provinces du midi Jacques de More, de l'ordre de Saint-Dominique, pour extirper une si exécrable hérésie; et Jacques de More, qui prenait le titre singulier d'*inquisiteur des bougres de la province de France* (voy. le Gloss. de Ducange, au mot *Turelupini*), n'accorda pas de grâce aux Turlupins et aux Turlupines qu'il put saisir en flagrant délit. Il ne resta bientôt de

cette honteuse fraternité que le mot proverbial de *turlupin*, qui s'emploie encore dans le sens de mauvais plaisant et de plat bouffon, probablement en souvenir des prédications excentriques et des costumes ridicules de la secte de Jehanne Dabentonne.

Il y eut encore d'autres hérésies où la Prostitution la plus criminelle se couvrit du manteau religieux. Ainsi la fameuse *Vauderie* d'Arras, au quinzième siècle, n'était qu'un simulacre de doctrine vaudoise, qui se retrempait dans la sorcellerie et qui servait de prétexte à des assemblées nocturnes, pleines de mystères abominables. Nous avons raconté, dans le chapitre précédent, une partie de ces mystères, qui ressemblaient au cérémonial ordinaire du sabbat des sorciers; mais il existait d'autres réunions de Vaudois qui n'avaient rien à faire au diable et qui ne s'en conduisaient pas plus décemment : c'était une vaste association de débauche, organisée par des prêtres apostats, lesquels prêchaient le plus sale épicuréisme et en donnaient eux-mêmes l'exemple. Le vicaire de l'Inquisition au diocèse d'Arras, secondé par le comte d'Étampes, gouverneur de l'Artois, dirigea d'abord les poursuites contre des filles de joie, qui étaient les apôtres les plus dangereux de la Vauderie, et bientôt après on comprit, dans ces poursuites judiciaires, des bourgeois, des échevins, des chevaliers et des personnages de distinction, que la nouvelle hérésie avait déjà pervertis. On soumit les accusés à la torture; on leur arracha d'effrayantes

révélations; on en fit périr un grand nombre dans les flammes. Cette terrible persécution contre les Vaudois d'Arras dura plus de trente ans, et alluma des milliers de bûchers dans l'Artois.

Vaudois, Anabaptistes, Adamites, Manichéens, n'étaient jamais bien morts : ils renaissaient de leurs cendres, tant il est vrai que le libertinage a des entraînements irrésistibles pour certaines natures perverses, faibles ou dépravées. Cependant, diverses hérésies, inventées par la Prostitution, eurent cours en Europe sans pénétrer en France, ou du moins sans y faire beaucoup de progrès. Ainsi, les Anabaptistes, qui eurent des armées à eux en Hollande et en Allemagne, se montrèrent à peine isolément dans les États du Roi Très-Chrétien. Cependant ils offraient à la Prostitution une prodigieuse carrière à parcourir, car non-seulement ils enseignaient que toute femme est obligée de se prêter à la concupiscence de tous les hommes, mais encore que tout homme est tenu également de satisfaire toutes les femmes. C'est Prateolus qui affirme le fait dans son *Elenchus hereseon* (lib. I, p. 27), et voici en quels termes il définit cette incroyable hérésie : « Dicunt postremo quamlibet mulierem obligatam esse ad coeundum cum quolibet viro eam petente, et contra eodem vinculo adstringunt omnem virum ad tantundem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petenti. » Bayle, qui raille un peu vivement l'impossibilité matérielle d'une pareille doctrine, pense, avec raison, que c'était là une

fable inventée par les adversaires des Anabaptistes, dans le but de les rendre à la fois odieux et ridicules : « La communauté des femmes, dit-il, n'égale point l'abomination de celle-ci; elle n'ôte pas la liberté de refuser; elle n'engage pas la conscience à tout acquiescement. » C'était déjà trop de vouloir établir en principe que le mariage est contraire à la loi de Dieu, et que la femme, pour se conformer à cette loi, doit appartenir successivement ou simultanément à tous ceux qui la convoitent. Le sexe le plus faible était livré, selon cette détestable hérésie, aux passions brutales et dépravées du sexe le plus fort. La Prostitution se trouvait introduite de la sorte dans le code religieux de ces fanatiques, qui donnèrent au monde le spectacle hideux de leurs étranges débordements, au milieu des plus atroces scènes de meurtre, d'incendie et de pillage, tant il est vrai que la Prostitution ressemble à un chemin glissant qui se cache sous des fleurs et qui mène aux abîmes.

Les Anabaptistes n'étaient que des manichéens déguisés, comme la plupart des hérétiques qui avaient essayé de faire secte depuis le douzième siècle et qui se gardaient bien d'avouer leur commune origine. Il y avait, au reste, dans toute hérésie, les bons et les mauvais, les purs et les impurs, de telle façon que chacun suivait l'impulsion de sa nature, selon qu'il obéissait plus ou moins à l'esprit ou à la matière. On peut donc reconnaître, avec le savant historien du Manichéisme, Beausobre, que les manichéens ont

été souvent calomniés. Faut-il croire ce qu'on disait généralement, par exemple, de leurs assemblées nocturnes et des horreurs qui s'y commettaient à la faveur des ténèbres? Ce sont toujours de semblables accusations qui se reproduisent à toutes les époques, et il est remarquable que les païens attribuaient aux premiers chrétiens les mœurs dissolues et les pratiques sacriléges que les chrétiens attribuèrent plus tard aux hérétiques. On peut donc supposer que paganisme et christianisme se servaient des mêmes armes contre leurs adversaires, qu'ils s'efforçaient de déshonorer en les calomniant de la même manière. Dans l'hérésie, comme dans le christianisme primitif, il y eut certainement des natures ardentes, exaltées, perverses, qui employèrent le culte au contentement des sens et qui autorisèrent par là cette croyance, généralement établie dans le peuple, au sujet des abominations que favorisaient ces assemblées où l'on éteignait les lumières.

Les réformés eux-mêmes ne furent point exempts, dans l'origine, des soupçons injurieux qu'on attachait toujours aux assemblées nocturnes des deux sexes. Comme ces assemblées s'entouraient d'un profond mystère pour échapper à la curiosité et à la persécution des catholiques, comme elles cherchaient les nuits les plus obscures et les lieux les plus retirés, on supposa que la nouvelle secte avait des raisons de cacher ses cérémonies ainsi que sa doctrine. Le peuple se trouva tout porté à répandre ces indignes faussetés et à y

ajouter foi. « J'ay ouy conter, dit Brantôme dans ses *Dames galantes* (je ne scay s'il est vray, aussy ne le veux-je affirmer), qu'au commencement que les huguenots plantèrent leur religion, faisoient leurs presches la nuit et en cachettes, de peur d'estre surpris, recherchés et mis en peine, ainsy qu'ils le furent un jour en la rue Sainct Jacques à Paris, du temps du roy Henry second, où des grandes dames que je scay, y allans pour recevoir ceste charité, y cuidèrent estre surprises. Après que le ministre avoit faict son presche, sur la fin leur recommandoit la charité; et incontinent après on tuoit leurs chandelles, et là un chascun et chascune l'exercoit envers son frere et sa sœur chrestienne, se la departans l'un à l'autre selon leur volonté et pouvoir : ce que je n'oserois bonnement asseurer, encor qu'on m'asseurast qu'il estoit vray, mais possible est pur mensonge et imposture. » Cependant, malgré les assertions du catholique abbé de Brantôme, qui raconte ensuite les aventures de la belle Grotterelle au prêche de Poitiers (voy. *Dames galantes*, disc. Ier), il est à peu près certain que jamais les novateurs du seizième siècle, en France, ne donnèrent lieu à des scandales que les Anabaptistes et les Adamites des Pays-Bas n'épargnaient pas alors à la pudeur publique. Ainsi, dans l'histoire des innovations religieuses de notre pays, on ne trouverait aucun fait à opposer à cette indécente assemblée qui se fit à Amsterdam, le 13 février 1535, dans laquelle sept

hommes et cinq femmes, cédant aux excitations et à l'exemple d'un prophète anabaptiste, se dépouillèrent de tous leurs vêtements, les jetèrent au feu et sortirent, à travers les rues, dans un état de complète nudité. (Voy. la *Rel. des tumultes des Anabapt.*, par Laur. Hortensius.) Il faut aller jusqu'aux convulsionnaires du dix-huitième siècle, pour rencontrer en France quelque chose d'analogue à cet aveuglement de Prostitution religieuse.

Cette persistance de la Prostitution dans l'hérésie, en tous les temps comme en tous les pays, prouve bien l'excellence de la morale évangélique, qui avait seule le pouvoir de combattre les grossiers appétits de la sensualité. L'hérésie commence, dès que le chrétien, sans cesse assailli et tourmenté par le démon de la chair, a brisé les liens de la continence et s'abandonne aux funestes instincts qui le poussent au vice. Si les disciples de Luther et de Calvin appelèrent la cour de Rome la *Grande Prostituée*, c'est que l'Église romaine, à l'époque où parurent ces réformateurs, avait entièrement oublié les préceptes de Jésus-Christ. L'hérésie cette fois s'était purifiée dans l'Évangile, tandis que le saint-siége devenait, pour ainsi dire, le honteux sanctuaire de la Prostitution. Ce fut l'hérésie qui fit rougir le catholicisme, en signalant la dépravation de ses ministres et la corruption de ses enfants; ce fut l'hérésie qui eut la gloire de remettre en honneur la chasteté des mœurs dans la religion de Jésus-Christ.

CHAPITRE XXVIII.

Les vieux sermonnaires font l'histoire de la Prostitution de leur temps. — Selon Dulaure, la Prostitution était un vice de gouvernement. — Selon Henri Estienne, tout va de mal en pis. — Olivier Maillard, Michel Menot, Jean Clerée, Guillaume Pepin et autres prêchaient pour le petit peuple. — Leurs auditeurs ordinaires. — Les vendeurs dans le temple. — Nombre des filles publiques à Paris au quinzième siècle. — Admiration du poëte Antoine Astezani. — Les amoureux à l'église. — Les sermons étaient-ils débités en latin ou en français? — Olivier Maillard à Saint-Jean en Grève. — Extraits de ses sermons et de ceux de Michel Menot, relatifs aux mauvais lieux, aux prostituées, aux proxénètes des deux sexes, et aux débauchés. — Ces citations prouvent que la Prostitution s'était énormément accrue sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. — Les mères qui vendent leurs filles et les filles qui gagnent leur dot. — Style macaronique de Menot. — Le courtier d'amour et les cinq femmes. — Débordements des ecclésiastiques. — Les concubines *à pain et à pot*. — Mystères des couvents, d'après Théodoric de Niem. — Les jeux de mots, en chaire, de l'Italien Barletta. — Causes des progrès de la Prostitution.

Nous avons recueilli les preuves de cette Histoire dans les ouvrages des poëtes, qui menaient la plu-

part une vie vagabonde et libertine; nous avons constaté combien ces ouvrages étaient les miroirs fidèles des mauvaises mœurs, à l'époque où ils avaient été composés. Ce n'est plus chez les poëtes, que nous allons chercher maintenant les vestiges de la dépravation publique à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième; c'est dans les sermons des prédicateurs contemporains, que nous trouverons des couleurs nouvelles, plus vraies et plus hardies, pour compléter ce tableau étrange d'une corruption générale qui témoigne de l'impuissance des lois divine et humaine contre le démon de la sensualité. Dulaure qui, dans son *Histoire de Paris*, s'est servi également des vieux sermonnaires pour peindre l'état moral de la société à cette même époque, n'a point exagéré les choses en représentant la Prostitution comme la reine triomphante du quinzième siècle; mais il a eu tort de dire qu'elle « n'était qu'un des moindres effets des vices du gouvernement. » Le gouvernement n'avait rien à voir en cette affaire. « La Prostitution, *autorisée par les rois*, s'écrie l'impitoyable Dulaure, était encore favorisée par le grand nombre des célibataires, prêtres et moines; par le libertinage des magistrats, des gens de guerre, etc. » Dulaure ne soutenait pas la thèse de l'*Apologie pour Hérodote*, où Henri Estienne s'efforce de démontrer que tout va de mal en pis ici bas, « car, dit-il, quelque corruption qu'il y peust avoir, il est vraysemblable qu'elle estoit petite à comparaison de celle

qui est ensuyvie, veu que tousjours depuis elle a monté comme par degrez. »

Les sermonnaires, et surtout ceux qui prêchaient dans le genre naïf ou trivial pour se mettre à la portée du vulgaire, nous offrent des témoignages incontestables de la perversité de leur siècle, et l'on peut, sans craindre de se tromper, accepter comme vrais la plupart des faits qu'ils retracent dans leurs discours. Olivier Maillard, Michel Menot, Jean Clérée, Guillaume Pepin et plusieurs autres prédicateurs fameux, qui ne se piquaient pas de faire de la rhétorique en chaire, avaient plus d'action et d'autorité sur leur auditoire composé de peuple et de petites gens, lorsqu'ils parlaient avec l'éloquence du cœur, du bon sens et de l'honnêteté, lorsqu'ils abordaient franchement la peinture des vices et des turpitudes, qu'ils voulaient flétrir. Ils étaient sans doute grossiers et souvent effrontés dans leurs expressions comme dans les exemples qu'ils choisissaient pour les placer sous les yeux de leurs auditeurs; mais, en frappant fort, ils n'en frappaient pas moins juste et ils arrivaient certainement à des résultats très-respectables par des moyens qui ne l'étaient guère. On peut assurer que ces sermons, qui nous paraissent aujourd'hui ridicules et scandaleux, opéraient alors une foule de conversions réelles, et que le prédicateur, en descendant de la chaire, voyait les confessionnaux se remplir de pécheurs repentants. On s'est beaucoup diverti de nos jours aux dépens de

ces vieux sermonnaires, qui avaient de si bizarres procédés oratoires et qui débitaient une foule de coq-à-l'âne et de bouffonneries excentriques, qu'ils accompagnaient de la plus incroyable pantomime; mais on n'a pas seulement pris garde à l'espèce de public qui venait écouter la parole, assez peu édifiante pour nous, de ces moines *prêcheurs*.

Ce public, parmi lequel le sexe féminin était sans doute en majorité, ne se recommandait pas par la décence de sa tenue, ni par la pureté de ses intentions. Ce n'étaient que femmes et filles, indécemment vêtues, faisant ce qu'on appelait « la chasse au regard, » agaçant les hommes, donnant des rendez-vous et s'y rendant aussitôt sans sortir de l'église, cherchant aventure, passant des contrats de galanterie ou *ventes d'amours* : « Celui qui mènerait son cheval à l'église pour le vendre, dit l'auteur d'un poëme latin, manuscrit, intitulé *Matheolus bigamus*, ferait une action très-inconvenante, mais les femmes, qui sous prétexte de religion viennent à l'église pour s'y vendre elles-mêmes, ne sont-elles pas plus coupables? Ne convertissent-elles pas la maison du Seigneur en un marché de Prostitution? » Le même poëte énumère toutes les églises et chapelles de Paris, où se tenait cette foire de Prostitution, et qui, par cela même, dit-il avec une candide impudence :

Font à nos dames grand soulas!

Nous avons vu que Paris comptait au quinzième siècle *cinq ou six mille belles filles* vouées à la Prostitution légale; c'est un écrivain contemporain qui en a fixé le chiffre. Un poëte italien, Antoine Astezani, qui voyageait en France vers ce temps-là, écrivait dans une de ses lettres datées de Paris; « J'y ai vu avec admiration une quantité innombrables de filles extrêmement belles; leurs manières étaient si gracieuses, si lascives, qu'elles auraient enflammé le sage Nestor et le vieux Priam. » (Voy. *Jeanne d'Arc*, par Berryat Saint-Prix, p. 311.) Nous avons rapporté, en effet, d'après le *Journal du bourgeois de Paris*, que le prévôt de la ville, Ambroise de Loré, avait laissé s'accroître démesurément le nombre des *folles femmes*, malgré les ordonnances, à ce point que l'auteur du Journal s'écrie avec indignation: « Il y en avoit trop à Paris! » Enfin, nous ne doutons pas, comme nous l'avons déjà fait entendre ailleurs, que ces folles femmes, qu'on arrêtait sans cesse en contravention, à la porte des églises, avec des chapelets, des *agnus-Dei* et des livres d'heures, ornés d'or et d'argent, ne fussent les piliers les plus assidus des prédications, où elles allaient *faire des amoureux*. Clément Marot, qui s'est mis en scène dans son *Dialogue de deux amoureux*, avoue qu'il avait rencontré sa belle à l'église; cette belle était probablement la *lingère du Palais*, dont il fut épris avant qu'elle lui eût laissé des souvenirs cuisants. Son *ami* lui demande en quel endroit il est devenu si subitement

amoureux. — En une église! reprend le poëte en soupirant.

Là commençay mes passions!

L'autre se met à rire, et s'écrie gaiement :

Voilà de nos dévotions!

On a longuement disserté pour savoir si le prédicateur, qui s'adressait à cette galante assemblée, lui parlait français ou latin. Les uns ont soutenu que les sermons, prêchés en langue vulgaire, avaient été mis en latin pour l'impression; les autres, au contraire, ont pensé que, les avocats plaidant en latin, les prédicateurs ne devaient pas se servir de la langue vulgaire. La question, quoique traitée avec érudition de part et d'autre, est restée pendante; ce n'est pas le lieu de la résoudre ici. Nous remarquerons toutefois qu'Olivier Maillard ayant prêché à Bruges en français (voy. ce Serm., in-4 goth. de 12 ff., sans date), on a peine à croire qu'il ait prêché en latin, à Paris, à Tours et à Poitiers. Il est probable que ses sermons, recueillis par le moyen de la stéganographie lorqu'il les débitait, furent traduits en latin macaronique, comme ceux de l'italien Guillaume Barletta ou Barlète, qui prêchait à Venise dans sa langue, et dont les sermons n'ont été publiés qu'en latin. Or, le latin macaronique convenait à merveille pour reproduire le langage burlesque et libre de ces prédicateurs populaires.

Olivier Maillard, dont la réputation était faite du temps de Louis XI, prêchait ordinairement à Saint-Jean en Grève, et l'on doit supposer que la population impure des rues voisines se pressait en foule à ces sermons, qui ont souvent pour objet la luxure et la débauche de son temps (*hujus temporis*, dit-il à tout propos). Il appelle les gens et les choses par leurs noms; il n'emploie les périphrases, que pour ajouter un trait de plus à ses peintures grossières; il a l'air de ne pas songer à la sainteté du lieu où il prononce ses invectives contre les agents et les actes de la Prostitution; il affecte même d'emprunter ses expressions au vocabulaire du vice qu'il flagelle; mais, néanmoins, on ne saurait jamais l'accuser, malgré cette licence de termes et d'images, d'une immoralité qui n'est pas dans sa pensée. Il faut se rappeler, aussi, qu'en ce temps-là l'obscénité du langage n'était point la conséquence d'une vie obscène, et que, dans les sujets les plus graves, les plus sérieux, les plus dignes, l'emploi d'un mot libre ou d'une figure indécente ne semblait pas un outrage fait aux oreilles chastes et aux cœurs honnêtes.

Pour bien apprécier ce qu'était la Prostitution parisienne à la fin du quinzième siècle, il suffit d'extraire, des sermons d'Olivier Maillard et de Michel Menot, ce qu'ils disent des mauvais lieux, des prostituées, des proxénètes de l'un et de l'autre sexe; des débauches et des infamies de toute nature qu'ils

reprochent à leurs contemporains. Nous nous servirons, de préférence, pour nos citations, du style élégant et coloré d'Henri Estienne, qui a traduit un grand nombre de ces mêmes extraits dans son *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie par Hérodote*. Henri Estienne, en bon réformé qu'il était, se faisait un malin plaisir de rendre le catholicisme responsable des libertés incongrues et indécentes de la chaire catholique, sans prendre garde que Luther et Calvin, dans leurs sermons comme dans leurs écrits, n'avaient pas mis beaucoup plus de réserve quand ils décrivaient les excès de la Grande Prostituée Romaine.

Commençons par les lieux dedébauche. « Il y a des prostituées dans toutes les rues de Paris, » dit Maillard : *Hodie quis vicus non abundet meretricibus?* (*Quadrages.*, serm. 23.) Il se plaint des bourgeois de la ville, « qui donnoyent leurs maisons à louage aux putains, maquereaux et maquerelles. Item, qu'au lieu que le roy S. Louys avoit faict bastir une maison aux putains hors la ville, alors les bordeaux estoyent en tous les coins de la ville. » Il s'adresse aux magistrats, pour les sommer de faire exécuter l'ordonnance de saint Louis : *Ego facio appellationem, nisi deposueritis ribaldas et meretrices a locis secretis. Habetis lupanar fere in omnibus locis civitatis.* « Où sont les ordonnances du roy saint Louis? s'écrie-t-il : Il avoit ordonné que les bordeaux ne fussent point

auprès des colléges, au lieu que maintenant la première chose que rencontrent les escoliers au sortir du collége, c'est le bordeau ! » Il s'en prend toujours aux propriétaires des maisons, qui ne se soucient que de toucher de bons loyers; et cependant il avoue que, si les ribaudes étaient chassées des grandes villes, le libertinage y ferait plus de scandale : « O maquerellæ et meretrices! Et vos, burgenses, qui locatis domos ad tenendum lupanaria, ad exercendum suas immunditias et ut lenones vadant, vultis vivere de posterioribus meretricum? »

Si ce n'eût été que les *bordeaux* stationnaires et attitrés! Mais la débauche était partout, et pas une maison n'en était exempte; c'est Menot qui le dit avec énergie : « Nunc ætas juvenum est ita dedita luxuriæ, quod non est nec pratum, nec vinea, nec domus, quæ non sordibus eorum inficiatur. » Menot ajoute qu'on ne voyait que des filles de joie dans la ville comme dans les faubourgs : *In suburbiis et per totam villam non videtur alia mercatura*. Cette *marchandise* convenait à tous les âges et à toutes les conditions sociales; les vieilles comme les jeunes, les femmes mariées comme les filles, les servantes comme les maîtresses, faisaient ce que le prédicateur appelle le trafic de leur corps, *lucrum corporis*. « In cameris exercentur luxuriæ, in senibus, juvenibus, viduis, uxoratis, filiabus, ancillis, in tabernis et consequenter in omni statu. » Les tavernes et les hôtelleries étaient alors, comme de tout temps, des

repaires de Prostitution. Michel Menot fait dire à des jeunes gens nouvellement mariés : « Vous savez que nous ne pouvons pas avoir tousjours nos femmes auprès de nous pendues à nostre ceinture ou plustost les porter en nostre manche, et cependant nostre jeunesse ne se peut pas passer de femmes. Nous venons à des tavernes, hostelleries, estuves et autres bons lieux : nous trouvons là des chambrières faites au mestier et qui ne valent pas beaucoup d'argent : à scavoir-mon si c'est mal fait d'en user comme de sa femme? » Les étuves publiques servaient aussi aux rencontres des amants. Maillard en parle souvent, et dans son sermon *de Peccati stipendio*, il s'adresse à son auditoire : « Mesdames, dit-il à ses paroissiennes, n'allez pas aux étuves (*stuphis*), et n'y faites pas ce que vous savez! » Les églises, que la Prostitution, comme nous l'avons dit, ne respectait pas plus que les tavernes et les étuves, devenaient elles-mêmes, au besoin, les succursales des mauvais lieux. « Si les piliers des églises avaient des yeux, s'écrie Maillard en redoublant ses *hem! hem!* oratoires, et qu'ils vissent ce qui s'y passe; s'ils avaient des oreilles pour entendre et qu'ils pussent parler, que diraient-ils? Je n'en sais rien; messieurs les prêtres, qu'en dites-vous? » (*Quadragesim.*, serm. 11.) On trouve en effet, dans tous les anciens pénitentiaires, la désignation spéciale du péché de luxure commis dans une église, soit pendant les offices, soit en dehors des cérémonies du culte, ce

qui établissait plusieurs degrés dans ce péché comme dans sa pénitence. Maillard s'étonne que les saints, qui ont leurs reliques ou leurs tombeaux dans les églises où se commettent de telles abominations, ne se lèvent pas de leurs châsses et de leurs sépultures, pour arracher les yeux aux paillardes et à leurs ribauds.

Maillard et les autres sermonnaires du même temps nous donnent peu de détails sur les ribaudes de profession. Quoiqu'ils les traitent de viles prostituées (*viles meretrices*), ils ont l'air de les plaindre. « O pauvres filles pécheresses! s'écrie le bon Maillard dans son Sermon 14 (*Quadragesim.*), ô femmes mondaines qui vivez avec des chiens (*mulieres mundanæ, sociæ canum*)! n'endurcissez pas vos cœurs, mais convertissez-vous à l'instant! » Ailleurs, il les supplie encore de revenir à Dieu, ainsi que leurs écoliers de débauche; il les adjure de ne pas perdre leurs âmes dans les délices du monde : *O peccatrices mulieres, et, vos, scolares cujuscumque conditionis, hortor vos in Domino Jesu quod propter delectationes mundi non perdatis animas vestras!* Dans un autre sermon, il les somme, ces misérables filles du diable (*vos, miserabiles filiæ diaboli*), de se convertir; il fait appel en même temps aux courtisanes qui cachent leur honteuse profession et qui l'exercent secrètement (*vos, secretæ meretrices, quæ facitis pejora publica*). (Serm. 48.) On voit qu'il éprouve un sentiment de compassion charitable

pour ces malheureuses victimes de la Prostitution.

Quant aux agents de cette Prostitution, il est impitoyable pour les dénoncer à la haine et au mépris des honnêtes gens, pour invoquer contre ces infâmes toute la rigueur des lois. « Êtes-vous ici, messieurs de la justice? dit-il un jour. Quelle punition faites-vous des maquereaux et des rufiens de ceste ville? » Une autre fois, il s'adresse encore aux magistrats, en les invitant à punir l'excitation à la débauche : « J'en appelle à vous, messieurs de la justice, qui ne faites pas punition de telles personnes! » dit-il, en accusant les femmes perdues, qui, après avoir trafiqué d'elles-mêmes dans les mauvais lieux, trafiquent des autres qu'elles corrompent et qu'elles vendent, en quelque sorte, à l'encan. « S'il y avoit en ceste ville, continue Olivier Maillard, qui s'élève presque à la véritable éloquence, s'il y avoit quelqu'un qui eust dérobbé dix solds, il auroit le fouet, pour la première fois; s'il y retournoit, pour la seconde, il auroit les oreilles coupées ou le corps mutilé, en quelque autre sorte (car il est dit : *Esset mutilatus in corpore*); s'il déroboit, pour la troisième fois, il seroit mis au gibbet; or, dites-moi, messieurs de la justice, qui est pire dérober cent escus ou bien une fille? » (*Quadrages.*, serm., 21.) Ce passage confirme ce que nous avons dit du premier métier des courtières du vice. « Nonne tales invenietis in illa civitate, quæ in juventute incipiunt lupanaria et semper continuant, et postmodum effi-

ciuntur maquerellæ? » Olivier Maillard poursuit avec un zèle édifiant tous les êtres dégradés qui font le courtage de la Prostitution et qui vivent à ses dépens; il les accable d'injures; il les signale à l'aversion de tous; il les cherche du regard, et il les désigne du geste, au milieu de son auditoire frémissant : « Dicatis, vos, mulieres, posuistis filias ad peccandum; vos, mulieres, per vestros tactus impudicos provocastis alios ad peccandum? et, vos, maquerellæ, quid dicitis? (Serm. 37.) » Celles à qui le fougueux cordelier s'adressait de la sorte, baissaient la tête en rougissant et cherchaient à échapper à cette pénitence publique qu'il leur faisait subir en les démasquant.

Il les interpelle, ces vieilles impures; il voudrait qu'on les écorchât vives : *Estis hic antiquæ maquerellæ : si essetis scoriatæ, non essetis satis punitæ!* (Serm. 41). Il les représente comme inspirées par le diable et il ne se dissimule pas qu'elles sont presque aussi nombreuses à Paris que les pauvres filles qu'elles mènent à mal : *Hoc tangit etiam diabolicas mulieres provocantes alias ad maleficiendum. Habetis in ista civitate multas mulieres quæ provocant sorores suas ad immunditiam suam.* (Serm. 39.) Mais, entre toutes ces viles créatures, celles qu'il déteste le plus, celles qu'il dévoue aux flammes de l'enfer, ce sont les mères qui travaillent elles-mêmes à la Prostitution de leurs filles sous prétexte de leur faire gagner une dot : « Suntne hic matres illæ maquerellæ filia-

rum suarum, quæ dederunt eas hominibus de Curia ad lucrandum matrimonium suum? (Serm. 1.) » Il regarde autour de lui, comme pour découvrir dans l'assemblée quelqu'une de ces mères dénaturées: toute l'assistance est émue et attend un arrêt. « Nous avons, reprend le prédicateur, nous avons plusieurs mères qui vendent leurs filles et sont les maquerelles de leurs filles, et leur font gagner leur mariage à la peine et à la sueur de leur corps! (*Et faciunt eis lucrari matrimonium suum ad pœnam et sudorem sui corporis.*) » Il fallait que cette Prostitution, la plus hideuse de toutes, fût bien fréquente alors, puisque les sermonnaires ne se lassent pas de la frapper d'anathème. Menot la dénonce, à peu près dans les mêmes termes que Maillard : « Les mères, dit-il, damnent leurs filles par les mauvais exemples qu'elles leur donnent, par le goût du luxe et des parures qu'elles leur inspirent, et par la trop grande liberté qu'elles leur laissent. Et ce qui est bien pis encore, et je ne le dis qu'en versant des larmes, elles vendent leurs propres filles à des pourvoyeuses de débauche! (*Et quod plus est, quod et flens dico, numquidnon sunt quæ proprias filias venundant lenonibus?*) » Les prédicateurs sont tous d'accord sur cette horrible exploitation des filles à marier sous les yeux et à l'instigation de leurs parents. Maillard ne craint pas de dire aux mères de famille : « Mères qui donnez à vos filles des robes ouvertes et autres vêtements indécents, pour leur faire gagner leur ma-

riage! » Et aux pères de famille : « Et, vous, bourgeois, n'est-ce pas pour prostituer vos filles, que vous leur donnez de beaux habits et que vous les fardez comme des idoles! »

Tout ce qui tenait de près ou de loin au commerce de la Prostitution se plaignait hautement des censures, souvent personnelles, que leur adressait le prédicateur du haut de sa chaire. Ainsi, Maillard, après avoir marqué au fer rouge les mères proxénètes, se tournait vers des dames qui chuchotaient entre elles : « Mesdames les bourgeoises, leur disait-il, n'êtes-vous pas du nombre de celles qui font gagner la dot à vos filles à la sueur de leur corps (*ad sudorem corporis sui*)? » Les femmes de folle vie le conjuraient de ne plus parler d'elles et de s'attaquer, par exemple, aux barbiers et aux apothicaires. « Je vous ai dit, reprenait l'indomptable Maillard, que telle demoiselle est une courtière de débauche; il en est beaucoup d'autres qu'on ne connaît pas et que je vous dénoncerai de même (*Dixi vobis quæ domicella quædam est maquerella, et sunt multæ secretæ de quibus etiam loquar.* » (Serm. 41.) Les sermons du terrible jacobin produisaient un tel effet dans le monde de la débauche, que les filles publiques disaient à leurs amants : « Vous êtes allé entendre ce prédicateur? Je vois bien maintenant que vous deviendrez chartreux et que vous n'aurez plus souci des femmes! » (*Quadrages.*, serm. 39.)

Ces sermons nous apprennent qu'à cette époque

les proxénètes du sexe masculin n'étaient pas moins dangereux que les femmes dégradées qui faisaient ce vilain métier. Le prédicateur prend sans cesse à parti les lénons et les maquereaux (*lenones et maquerelli*), que les gens riches, les membres du parlement, les abbés et les chanoines employaient au service de leurs amours illicites. On voit, en plusieurs endroits, que les prostituées avaient des souteneurs et des pourvoyeurs, qui allaient par la ville leur chercher des chalands : *Et, vos, meretrices*, dit-il dans son 43e sermon quadragésimal, *quando lenones vestri querunt quod juvetis ac diligatis eos magis quam alios*. Il les appelle, ailleurs, *procureurs* (*procuratores*). Il ne rejette pas sur eux toute la responsabilité du péché qu'ils provoquent, car il blâme un pénitent qui s'excuse d'avoir commis la faute en l'attribuant à quelqu'un de ces misérables vendeurs de chair humaine : *Ille enim qui habuit unam juvenculam per medium alicujus maquerelli, non debet se excusare super eum, sicut nec illa quæ dixit quod fuit tentata; itaque tentator compulit eam facere quod voluit, sicut aliquis ribaldus vel leno*. (Serm. 37.) Il invite ces lénons, qui foulent aux pieds la croix de Jésus-Christ, à se repentir et à échapper ainsi à la damnation éternelle : *Audite, o pauperes peccatores, blasphematores, usurarii et lenones, et, vos etiam, viles meretrices, timetisne damnari?* (Serm. 1.) Michel Menot, qui fait souvent comparaître dans ses sermons ces ignobles intermédiaires de la débauche, ne les convie pas à

résipiscence, comme s'il n'était que trop convaincu de leur endurcissement : il les abandonne impitoyablement aux tourments de l'enfer. Voici comment il les traite dans son jargon macaronique : « *Est una maquerella quæ posuit multas puellas* au mestier; *ad malum ibit*, elle s'en ira le grand galot *ad omnes diabolos. Estne totum?* Non, elle n'en aura pas si bon marché, *non habebit tam bonum forum, sed omnes quas incitavit ad malum servient ei* de bourrées et de coterets pour lui chauffer ses trente costes ! » (*Serm. quadrages.*, 2.)

Olivier Maillard, dans un sermon prononcé à Saint-Jean en Grève, le lundi avant le premier dimanche de l'avent, nous fait un curieux tableau du rôle que jouaient les lénons dans les affaires de trafic amoureux. Il raconte qu'un de ces agents de Prostitution (*aliquis maquerellus*) est chargé de porter de la part d'un président de Cour une belle bague à quelque femme de plaisir : il y en a cinq que l'envoyé doit voir l'une après l'autre, la première est Picarde, la seconde Poitevine, la troisième Tourangelle, la quatrième Lyonnaise, et la cinquième Parisienne. Il se rend chez la première et frappe à sa porte, en disant : *Trac, trac, trac.* La servante vient et demande : « Qui est là? — Ouvrez, dit le messager, et dites à madame que je suis le serviteur de tel seigneur, et que je veux lui parler. » La chambrière retourne près de sa maîtresse, qui ne veut pas donner audience à cet envoyé, et qui lui

fait dire de se retirer. « Cette femme est bonne! » s'écrie le prédicateur. Le courtier d'amour va ensuite frapper à la porte de la Poitevine; la servante ouvre, et il est admis chez la dame, qui lui répond : « Dites à votre maître que je ne suis pas ce qu'il croit (*Dicatis magistro vestro quod non sum talis seu de illis*). » « Cette seconde femme est bonne aussi! objecte le prédicateur, mais moins bonne que la première. » L'envoyé va chez la troisième; il entre, il lui montre la bague. « Certes, dit cette femme, votre bague est très-belle, et elle me plaît beaucoup. — Elle est à vous, si vous voulez, reprend l'homme. — Je n'en veux pas, réplique-t-elle, car je crains que mon mari ne la voie. » « Cette femme est mauvaise! » s'écrie le prédicateur; car elle consent d'intention, quoique la crainte du scandale l'empêche d'en venir au fait. » Le proxénète est encore mieux accueilli par la troisième, qui lui dit : « La bague est belle, mais j'ai un très-méchant mari; s'il savait ce qu'on exige de moi, il me casserait la tête; je ne ferai donc pas ce que désire M. le président. » « Cette femme ne vaut rien, ajoute le prédicateur, parce que ce n'est pas la crainte de Dieu, mais celle de son mari, qui la retient. » L'envoyé arrive enfin chez la cinquième, qui est née à Paris et qui y a fait son éducation. Elle garde la bague et dit au serviteur : « Avertissez votre maître que mercredi mon mari doit s'absenter, et que ce jour-là j'irai rendre visite à M. le président. » « Cette femme, dit Olivier Maillard en toussant à

plusieurs reprises, cette femme est plus mauvaise que les quatre autres! »

C'est surtout contre l'incontinence des prêtres et des religieux, que tonnent les prédicateurs, et l'on comprend qu'en ne faisant pas grâce aux impuretés et aux scandales du clergé séculier et régulier, ils se soumettaient à l'opinion générale. La conduite de beaucoup d'ecclésiastiques devait être, à cette époque, si honteuse et si dépravée, que fermer les yeux sur elle, c'eût été l'approuver. Olivier Maillard est inflexible à l'égard des gens d'église qui ont des concubines *à pain et à pot* ou qui hantent les femmes de mauvaise vie. Il ne craint pas de dire qu'un évêque ou un abbé, en fréquentant une maison, déshonore les personnes qui l'habitent. Il parle donc à chaque instant de *sacerdotes concubinarii* ou *fornicarii*. Il tance les femmes qui s'abandonnent aux moines et aux curés (*vos, mulières, quæ datis corpus vestrum curialibus*, *monachis*, *presbyteris*. Serm. 36). Il maudit ceux qui entretiennent des filles et qui célèbrent la messe (*ecclesiasticis tenentibus meretrices publicas et celebrantibus*. Serm. 20); ceux qui font des cadeaux à leurs prostituées (*certe credo quod libenter enim dant meretricibus*. Serm. 57); ceux qui donnent des chaînes et des robes à queue à leurs pénitentes, et que celles-ci gagnent à la peine de leur corps (Serm. 39); ceux qui font de leurs clercs de vils agents de Prostitution; ceux qui, dans leurs banquets, tiennent des propos obscènes; ceux qui

se chargent de la dot des filles à marier; ceux enfin qui commettent mille abominations.

Michel Menot n'est pas moins explicite sur les débordements des ecclésiastiques: Il défend de donner l'eucharistie aux servantes des prêtres, lesquelles ne sont que leurs concubines. Il nous montre des filles séduites par les prêtres, qui les enferment (*est filia seducta quæ fuit per annum reclusa cum sacerdote cum poto et cochleari*, à pot et à cuiller). « Il dit aussi en quelque endroit, rapporte Henri Estienne, que, quand les gendarmes entroyent es villages, la première chose qu'ils cerchoyent, c'estoit la putain du curé ou vicaire; mais, au regard des prélats (à ce qu'on peut juger par ce qu'en dit ce prescheur), on eust bien fait d'advertir depuis un des bouts de la ville jusques à l'autre : « Gardez bien vostre devant, madame ou mademoiselle! » Car, outre celles qu'ils entretenoyent en leurs maisons, ils avoyent leurs chalandes par tous les endroits de la ville; mais ils prenoyent plaisir à faire les conseilliers cornus surtout. Et le bon estoit qu'il faloit toujours que les grosses maisons eussent un prélat pour compère; de sorte que souvent il advenoit que le mari prenoit pour compère celuy qui estoit jà père, sans qu'il en sceust rien. » Les prédicateurs parlent, avec plus de réserve, des mœurs dissolues de certains couvents de femmes; mais ils en disent assez pour qu'on devine la Prostitution qui s'y cachoit quelquefois. « Théodoric de Niem, dit Dulaure dans son *Histoire*

de Paris, nous apprend que les couvents de religieuses étaient des espèces de sérails à l'usage des évêques et des moines; qu'il en résultait plusieurs enfants qu'on érigeait en moines; que quelques religieuses se faisaient avorter, que d'autres tuaient leurs enfants, etc. » (*Nemoris Unionis tractatus*, VI, ch. 34.) Olivier Maillard avait donc raison de s'écrier : « Puissions-nous avoir d'assez bonnes oreilles pour entendre la voix des enfants jetés dans les latrines ou dans les rivières ! »

La démoralisation devait être bien grande, puisque Maillard n'osait pas même s'exprimer ouvertement sur les incestes et les autres *péchés de paillardise* qu'il reprochait à son époque : *Taceo de adulteriis, stupris et incestibus et peccatis contra naturam.* Gabriel Barletta, qui ne fut en quelque sorte que l'écho de Maillard et de Menot en Italie, est moins réservé à cet égard, parce qu'il s'adressait à des Italiens : *O quot sodomitæ, o quot ribaldi!* s'écriait Barletta, qui n'hésitait pas à devenir technique dans cet affreux sujet : *Hoc impedimento impedit diabolus linguam sodomitæ, qui cum pueris rem turpem agit. O naturæ destructor! impeditur ille qui cum uxore non agit per rectam lineam; impeditur qui cum bestiis rem agit turpem.* Barletta trouvait sans doute la chose plaisante, puisqu'il joue sur le mot *carnalitates*, dont il fait *cardinalitates*, par allusion aux cardinaux, qu'il accusait surtout de ces turpitudes. Maillard s'efforce aussi de corriger les erreurs de la chair, *ad doman-*

dum carnis vitia; mais il n'attaque pas en détail les péchés de luxure; il reproche seulement aux ribauds de vivre comme des porcs (*vos, meretrices et paillardi, qui vivitis sicut porci.* Serm. 57). Il a honte de son siècle, et parfois il détourne les yeux avec dégoût, en s'écriant : « O mon Dieu, je ne croy point que, depuis l'incarnation de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, la luxure ait autant regné en tout le monde qu'elle règne maintenant à Paris! »

On peut dire avec certitude que les progrès de la Prostitution furent le résultat immédiat des progrès du luxe : la coquetterie et la vanité. Les femmes servirent à les pousser au vice, et ce fut bientôt un trafic général de débauche, pour subvenir aux dépenses de la toilette et aux fantaisies de la mode : « Vous direz peut-être, mesdames, s'écriait Menot en les montrant au doigt, vous direz : « Nos maris ne » nous donnent pas telles robes, mais nous les gagnons » à la peine de notre corps! A trente mille diables » telle peine! » L'histoire des mœurs nous prouve que de tout temps il a existé un niveau proportionnel et relatif entre le luxe et la Prostitution. « Luxe et luxure sont frère et sœur, » disait le *petit père* André, dans un de ses joyeux sermons.

CHAPITRE XXIX.

Sommaire. — La cour est « l'enseigne des mœurs du peuple. » — Les petits imitent les grands. — La malice du vulgaire. — Blanche, mère de saint Louis, et son chevalier Thibaut, comte de Champagne. — Chanson des écoliers de Paris sur le Légat. — La cour de France sous les successeurs de Louis IX. — Chanson de la tour de Nesle. — La cour vertueuse de Charles V. — Dépravation de la cour de Charles VI. — Les *passes de lubricité*, au tournoi de Saint-Denis. — La chambre des portraits, à l'hôtel Barbette. — Usage des masques et des habits dissolus. — Le ballet des Ardents. — Les deux Augustins de l'hôtel des Tournelles. — Les sermons de Jacques Legrand. — Colère d'Isabeau de Bavière et de sa cour. — Punition de ses favoris et de ses complices. — La *petite reine* Odette. — Les amours du duc d'Orléans. — Le sire de Canny et sa femme. — La cour de Charles VII et ses ébattements. — La demoiselle de Fromenteau. — Agnès Sorel sauve le roi et la France, par un bon conseil. — Quatrain de François Ier. — Les Parisiens insultent la concubine du roi. — Les mascarades de cour. — Le momon. — La fête des Fous et les Barbatoires. — Arrêts contre les masques. — La fête de Conardie. — Le

jour des Innocents. — Usage original. — Une épigramme de Marot. — Libertinage d'esprit. — Les *Advineaux amoureux.* — Coutume indécente de la nuit des noces. — Le mariage d'Hercule d'Est avec Renée de France. — L'*honor della citadella.* — — Le pilori du mariage.

La cour de France a été autrefois, suivant une vieille expression, « l'enseigne des mœurs du peuple. » C'était la cour qui servait de modèle pour le mal comme pour le bien. C'était elle qui, par son exemple, corrompait ou purifiait la moralité publique. Le *commun,* ainsi qu'on appelait alors tout ce qui ne participait point aux prérogatives de la noblesse, avait les yeux toujours fixés sur la conduite des grands, et il tenait à honneur de les imiter en toute chose, pour s'assimiler autant que possible à leur caste privilégiée. La Prostitution n'avait pas plutôt paru à la cour, qu'on la voyait se montrer effrontément à la ville. Voilà pourquoi les époques les plus dissolues furent toujours celles où la licence et la dépravation de la cour eurent la plus triste influence sur les mœurs du pays.

On comprend avec quelle rigueur le souverain devait alors veiller au maintien de la décence et de la chasteté dans l'intérieur de sa maison, car il se trouvait, en quelque sorte, responsable des scandales qui avaient un si funeste résultat, puisque les citoyens semblaient invités à copier les vices dont on les rendait témoins. Souvent, il est vrai, la calomnie, ardente et prompte à répandre son venin sur

tout ce qui brille, s'attaquait injustement à quelques réputations irréprochables; mais, si c'était assez pour amuser la malice du vulgaire, cela ne suffisait pas pour l'autoriser à se jeter dans les excès qu'il condamnait comme de honteuses exceptions. Ainsi, à la cour de Louis IX, où les mœurs étaient aussi régulières que pouvait les faire la rigidité du saint roi, la calomnie avait osé porter atteinte à la bonne renommée de sa mère, et, pourtant, ce ne fut pas Thibaut, comte de Champagne, qui décria ainsi la reine Blanche de Castille. On savait bien que la passion du *gentil* comte de Champagne ne causait aucun préjudice à l'honneur conjugal du roi Louis VIII; c'était, de la part du comte, une affaire de trouvère : il avait choisi pour sa dame la reine Blanche, et il composait, pour elle, des chansons amoureuses qu'il faisait écrire sur les murailles de ses châteaux de Troyes et de Provins, et qu'il chantait lui-même en s'accompagnant de la *rote* ou de la vielle; mais tout se bornait là, et le peuple le savait bien. Mais la reine Blanche, si pieuse et si austère qu'elle fût, passait pour avoir des relations moins innocentes avec le cardinal Romain, légat en France. Or les écoliers de l'Université de Pâris, qui avaient eu à se plaindre de l'intervention de la cour de Rome dans leurs querelles avec l'autorité ecclésiastique, se vengèrent du Légat, en le chansonnant dans ce distique léonin, que Mathieu Pâris nous a conservé dans sa Chronique :

> Heu! morimur strati, vincti, mersi, spoliati!
> Mentula Legati nos facit ista pati!

Les prétendues amours du Légat avec Blanche de Castille n'eurent pas d'autre effet moral sur le *populaire*, qui avait sous les yeux, comme un imposant contraste, la *prudhommie* du jeune roi, la sévérité de ses *établissements*, et la vertueuse école de son entourage.

Sous les successeurs de Louis IX, la cour de France conserva les traditions d'honnêteté qu'elle devait surtout au règne de ce pieux monarque. Les différents rois qui se succédèrent, depuis Philippe le Hardi jusqu'à Charles V, se firent un point d'honneur, selon une vieille expression consacrée, de ne point entacher l'éclatante pureté des Lis; ils furent sinon austères dans leurs mœurs, du moins très-rigides à l'égard des mœurs de leur cour. Ainsi, comme nous l'avons vu, Philippe le Bel n'épargna pas ses trois brus, les héroïnes de la tour de Nesle, et leur emprisonnement, suivi sans doute d'un procès à huis clos, prouva au peuple que le manteau fleurdelisé n'était pas fait pour couvrir la Prostitution. Philippe le Bel donnait ainsi, aux dépens de sa propre famille, satisfaction aux sentiments moraux de ses sujets, qui perpétuèrent le souvenir des horribles débauches de Marguerite de Bourgogne, par une chanson dont le refrain est arrivé jusqu'à nous dans la bouche des nourrices et des enfants. On raconte

que les écoliers, qui passaient devant la tour de Nesle pour se rendre au Pré-aux-Clercs, lieu ordinaire de leurs promenades et de leurs ébats, chantaient à voix basse : *La Tour, prends garde de te laisser abattre!* Cependant cette tour, qui avait été le théâtre des orgies de trois princesses ou d'une seule, que l'histoire n'a pas suffisamment désignée entre les trois, ne fut abattue qu'au milieu du dix-septième siècle.

La cour de Charles V n'était pas moins recommandable que celle de saint Louis, et l'on peut supposer qu'elle exerça une salutaire influence sur les mœurs publiques ; car non-seulement le sage roi avait pris soin d'y entretenir les vertus qui découlent de la *noblesse de corage,* mais encore il avait voulu que les dames de Paris eussent de fréquents rapports avec les dames de la cour, afin qu'elles devinssent plus parfaites, en s'efforçant mutuellement de se surpasser dans le bien. Christine de Pisan dit que les *femmes d'estat de Paris* étaient mandées à l'hôtel Saint-Pol, quand le roi ou la reine y tenait *cour plénière;* la reine, qui était belle, bonne et gracieuse, les recevait courtoisement : on dansait, on chantait, on faisait joyeuse chère, mais tout se passait « pour l'honneur et révérence du roy. » L'historiographe des *faits et bonnes mœurs* de Charles V nous fait observer que, de la noblesse de cœur, naissent les bonnes mœurs et les actions vertueuses, l'éloignement de toutes mauvaises habitudes et *œuvres vilaines*,

l'abondance des grâces, la louange, l'honneur, l'amour, la courtoisie, la charité, la paix et la tranquillité.

Mais, à la mort du roi, l'aspect de la cour changea tout à coup, comme si la pudeur et la chasteté avaient suivi Charles V dans la tombe. Le jeune roi Charles VI et surtout son frère Louis, duc d'Orléans, étaient impatients de plaisirs, et ils ne furent que trop encouragés dans leurs penchants libertins par leurs quatre oncles, les ducs d'Anjou, de Bourbon, de Bourgogne et de Berry, qui avaient supporté avec contrainte la tyrannie morale de leur vertueux frère. Tous les historiens s'accordent à dire que la Prostitution sembla s'être déchaînée sur la cour de France depuis le mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière. Nous avons déjà parlé (t. IV, p. 314) des épouvantables désordres qui signalèrent le fameux tournoi de Saint-Denis, en 1389. « Ces joutes, d'après l'expression pittoresque d'un contemporain, devinrent des passes de lubricité (*lubrica facta sunt*). » Dans la dernière nuit de la fête, tout le monde se masqua, et cette mascarade favorisa d'étranges déportements; on avait commencé par des postures indécentes, on en vint à des actes de débauche, et, si l'on en croit le chroniqueur, il n'y eut presque personne qui ne trouvât à se contenter, « aussi bien les filles et les femmes, que les hommes. » Ce fut, dit-on, dans le vertige de cette nuit-là, que le duc d'Orléans put rencontrer

sous le masque Isabeau de Bavière, femme du roi, son frère, et Marguerite de Bavière, femme de son cousin, Jean de Bourgogne. « Et estoit commune renommée, dit Jean Juvénal des Ursins dans son *Histoire de Charles VI*, que desdites joûtes estoient provenues des choses deshonnestes en matière d'amourettes, et dont depuis beaucoup de maux sont venus. »

Le duc d'Orléans était un débauché qui ne se lassait pas de séduire toutes les femmes qu'il convoitait. Il ne se bornait pas aux grandes dames; il faisait enlever des filles de basse condition, et il en triomphait de gré ou de force. Du Haillan rapporte que ce prince avait dans son hôtel Barbette une chambre toute remplie des portraits de ses maîtresses : le portrait d'Isabeau de Bavière s'y trouvait à côté de celui de sa parente, Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne. Le duc Jean-sans-peur pénétra dans cette chambre et y vit le portrait de sa femme; il jura de se venger, et, peu de temps après, il assassinait le duc d'Orléans, à deux pas de son hôtel, dans la rue Barbette. Louis d'Orléans, qui avait pourtant une épouse si digne d'affection et de respect, cette belle et gracieuse Valentine de Milan dont aucun nuage n'a terni la réputation, fut constamment l'âme des *ébattements* et des *folâtreries* de la cour, depuis la démence de son frère comme auparavant. Il n'était que trop bien secondé par la reine, qu'il avait débauchée et qui en débaucha bien

d'autres à son tour. Les mascarades faisaient alors le principal divertissement de la cour, et ceux qui y figuraient « en masque et en habits dissolus » avaient recours à ce déguisement pour « jouir de leurs amours. » Une mascarade de cette espèce, au carnaval de 1393, se termina d'une manière tellement sinistre, que les compagnons de débauche du roi y virent un avertissement du ciel et se tinrent pour convertis pendant quelques jours.

Ce terrible ballet des Ardents a jeté comme une sombre lueur sur tout le règne de Charles VI, qui retomba en démence à la suite de l'événement. C'était un bal qui se donnait à l'hôtel Saint-Pol, en l'honneur du mariage d'une dame d'honneur de la reine. La mariée avait eu déjà trois maris, et, selon un vieil usage très-répandu en France, il s'agissait de livrer aux épreuves d'un charivari cette veuve qui convolait en quatrièmes noces. « C'est un usage ridicule, dit le chroniqueur anonyme de Saint-Denis, et contraire à toutes les lois de la décence et de l'honnêteté. » Mais néanmoins on avait coutume de faire droit à l'usage, en se déguisant avec des habits et des masques immodestes et en poursuivant de propos obscènes (*ignominiosa verba*) les deux époux, qui subissaient mille avanies. Le roi et cinq seigneurs de sa cour devaient être cette fois les acteurs du charivari. Ils se vêtirent, de la tête aux pieds, d'un costume de toile, étroitement serré, sur lequel on avait collé des étoupes avec de la poix;

ils entrèrent ensuite dans la salle avec d'horribles cris, et coururent de tous côtés avec des gestes indécents; puis, ils dansèrent la sarrasine d'une si furieuse façon, qu'ils avaient l'air de démons. Le duc d'Orléans prit une torche et la jeta sur ces diables, qui s'enflammèrent à la fois : ils étaient enchaînés l'un à l'autre, et ils furent brûlés vifs, à l'exception du roi, qui parvint à rompre sa chaîne et qui se cacha sous la robe de la duchesse de Berry. Le chroniqueur fait un affreux tableau de la mort de ces malheureux : « Le feu, dit-il, consuma aussi les parties inférieures de leurs corps, et leurs membres virils (*genitalia cum virgis virilibus frustatim cadentia*), qui tombaient par lambeaux, inondèrent de sang le plancher de la salle. » (Traduction de M. Bellaguet : *Chron. du Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 69.) Charles VI fut sauvé miraculeusement, et il en remercia Dieu dans une procession solennelle où les princes allèrent nu-pieds, de la porte Montmartre à Notre-Dame.

La maladie du roi suspendit les fêtes et non les débordements de la cour. La reine et son amant le duc d'Orléans les protégeaient, en leur assurant l'impunité. Cependant, pour avoir l'air d'obéir à l'indignation publique, on fit une justice exemplaire de deux moines augustins, qui s'étaient présentés pour guérir le roi et qui n'avaient garde d'exécuter leur promesse : ces moines souillaient l'hôtel royal des Tournelles, où on les avait logés, par l'entre-

mise d'infâmes lénons (*per lenones infames*); ils portaient le déshonneur dans les familles, et commettaient de continuels adultères qu'ils payaient avec l'argent du roi. Ces hypocrites furent dégradés, après avoir avoué leurs turpitudes, et décapités sur la place de Grève. Ils eurent pour vengeur un moine de leur ordre nommé Jacques Legrand (*Jacobus Magnus*), qui vint prêcher devant la reine, trois ou quatre ans plus tard : « Je voudrais, dit-il, noble reine, ne rien dire qui ne vous fût agréable; mais votre salut m'est plus cher que vos bonnes grâces, je dirai donc la vérité. La déesse Vénus règne seule à votre cour; l'Ivresse et la Débauche (*commessacio*) lui servent de cortége et font de la nuit le jour, au milieu des danses les plus dissolues. Ces maudites et infernales suivantes, qui assiégent sans cesse votre cour, corrompent les mœurs et énervent les cœurs. » Passant ensuite au luxe des vêtements, que la reine avait surtout contribué à introduire, il le censura énergiquement : « Partout, noble reine, s'écria-t-il avec véhémence, on parle de ces désordres et de beaucoup d'autres qui déshonorent votre cour. Si vous ne voulez pas m'en croire, parcourez la ville sous le vêtement d'une pauvre femme, et vous entendrez ce que chacun dit ! »

Isabeau de Bavière eut peine à dissimuler sa colère; mais les demoiselles de sa suite s'approchèrent du prédicateur, et lui dirent qu'elles étaient étonnées de son audace : « Et moi, leur répondit

Jacques Legrand, je suis bien plus étonné que vous osiez commettre d'aussi méchantes actions et même de pires, que révélerai pleinement à la reine, quand il lui plaira de m'entendre! » Un des officiers de la reine crut fermer la bouche à cet insolent : « Si l'on m'en croyait, dit-il, on jetterait à l'eau ce misérable. — Oui, sans doute, reprit hardiment le moine, il ne faudrait qu'un roi aussi méchant que toi pour ordonner un pareil crime. » Le roi parut très-satisfait des dures remontrances que le fougueux prédicateur avait adressées à Isabeau; mais il n'intervint lui-même qu'une seule fois dans les scandaleuses galanteries de la reine, ce fut en 1419, peu d'années avant sa mort, lorsqu'il fit juger et exécuter le chevalier Louis de Bourdon, qui passait pour être l'amant et le favori de *madame Isabeau*, comme on disait dans le peuple. « La reine, raconte le chroniqueur, avait mandé auprès d'elle un grand nombre d'hommes d'armes, qu'elle plaça sous le commandement des sires de Graville, de Giac et de Bourdon. Ces chevaliers, qui étaient chargés spécialement de veiller nuit et jour à sa sûreté, ainsi qu'à celle des dames de la cour, tenaient une conduite indigne de leur noblesse. Enrichis par les bienfaits de la reine, ils n'avaient pas craint de fouler aux pieds l'honneur de la chevalerie, et avec l'aide de leurs proxénètes (*lenonum nutibus continuatis et blanditiis impudicis*), ils étaient parvenus à séduire quelques dames de haute condition. Ce commerce adultère,

auquel ils se livraient sans cesse et sans rougir, même pendant la semaine sainte, avait soulevé l'indignation des grands de la cour, qui conseillèrent au roi de faire un exemple. Voilà pourquoi Louis de Bourdon fut arrêté et emprisonné dans la tour de Montlhéry; puis, ramené à Paris et noyé secrètement, la nuit, dans la Seine, pour que le peuple ne parlât plus de son crime (*ne super ejus scelere vulgus amplius loqueretur*).

Charles VI, dans les premières années de son règne, avait eu des maîtresses *à la foule*, qui se disputaient ses préférences. Le maréchal de Boucicaut dit, à ce propos, que « la vue de tant de nobles et belles dames accroist le courage et la volonté d'estre amoureux. » Mais, du jour où il entra en frénésie, les médecins mirent ordre à l'abus qu'il faisait de ses forces physiques, et on éloigna de lui toutes les occasions illégitimes de dépenser sa prodigieuse ardeur érotique. La reine, dans ces circonstances délicates, se refusait aux devoirs que voulait lui rendre le pauvre roi en démence, elle s'échappait du lit ou repoussait avec dédain les caresses de son époux; celui-ci, furieux et outragé, se permettait quelquefois de la frapper. Ce fut pour se soustraire à ces exigences conjugales, que madame Isabeau imagina de choisir une victime qui se prêterait sans résistance au bon plaisir du roi. Cette victime se nommait Odette de Champdivers; elle était probablement de bonne maison, et le peuple, qui la plai-

gnait, sans lui faire honte du rôle qu'elle avait accepté, la surnommait la *petite reine*. Odette couchait au pied du lit du roi, et quand elle entendait commencer la *riote* entre Charles VI et sa femme, elle se glissait dans la couche royale, pendant que Isabeau de Bavière en sortait. Le roi ne paraissait pas s'apercevoir qu'il y eût à ses côtés une autre femme que la reine, et pourtant il cessait de la battre, et il retrouvait parfois la raison dans les bras de la *petite reine*. Celle-ci employait son influence auprès du malheureux roi, pour le forcer à changer de linge et à se soumettre à des ablutions nécessaires de propreté.

On a supposé, avec quelque apparence de probabilité, que la démence du roi était la conséquence naturelle des excès, auxquels il s'était livré dans sa jeunesse. Cependant son frère, le duc d'Orléans, qui avait eu *autant de maîtresses qu'il y a de jours en l'an,* pour nous servir de l'expression pittoresque du petit peuple à cette époque, ne donna jamais de symptômes de folie. Il ne se piquait pas, d'ailleurs, d'être un modèle de prudence et de raison; il se permettait même des *gaîtés* qui témoignaient de son imaginative en fait de libertinage. Sauval, dans ses *Amours des rois de France*, a raconté l'aventure de la dame de Canny, comme une preuve du dévergondage des mœurs de la cour de Charles VI; mais nous ignorons la source originale où l'historien des *Antiquités de Paris* a puisé son récit, et nous croyons que la

tradition en a fourni les détails, sinon le fait principal. Le duc d'Orléans aimait passionnément la dame de Canny; le mari de cette dame ne soupçonnait rien de cette intrigue, qui faisait l'entretien de tout le monde, non-seulement à la cour, mais dans le public. Un matin, le duc et sa maîtresse, qui avaient passé la nuit ensemble, entendirent la voix du sire de Canny qui demandait à voir le prince. Celui-ci ordonna qu'on le fît entrer; mais auparavant il avait caché sous le drap et la couverture le visage de la dame. Le sire de Canny ayant été introduit, le duc offrit de lui montrer le plus beau corps qu'il eût jamais vu, à condition toutefois qu'il ne chercherait pas à connaître la personne qui était dans le lit. Là-dessus, Louis d'Orléans découvre cette femme toute nue et permet au pauvre mari de la considérer à son aise, de l'admirer dans ses plus secrètes beautés et même de la toucher, pour mieux apprécier ce qu'elle vaut. Canny est charmé de ce qu'il voit; son admiration s'exprime avec une chaleur qui fait rire aux larmes le duc d'Orléans. On riait aussi sous la couverture. La nuit suivante, le sire de Canny, qui partage le lit de sa femme, ne se lasse pas de lui décrire ce qu'il a vu; et la femme, de rire des transports qu'elle ne se vante pas d'avoir inspirés. Elle en rit encore le lendemain avec son amant. Toute la cour se divertit de l'aventure, qui ne fut un mystère que pour le mari trompé et *cocquard*.

La cour de Charles VII, du moins dans les premiers temps, ne différait pas de celle de son père; il était même plus ardent pour le plaisir, que Charles V ne l'avait jamais été; mais le plaisir, comme il l'entendait, consistait moins en orgies licencieuses qu'en galanteries et en *folâtres ébattements;* c'était de la vraie chevalerie, quoique plus raffinée et plus relâchée que celle du siècle précédent; il ne donnait pas l'exemple de la débauche à ses courtisans, car il comprenait l'amour des dames à la façon des anciens chevaliers et il accompagnait ce *parfait amour,* de tournois, de joutes, d'*emprises* et de fêtes chevaleresques. Les Anglais étaient maîtres de son royaume, et le roi d'Angleterre régnait à Paris, tandis que Charles VII, dans sa petite cour de Bourges, ne songeait qu'à rompre des lances en l'honneur des dames, à lire des romans. à danser aux chansons et à chasser *au vol et à courre.* Il avait une maîtresse et il n'en eut jamais d'autre, depuis qu'il en devint éperdument amoureux. La belle Agnès Sorel était d'abord attachée à la maison de la reine Marie d'Anjou, et pendant les cinq premières années que la *demoiselle de Fromenteau,* comme on l'appelait à la cour, passa auprès de la reine, on ignora qu'elle avait captivé le cœur du roi. Ce secret fut révélé par la faveur, dont jouit tout à coup la famille Sorel ou Soreau, et par les « grans et excessifs atours de robes fourrées, de colliers d'or et de pierres précieuses, » que cette demoiselle ne

craignit pas de porter dans les cérémonies, où elle éclipsait par le luxe de sa toilette les plus nobles dames. Alors, dit Monstrelet dans sa Chronique, « il fut commune renommée que le roy la maintenoit en concubinage. » Agnès Sorel paraît avoir été plus jolie que belle, plus séduisante qu'imposante; son caractère était enjoué et sa conversation divertissante (*lepida et faceta*, dit le chroniqueur Gaguin). La passion de Charles VII pour la belle Agnès ne fut donc pas indigne d'un roi de France, si l'on considère que cette passion décida seule le *petit roi de Bourges* à reconquérir sa couronne et à chasser de France les Anglais. Un jour que Charles consultait un astrologue sur la destinée d'Agnès, l'astrologue répondit que cette belle demoiselle devait être longtemps aimée d'un grand et puissant monarque. Aussitôt Agnès se lève, et saluant le roi : « Sire, lui dit-elle gravement, je vous supplie de permettre que je m'en aille à la cour du roi Henri, car il faut bien que je remplisse ma destinée. C'est le roi anglais que la prédiction m'ordonne de servir; aussi bien est-il déjà le vrai roi de France, tandis que vous êtes à peine le roi de Bourges. » Charles VII fut frappé de la justesse du reproche que lui adressait une si belle bouche, il eut honte de son abaissement, et, pour plaire à Agnès, pour être estimé d'elle, il n'eut pas de repos, que la France ne fût délivrée de l'oppression des Anglais, et qu'il ne se fût fait sacrer à Reims.

Le service qu'Agnès avait rendu à la royauté des lis et à la France méritait bien d'effacer ce qu'il y eut d'illégitime dans sa liaison avec Charles VII. François Ier voulut réhabiliter la mémoire d'Agnès, par ce quatrain, qui est un document historique à l'appui de la tradition :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause estant la France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloistre ouvrer
Close nonnain ou bien devot hermite.

Mais l'opinion des contemporains n'était pas aussi favorable à la belle Agnès, qui ne pouvait, quoi qu'elle fît, se relever de l'abjection d'une prostituée, vis-à-vis de la morale publique. Quand elle osait paraître en public, la foule se pressait sur son passage, mais on ne lui épargnait pas les regards dédaigneux, les quolibets moqueurs et les injures menaçantes. Elle vint une seule fois à Paris, vers la fin d'avril 1448, et elle en partit, peu de jours après, en disant, des Parisiens, « que ce n'estoyent que villains, et que, se elle eust cuidé que on ne luy eust fait plus grand honneur qu'on ne luy en fist, elle n'y eust jà entré ne mis le pié. » Le *Bourgeois de Paris*, qui a consigné dans son journal l'arrivée d'Agnès à Paris, rapporte qu'on « la disoit estre aimée publiquement du roy de France, sans foy et sans loy, et sans vérité à la bonne royne qu'il avoit espousée; et bien apparoist qu'elle menoit aussi

grant estat comme une comtesse ou duchesse, et alloit et venoit bien souvent avec la bonne royne, sans ce qu'elle eust point honte de son péché, dont la royne avoit moult de douleur en son cueur. » Charles VII respectait assez l'opinion, pour ne pas avouer hautement le commerce adultère qui existait depuis dix-huit ou dix-neuf ans entre lui et Agnès; il avait eu d'elle quatre filles, dont trois vivaient et portaient le titre *de France*, comme les enfants légitimes du roi; lors de la naissance de la première de ces quatre filles, laquelle mourut peu de jours après, « Agnès, dit Monstrelet, desclara qu'elle estoit du roy et la luy donna comme au plus apparent; mais le roy s'en est toujours excusé et n'y clama oncques rien. Elle le pouvoit bien avoir emprunté d'ailleurs. » Mais Charles VII reconnut ses trois autres bâtardes, qui furent bien apanagées et bien mariées sous le règne de Louis XI. On doit croire, cependant, que, du vivant de leur père, elles n'avaient pas paru à la cour, et que leur naissance était même à peu près ignorée, puisque des historiens, tels que Jean Chartier et Enguerrand de Monstrelet, ont osé soutenir que rien n'était plus innocent que la liaison d'Agnès Sorel avec le roi : « L'amour que luy monstroit le roy, dit Monstrelet, n'estoit que pour les folies, esbattemens, joyeusetez et langage bien poly qui estoit en elle. » Si Charles VII se défendait d'avoir une maîtresse en titre d'office, ce sentiment de pudeur de sa part prouve qu'il sen-

tait la nécessité pour un roi de donner l'exemple des bonnes mœurs, et qu'il ne voulait pas que sa cour fût décriée comme un repaire de Prostitution. On peut induire de là que cette cour s'était amendée, surtout dans les dernières années de la vie du roi, qui devint, en vieillissant, triste, morose et solitaire.

Le peuple de Paris se rappelait toujours avec horreur le ballet des Ardents, et les mascarades obscènes qui avaient eu pour théâtres les hôtels du roi, de la reine et des princes; il s'était fait sans doute de ces passe-temps de cour une idée tout à fait exagérée, car il vit, dans les malheurs qui désolèrent le règne de Charles VI, une punition des impiétés et des infamies que ce malheureux roi avait autorisées de son exemple. Il est assez probable, toutefois, que les mascarades, à cette époque, n'étaient pas de simples déguisements inventés pour la récréation des yeux; ces déguisements avaient toujours quelque chose d'impudique : tantôt certaines parties du corps, que la pudeur invite à dissimuler, se trouvaient mises en évidence, sinon découvertes; tantôt le masque lui-même offrait, au lieu des traits de la physionomie humaine, les attributs monstrueux du sexe masculin; tantôt la marotte ou *momon*, qui était inséparable du masque, représentait une figure priapique; tantôt les oripeaux dont se couvrait le *porteur de momon* étaient tout bariolés d'images et de devises indécentes. Ce n'est pas tout, ces habits *dissimulés* et *dissolus* étaient, pour les hommes

qui s'en affublaient, des moyens de satisfaire leurs passions, sans être reconnus ; de là, des femmes violées ou insultées. Les amoureux qui étaient d'intelligence se servaient aussi de ces masques et de ces travestissements, pour communiquer ensemble et pour en venir aux dernières privautés, sous les yeux d'un père ou d'une mère, d'un mari ou d'une épouse, en face de toute la cour.

Ce n'était pourtant pas la cour qui avait imaginé ces mascarades : elle n'avait fait que les imiter de celles de la fête des Fous, qui fut célébrée, au moyen âge, dans la plupart des églises et des couvents de la chrétienté, et qui descendait en ligne directe des saturnales du paganisme. Cette fête des Fous n'avait pas encore disparu au quinzième siècle, malgré les efforts de l'épiscopat, qui cherchait en vain à la détruire depuis l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules. Grégoire de Tours, dans son *Histoire des Francs* (liv. X, ch. 16), mentionne un arrêt épiscopal rendu contre les religieuses de Poitiers qui avaient célébré les *barbatoires*. On appelait ainsi la fête des Fous, à cause des masques à barbe, hideux et fantastiques, dont les acteurs de cette fête se couvraient le visage. « Le 1er janvier, jour de la Circoncision, la cathédrale de Paris était envahie par une foule de gens masqués, qui la profanaient par des danses immodestes, des jeux défendus, des chansons infâmes, des bouffonneries sacriléges et par mille excès de toute espèce jusqu'à

l'effusion du sang. Les prêtres et les clercs étaient les instigateurs et les complices de ces scandaleuses mascarades, qui se répandaient par les rues et jetaient le désordre dans toute la ville. » (Voy., dans *le Moyen âge et la Renaissance*, le chap. de la *Fête des Fous*, par P. Lacroix.) L'évêque Eudes de Sully eut beau menacer d'excommunication quiconque, prêtre ou laïque, prendrait part à ces honteuses orgies, qui se renouvelaient chaque année sous le nom de *liberté de décembre;* la fête des Fous ne fut célébrée qu'avec plus de fureur et d'éclat, dans son église. Il fallut enfin que l'autorité civile vînt en aide à l'autorité ecclésiastique, pour faire cesser ou plutôt pour restreindre des excès, qui ne se bornaient pas à l'élection d'un pape ou d'un évêque des Fous, par ceux qui s'intitulaient ses *suppôts*, et qui se soumettaient à ses joyeuses prescriptions pendant toute la durée de son mandat folâtre. Cependant cette fête des Fous, si variée dans ses noms, dans ses coutumes et dans sa liturgie burlesque, ne fut définitivement supprimée en France, qu'au milieu du dix-septième siècle.

Le peuple prenait un singulier plaisir aux *montres* grotesques qui étaient l'accessoire obligé de toutes ces fêtes carnavalesques; le peuple a toujours aimé l'extraordinaire, et il quittait tout, travaux et affaires, pour voir passer dans la rue une cavalcade d'hommes bizarrement vêtus et masqués. Si la police n'était pas intervenue dans l'intérêt de l'ordre pu-

blic, les masques et les travestissements se fussent multipliés avec les crimes et les désordres qu'ils ne favorisaient que trop. Il y eut, pour les défendre, de nombreux édits des rois et des parlements. On se fait une idée des indécences qui se commettaient sous prétexte de mascarades, en lisant ce passage dans Sauval : « Présentement, à la fin de l'année (décembre 1502), les masques ne courent plus les rues déguisés en foux, tenant en main des bastons farcis de paille ou de bourre et faits comme des priappes, dont ils frapoient tout ce qui se rencontroit en leur chemin. » (*Antiq. de Paris*, liv. XII, p. 651.)

Une des variantes les plus licencieuses de la fête des Fous s'était établie, au quatorzième siècle, en Normandie, notamment à Evreux et à Rouen : les *gens de Conardie*, confrères de Saint-Barnabé, élisaient un chef, nommé l'*abbé des Conards*, qui visitait ses États, monté sur un âne, coiffé d'un coqueluchon vert à houppes, brandissant sa marotte comme un sceptre, et entouré de ses *conards*. Cet abbé des Conards appelait à son tribunal toutes les causes graveleuses, prononçait des arrêts en matière *conardante*, et tirait ses arguments du célèbre *Évangile des Connoilles*, vieux et naïf répertoire de sales équivoques et d'aphorismes libres. L'indécent abbé conserva sa juridiction gaillarde dans la ville de Rouen, jusqu'à la fin du seizième siècle, où il fit encore la *montre* de ses sujets, qui s'appelaient les *conards* et

non les *cornards*, comme on a essayé de les rebaptiser pour la décence de l'étymologie, et qui ne s'offensaient pas d'être appelés *Innocents* par les honnêtes gens, qui craignaient de souiller leur bouche d'un mot grossier. *Conard* (*conardus*) était synonyme de *sot* ou *fou* (*stultus* et *fatuus*); mais ce vilain synonyme, qui porte avec lui le stigmate de son origine populaire, s'explique naturellement par un proverbe, que l'auteur du *Moyen de parvenir* n'a pas oublié de recueillir dans le vieil arsenal de la joyeuseté gauloise : on disait alors, et on dit peut-être encore aujourd'hui dans la langue ordurière des halles : *sot comme un c....*

Cette fête extravagante des Innocents ou des Conards avait sans doute donné naissance à un usage très-impertinent, qui eut cours en France, chez la plus haute noblesse comme dans le bas peuple, pendant les quinzième et seizième siècles. Il n'y a que les poëtes et les conteurs qui fassent allusion à cet usage ; mais, à la manière dégagée dont ils en parlent, on doit croire que personne n'y trouvait à redire ni à s'en plaindre. Voici comment l'abbé Lenglet-Dufresnoy, dans ses Notes sur les œuvres de Clément Marot (édit. in-12, t. III, p. 97), explique l'usage en question : « Les jeunes personnes qu'on pouvoit surprendre au lit, le jour des Innocents (28 décembre), recevoient sur le derrière quelques claques, et quelquefois un peu plus, quand le sujet en valoit la peine. Cela ne se pratique plus

aujourd'hui : nous sommes bien plus sages et plus réservez que nos pères. » Lenglet-Dufresnoy écrivait ceci en 1730 ou 1731, et cinquante ans auparavant, le mot, sinon la chose, était encore en vogue; car on lit, dans le Dictionnaire de la langue française, par Richelet : « *Donner les innocents à quelcun* (*Aliquem virgis excipere*), c'est-à-dire lui donner sur les fesses, le jour des Innocents, et cela pour rire seulement. » Clément Marot, dans l'épigramme qui a mérité une note un peu leste de son éditeur, nous fait entendre que le jour des Innocents n'était souvent qu'un prétexte innocent, pour amener un résultat qui ne l'était pas.

Très-chere sœur, si je sçavois où couche
Votre personne au jour des Innocents,
De bon matin je yrois à vostre couche
Veoir ce corps gent, que j'aime entre cinq cens.
Adonc, ma main, vu l'ardeur que je sens,
Ne se pourroit bonnement contenter,
Sans vous toucher, tenir, taster, tenter,
Et si quelcun survenoit d'avanture,
Semblant ferois de vous innocenter :
Seroit-ce pas honneste couverture?

La *très-chère sœur,* à qui Clément Marot s'adressait avec tant de familiarité, n'était autre, si l'on en croit les commentateurs et la tradition, que la Marguerite des Marguerites, sœur de François I[er], la belle et séduisante reine de Navarre. On peut induire de là que le jeu des Innocents, tel qu'il se jouait à la cour, rapprochait les distances et ne tenait

aucun compte de l'étiquette. Ce jeu-là sauvait les apparences et cachait bien des mystères sous *honnête couverture*, selon l'expression marotique. Brantôme, dans ses *Dames galantes*, cite, à ce sujet, une grande dame, qui se fit estimer pendant quarante ans « la plus femme de bien du pays et de la cour, » et qui, « estant veuve, vint à estre amoureuse d'un jeune gentilhomme, et ne le pouvant attraper, au jour des Innocents vint en sa chambre, pour les luy donner; mais le gentilhomme les luy donna fort aysément, qui se servit autre chose que de verges. »

Il est facile d'apprécier l'état de dépravation morale dans lequel était tombée la cour de France, lorsqu'elle adoptait de pareils usages, qui avaient pris naissance dans les derniers rangs du peuple; mais nous verrons bientôt que cette dépravation fut poussée encore plus loin sous le règne des Valois, où les mœurs italiennes arrivèrent à la cour avant Catherine de Médicis. Au reste, le jeu des Innocents n'était pas le plus scabreux de ceux qui se jouaient avec les demoiselles d'honneur de la reine. Ces demoiselles se trouvaient placées, dès leur jeune âge, à une école de dangereuse galanterie qui les amenait naturellement à la Prostitution. On ne leur épargnait pas plus les spectacles indécents que les paroles obscènes. Il y avait une foule de *joyeusetés*, les plus crues, les plus grossières du monde, qui étaient sans cesse offertes à l'imagination des jeunes

gens; tout ce que la liberté galloise ou gauloise a créé de *rencontres* facétieuses, d'équivoques libertines, de jeux de mots effrontés et de contes à rire, passait et repassait dans les entretiens de la cour. Nous n'oserions pas, par exemple, extraire des *Advineaux amoureux* les audacieuses énigmes qu'on donnait à deviner aux dames de la cour de Bourgogne. Il faut lire les *Cent nouvelles nouvelles du bon roi Louis XI,* pour se représenter ce que pouvait être la démoralisation de la cour de France, au quinzième siècle; mais un seul usage, plus impudent peut-être que le jeu des Innocents, un usage reçu et autorisé partout, chez les rois comme chez les gueux, fera mieux comprendre à quel degré de relâchement en était venue la moralité publique. Tout mariage, fût-ce celui d'un prince, donnait lieu à une bien scandaleuse comédie, qui eût été à peine pardonnable dans un pays de sauvages ou dans une cour des Miracles.

Dès que les deux époux étaient entrés dans la chambre nuptiale, tous ceux qui avaient assisté à leurs noces, jeunes et vieux, fous et sages, se mettaient en campagne pour voir et pour entendre ce qui allait se passer entre les époux. Ce n'étaient pas, comme chez les anciens, des enfants qui agitaient des noix, en chantant : Hymen! ô Hyménée! C'était un complot général, qui avait pour objet de trahir les mystères de la couche conjugale. Les uns se collaient aux fentes de la porte, les autres se

cramponnaient aux fenêtres; ceux-ci sapaient la muraille pour y faire une ouverture, ceux-là perçaient le plafond. On ne se proposait pas seulement de s'emparer des secrets du lit des époux, on cherchait souvent à leur ôter le courage d'être à eux-mêmes. Tout ce qui avait pu être surpris par les yeux et les oreilles de ces argus, devenait l'aliment de la curiosité et de la malice des *gens de la noce*. On comprend que cet usage indiscret se soit établi dans les campagnes chez des paysans peu délicats, mais on est étonné de le trouver plus répandu à la cour que partout ailleurs. C'était une sorte de tribut, que les mariés payaient au libertinage de leurs amis. Chaque cri, chaque plainte de l'épousée, provoquait, de la part des assistants, une salve de bravos en l'honneur du mari.

Clément Marot, qui assistait au mariage de madame Renée de France, fille du roi Louis XII, avec le duc de Ferrare, Hercule d'Est, en juillet 1528, fait allusion à ce bel usage, dont la princesse ne fut sans doute pas exempte. Il nous apprend, dans son *Chant nuptial*, que les dames n'étaient pas moins curieuses que les hommes, à l'égard des épisodes d'une nuit de noces.

Vous qui souppez, laissez ces tables grasses:
Le manger peu vaut mieux pour bien danser.
Sus, ausmosniers, dictes vistement Graces;
Le mari dict qu'il se faut avancer.
Le jour luy fasche, on le peut bien penser.
Dansez, dansez! et que l'on se deporte,

Si m'en croyez, d'escouter à la porte
S'il donnera l'assault sur la my-nuict.
Chaut appetit en tels lieux se transporte :
Dangereuse est la bien heureuse nuict.

Elle était probablement aussi dangereuse pour les dames et les demoiselles qui y allaient chercher des instrucions spéciales, que pour l'épousée, qui y jouait un rôle d'autant plus difficile que chacune de ses paroles était répétée par de malicieux échos. On ne doit pas s'étonner, d'après cela, de la multitude de contes gras, d'épigrammes plaisantes et de bon mots, que la *nuit bien heureuse* a fournis à nos pères. Toutes ces histoires, naïves ou grossières, étaient prises sur le fait; on les recueillait avec un soin tout particulier, et on en faisait l'entretien ordinaire du lendemain des noces. Brantôme n'a pas oublié ce chapitre dans ses *Dames galantes*, où il dit que le soir des noces « chascun estoit aux escoutes, à l'accoustumée. »

Ce jour-là ou cette nuit-là, où tout se passait, pour ainsi dire, devant témoins, comme le contrat de mariage, avait de quoi épouvanter les nouveaux mariés. Il s'agissait de ne pas faire de faute, suivant le dicton d'une habile qui avait expérimenté les hasards et les périls de la situation. Le mari jouait souvent gros jeu, car il avait, en quelque sorte, à faire preuve de la virginité de sa femme. Celle-ci pouvait être fort embarrassée de paraître ce qu'elle n'était pas : il fallait quelquefois en venir à

des aveux bien pénibles; mais, comme dit Brantôme, « il y a cent autres remèdes qui sont meilleurs, ainsy que le scavent très-bien ordonner, inventer et appliquer ces messieurs les médecins, scavans et experts apothicaires. » Voici un de ces remèdes, que Brantôme tenait d'un empirique : « Il faut, dit-il, avoir des sangsues et les mettre à la nature, et faire par là tirer et sucer le sang, lesquelles sangsues, en suçant, laissent et engendrent de petites ampoules et fistules pleines de sang, si bien que le gallant mary, qui veut le soir des nopces les assaillir, leur creve ces ampoules d'où le sang en sort, et luy et elle s'ensanglantent, qui est une grande joie à l'un et à l'autre, et par ainsy, l'*honor della citadella è salvo.* » Brantôme, au chapitre des cocus, est entré dans des détails encore plus techniques, qui ne sont pas déplacés dans ses *Dames galantes*, et qui pourraient l'être ici, quoiqu'ils tiennent essentiellement à l'histoire de la Prostitution.

Au reste, nous en avons dit assez sur ce sujet épineux, pour qu'on se fasse une idée de l'état des mœurs dans une société, où l'institution qui en fait la base la plus sainte et la plus solide n'était pas même respectée, au moment où le prêtre venait de bénir le lit nuptial. On se demande quelle pouvait être l'innocence des filles, qui étaient, avant l'âge de puberté, initiées à des secrets, que le mariage n'avait plus à leur apprendre plus tard, quand elles se trouvaient attachées pour leur propre compte à cette es-

pèce de pilori obscène qui laissait parfois une flétrissure à leurs maris et à leurs enfants. Le scandale était encore bien plus hardi, plus bruyant, lorsqu'une veuve se remariait; mais là, du moins, au milieu de toutes les *salauderies* du charivari, qui ne connaissait ni bornes ni frein, ce n'était pas la pureté d'une jeune épouse, qu'on livrait en proie aux souillures morales du regard et de la langue des libertins.

CHAPITRE XXX.

SOMMAIRE. — Les Contes du roi Louis XI. — Vie privée des femmes au quinzième siècle. — Marguerite d'Écosse et Jamet de Tillay. — Les *commères* de Louis XI. — Gages des *bonnes femmes*. — La *Chronique scandaleuse*. — La mule du cardinal la Balue. — Le serviteur d'Olivier Ledain. — Le duc d'Orléans et Madame de Beaujeu. — Charles VIII en Italie. — Sa continence. — Procès de Louis XII et de Jeanne de France, sa femme. — Citations de l'interrogatoire des parties. — Anne de Bretagne et la *Cour des dames*. — Louis XII en Italie. — L'*intendio* de Thomassine Spinola. — Les Milanaises. — Le *Doctrinal des dames*, de Jean Marot. — Comparaison entre les Lombardes et les femmes de Paris.

Le Dauphin Louis, fils aîné de Charles VII, fut, dans sa jeunesse, aussi libertin que son grand-père Charles VI l'avait été; il eut un grand nombre de maîtresses qui lui donnèrent plusieurs bâtards, qu'il

ne fit pas difficulté de reconnaître, de doter et de marier, quand il fut sur le trône; suivant la tradition, il jeta aussi quelques enfants dans des familles bourgeoises, où il avait des *commères*, qu'il ne cessa pas de fréquenter en devenant roi; auprès de lui, ses favoris et ses serviteurs ne se piquaient pas de mener une conduite plus régulière, et sa petite cour, en Dauphiné, comme à Geneppe en Brabant, où il chercha un asile contre la colère paternelle, se distingua des cours de France et de Bourgogne, à cette époque, par le relâchement des mœurs et surtout par la dépravation de la plupart de ceux qui la composaient. Il suffit de feuilleter le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles du bon roi Louis XI*, pour se rendre compte de l'esprit de débauche qui animait la gaieté de cette cour, où chacun s'enorgueillissait de ses prouesses galantes et en tenait registre, pour ainsi dire, en les divulguant sous le voile transparent de noms supposés. Le Dauphin encourageait, par son exemple, la licence des conteurs, Antoine de la Sale, le sire de Dampmartin, Jean de la Roche et autres officiers de sa maison, qui, aux veillées du soir, assis sous le manteau d'une vaste cheminée, semblaient disputer de hardiesse dans leurs récits orduriers.

Les femmes, il est vrai, n'assistaient pas à ces veillées; elles vivaient alors fort retirées, dans le mystère de la vie domestique; elles n'avaient aucune relation avec les hommes, en dehors des cérémonies où elles paraissaient en public. Elles pas-

saient le temps à s'occuper de travaux manuels dans l'intérieur du ménage; elles avaient donc moins d'occasions que d'envies de mal faire : elles étaient toutes préparées à l'amour, par la lecture des romans de chevalerie, mais leur vertu se trouvait sauvegardée par l'étiquette qui ne permettait pas d'arriver jusqu'à elles. Ainsi, Marguerite d'Écosse, première femme de Louis XI, fut gravement compromise, par cela seul qu'elle s'était trouvée, sans lumière, dans son appartement, avec ses femmes et deux ou trois gentilshommes. Un de ceux-ci, nommé Jamet de Tillay, se vanta d'avoir obtenu de la dauphine quelque faveur, qui se bornait sans doute à un *doux propos* ou à un serrement de main. La calomnie envenima l'indiscrétion de Jamet de Tillay, et deux ou trois témoins lui attribuèrent des paroles très-injurieuses contre cette princesse, qui, après l'avoir bien accueilli, le tint à distance à cause de son indiscrétion. Selon ces témoins, Jamet aurait dit, en montrant la dauphine, qui « se ceignoit aucune fois trop serrée, aucune fois trop lasche, » et qui passait les nuits à lire ou à faire des rondeaux : « Avez-vous point veu cette dame-là? elle a mieux manière d'une paillarde, que d'une grande maîtresse! » Mais le sire de Tillay, tout en se justifiant d'avoir mal parlé de la dauphine, laissa planer sur elle un soupçon plus grave que les paroles amères qu'il se défendait d'avoir dites; il raconta, dans l'enquête qui eut lieu à ce sujet, après la mort de Marguerite d'Écosse, que cette princesse

se trouvait un soir, « couchée sur sa couche », ayant plusieurs de ses femmes autour d'elle, avant que les torches fussent allumées; messire Regnault, maître d'hôtel de la dauphine et un autre gentilhomme étaient appuyés l'un et l'autre *sur la couche* de Marguerite : on parlait bas dans la chambre, et il y avait des intervalles de silence. Jamet de Tillay, qui entra dans un de ces moments-là, dit vivement à messire Regnault, « que c'estoit grande paillardie à luy et aux autres officiers de ladite dame de ce que les torches estoient encore à allumer. » On s'empressa d'allumer les torches, mais la dauphine fut tellement affligée de la méchanceté de Jamet de Tillay, qu'elle tomba dans une profonde mélancolie et mourut de consomption. Une de ses dames d'honneur, Jeanne de Trasse, rencontrant face à face le sire de Tillay, lorsque la pauvre princesse allait rendre le dernier soupir, ne put s'empêcher de lui dire, en le menaçant : « Ah! faux et mauvais ribauld, elle meurt par toi! » Le bruit courut à la cour, que le sire de Tillay avait été l'amant de Marguerite et que sa jalousie contre un rival lui avait inspiré les paroles piquantes dont la dauphine se sentit mortellement atteinte.

L'histoire a vengé l'honneur de cette princesse, qui était sans doute romanesque, mais fort peu disposée à la galanterie. C'est elle qui, passant dans un verger où le poëte Alain Chartier s'était endormi, s'approcha de lui et le baisa sur la bouche. « Je n'ai pas baisé l'homme, dit-elle aux personnes de sa suite

qui s'étonnaient d'autant plus que maître Alain était l'homme le plus laid de France : j'ai seulement baisé la bouche d'où il est sorti tant de belles choses. » Marguerite était d'une beauté remarquable, mais son mari lui reprochait d'avoir l'haleine fétide ; aussi, comme le dit Comines, fut-il marié avec elle « à son déplaisir, et tant qu'elle vécut il y eut regret. » Quand il l'eut perdue en 1444, il ne songea pas d'abord à prendre une autre femme, quoique la première ne lui eût pas donné d'enfant. Ce ne fut qu'en 1451 qu'il se remaria avec Charlotte de Savoie. Cette princesse n'avait que six ans, le jour de ses noces, et le mariage ne put être consommé que le jour où Charlotte eut atteint l'âge de puberté : elle avait douze ans à peine, lorsqu'elle entra dans le lit de son époux. Celui-ci, en attendant, ne s'était pas ralenti dans ses amours : il fut épris de deux demoiselles nobles Phélise Renard et Marguerite de Sassenage; il eut d'elles trois ou quatre enfants; mais il préférait aux filles de qualité les simples bourgeoises, les filles et les femmes de marchands. Voilà pourquoi il choisit à Dijon Huguette Jacquelin, à Lyon la Gigonne, à Paris la Passefilon; il les entretenait simultanément, il les emmenait dans ses voyages et leur faisait partager sa couche, après de joyeux soupers dont les contes gras faisaient l'assaisonnement. Il ne rougissait pas de se montrer en public avec la Gigonne et la Passefilon, qui étaient bien connues dans le peuple : on les appelait les *commères du roi*, mais leur

honnêteté (c'est le mot dont se sert le chroniqueur Jean de Troyes) les avait fait bien venir de tout le monde, malgré l'emploi peu honorable qu'elles avaient ensemble dans la chambre du roi. Les bourgeois n'étaient pas même fâchés de voir que le dauphin Louis avait préféré de petites bourgeoises à de grandes dames, et ses deux *commères*, la Gigonne et la Passefilon, qui ne s'enorgueillissaient pas de leur prostitution comme Agnès Sorel, n'eurent pas, comme celle-ci, à se plaindre du mauvais accueil des gens de Paris. Nous croyons que les noms de *Gigonne* et de *Passefilon* étaient des sobriquets qui leur avaient été donnés par raillerie, mais rien ne peut nous guider dans la recherche de l'étymologie de ces sobriquets. Elles furent toutes deux mariées sous les auspices de leur royal protecteur et elles firent souche de famille honnête. Longtemps après leur règne de courtisanes, on dansait encore une gigue nommée *la Gigonne* et les femmes portaient leurs cheveux *à la Passefilon*, mais on avait déjà oublié l'origine de cette coiffure et de cette danse.

Malgré le rôle que ces deux femmes jouèrent simultanément auprès du roi et qui paraît avoir continué jusqu'à leur mariage en 1476, l'historien de Louis XI, Philippe de Comines, atteste que ce prince, ayant perdu en 1459 un fils nommé Joachim, « fit vœu à Dieu, en ma présence, dit-il, de jamais ne toucher à femme qu'à la reyne sa femme. » On sait que Louis XI ne se souciait guère de tenir un ser-

ment, cependant Comines a l'air de croire qu'il avait persévéré dans ce vœu téméraire, « encores que la reyne, ajoute-t-il, n'estoit point de celles où on devoit prendre grand plaisir, mais, au demeurant, fort bonne dame. » En effet, Charlotte de Savoie, qui avait été en puissance de mari dès l'âge de six ans, vécut presque toujours à l'écart, au château d'Amboise, « portant fort petit état, dit Brantôme, et estant fort mal habillée, comme simple damoiselle, et là la laissoit, avec petite cour, à faire ses prières, et luy (le roi) s'alloit promener et donner du bon temps. » Il n'est pas étonnant que cette princesse, que Louis XI n'aimait pas, ait mené une existence chaste et vertueuse dans la retraite et l'abandon ; la petite cour qui l'environnait n'était pas sans doute moins sage qu'elle. Mais Louis XI, qui changeait souvent de résidence et qui avait auprès de lui, comme le dit Comines (liv. VI, chap. 13), tant de femmes *à son commandement*, ne fit honneur à son vœu de fidélité conjugale, qu'en devenant vieux, infirme et moribond.

On peut donc dire que la cour de France sous ce règne-là ne donna pas l'exemple de la décence et de la retenue dans ses mœurs. Il y avait alors, chez les grands comme chez les petits, un dévergondage général d'idées, d'actions et de paroles : l'amour métaphysique et romanesque, dont la chevalerie avait fait le code, cédait la place à l'amour matériel et positif, qui conduisait souvent à la débauche et

au scandale. Ce n'étaient que maris trompés, veuves intrigantes, femmes libertines, filles séduites. Le conte de Boccace avait pris corps et âme, en quelque sorte, dans la société française. Après tant de calamités publiques, après la guerre, la peste, la famine et la misère, on ne songeait qu'à regagner le temps perdu et à se divertir. La Prostitution avait fait bien des progrès, par suite de la difficulté qu'on avait eue à vivre des produits d'un travail honnête; ainsi ce passage du *Journal du Bourgeois de Paris* (en 1435), si obscur qu'il soit, ne laisse pas de doutes sur les souffrances et les embarras des femmes à gages: « En ce temps que chascun a appris à gaigner, estoient les gaiges si maulvaises, que les bonnes femmes qui avoient apprises à gaigner cinq ou six blancs par jour, se donnoient volontiers pour deux blancs et se vivoient dessus. » Il est possible que ces *bonnes femmes* ne fussent pas des prostituées, comme on a voulu le démontrer, mais, en tous cas, une malheureuse, qui ne gagnait que deux blancs pour sa vie de chaque jour, était bien près de livrer son corps en échange de quelques sous. Le règne de Louis XI, à en juger par différents faits consignés dans la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes, fut encore plus favorable que les règnes précédents à la Prostitution proprement dite.

Certainement la morale publique était peu respectée, à une époque où l'on exposait aux regards des passants, dans les fêtes de l'entrée du roi à Paris

(1461), « trois bien belles filles faisans personnaiges de seraines toutes nues, et leur véoit-on le beau tetin droit, séparé, rond et dur, qui estoit chose bien plaisante; » à une époque où les oiseaux *jargonneurs*, pies, geais et chouettes, ne savaient répéter que des mots obscènes, comme *paillard, fils de putain*, et « plusieurs aultres beaulx mots, » dit Jean de Troyes, en 1468; à une époque où un gros Normand, qui *maintenoit* sa propre fille, en avait eu plusieurs enfants qu'il tuait, de concert avec cette fille, dès qu'ils étaient nés (1466); à une époque où un moine, « qui avoit les deux sexes d'homme et de femme, de chascun d'eux se aida tellement qu'il devint gros d'enfant » et accoucha (1478); à une époque enfin où un valet de chambre du roi, nommé Regnault la Pie, se faisait entretenir publiquement par la vieille femme de maître Nicole Bataille, le plus savant légiste de France, qui mourut de chagrin et *de courroux* en 1482, après avoir vu sa fortune entière consacrée à la *lécherie* de cette *charogne* et de ses *ribaux particuliers*. (Voy. aux dates indiquées, la *Chronique scandaleuse* écrite par un greffier de l'hôtel de ville de Paris.)

Louis XI ne faisait que rire de ces aventures; il rit plus fort que jamais, en apprenant que son ministre le cardinal La Balue, qui avait des relations adultères avec la femme d'un notaire de Paris, nommée Jeanne Dubois, « fameuse par ses amours, » dit Sauval, était tombé dans un guet-apens, que son

rival, le seigneur de Villiers-le-Bocage, lui avait dressé, au retour d'une de ses visites galantes. Au moment où le prélat, monté sur sa mule et accompagné de ses gens qui portaient des torches, passait dans la rue Barre-du-Bec, une troupe d'hommes armés l'avait attaqué à l'improviste, et il serait peut-être resté sur le pavé, si sa mule n'avait pas pris le mors aux dents et ne l'avait emporté jusqu'au cloître Notre-Dame où il demeurait. Cette affaire n'eut pas de suites fâcheuses pour les auteurs de ce guet-apens nocturne, parce que le prélat, qui craignait d'être compromis dans le procès, ainsi que sa maîtresse, s'empressa d'arrêter les informations judiciaires. Un procès d'un autre genre, plus scandaleux, qui suivit son cours en 1477, faillit compromettre bien gravement un favori du roi, son barbier et son valet de chambre, Olivier le Dain. Ce personnage ne fut pas mis en cause, mais son *serviteur* et ami, nommé Daniel de Bar, eut à se défendre contre une accusation qui aurait sans doute, s'il eût été condamné, rejailli honteusement sur Olivier le Dain. Deux femmes de mauvaise vie, l'une mariée à un nommé Colin Pannier, l'autre vivant en concubinage avec un nommé Janvier, accusèrent Daniel de Bar « de les avoir efforciées et en elles faict et commis l'ord et villain péché de sodomie. » En conséquence, Daniel de Bar fut arrêté et traduit en cour criminelle, par sentence du prévôt de Paris; mais, l'enquête faite, on reconnut que Daniel était inno-

cent des faits qu'on lui imputait, et les deux femmes dissolues, qui l'avaient incriminé, confessèrent qu'elles avaient faussement et méchamment accusé le serviteur d'Olivier le Dain. En conséquence, elles furent condamnées, par le prévôt de Paris, à « estre batues nues et bannies du royaume, » leurs biens confisqués au profit du roi, ce qui fut exécuté « par les carrefours de Paris, » le mercredi 11 mars 1477. Grâce à cet arrêt, Olivier le Dain et son serviteur échappèrent l'un et l'autre à de honteux soupçons, qui pouvaient les mener au bûcher; car, vers ce temps-là, le péché contre nature, déféré aux tribunaux, n'était guère moins puni que la bestialité.

Cet abominable péché était fort rare en France jusqu'aux expéditions d'Italie, qui familiarisèrent avec lui les armées de Charles VIII et de Louis XII. Cependant la cour de ces deux rois en fut à peu près sauvegardée par le bon exemple de l'un et de l'autre, qui n'appréciaient pas l'amour à l'italienne, suivant l'expression de Brantôme. Charles VIII et Louis XII avaient au plus haut degré la passion des femmes. Le duc d'Orléans, qui fut le sage roi Louis XII, était si débauché dans sa jeunesse, qu'il ne regardait ni à l'âge, ni à la figure, ni à la condition, pour *faire chère lie* avec la première venue; aussi, lui appliquait-on le proverbe, qui avait été mis en circulation, du temps de son grand-père, Louis d'Orléans, frère de Charles VI : « Toute femme doit estre incupérée d'être menée à Orléans. » Néanmoins, ce prince,

de mœurs si relâchées, refusa toujours d'être complaisant ou même poli pour la régente de France, madame de Beaujeu, qui s'était éprise de lui, et qui ne lui cachait pas le vif sentiment auquel il évita toujours de répondre : « Si ce prince, dit Brantôme, eût voulu fléchir un peu à l'amour de madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement. » Mais loin de là, il se montra constamment froid et dédaigneux à l'égard de cette princesse, qui lui déplaisait beaucoup. Dans une partie de paume où il jouait, en présence du roi Charles VIII et de sa sœur mariée au sire de Beaujeu, celle-ci jugea tout haut un coup douteux et se prononça contre le duc d'Orléans. Ce dernier fit semblant de ne pas avoir entendu qu'elle lui donnait tort, et il dit, à ce propos, « que, quiconque l'avoit condamné, si c'estoit un homme, il en avoit menti, et si c'estoit une femme, que c'estoit une putain. » Cette injure qui s'adressait en face à la régente, fit tourner son amour en haine, et le duc d'Orléans se vit bientôt obligé de quitter la cour et de se mettre en révolte ouverte contre son implacable ennemie, qui le fit prisonnier et l'enferma dans la grosse tour du château de Loches.

Le roi Charles VIII, qui mourut jeune et subitement, au dire de Brantôme, « pour avoir aimé les femmes plus que ne comportoit sa petite complexion, » était d'une nature ardente et passionnée. Néanmoins, quand il eut épousé la belle et vertueuse Anne de Bretagne, qui passait pour *la plus*

preude femme de son temps, il ne s'adonna qu'en cachette à la galanterie, et la cour de France, que l'exemple de la jeune reine avait fait rentrer dans la voie des bonnes mœurs, devint une école de sagesse et d'austère vertu. Cependant la reine Anne eut autour d'elle plus de dames et de damoiselles qu'on n'en vit à la cour sous les règnes précédents; ce fut elle « qui commença, dit Brantôme, à dresser la grande cour des dames, car elle en avoit une très-grande suitte, et de dames et de filles, et n'en refusa jamais aucune... Elle les faisoit nourrir et sagement, et toutes à son modèle se faisoient et se façonnoient sages et vertueuses. » Charles VIII avait trouvé néanmoins parmi ces filles d'honneur une maîtresse qui eut assez d'empire sur lui pour l'empêcher de faire une seconde expédition d'Italie. Dans sa première expédition, qui réussit avec tant de bonheur, le roi de France n'avait pas manqué d'occasions d'être infidèle en même temps à sa maîtresse et à sa femme; toutes les villes, qu'il traversait avec son armée triomphante, lui offraient des récréations amoureuses, qui ne lui laissaient que l'embarras du choix et le regret de son insuffisance; quand il fit son entrée à Milan, « les belles et grandes dames du pays et de la ville, rapporte Brantôme, qui traduit ici la Chronique de Gaguin, paroissoient aux rues et aux places principalles, et si bien ornées de la teste et du corps, qu'il n'y avoit rien si beau à voir à nos François nouveaux, qui n'avoient veu

les leurs de France si gentilles ny en si belle parure. » Ces trop séduisantes sirènes s'approchaient du roi à l'envi, sous prétexte de lui présenter leurs enfants, et le roi n'en avait que « plus de loysir et amusement à contempler leur beauté, leurs bonnes grâces et la superbeté et gentillesse de leurs accoustrements. »

Charles VIII marqua ses étapes en Italie par quelques enfants naturels, qui s'honorèrent plus tard de leur naissance, et il paraît avoir échappé à la funeste rencontre du mal de Naples qui gâta un grand nombre de ses officiers et de ses soldats. Le mal de Naples, il est vrai, n'était pas encore répandu dans toute l'Italie, mais le roi, qui donnait libre carrière à ses caprices sensuels, n'eût pas été retenu par une pareille crainte : il n'y eut qu'un sentiment plus élevé et moins égoïste qui put lui commander la continence. « Les délices de Vénus et les entraînements de la volupté, dit Simon Nanquier dans une églogue latine sur la mort de ce prince, ne le firent jamais sortir du sentier de la justice. » A son passage par la ville d'Ast, en se retirant le soir dans la chambre qui lui était destinée, il y trouva une fille de la plus merveilleuse beauté. Deux de ses domestiques, « qui prenoient soin de ses plaisirs, » dit Varillas, avaient choisi cette fille pour la couche du roi. Elle s'était agenouillée devant une image de la Vierge et elle priait, lorsque Charles VIII entra. Le roi l'invita doucement à venir à lui : elle obéit

en tremblant. Elle pleurait et gémissait; le roi voulut savoir la cause de sa douleur : « Je vous conjure de me sauver l'honneur! lui dit-elle; c'est une grâce que je vous demande, au nom de cette Vierge immaculée! » Alors elle raconta que ses parents l'avaient vendue aux valets de chambre du roi pour l'usage de Sa Majesté. Charles VIII admirait la grande beauté de cette jeune fille, mais il ne céda pas à la tentation et il rassura l'innocente victime qui était à sa merci, en s'informant de ce qu'il pouvait faire pour elle. Il apprit qu'elle aimait un jeune homme qui l'aimait aussi et qui devait l'épouser; il manda ce jeune homme sur-le-champ, avec le père et la mère de la fille; il exigea que les deux amants fussent fiancés en sa présence, et il se chargea de la dot en leur faisant remettre cinq cents écus d'or.

Au retour de la conquête de Naples, Charles VIII, qui s'y était donné du bon temps, ne tarda pas à renoncer aux femmes; il ne se sentait plus la force de vivre comme il avait vécu; il ne conserva pas même la maîtresse qu'il avait parmi les filles d'honneur, et il devint aussi réglé dans ses mœurs que pouvait l'être un moine cloîtré. Les médecins lui avaient conseillé de se modérer sur un chapitre où ses moyens n'étaient plus en harmonie avec ses désirs. Cette tardive modération ne prolongea pas beaucoup son existence. Son cousin, le duc d'Orléans, qui lui succéda comme le plus proche héritier de la couronne, avait déjà changé de vie et dompté

ses passions vagabondes, lorsqu'il monta sur le trône. Il était amoureux de la reine Anne de Bretagne, et pour se mettre en état de l'épouser en secondes noces, il entreprit de faire casser son mariage avec Jeanne de France, quoique ce mariage fût consacré par vingt-cinq ou vingt-six ans de cohabitation. Il prétendit pourtant, dans ce triste et scandaleux procès, que ledit mariage n'avait jamais été consommé, attendu que l'épouse était *viciée de corps*. La pieuse Jeanne répondit que, tout en reconnaissant « n'estre aussi belle et aussi bien faite que les autres femmes, » elle avait accompli les œuvres et les devoirs du mariage. Le roi lui-même subit un interrogatoire devant l'officialité de Tours, et il déclara, en rougissant, qu'il croyait bien n'avoir usé complétement de ses droits de mari : *Neque realiter licet intus fuerit*, écrivit le greffier, qui déguisait autant que possible dans son latin de procédure les incongruités des questions et des réponses. Ainsi, le juge ayant objecté à madame Jeanne de France, que, suivant les déclarations de son mari, elle n'était pas conformée de manière à pouvoir faire des enfants, le greffier écrivit dans son procès-verbal : « Quod non potuisset aut posset parere, sed nec semen virile secundum naturæ congruentiam recipere, imo neque a viro intra claustra pudoris naturaliter cognosci. » (Voy. l'*Hist. du seizième siècle*, par le bibl. Jacob, t. Ier, p. 113 et suiv.) Le tribunal demandait que Jeanne fût visitée par des

matrones qui constateraient son état physique, mais cette pauvre princesse, qui a été canonisée depuis comme une sainte, refusa de se soumettre à une humiliation aussi pénible pour sa pudeur et préféra souscrire de bonne grâce à son divorce. Elle entra dans un couvent, et Louis XII ne fut pas plus tôt libre, qu'il se remaria enfin avec sa chère Anne de Bretagne.

Sous ce règne, la cour de France fut plus vertueuse qu'elle ne l'avait jamais été : l'influence morale de la reine Anne s'y faisait sentir, de même que celle de la reine Blanche à la cour de saint Louis. La Prostitution, qui, d'après le témoignage des poëtes et des prédicateurs, n'épargnait aucune classe de la société française, s'arrêtait au seuil de la cour ou ne s'y glissait qu'à la dérobée, loin des yeux vigilants de la reine. Louis XII ne se mêlait pas de l'austère surveillance que sa *tant bonne femme* exerçait sur les mœurs de son entourage, et il en riait à part lui, car il se souvenait d'avoir été *bon raillard et joyeux compagnon*, mais il ne contrariait pas là-dessus les idées et les intentions de sa chaste moitié, et quand les clercs de la Basoche et les Enfants-sans-souci osèrent, dans leurs farces théâtrales, se moquer de l'hypocrisie qui régnait à la cour de la reine : « Je veux qu'on joue en liberté, dit Louis XII; je veux que les jeunes gens déclarent les abus qu'on fait en ma cour, puisque les confesseurs et autres qui font les sages n'en veulent

rien dire; pourvu qu'on ne parle toutefois de ma femme, car j'entends que l'honneur des dames soit gardé. » Il ne fallait pas moins que la rigidité d'Anne de Bretagne pour empêcher le débordement des mœurs d'arriver jusqu'à elle, car les expéditions d'Italie et le séjour de l'armée française dans le pays conquis avaient eu pour résultat d'importer en France les habitudes italiennes, le goût immodéré des plaisirs sensuels et tous les raffinements de la volupté. Quant au mal de Naples, ce fut la conséquence immédiate de la première conquête du royaume napolitain; mais, dans les guerres successives qui occupèrent tout le règne de Louis XII, ce mal nouveau, qu'on allait sans cesse chercher à sa source, se naturalisa si bien parmi les gens d'armes qui l'avaient gagné, de Gênes à Naples, de Milan à Venise, que son surnom de *mal français* ne lui fut contesté par personne.

Louis XII eut bien de la peine à se garantir des séductions de ces charmantes Italiennes, qui semblaient avoir juré de le rendre infidèle à son épouse absente; il faillit plus d'une fois succomber, et il ne fut préservé des dangers qui menaçaient sa continence, qu'en se jetant dans le mysticisme d'une liaison platonique pour la belle Génoise Thomassine Spinola, dont il était l'*intendio* ou l'ami de cœur, pendant que sa noblesse, autour de lui, se plongeait dans les délices et s'enivrait d'amour avec une aveugle frénésie. On ne peut s'imaginer quel fut le

prestige des femmes italiennes sur les conquérants de l'Italie; ils furent vaincus et soumis à leur tour. Les historiens contemporains n'ont pas négligé de faire le portrait de ces enchanteresses, qui devaient avoir une si fâcheuse influence sur les mœurs et sur la santé de leurs imprudents adorateurs. Voici comment Jean Marot, poëte-valet de chambre d'Anne de Bretagne, nous représente, dans son poëme du *Voyage de Gênes*, le ravissant spectacle qui attendait les vainqueurs, à leur entrée dans la ville de Milan, en 1507 :

> Lors les ouvrouers furent plains et couvers
> De maincte dame, en beaulté très exquise.
> La Foyre ay veue à Lyon et Anvers,
> Lendit, Gibray et autres lieux divers;
> Mais onc ne viz si belle marchandise :
> Chascune estoit en une cheize assise,
> Levée en hault, pour leur corps monstrer mieulx.
> Mais les aucuns, de leur gloire envieux,
> Disoient que fard les rendoit ainsi belles;
> Mais quoy qu'ils dient, je croy, si m'aident dieux,
> Qu'on ne sauroit mieulx repaistre ses yeulx,
> Qui ne verroit choses célestielles.

Le même spectacle, qui avait frappé d'admiration le poëte, accoutumé aux grâces décentes et naïves des dames françaises, produisit sur lui le même effet que la première fois, lorsque, deux ans plus tard, Louis XII fit encore son entrée dans Milan, qu'il venait châtier après une sanglante révolte. Le beau sexe milanais eut sans doute beaucoup de part dans le pardon que le roi de France accorda aux habi-

tants de la ville rebelle. Jean Marot était là, et il fut captivé, comme les plus vieux capitaines, à la vue de ce *triomphe* féminin qui éclipsait le triomphe du roi :

De dames moult frisques,
Œuvres déifiques,
Faces angéliques,
Ouvroyrs et boutiques
Dyaprez estoient :
Là, mainctz fantastiques,
Amans lunatiques,
Voyans telz reliques,
Soubz regardz obliques
Leurs yeulx repaissoient;
D'habits auctentiques
Carcans magnifiques,
Pierreries antiques,
Par toutes practiques,
Leurs corps phalleroient;
Puis, en leurs traficques,
Dardoient, comme picques,
Regards vénériques,
Dont amantz lubriques
Ils mortifioient.

On doit s'étonner que la reine Anne de Bretagne ait eu assez de pouvoir et de volonté, pour que le contact de l'Italie, qui allait corrompre la France, ne se soit pas fait sentir, de son vivant, dans la *cour des dames*, qu'elle avait établie au château de Blois, où elle résidait d'ordinaire. Il ne tint pas à elle que les mœurs publiques ne s'améliorassent, et elle fit de grands efforts pour remettre en honneur les vertus de son sexe. Jean Marot, qui a composé, par son ordre, le *Doctrinal des dames*, s'est contenté de para-

phraser les beaux préceptes qu'elle enseignait, surtout par son exemple. Voici un de ces préceptes: *d'estre chaste en estant belle*. Le rondeau, que le poëte a tiré de là, commence ainsi:

Qui a ces deux, chasteté et beaulté,
Vanter se peult qu'en toute loyaulté
Toute autre dame elle surmonte et passe,
Veu que Beaulté oncques jour ne fust lasse
De faire guerre à dame Chasteté.
Mais quant ensemble elles font unité,
C'est don divin joinct à l'humanité,
Qui rend la dame accomplie de grace,
Qui a ces deux.

Anne de Bretagne recommande aussi, dans ce *Doctrinal* que Jean Marot a *déduit* en vingt-quatre rondeaux, l'*honnesteté*,

.... Car c'est la perle et gemme
Que les dieux ont enchassée en noblesse;

la *prudence*, qui *encontre la chair luyte*; le *beau maintien*, qui

.... Est la poste et vray guide
Pour monter dame au temple de Vertu.

Elle invite les dames d'*estre bon exemple aux autres*, d'*éviter oysiveté*, d'*avoir esgard à l'honneur*, et enfin d'*aymer un Dieu et ung homme seulement*. On reconnaît, dans ces rimes édifiantes, la chaste inspiration qu'Anne de Bretagne avait communiquée à son poëte ordinaire, et l'on voit qu'elle voulait faire servir à l'enseignement moral de sa cour la poésie,

qui n'avait eu d'autre attribution que de corrompre les cœurs et d'amollir les âmes. Anne de Bretagne faisait peu de cas de tous les lieux communs d'amour profane, que les poëtes ne se lassaient pas de mettre dans leurs ouvrages, souvent licencieux. Elle leur reprochait aussi d'employer des expressions trop libres, qui blessaient une oreille honnête, car elle ne souffrait pas dans un livre ce qu'elle eût rougi d'entendre sortir de la bouche de l'auteur: elle pensait que la chasteté des paroles doit accompagner la chasteté des actions. Aussi, eut-elle bien de la peine à pardonner au sire de Grignaux, son chevalier d'honneur, qui lui avait appris, au lieu d'un compliment qu'elle devait adresser à l'ambassadeur d'Espagne, certaines *salaudries* en langue espagnole, qu'elle ne comprenait pas et qu'elle se préparait à débiter en audience solennelle, lorsque le roi l'avertit de cette plaisanterie qu'il avait autorisée pour rire et passer le temps, dit Brantôme.

Il n'y eut que la mort de cette sage reine, qui délia la langue aux poëtes de cour. Jean Marot, qui achevait de composer *la Vray disant Avocate des dames*, pour obéir à sa *bonne dame et maîtresse*, retomba aussitôt dans ses mauvaises poétiques, et se reprit à rimer sur des sujets galants et même orduriers. En un moment, la cour de France subit une complète métamorphose, et la Prostitution leva le masque. Jean Marot constate ainsi, que les mœurs étaient plus relâchées qu'auparavant :

Au faict d'amours beau parler n'a plus lieu,
Car, sans argent, vous parlez en hebrieu,
Et fussiez-vous le plus beau fils du monde,
Il faut foncer, ou je veux qu'on me tonde,
Si vous mettez jamais pied à l'estrieu.

C'était là le résultat des guerres d'Italie. Les habitudes de libertinage, que les gens d'armes avaient prises au delà des monts, les suivirent en France, et les femmes françaises s'étaient modelées à leur insu et malgré elles sur les femmes italiennes, qui laissaient aux vainqueurs tant de souvenirs délicieux et cuisants. Les gentilshommes qui avaient fait partie des expéditions de Charles VIII et de Louis XII, ne manquaient pas, à leur retour, d'exalter à l'envi les charmes incomparables des Italiennes, quelque *maleficiés* qu'ils eussent été dans leurs amours. Les Françaises, que leurs maris et leurs amants semblaient déprécier à l'avantage de ces dangereuses sirènes, avaient conçu à l'égard de celles-ci une jalousie et une haine implacables : elles se plaisaient à faire ressortir les défauts des étrangères et à rehausser leur propre supériorité. Voici un rondeau, que Jean Marot écrivit sous la dictée de quelque belle dame qui se désolait de voir qu'on lui préférât une *Lombarde* :

Pour le deduict d'amoureuse pasture,
A quelqu'un fiz l'autre jour ouverture:
Qui valloit mieulx, la Françoise ou Lombarde?
Il me respond : « La Lombarde est braguarde,
Mais froide et molle et sourde soubz monture.

Beau parler ont, et sobre nourriture :
Mais le surplus n'est que toute paincture,
Vous le voyez ; car chascune se farde
　　Pour le deduict.

La Francoise est entière et sans rompture,
Doulce au monter, mais fière à la poincture.
Plaisir la mayne ; au profit ne regarde.
Conclusion : qui qu'en parle ou brocarde,
Francoises sont chefz d'œuvre de nature
　　Pour le deduict.

Les Françaises avaient beau dire et faire, on n'en courait pas moins aux Italiennes, qui devenaient ainsi l'attrait permanent des campagnes d'Italie. Les gentilshommes de la cour se trouvaient si bien par delà les monts, qu'ils ne se pressaient pas de retourner en France et qu'ils s'établissaient à Milan et dans les principales villes du Milanais avec leurs maîtresses, comme s'ils ne se souciaient plus de leurs femmes et de leurs enfants qui étaient restés en France. Pendant tout le règne de Louis XII et dans les premières années du règne de François Ier, c'était à qui s'en irait vivre en Italie. Les pauvres Françaises ne savaient plus comment l'emporter sur des rivales aussi séduisantes, qui leur enlevaient de la sorte amis et époux, lesquels ne leur revenaient que ruinés d'argent et de santé. A l'avénement de François Ier, la fine fleur de la noblesse française avait traversé les Alpes et s'était répandue dans toute la Lombardie ; on ne voyait plus que des barbes grises et des cheveux blancs, à la cour de France ; les dames mariées pouvaient se croire veuves, et les jeunes damoiselles

devaient craindre de rester filles. Elles imaginèrent une espèce de conspiration contre le beau sexe du Milanais, et elles chargèrent le poëte Jean Marot d'écrire aux *Courtisans de France estans pour lors en Italie* une épître satirique, dans laquelle les Lombardes étaient comparées aux Françaises, de manière à mettre en évidence les vertus et les mérites des unes, les vices et les imperfections des autres. Ce n'était pas sans raison qu'on avait confié à Jean Marot le rôle délicat de secrétaire des *dames de Paris;* il avait lui-même résidé en Italie assez longtemps pour être bien instruit des mœurs italiennes : il connaissait le fort et le faible de ces *étranges galloises,* qui faisaient un si grand tort aux amours de sa patrie. Il n'était donc pas en peine de leur dire leur fait au nom des dames de Paris. Il commence par les accuser de ne se donner, que par intérêt, car

. . . . Il les faut d'or et d'argent saisir,
Ains que gesir et coucher soubz leur aisle.

C'est pour *tirer argent*, qu'une Lombarde peint son visage et fait toilette; la cupidité seule l'excite et la pousse à commettre ce *doux méfait*, dont tous les dieux ont pitié, quand il est absous par l'amour, et qui devient une souillure, lorsque c'est l'avarice qui en règle les conditions;

Mais cueur françois, de son amy, prend garde,

et l'amour fait ce qu'argent ne saurait faire. En Ita-

lie, vieilles et jeunes, sont également avides et trafiquent de leurs faveurs avec la même adresse; souvent la *vieille ouvrière* fait la *poupine* mieux que la plus jeune *commère*.

> Quant, en la France, une dame decline,
> Elle resigne aux autres le deduict :
> Se retirer est bon, quant il est nuyct.

Les Lombardes ont des robes d'étoffe d'or pour paraître en public, et elles ressemblent à des fées, tant elles sont *coiffées mignonnement et à leur poste;* mais, sous leurs oripeaux, elles sont plus usées et plus *débiffées* que les vieilles chausses d'un *poste* (postillon). C'est qu'elles ne mangent pas tous les jours et qu'elles n'épargnent pas leur pauvre corps; tandis que les Françaises sont grasses et bien nourries, comme elles le disent avec orgueil :

> Fermes sommes et le serons;
> Tetons avons; elles, tetasses
> Pendans, comme vieilles becasses
> Dessus leurs jambes de herons.

Il n'y a donc que de beaux habits chez ces triomphantes Lombardes; le *surplus ne vault maille*, et les galants n'ont pas trouvé *sous l'escaille* ce qu'ils espéraient. Ce n'est pas tout : elles sont plus froides que la chair d'agneau à Noël, plus molles que tripes, plus sales que guenilles, en dépit de leurs atours et de leurs parements. En comparaison de ces vilaines débauchées, les dames de Paris ne se

marchandent pas; elles ne demandent qu'à montrer ce qu'elles valent, aux ingrats qui les oublient :

S'aulcun avoit esprit spirituel
Tant qu'il fut tel d'adviser leurs abbus,
Il congnoistroit que soubz nostre mantel
N'y a riens, fors que le vray naturel,
Et que tout bel avons tant sus que jus :
Tetins aiguz, membres blancs et charnus;
Puis, ces gros culz, pour l'amoureux affaire,
Si bien troussez qu'il n'y a que refaire.

Si les Lombardes y voulaient consentir, ce serait un nouveau jugement de Pâris, que provoquent les Françaises, qui déclarent nettement que, pour

Juger le cas
Selon le droit,
Mettre fauldroit
Les robes bas;
Puis, sans debatz,
Pour ces esbatz,
Veoir où nature deffauldroit.

Mais les Lombardes, comme on le pense bien, ne se pressent pas d'accepter le défi, et les dames de Paris invitent les *Courtisans de France* à revenir, sans attendre que la question soit vidée. Elles s'adressent d'un ton suppliant au roi François Ier, qui n'est pas plus empressé que sa noblesse de repasser les monts :

Vous nous tenez
Trop grant rudesse;
Amour nous presse,
Desir oppresse
Nos cueurs, de grant crainte estonnez.
Paris pleure, et Tours a destresse,

Bloys languist, Amboise ne cesse
De crier : « Sire, retournez ! »

François I[er] et ses gentilshommes quittèrent à regret l'Italie, où, n'en déplaise aux dames de Paris et à Jean Marot, l'amour semblait meilleur qu'en France, et ils rapportèrent avec eux les mœurs italiennes, qui se mêlèrent aux mœurs françaises pendant tout le seizième siècle.



Castelli del. *Drouart imp. r. du Fouarre 11 Paris.* *Roze s.*

DUBOIS CHEZ LA FILLON.

CHAPITRE XXXI.

Sommaire. — Les *Dames galantes* de Brantôme. — Dédicace à la reine Marguerite. — La Prostitution sous les Valois. — François Ier, dit *le roi grand nez*. — Causes de sa première expédition en Italie. — Sa première maladie. — Éloge de la *cour des dames*. — Son origine et son usage. — L'exemple de la cour. — Le roi proxénète. — Le rut des cerfs. — Les dames en carême. — Indécence du langage et de la poésie. — La demoiselle de Tallard et les papes. — La *belle Helly*. — La comtesse de Châteaubriant. — Faveur de la duchesse d'Étampes. — La petite maison du roi, rue de l'Hirondelle. — Surprises nocturnes du logis du roi. — La Prostitution dans la clémence. — Diane de Poitiers et son père. — Jean de Brosse, mari de la duchesse d'Étampes. — La belle Ferronnière, etc.

L'histoire de la Prostitution à la cour de France durant le seizième siècle ferait un livre entier, si l'on

voulait recueillir toutes les anecdotes qui sont de nature à peindre les mœurs de l'aristocratie sous les Valois; il faudrait seulement, pour faire un tableau exact de cette incroyable dépravation, extraire des œuvres de Brantôme tout ce que cet abbé courtisan a rassemblé de faits scandaleux, qu'il raconte le plus librement du monde, sans soupçonner qu'il puisse offenser la pudeur de personne. Cette circonstance seule prouverait, mieux que tous les récits, le degré de corruption, auquel était parvenue la société française du temps de Charles IX et de Henri III : alors on n'avait plus même le sentiment de l'honnêteté, et l'on n'éprouvait aucun embarras à expliquer sans réticence, même devant des dames, les plus sales, les plus ignobles mystères du libertinage. Ainsi, Brantôme, en dédiant son *Recueil des Dames galantes* au duc d'Alençon, *fils et frère de nos rois*, le supplie de *fortifier de son nom et de son autorité* ses Discours, remplis des *bons mots et contes* que ce prince avait daigné lui apprendre *fort privément* dans leurs entretiens familiers; et le premier manuscrit de ce recueil ordurier, si précieux néanmoins pour l'histoire de la cour, c'est à la reine Marguerite, épouse divorcée de Henri IV, que l'auteur en fait hommage. Cependant il n'osa pas faire imprimer de son vivant les *contes*, *histoires*, *discours et beaux mots*, qu'il avait recueillis *avecques grande peine*; mais, par son testament, il ordonnait à sa nièce la comtesse de Durtal de les livrer à l'impression :

« Je veux aussy, disait-il dans ce testament, que le premier livre qui sortira de la presse soit donné pour présent, bien relié et couvert, à la reyne Marguerite, ma très-illustre maistresse, qui m'a faict cest honneur d'en avoir veu aucuns et trouvé beaux et faict estime. »

Nous sommes forcés de nous borner dans ce sujet inépuisable, et nous essayerons seulement de caractériser le genre de Prostitution, qui régnait à la cour de France sous chaque roi de la branche des Valois; car chacun de ces rois donna par son exemple et par ses goûts une physionomie spéciale aux mœurs de son temps, et l'on peut dire que, si le seizième siècle tout entier est consacré à une monstrueuse débauche qui paraît être le but et le mobile de toutes les actions humaines, rien ne ressemble moins à la licence de la cour de Henri III, que la licence de la cour de François Ier: l'une est encore française, du moins par intervalles; l'autre est devenue entièrement italienne. Sous François Ier, on retrouve çà et là, au milieu des excès les plus honteux, quelques nobles et pures réminiscences de la chevalerie du moyen âge; sous Henri III, au contraire, tout est dégradé, avili, souillé, au mépris des lois religieuses et sociales. Brantôme en dira plus que nous sur ce triste chapitre des désordres de ses contemporains, et souvent même, en le citant textuellement, nous serons forcés de laisser dans ses œuvres bien des passages obscènes que notre plume se refuserait à transcrire.

François Ier, comme l'a dit un de ses panégyristes que Brantôme ne réussit guère à réfuter sur ce point, fut « vraiment grand, car il avoit de grandes vertus et de grands vices aussi. » Un de ses fous de cour, Triboulet ou Caillette, aurait ajouté qu'il fut grand encore par le nez, puisque le peuple l'avait surnommé *le roi grand nez*. Un pareil nez pouvait bien être pour quelque chose dans les vices, sinon dans les vertus du roi chevalier. Ce roi eut sans doute de grandes et belles qualités, qui émanaient de son caractère chevaleresque, mais il fut, toute sa vie, tellement dominé par la passion des femmes, que la plupart de ses actes de roi n'eurent pas d'autre principe. Ainsi, selon Brantôme (voy. la vie de l'amiral Bonnivet, dans les *Hommes illustres et grands capitaines françois*), la première expédition de Milan, qui entraîna les désastreuses guerres d'Italie, fut déterminée par le désir, qu'avait le roi, de voir *la segnora Clerice*, dame milanaise, « pour lors estimée des plus belles dames de l'Italie, » et par l'idée « de coucher avec elle. » Bonnivet, qui avait été l'amant de cette dame et qui souhaitait la revoir, savait le faible du roi, et il lui conseilla de passer les monts, afin de connaître cette merveille : « Et voilà, s'écrie Brantôme, la principale cause de ce passage du roy, qui n'est à tous cognue ! » Ce trait seul prouve que François Ier eût sacrifié son royaume et sa couronne, afin de satisfaire un caprice de galanterie. Cette fougue amoureuse lui avait commencé de bonne heure ; le *Journal* de sa

mère, Louise de Savoie, nous apprend qu'il s'était fourvoyé dès l'âge de dix-huit ans : le 4 septembre 1512, « il eut mal en la part de secrette nature, » et depuis, ce mal-là reparut plusieurs fois avec de nouveaux symptômes et de nouvelles douleurs, qui lui arrachaient quelquefois ces paroles, au dire de l'historiographe Mathieu : « Dieu me punit par où j'ai péché ! »

Brantôme raconte, avec une plaisante naïveté, que ce fut là l'origine de la résidence ordinaire des dames à la cour de France. La reine Anne de Bretagne avait bien, auparavant, fait « sa cour des dames plus grande que les autres reynes précédentes, » mais ce n'était rien auprès de la cour de François Ier qui « considérant que toute la décoration d'une cour estoit des dames, l'en voulut peupler plus que de la coustume ancienne. » Il disait, à ce propos : « Une cour sans dames, c'est un jardin sans aucunes belles fleurs, et mieux ressemble une cour d'un satrappe ou d'un Turc (où l'on n'y voit ny dame ny demy), que non pas d'un grand grand roy très-chrestien. » En appelant ainsi à sa cour l'élite des dames et damoiselles, François Ier entendait supprimer, si l'on s'en rapporte à Brantôme, cette indécente et dangereuse bande de femmes dissolues que les anciens rois de France traînaient à leur suite et que le roi des ribauds avait charge de loger, de surveiller et de gouverner. Nous avons vu, en effet (chap. 8, t. IV), que le dernier roi des ribauds remplissait son office au

commencement du règne de François Ier. Mais nous avons prouvé, par des documents authentiques, qu'il fut remplacé, vers cette époque, par une « dame des filles de joie suivant la cour, » charge délicate qui a laissé des traces jusqu'au règne de Charles IX. Brantôme n'en soutient pas moins que la cour des dames était destinée spécialement, du moins dans sa pensée, à remplacer ces *filles de joie suivant la cour,* qui devenaient de plus en plus redoutables depuis l'invasion des maladies vénériennes. « Il me semble, dit sérieusement Brantôme, que tel putanisme desbordé et public, et tout plein de vérolle, ne pouvoit estre si bien, qu'un secret, discret et caché lieu de nos dames, qui estoient très nettes et saines, au moins aucunes, et qui ne gastoient ny rendoient les gentilshommes impotents comme celles des bordeaux. »

Ainsi donc, au témoignage de Brantôme, cette Prostitution de la cour avait été non-seulement prévue et approuvée par François Ier, au point de vue hygiénique, mais encore au point de vue moral, puisque le roi disait « que les dames rendoient aussy vaillans les gentilshommes de sa cour, que leurs espées. » Ce n'était plus la chevalerie austère et sentimentale du quatorzième siècle, c'était une chevalerie, également passionnée sans doute pour la gloire des armes, mais impatiente de jouissances matérielles et de plaisirs grossiers. Autrefois, aux époques chevaleresques, il n'y avait guère que des amours chastes

et honnêtes ; à la cour de François Ier, tous les amours étaient charnels, de fait ou d'intention, ce que Brantôme ne manque pas d'excuser à sa manière : « Que si les dames, dit-il, favorisoient quelquefois (je dis aucunes) leurs amans et serviteurs, quel blasme en pouvoit avoir le roy, puisque, sans user de force et violence, il laissoit à chascune garder sa garnison, dans laquelle, si aucun entroit, il n'en pouvoit mais. Voire qu'à une garnison de frontière où l'on veut faire la guerre, il est permis à tout gallant homme d'y entrer, s'il peut. » Mais l'éclatante Prostitution de la cour du roi ne s'arrêta pas là malheureusement ; elle jeta d'abord ses tristes reflets sur la société française et elle dévora ensuite, comme un incendie, tout ce qui restait de bonnes mœurs dans les classes bourgeoises et populaires. Voilà ce que disait à Brantôme un grand prince, qui n'était point assez corrompu pour nier les funestes conséquences de cette démoralisation de la noblesse : « S'il n'y eust eu, objectait-il, que les dames de la cour qui se fussent desbauchées, ce fust esté tout un ; mais elles donnoient tel exemple aux autres de la France, que, se façonnant sur leurs habits, leurs grâces, leurs façons, leurs vies, elles sembloient aussy façonner, aimer et paillarder, voulant elles dire par là : A la cour on s'habille ainsy, on danse ainsy, on y paillarde ainsy ; nous en pouvons faire ainsy ! — Est-ce à dire, répondait Brantôme, que, paravant le règne du roi François, il n'y avoit des putains par toute la

France, aussy bien des grandes, moyennes, petites, que communes, et aussy bien en leurs pays et maisons, qu'ailleurs! Je conclus, nonobstant toutes ces amourettes, que rien ne fut jamais mieux introduit que la cour des dames. Et plût à Dieu que j'y eusse esté à cette grande cour de roi, pour mon passe-temps! »

François Ier, qui avait fait de sa cour une espèce de sérail, où il ne trouvait pas mauvais que ses gentilshommes partageassent avec lui les faveurs des dames, leur donnait à la fois l'exemple et la leçon du libertinage; il ne rougissait pas de se faire, au besoin, le complaisant des amours illégitimes, car il voulait que chacun eût les mêmes faiblesses que lui. « Sous son règne, dit Sauval, étoit-on sans maîtresse, c'étoit mal faire sa cour; pas un n'en avoit, qu'il ne voulût en savoir le nom, s'obligeoit même de parler pour eux, de les faire valoir auprès d'elles par sa recommandation, et de les y servir en toutes rencontres. Enfin, rencontroit-il telles personnes ensemble, il falloit qu'il sceut les propos qu'ils tenoient, et, ne lui semblant pas assez galands, il leur apprenoit de quelle façon ils se devoient entretenir. » Aussi, le roi ne se contentait-il pas d'être précepteur en galanterie, et il pouvait se vanter de connaître le métier : il acceptait, dans l'intérêt de ses amis, le rôle de proxénète, que tous les courtisans étaient toujours prêts à remplir pour ses plaisirs. On eût dit qu'il ne souffrait pas qu'une femme se main-

tint sage à la cour. Cependant il se piquait d'être le plus ferme défenseur de l'honneur féminin, et il regardait comme un crime la moindre plaisanterie qui semblait porter atteinte à cet honneur un peu bien compromis.

Un jour, il eut l'étrange caprice de voir le rut des cerfs, et il mena les plus *coquettes* de la cour dans un endroit de la forêt de Saint-Germain, où s'assemblaient cerfs et biches durant la saison des amours. La nouveauté du spectacle avait de quoi effaroucher la pudeur de ces dames, si elles en avaient eu de reste; mais elles ne perdirent pas contenance, et il put leur faire remarquer, en riant, « le passe-temps et toutes les caresses de ces animaux. » Un courtisan, qui avait été témoin de la fête, eut l'imprudence de dire qu'à la vue de ce congrès de cerfs, « l'eau leur en étoit venue à la bouche. » Le roi fut tellement courroucé contre le malin auteur de cette épigramme, qu'il l'exila de la cour et ne consentit jamais à l'y rappeler. Une autre fois, il fut encore plus indigné contre le jeune Brisambourg, qu'il avait chargé, pendant le carême, au château de Meudon, de porter quelques plats de viande de sa table à celle de la duchesse d'Étampes et des dames de sa compagnie qu'on appelait la *petite bande*; Brisambourg s'était permis de dire : « Ces dames ne se contentent pas de manger de la chair crue en carême; elles en mangent encore de cuite et ne peuvent se rassasier! » Ce propos, rapporté aux dames de la *petite bande*, excita leur

indignation, à ce point qu'elles se plaignirent au roi, et que François Ier, outré de colère, ordonna de saisir le mauvais plaisant et de le pendre sans forme de procès. Le pauvre Brisambourg eut le bonheur de s'enfuir, et depuis il rentra en grâce auprès du roi, après avoir fait amende honorable à la *petite bande* de la duchesse d'Étampes. C'était l'époque de la grande faveur de cette maîtresse du roi, et toutes les charges de la magistrature, de la finance et de l'armée, se distribuaient, à son choix, entre ses parents, ses amis et ses flatteurs. La duchesse se vantait même de disposer du pape et du sacré collége, qui n'avaient rien à lui refuser : elle fit obtenir de la sorte le chapeau de cardinal à six ou huit de ses créatures, et elle disait, à ce sujet, qu'il n'était guère plus difficile à une femme de faire un cardinal que de faire un cocu.

François Ier, qui se montrait si jaloux de l'honneur des dames quand un homme osait l'attaquer en paroles, n'était pas le moins du monde scrupuleux sur les expressions libres et indécentes, dont les dames se servaient sans vergogne. On peut avoir un spécimen du langage de la cour dans les poésies ordurières des poëtes *royaux*, qui ne trouvaient pas dans la langue technique de la Prostitution un seul mot, une seule image, qu'ils craignissent d'employer dans la langue poétique. Il y a une foule d'anecdotes, racontées par Brantôme, qui témoignent de cette horrible licence de

langage et de littérature. On ne devait pas attendre plus de réserve, de la part d'une cour dépravée, qui faisait son amusement de la lecture du *livre* de Rabelais, et qui y cherchait moins l'admirable génie du *maître*, que de grossières équivoques et de sales drôleries. On ne comprend pas davantage que Clément Marot, valet de chambre-secrétaire de la belle Marguerite, reine de Navarre, ait diverti les plus *sucrées* de la cour, en *rythmoyant* sur les amours dégoûtantes d'Alix et de Martin. Une *rencontre*, que Brantôme nous donne comme très-divertissante, nous semble empreinte d'un cachet du temps, qui caractérise mieux que tout autre le dévergondage des dames et damoiselles de la cour. Louise de Clermont-Tallard, que François I[er] nommait sa *Grenouille* (Marot ne nous a pas dit pourquoi), passait pour l'esprit le plus délié et le plus réjouissant qui fût à la cour;

Car rien qu'esprit n'est la petite blonde,

disait d'elle Clément Marot, qui lui adresse une épigramme très-leste, en déclarant que cette fille était *à nulle autre seconde*. Brantôme dit, aussi, que, dès sa jeunesse, elle « a fait toujours de plaisants traits et dit de bons mots. » Lorsque le pape Paul III, en 1528, eut à Nice une entrevue avec le roi de France, madame de Clermont-Tallard alla se prosterner devant le saint-père et lui demanda l'absolution « par forme de jeu, » en lui racontant que « quand le pape

Clément VII vint à Marseille, elle estant fille Tallard encore, elle prit un de ses oreillers en sa ruelle de lit, et s'en torcha le devant et le derrière, dont après sa sainteté reposa dessus son digne chef, et visage, et bouche qui le baisa. » (Voy. les *Dames galantes*, disc. VI.)

Le roi eut constamment une maîtresse en titre, qu'il préférait à toutes les autres, mais qui ne suppléait point à toutes; car il ne laissait pas de donner pleine satisfaction à ses caprices, au milieu de ses amours les plus tendres et les plus durables. Ce fut réellement la duchesse d'Étampes qui fut sa favorite pendant une partie de son règne, mais il établit plus d'une fois, à côté d'elle et sous ses yeux, d'autres maîtresses, qu'on appelait les *lieutenantes de madame Anne*, et que celle-ci ne cherchait pas à faire tomber de leur trône éphémère, certaine qu'elle était de conserver le sien malgré toutes les inconstances du roi. Anne de Pisseleu, qu'on nommait mademoiselle de Heilly, avant qu'elle fût mariée de par le roi et dotée du duché d'Étampes, n'avait commencé ses relations avec François Ier qu'en 1526, au moment même où le prisonnier de Pavie sortait d'Espagne pour rentrer en France. La reine régente, Louise de Savoie, allant au-devant de son fils, eut la gracieuse attention de lui amener, à Fontarabie même, cette fille d'honneur qu'elle avait destinée à remplacer l'ancienne maîtresse du roi, qui s'était brouillée avec elle. Cette maîtresse, que la demoiselle de Heilly

n'eut pas de peine à supplanter dès la première entrevue, était la comtesse de Châteaubriant, la célèbre Françoise de Foix, qui devait payer de sa vie sa tendresse et son dévouement au roi. Françoise de Foix, toute belle et accomplie qu'elle fût, ne pouvait fixer longtemps le cœur changeant de son royal *mainteneur* : elle l'aimait avec trop de délicatesse, ce qu'elle prouva bien, quand l'infidèle lui redemanda des joyaux ornés de devises et d'emblèmes amoureux, qu'il lui avait donnés : elle fit fondre les bijoux et renvoya les lingots, en disant qu'elle avait gardé les devises dans sa mémoire. La duchesse d'Étampes était loin de vouloir imiter cette recherche exquise de sentiment; on peut douter même qu'elle eût un amour véritable pour le roi, qui se sentit toujours porté vers elle par un goût très-vif, qu'elle savait entretenir et raviver sans cesse avec un art que les plus habiles courtisanes lui eussent envié.

C'était ainsi, de la part de la *belle Helly*, comme François Ier l'appela longtemps, une Prostitution raffinée et ingénieuse, qui servait non-seulement à la fortune de cette adroite maîtresse, mais encore à celle de toute sa famille et d'une foule de protégés qu'elle recommandait sans cesse aux faveurs du roi. La duchesse d'Étampes ne gênait en rien les fantaisies de François Ier, qui courait les aventures et qui revenait toujours à elle, sans qu'elle eût jamais l'air de s'apercevoir de ces infidélités, quoiqu'elle

en fût plusieurs fois gravement incommodée dans sa santé. Elle se fit soigner et guérit; le roi ne guérit jamais complétement. Rien n'était plus connu, à la cour, que la liaison de la duchesse d'Étampes avec le roi, et celle-ci cependant s'imposait, pour la cacher, des précautions et des obstacles qui la lui rendaient plus piquante. Ainsi, quand il se trouvait en public avec elle, il évitait tout ce qui eût ressemblé à une familiarité, il ne se départait pas de la plus cérémonieuse galanterie; quand il devait la voir en particulier, il n'épargnait rien, pour que ces visites restassent ignorées de tout le monde. Il n'arrivait chez la duchesse, que par des souterrains, des passages, des escaliers dérobés, ou bien il y venait la nuit, déguisé, seul ou suivi d'un capitaine des gardes. Malheur à celui qui aurait alors reconnu le roi et qui eût trahi son secret! La duchesse d'Étampes ne logeait pas ordinairement dans l'hôtel du roi, mais vis-à-vis ou aux environs, de manière à communiquer plus librement avec son amant. François Ier lui avait donné un hôtel, qui prit son nom, et qui était situé en face de l'hôtel des Tournelles, où il faisait son séjour ordinaire : ils pouvaient, de la sorte, avoir de fréquents rendez-vous à l'hôtel d'Étampes, sans que personne en eût soupçon à l'hôtel des Tournelles. Pour être encore plus libre dans ses mystérieuses entrevues avec sa maîtresse, le roi avait ait c onstruire, à l'extrémité du quai des Augustins, près du pont Saint-Michel, un petit hôtel, qui fut plus

tard l'hôtel de Luynes. La duchesse d'Étampes, de son côté, acheta une maison, attenant, par derrière, à cet hôtel et située dans la rue de l'Hirondelle, si bien que ces deux logis, qui semblaient indépendants l'un de l'autre, n'en formaient qu'un seul, en réalité, et facilitaient la cohabitation des deux amants. C'était là que le roi venait s'enfermer pendant plusieurs jours, sous prétexte de se reposer des fatigues du gouvernement, et la duchesse s'y rendait aussi en cachette, tandis qu'on la croyait absente de Paris et voyageant. On peut considérer la maison de la rue de l'Hirondelle, comme l'origine de ces *petites maisons* qui étaient devenues si communes à Paris deux siècles plus tard : « Il paroît bien, dit Sauval, que c'étoit un petit palais d'amour ou la maison des menus plaisirs de François Ier. » Cette maison, du temps de Sauval (vers 1660), conservait encore une partie de sa décoration intérieure et extérieure, qui rappelait l'usage du lieu ; les murs étaient couverts d'ornements sculptés, parmi lesquels on remarquait la salamandre de François Ier : cet emblème fabuleux de ses amours inextinguibles avait été reproduit dans tous les coins avec une grande variété de monogrammes et de devises. On voyait partout un cœur enflammé entre l'alpha et l'oméga, pour signifier que l'amour était le commencement et la fin de toutes les actions du roi. Il n'y a pas quarante ans, que les vestiges des sculptures et des peintures étaient encore visibles dans cette maison, que

les habitants du quartier appelaient, par tradition, la *Maison du Roi*.

François Ier, grâce à ces précautions délicates, ménagea si bien les apparences, à l'égard de la duchesse d'Étampes, qui était mariée à Jean de Brosse, mais qui ne vivait pas maritalement avec lui, que cette dame pouvait toujours nier à front levé, qu'elle fût la maîtresse du roi. Son mari, néanmoins, savait à quoi s'en tenir, car, si l'on s'en rapporte à un passage des *Dames galantes*, qui le désigne sans le nommer, il serait venu, une nuit, dans la chambre de sa femme, avec l'intention de surprendre le roi et de le tuer; mais François Ier eut le temps de tirer son épée et d'en menacer cet importun, qu'il mit dehors, en lui enjoignant de ne faire aucun mal ni aucune peine à sa femme, sous peine de la vie; après quoi, « il prit sa place et remit la dame, le mieux qu'il put, de la frayeur qu'elle avoit eue. » Le roi avait besoin d'employer souvent les mêmes *sauvegardes*, dans l'intérêt des dames qui lui faisaient bon accueil, lorsqu'il entrait chez elles à l'improviste, au milieu de la nuit : ce que les maris n'ignoraient pas, mais ils supportaient avec philosophie un malheur qui semblait attaché à la condition de courtisan; car, à l'hôtel des Tournelles, au Louvre et dans tous les palais royaux, le roi s'était ménagé les moyens de pénétrer à toute heure dans les appartements des dames et des damoiselles qui lui plaisaient. Il n'y avait pas de scandale, parce que les murailles n'avaient

pas d'yeux ni d'oreilles; les victimes de ces guet-apens nocturnes n'avaient garde de se faire les échos de leur propre honte, et, d'ailleurs, les domestiques du roi étaient accoutumés à ne rien voir, à ne rien entendre, à ne rien dire. Les dames étaient ainsi hébergées à la cour; le roi, dit Sauval, « avoit les clefs de leurs chambres et y entroit la nuit, à telle heure qu'il vouloit, sans heurter ni faire de bruit. » On comprend que les maris, les pères, les frères et les amants de ces dames ne se trouvaient pas logés à si peu de distance, qu'ils pussent être avertis par des cris qui expiraient dans l'épaisseur des murs et des tapisseries. « Quand les dames, ajoute Sauval, pour être vertueuses, venoient à refuser ces sortes d'appartements que le roi leur offroit au Louvre, aux Tournelles, à Meudon ou ailleurs, il falloit que leurs maris marchassent droit; s'ils avoient des charges ou des gouvernements, et qu'on pût les accuser de la moindre concussion ou de chose pareille, c'étoit fait de la tête : il n'y avoit point de grâce à espérer pour eux, à moins que leurs femmes ne rachetassent leur vie aux dépens de leur honneur. »

Telle fut assurément la plus honteuse Prostitution du règne de François Ier, si nous ajoutons foi au témoignage de Sauval, qui avait sans doute sous les yeux bien des documents précieux que nous n'avons plus. Il dit expressément que rien n'était plus ordinaire que cette Prostitution, à la cour. Si les dames qui avaient des maris, des parents ou des amis, à

sauver, n'étaient pas belles et que leurs filles le fussent, ces dernières obtenaient, à leurs risques et périls, la grâce des condamnés. François Ier ne tenait pas compte des offres d'argent qu'on pouvait lui faire pour signer des lettres de rémission, mais si les femmes et les filles de ces malheureux « venoient alors s'offrir elles-mêmes, il ne manquoit pas de les prendre au mot, pourvu qu'elles eussent de la jeunesse, de la beauté ou de la vertu. » Les condamnés, qui avaient conservé leur tête à ce prix-là, ne se montraient pas tous reconnaissants envers leurs femmes et leurs filles : quelquefois, ils ne leur pardonnaient pas un sacrifice dont ils avaient profité. On parla beaucoup, à cette époque, de la grâce que François Ier avait accordée au seigneur de Saint-Vallier, quand la fille de ce gentilhomme, la belle Diane de Poitiers, vint se jeter aux pieds du roi, en le suppliant de lui rendre son père, qui avait été condamné comme complice du connétable de Bourbon. Le roi ne pouvait rien refuser à Diane, qui ne lui refusa rien non plus. Saint-Vallier était déjà sur l'échafaud, en place de Grève, lorsque François Ier fit suspendre l'exécution et commua la peine de mort en celle de la prison perpétuelle. Le patient eut assez de présence d'esprit pour dire, en descendant de l'échafaud : « Dieu sauve le bon cas de ma fille, (Sauval dit *coq*, et Brantôme, autre chose) qui m'a si bien sauvé ! » Cette Diane de Poitiers, qui s'était servie de sa beauté avec tant de respect filial, fut, en

passant, la *jument du roi*, ainsi que le peuple l'avait surnommée, au dire des commentateurs de Rabelais; mais, pour continuer la métaphore, elle entra bientôt dans les écuries du jeune dauphin, qui devait être Henri II, et qui n'eut rien de plus pressé, en montant sur le trône, que de la faire duchesse de Valentinois. Le règne de la duchesse d'Étampes venait alors de finir avec celui de François Ier.

Si la Prostitution, sous ce règne, prit à la cour une audace qu'elle n'avait jamais eue, il faut reconnaître pourtant que François Ier, par son exemple et par ses leçons, avait mis à la mode la politesse et la galanterie, comme des voiles destinés à couvrir le scandale des amours illégitimes. Mézeray, dans son *Histoire de France*, fait un tableau énergique de cette corruption, qui, dit-il, « commença sous le règne de François Ier, se rendit presque universelle sous celui de Henry II, et se déborda enfin jusqu'au dernier poinct sous Charles IX et sous Henry III. » Mais Mézeray, en constatant les différents degrés de la dépravation des mœurs depuis François Ier jusqu'à Henri III, n'a pas remarqué que le premier des Valois était l'implacable ennemi du scandale et l'obstiné protecteur de ce qu'il appelait l'*honneur des dames*. François Ier n'avoua, ne compromit aucune de ses innombrables maîtresses, et la duchesse d'Étampes elle-même, qui pendant plus de vingt ans avait été favorite attitrée, put se défendre d'avoir fait bon marché de sa vertu, et soutenir qu'elle avait été

fort honorablement l'*amie* ou la *sœur d'alliance* du roi. « Quoiqu'on soubçonnast moins honnestement qu'il ne falloit de ceste privauté, raconte Duverdier, sieur de Vauprivas, dans sa *Prosopographie*, si est-ce que le roy s'en purgea et protesta qu'il n'aimoit ceste dame que pour sa grâce et gaillardise. Quoi qu'il en fust, on tient qu'il s'en servoit au lict. » Le sieur de Vauprivas, qui écrivait et publiait sa *Prosopographie* à l'époque de Henri III, ne paraît pas trop convaincu de l'innocence des rapports de la duchesse d'Étampes avec le roi. Il savait sans doute que, depuis la mort de François Ier, le mari de la duchesse, que Varillas nous dépeint d'une « humeur insensible et peu sujette aux plaisirs de l'amour, » avait publié lui-même son déshonneur, en intentant un procès à sa femme sur des questions d'argent et en provoquant une enquête juridique, dont le résultat fut d'établir qu'il avait épousé la *putain du roi*.

François Ier ne se contentait pas de faire de sa cour un sérail, où ni mari ni tuteur, ni père ni mère, n'eût osé gêner ou troubler ses plaisirs; il s'amusait parfois à *courir le guilledou*, dans les rues de Paris, et à chercher des aventures; il s'adressait aussi aux filles et aux femmes des bourgeois; mais on voit, dans l'*Heptameron* de la reine de Navarre, que ces poursuites nocturnes n'étaient pas sans danger, et que plus d'une fois le roi fut traité comme un galant vulgaire, surpris en flagrant délit. Son épée heureusement lui venait en aide pour sortir des mauvais pas où il s'était jeté

de gaieté de cœur. Il n'échappa point toujours sain et sauf aux hasards de ces amours subalternes. Ainsi, c'est un amour de cette espèce, qui lui donna, au dire d'une tradition constante, la maladie de laquelle il mourut, après dix ou douze ans de souffrances qu'il avait probablement fait partager à ses maîtresses. Les historiens, en recueillant cette tradition, qui ne pouvait s'appuyer sur des pièces authentiques, n'ont fait que mentionner l'événement, sans en garantir les circonstances. Mézeray empruntait souvent au récit de ses contemporains les particularités les plus curieuses de son *Histoire de France*; selon lui, l'ulcère malin qui fut cause de la mort de François Ier, commençait déjà vers 1539 « à le ronger avec des ardeurs insupportables, tellement que cette douleur et cette infection, qui estoit répandue par toute l'habitude du corps, lui causoient une fièvre lente et une morne fascherie qui le rendoient incapable d'aucune entreprise. J'ai entendu dire quelquefois, ajoute Mézeray, qu'il avoit pris ce mal de la belle Ferronnière, l'une de ses maistresses, dont le portrait se voit encore aujourd'hui dans quelques cabinets curieux, et que le mari de cette femme, par une estrange et sotte espèce de vengeance, avoit esté chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous deux. » Mézeray, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, revient avec plus de détails sur le même fait, qu'il rapportait d'après un bruit qui avait couru du temps de François Ier, comme le dit Sau-

val, quoique Brantôme n'ait pas parlé de cette belle Ferronnière et de son mari, qui était un marchand de fer, selon les uns, un avocat, selon les autres, un impitoyable jaloux, selon tout le monde.

Cette aventure, qui doit occuper une place importante dans l'histoire de la Prostitution, est racontée très-explicitement, pour la première fois, dans les *Diverses Leçons* de Louis Guyon (t. II, liv. I, p. 109), sieur de la Nanche. Il la tenait sans doute de la bouche de quelque vieillard qui avait vécu sous le règne de François Ier, car il écrivait son recueil à la fin du seizième siècle; de plus, en sa qualité de médecin, il avait pu trouver auprès de quelqu'un de ses confrères une tradition spéciale, relative à la maladie vénérienne dont le roi fut victime. « Ce roy, dit-il, recercha la femme d'un advocat de Paris, très belle et de bonne grace, que je ne veux nommer, car il a laissé des enfans pourveus de grands estats et qui sont gens de bonne renommée : auquel jamais ceste dame ne voulût oncques complaire, ains, au contraire, le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles dont le roy estoit contristé. Ce que cognoissans aucuns courtisans et maquereaux royaux, dirent au roy qu'il la pouvoit prendre d'autorité et par la puissance de sa royauté. Et, de fait, l'un d'eux l'alla dire à ceste dame, laquelle le dit à son mary. L'advocat voyoit bien qu'il falloit que luy et sa femme vuidassent le royaume; encor auroient-ils beaucoup à faire de se sauver

s'ils ne luy obéissoyent. Enfin, le mary dispense sa femme de s'accommoder à la volonté du roy, et à fin de n'empescher rien en cest affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Cependant il se tenoit caché dans la ville de Paris, fréquentant les bourdeaux, cerchant la verolle pour la donner à sa femme, afin que le roy la prinst d'elle, et trouva incontinent ce qu'il cerchoit, et infecta sa femme, et elle, puis après le roy, lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenoit, et n'en sçeut jamais bien guérir, car, tout le reste de sa vie, il fut mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible. » Rien ne nous paraît donc mieux avéré que l'aventure de la belle Ferronnière, en ce qui regarde sa funeste influence sur la santé du roi; mais nous croyons inutile d'attribuer à la vengeance du mari les suites honteuses de son libertinage, qui nous apprend que la *grosse* ou la *grande vérole* (on disait l'un ou l'autre) avait dès lors une source intarissable dans les repaires de la débauche publique.

Il peut y avoir seulement des doutes sur l'époque où François Ier fut si gravement atteint du châtiment de son incontinence; car, si Mézeray a fixé une date précise, en parlant de cet « ulcère malin, qui lui étoit venu l'an 1539, » Brantôme n'a pas l'air d'hésiter, en reportant aux premières années du règne de François Ier l'invasion du mal qui abrégea sa vie, et qui lui mérita cette fameuse épitaphe :

L'an mil cinq cent quarante-sept,
François mourut à Rambouillet
De la vérole qu'il avoit.

« Le roy François, dit Brantôme dans l'éloge de Henri II, ayma fort aussy et trop, car estant jeune et libre, sans différence, il embrassoit, qui l'une, qui l'autre, comme de ce temps il n'estoit pas galant qui ne fût putassier partout indifféremment : dont il en prit la grant verolle qui luy advança ses jours. Et ne mourut gueres vieux, car il n'avoit que cinquante-trois ans, ce qui n'estoit rien : et luy, après s'estre veu eschaudé et mal mené de ce mal, advisa que, s'il continuoit cest amour vagabond, qu'il seroit encor pis ; et comme sage du passé, advisa à faire l'amour très-galantement. Dont, pour ce, institua sa belle cour, fréquentée de si belles et honnestes princesses, grandes dames et damoiselles, dont ne fit faute, que pour se garantir de vilains maux, et ne souilla plus son corps des ordures passées, s'accommoda et s'appropria d'un amour point salaut, mais gentil, net et pur. Et, pour sa principalle dame et maistresse, il prit, après qu'il fut venu de prison, mademoiselle d'Helly... » Ce passage, dans lequel Brantôme persiste à donner une origine assez peu morale à la *grande cour des dames* instituée par François Ier, tendrait à établir que la belle Ferronnière avait laissé de cuisants souvenirs au roi, avant que ce prince eût été fait prisonnier à

la bataille de Pavie, en 1525. Dans un autre endroit de ses Mémoires, Brantôme est d'accord avec lui-même et confirme cette assertion, lorsqu'il s'apitoye sur le sort de la reine Claude, en disant que « le roi, son mari, luy donna la verolle, qui luy a vança ses jours. » Or, la reine Claude mourut au mois de juillet 1524, du *mauvais traitement* qu'elle avait reçu du roi. Il faudrait, pour bien représenter la Prostitution de la cour de François Ier, citer textuellement la moitié du recueil des *Dames galantes*, et faire connaître par leur nom les personnages que rantôme n'a pas osé nommer, en racontant dans son livre leurs scandaleux désordres. Mais il serait bien difficile aujourd'hui de lever le voile de l'anonyme qui couvre la plupart des galanteries que le discret compilateur attribue, tantôt à un *grand prince*, tantôt à une *grande princesse*, tantôt à une *belle veuve*, tantôt à une *puissante dame*, qu'il ne désigne pas autrement, sans doute parce que les bonnes langues de la cour étaient là pour suppléer à son silence. Nous ne jugeons donc pas utile de rassembler ici les anecdotes qui appartiennent au règne de François Ier, et qui caractérisent la dépravation des mœurs de la noblesse. Cependant, on doit remarquer que, si la licence est générale, si les femmes mariées se font un jeu de l'honneur conjugal, si les filles préludent au mariage par l'oubli de toute pudeur, il y a pourtant chez les hommes, même les plus débauchés, un sentiment élevé, austère, fa-

rouche, de ce que doit être la vertu d'une épouse et d'une mère de famille. Les maris, qui ne craignent plus de souiller la couche d'autrui, veillent sur la leur, l'épée ou le poignard à la main. De là, tant d'histoires tragiques, dans lesquelles un amour illicite ou adultère se termine par le poison ou par un coup de dague. Ces sanglantes représailles, qui menaçaient l'inconduite des femmes mariées, ne servaient peut-être pas à les maintenir dans la ligne du devoir, car Brantôme fait entendre que c'était pour elles un aiguillon de plus, qui les excitait à braver le danger, et à se surpasser en astuces dans l'art de tromper leurs maris. « Toutesfois, dit-il après avoir maudit ces cocus *dangereux*, *bizarres*, *cruels*, *sanglants* et *ombrageux*, qui frappent, tourmentent et tuent leurs femmes infidèles, j'ay cognu des dames et de leurs serviteurs, qui ne s'en sont point soucié, car ils (les maris) estoient aussy mauvais que les autres, et les dames estoient courageuses, tellement que si le courage venoit à manquer à leurs serviteurs, le leur remettoient, d'autant que, tant plus toute entreprise est périlleuse et escabreuse, d'autant plus se doibt-elle faire et exécuter de grande générosité. D'aultres telles dames ay-je cognu qui n'avoient nul cœur ni ambition pour attempter choses haultes, et ne s'occupoient du tout qu'à leurs choses basses ; aussy, dit-on : Lasche de cœur comme une putain. »

On a peine à croire, en lisant les *Dames galantes*

de Brantôme, que cet effronté historiographe de l'impudicité des femmes de la cour, ait voulu prouver tres-sérieusement que cette impudicité n'avait rien de blâmable chez les *grandes et honnêtes* dames. Ce singulier paradoxe se reproduit dans plusieurs de ses écrits, où il le met sur la conscience de différentes personnes qu'il n'en estime pas moins. Il est impossible d'imaginer une plus étrange justification des mauvaises mœurs de la cour. Ainsi, une dame écossaise, de bonne maison, dit Brantôme, nommée Flamin, qui avait eu de Henri II un fils naturel, disait en *son escocement francisé* : « J'ay faict tant que j'ay pu que à la bonne heure je suis enceinte du roy, dont je m'en sens très-honorée et très-heureuse : et si veux-je dire que le sang royal a je ne scay quoy de plus suave et friande liqueur, que l'autre, tant je m'en trouve bien, sans compter les bons brins de présents que l'on en tire. » A cet *escocement francisé,* Brantôme ajoute en forme de commentaire : « Ceste dame, avecques d'autres que j'ay ouy dire, estoient en ceste opinion, que, pour coucher avecques son roy, ce n'estoit point diffame, et que putains sont celles qui s'adonnent aux petits, mais non pas aux grands roys et gentilshommes. » Brantôme fait dire la même chose à un *grand*, qui discourait « de ce même propos, » pour la défense d'une grande princesse qu'on savait très-ardente à *contenter le monde,* comme le soleil « qui respand de sa lueur et de ses rayons à un chascun; » il déclare

que ces inconstances sont belles et permises aux grandes dames, « mais non aux autres dames communes, soit de cour, soit de ville et soit de pays... Et telles dames moyennes, ajoute-t-il avec assurance, faut que soient constantes et fermes comme les estoilles fixes, et nullement erratiques; que, quand elles se mettent à changer, errer et varier en amour, elles sont justement punissables, et les doit-on descrier comme putains des bourdeaux, d'autant que leurs beautés, encore qu'elles soient passables, n'ont de quoy s'estendre sur plusieurs. » Après cette ingénieuse théorie, on ne doit pas s'étonner si une dame de la cour, qui était certainement une grande dame, se prenait à envier la *liberté* des courtisanes de Venise : « Ah! mon Dieu! disait-elle à une de ses compagnes, plût à luy que nous eussions faict porter tout notre vaillant en ce lieu-là par lettre de banque, et que nous y fussions pour faire ceste vie courtisanesque, plaisante et heureuse, à laquelle toute autre ne scauroit approcher! » Brantôme, qui rapporte le fait, ne peut s'empêcher de s'écrier : « Voilà un plaisant souhait et bon! » Mais on voit qu'il l'approuve chez une si grande dame.

Certes, la fameuse courtisane romaine, appelée la Grecque, qui vint en France, au dire de Brantôme, pour y *dresser* les maris, et y donner des leçons à leurs femmes, pouvait tenir à celles-ci, sans les scandaliser, ce langage malhonnête : « Nostre mestier est si chaud, quand il est bien appris, qu'on

prend cent fois plus de plaisir de monstrer et practiquer avecques plusieurs qu'avecques un. » Ce n'étaient pas seulement des courtisanes émérites, qui professaient la débauche à la cour de François Ier; mais de grandes dames, de grandes princesses, des princes de l'Église, s'y employaient à l'envi : le cardinal de Lorraine, que le roi avait pour *son bon second* en affaires de galanterie, se chargeait de *dresser de sa main* les filles et les dames nouvelles qui arrivaient à la cour. « Quel dresseur ! s'écrie Brantôme, je crois que la peine n'estoit pas si grande comme à dresser quelque poulain sauvage. » Puis, après avoir vanté la sagesse du cardinal, *à l'endroit des dames*, il avoue que « peu ou nulles sont-elles sorties de ceste cour femmes et filles de bien ! »



A. Racinet Fils d'après Crispin de Pass. Brouet Imp. Rebel. Sculp.

UN MAUVAIS LIEU EN HOLLANDE AU XVIIE SIÈCLE

CHAPITRE XXXII.

SOMMAIRE. — La Prostitution à la cour de Henri II. — Éloge des *belles Françoises*. — Diane de Poitiers, maîtresse du roi. — Les chiffres et la devise de Diane. — Brissac sous le lit. — Bonnivet dans la cheminée. — Horribles dépravations de la cour. — Les arts corrupteurs. — Description des tableaux et des statues dans les palais royaux. — La coupe obscène. — Les figures de l'Arétin. — Digression bibliographique sur ce recueil infâme, gravé par Marc Antoine. — Destruction des planches et des exemplaires du livre. — La *Somme* de J. Bénédicti. — Miniatures dans le goût de l'Arétin. — La galerie du comte de Chateauvillain.

« Si le sérail de Henri II, dit Sauval, ne fut pas si grand que celui de François Ier, sa cour n'était

pas moins corrompue. » Les Mémoires de Brantôme sont là pour nous faire connaître cette corruption, qui ne pouvait plus même s'accroître; car la cour de France, à cette époque, avait adopté et naturalisé tous les genres de Prostitution et de débauche, tous les raffinements de luxure et de galanterie, toutes les leçons de dépravation morale, qu'elle enviait auparavant aux cours italiennes. Brantôme s'applaudit de ce qu'il regardait comme une conquête et une amélioration dans l'intérêt des plaisirs sensuels : « Quant à nos belles Françoises, dit-il dans le premier discours de ses *Dames galantes*, on les a veues, le temps passé, fort grossières et qui se contentoient de le faire à la grosse mode; mais, depuis cinquante ans en çà, elles ont emprunté et appris des autres nations tant de gentillesses, de mignardises, d'attraits et de vertus, d'habits, de belles graces, lascivetés, ou d'elles mêmes se sont si bien estudiées à se façonner, que maintenant il faut dire qu'elles surpassent toutes les autres en toutes façons, et ainsy que j'ay ouy dire, mesme aux estrangers, elles valent beaucoup plus que les autres, outre que les mots de paillardise françois en la bouche sont plus paillards, mieux sonnans et esmouvans que les autres. » Brantôme conclut de là : qu'il fait bon faire l'amour en France plutôt qu'ailleurs, et il s'en rapporte là-dessus aux *docteurs d'amours* et aux courtisans, qui donnent certainement la palme aux dames françaises, quoi-

qu'on soit forcé de reconnaître, en dernière analyse, que, « putains partout et cocus partout, la chasteté n'habite pas en une région plus qu'en l'autre. »

Henri II cependant eut moins de part que François Ier à la dépravation de son temps, car, s'il « a aymé comme a faict le roy son père et autres roys, et s'est adonné aux dames, » selon Brantôme, il a offert à ses courtisans un rare exemple de constance et de parfait amour, dans sa liaison avec Diane de Poitiers, qui fut son unique maîtresse en titre, durant tout son règne. Diane n'était plus jeune, mais elle était toujours belle; et Brantôme, qui la vit à l'âge de soixante-dix ans, six mois avant sa mort, fut frappé d'admiration, en la trouvant « aussy belle de face, aussy fraische et aussy aymable, comme en l'aage de trente ans. » Il ajoute que « surtout elle avoit une très-grande blancheur, et sans se farder aucunement; » ce qui donnait à penser qu'elle usait de certains *bouillons composés d'or potable*. Quoi qu'il en fût, Henri II l'aimait si passionnément, qu'il ne pouvait se passer d'elle et qu'il devenait triste dès qu'il ne la voyait plus : aussi, vivait-elle avec lui aussi *privément* que si elle eût été sa femme légitime; et la reine était obligée de supporter en silence la suprématie de cette rivale, qui évitait toutefois de lui faire sentir son humiliation. Henri II ne laissait pas de cohabiter avec la reine Catherine, qui semblait n'avoir d'autre rôle que de mettre au monde une grande lignée de princes et de prin-

cesses. Diane, de son côté, ne paraissait pas jalouse de cette vertu prolifique, qui avait pour résultat d'éloigner souvent le roi du lit conjugal et de condamner la reine enceinte à des absences prolongées : alors, Diane était vraiment la seule reine à la cour jusqu'à ce que Catherine de Médicis fut relevée de couches. Elle prit une part active aux choses du gouvernement, et l'on peut dire que son influence n'eut rien de trop fâcheux, en politique, pour le règne de Henri II. « Bienheureux est celuy roy, s'écrie Brantôme, qui rencontre une maistresse bonne, parfaicte et bien accomplie, comme il est en sa puissance de la bien choisir, car, estant telle, et luy et son royaume n'en sont pas pires! »

Mais, sans accuser Diane de Poitiers d'avoir exercé une influence pernicieuse sur les mœurs de la cour, on peut constater qu'elle n'a jamais rien fait pour les rendre meilleures, soit par son exemple, soit par son empire sur Henri II. Elle était bien aise sans doute que la licence effrénée qui régnait à la cour, et qui tendait toujours à y faire de nouveaux progrès, justifiât aux yeux de tous son commerce adultère avec le roi : elle pouvait même, jusqu'à un certain point, réhabiliter sa conduite, en la comparant aux prodigieux débordements que les plus grandes dames se permettaient autour d'elle, au mépris de leur naissance et de leur rang. Henri II, dont l'amour ne manquait pas de délicatesse à l'égard de sa favorite, n'épargnait rien pour

rehausser l'éclat de cet amour et pour le rendre, en quelque sorte, respectable, à force de l'entourer de respects et d'hommages. Voilà pourquoi il avait fait mettre partout, dans les ornements de ses palais, au Louvre, à Fontainebleau, à Madrid, etc., le chiffre de Diane entrelacé avec le sien, les armes parlantes et les devises de cette déesse qu'il adorait. Ces témoignages d'une tendresse et d'une admiration enthousiastes ne se voyaient pas seulement dans la décoration intérieure des appartements, y compris celui de la reine, mais encore sur le fronton des édifices, parmi les sculptures des fenêtres et des corniches, au milieu des enroulements de la serrurerie, aux panneaux des portes et dans les mosaïques du pavement des cours. C'était un parti pris d'étaler à tous les regards les anagrammes des noms de Diane et de Henri. Jamais l'adultère et la Prostitution n'avaient été admis à une pareille apothéose.

Le but que se proposait le roi fut rempli et même dépassé; non-seulement la cour s'accoutumait à confondre la maîtresse avec la reine, mais encore le peuple n'était pas éloigné de considérer *madame Diane* comme une espèce de magicienne, qui devait à son art de se conserver éternellement jeune et belle, et dont le croissant symbolique présidait aux destinées de la France. Henri s'était si bien familiarisé avec le concubinage dont il semblait fier, qu'il ne craignait pas de paraître en public, à cheval, ayant en croupe la duchesse de Valentinois, qui le

tenait embrassé. On doit dire pourtant que la mode autorisait cette manière de chevaucher à deux sur la même monture. Nous ne savons pas si ce fut Diane, ou Henri II, qui commanda un émail, sur lequel étaient représentés les deux amants à cheval. Nous ne savons pas davantage si l'ordre de multiplier les chiffres et les emblèmes de Diane sur les bâtiments royaux, venait de la favorite ou de son amant. On a pensé, avec quelque apparence de raison, que les artistes, architectes, sculpteurs, peintres et autres, voyant quelle était la passion folle de Henri II pour cette dame, avaient pensé le flatter en faisant servir l'allégorie à immortaliser cet amour. Les artistes italiens eurent sans doute l'initiative de cette flatterie, qui plut à Diane et ne déplut pas au roi ; les artistes français ne manquèrent pas ensuite d'imiter ce qui avait si bien réussi à leurs émules, et ce fut dès lors une habitude générale, dans tous les travaux d'art qui se firent sous ce règne, de reproduire les initiales de Henri et de Diane avec le croissant et la devise : *Donec totum impleat orbem.* Était-ce une allusion, comme on l'a dit, au désir et à l'espérance qu'avait le roi, de voir s'arrondir le ventre de sa maîtresse?

Henri II, à l'exemple de son père, se montrait toujours fort discret à l'égard de l'honneur des dames : « Il ne vouloit point, dit Brantôme, que les dames en fussent escandalisées ni divulgüées, si bien que luy, qui étoit d'assez amoureuse com-

plexion, quand il alloit veoir les dames, y alloit le plus caché et le plus couvert qu'il pouvoit, afin qu'elles fussent hors de soupçon et diffame. » Mais il est possible que le roi ne prît tant de précautions que pour empêcher l'écho de ses infidélités d'arriver jusqu'à Diane de Poitiers, qui, de son côté, avait soin de ne pas découvrir les siennes. Brantôme dit positivement que cette belle dame, du temps de sa faveur, avait « obligé tant de personnes, de plaisirs, » qu'on pouvait dire qu'elle était *grande en tout*. Henri II n'en faisait que rire, comme n'éprouvant aucune jalousie, car il savait que Diane avait des amants et ne lui donnait pas de rival. Un jour, si l'on en croit Brantôme et Sauval, la duchesse de Valentinois et le maréchal de Brissac étaient ensemble, quand le roi vint frapper à la porte de la chambre. On ne lui ouvrit qu'après avoir fait cacher Brissac sous le lit. Le roi se couche et invite Diane à en faire autant; mais il se plaint de la faim, et se lève. Diane, toute tremblante, lui apporte des confitures; il en mange, et tout à coup il en jette une boîte sous le lit en disant : « Tiens, Brissac! il faut que chacun vive. » Il sortit ensuite, et ne parla jamais de cette aventure ni à Diane ni au maréchal de Brissac, qui avait cru toucher à sa dernière heure. Dans une circonstance analogue, François Ier avait été moins courtois à l'égard de l'amiral Bonnivet. Celui-ci n'attendait pas le roi, lorsque François Ier se présenta chez sa maîtresse, qui était enfermée avec

Bonnivet. Le galant n'eut que le temps de se blottir sous les feuillages qui remplissaient la cheminée. François Ier le remplace dans le lit, et fait semblant de ne pas soupçonner la présence d'un tiers; puis il se lève, sous prétexte de satisfaire un besoin, et va droit à la cheminée, où il arrose d'urine son pauvre rival, qui n'osait crier merci. Mais, dès que le roi fut parti, la dame donna une chemise blanche à l'amant, lui parfuma les cheveux et la barbe, et s'employa du mieux qu'elle put à lui faire oublier sa mésaventure.

Il faudrait citer une partie des *Dames galantes* de Brantôme, pour caractériser par des anecdotes la Prostitution qui déshonorait la cour de Henri II. Cette Prostitution nous apparaît si horrible et si monstrueuse, que nous taxerions volontiers d'hyperbole le licencieux narrateur, s'il avait l'air plus indigné des turpitudes qu'il raconte; mais il y a dans ses récits tant de naïveté et de bonhomie, qu'on est forcé de reconnaître que les plus abominables dépravations n'avaient pas même le privilége de l'étonner et de le faire rougir. « Pendant que les veuves et les femmes faisoient l'amour avec extravagance, dit Sauval, qui répète les histoires de Brantôme avec autant de décence que le sujet en comporte, les filles de leur côté en usoient de même; le reste, le front levé et toute honte perdue; à l'égard des scrupuleuses, quantité se marioient aux premiers venus, afin de se divertir après, sans crainte, avec qui bon leur sem-

bleroit. » Brantôme donne à entendre que, dans la plupart des mariages de cour, les épousées n'arrivaient pas vierges au lit nuptial, et que presque tous les maris savaient que leurs femmes avaient été « repassées en la monstre d'aucuns rois, princes, seigneurs, gentilshommes et plusieurs autres. » Mais ce ne sont là que peccadilles auprès des incestes qui, selon lui, étaient assez communs dans les familles nobles, où le père ne mariait pas sa fille avant de l'avoir déshonorée : « J'ai ouy parler, dit-il le plus tranquillement du monde, de force autres pères, et surtout d'un très-grand, à l'endroict de leur fille, n'en faisant non plus de conscience que le cocq de la fable d'Ésope. » Après de telles infamies, que Brantôme peut enregistrer sans horreur et sans dégoût, on est tenté de ne voir qu'une innocente dans cette « fort belle et honneste damoiselle » qui disait à son serviteur : « Attendez un peu que je sois mariée, et vous verrez comme, sous cette courtine de mariage qui cache tout, et ventre enflé et descouvert, nous y serons à bon escient! »

« Quant aux effrontées, dit Sauval, les unes se saouloient de voluptez avant leur mariage, d'autres avoient l'adresse de se divertir en présence de leurs gouvernantes et de leurs mères mêmes, sans en être aperçues; puis, pour couvrir le mystère, avoient recours à des moyens exécrables; d'autres (et ce qui étoit fort commun parmi les filles et les veuves) mettoient en usage certains petits bijoux, tels que

les quatre que Catherine de Médicis trouva dans le coffre d'une de ses filles d'honneur. » C'était l'Italie des Borgia et des Médicis, qui avait enseigné à la France toutes ces pratiques, tous ces instruments, tous ces stimulants de Prostitution; c'était la cour, qui avait toujours la main dans ces jeux obscènes; c'était elle qui, ardente à s'emparer de ces innovations impures, les accréditait et les popularisait dans la nation, où il ne resta bientôt plus rien de la vieille candeur gauloise.

Il faut bien le dire à regret, les arts, qui doivent avoir pour objet de passionner les âmes par tout ce qui est noble et pur, furent les premiers corrupteurs ou du moins les auxiliaires de cette corruption générale. François Ier et Henri II appelèrent auprès d'eux une foule d'artistes italiens, de grand talent, mais de mœurs dissolues : les sculpteurs firent « des statues de bronze et de marbre, tant d'hommes que de femmes, que de dieux et de déesses, où la lubricité triomphoit; » les peintres remplirent « les appartements de nos rois, de peintures à fresque et de tableaux qui suivoient la cour, où étoient représentées des choses non-seulement lascives, mais incestueuses et exécrables. » Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, le Rosso, et leurs élèves, ne furent pas plus réservés en France, qu'ils ne l'eussent été dans leur pays, où le pinceau et l'ébauchoir semblaient complices de tous les égarements des sens. Les plus grands artistes de

la Renaissance se soumirent au goût dépravé de leurs contemporains, et ce fut entre eux une déplorable émulation de génie impudique. Les priapées grecques et romaines se répandirent partout sous toutes les formes, avec autant d'audace que si la France fût devenue païenne, et comme si les femmes elles-mêmes ne savaient plus rougir.

Les châteaux et les palais des rois, les maisons de plaisance des princes et des princesses, les hôtels des seigneurs, les maisons des particuliers, furent envahis par les fresques et les tableaux indécents : « Pour crayonner en petit une partie de ces peintures, dit Sauval, qui avait pu les voir encore, ici des hommes et des dieux, tous nuds, dansent et font quelque chose de pis avec des femmes et des déesses toutes nues; là, les unes exposent aux yeux de leurs galants ce que la nature a pris tant de peine à cacher; les autres s'abrutissent avec des aigles, des cygnes, des autruches, des taureaux; en plusieurs endroits, on voit des Ganymèdes, des Saphos et des belettes (*sic*); des dieux et des hommes, des femmes et des déesses, qui outragent la nature et se plongent dans des dissolutions les plus monstrueuses. Après cela, il ne faut pas s'étonner des incestes et des abominations, qui arrivèrent sous les règnes de Charles IX et de Henri III. » Sauval ajoute qu'à Fontainebleau les chambres, les salles et les galeries, étaient toutes pleines de ces peintures érotiques, et que la reine Anne d'Autriche en fit brûler pour

plus de cent mille écus, quand elle devint régente, en 1643.

Les mêmes sujets étaient aussi représentés en bas-relief dans les appartements, et en ronde bosse dans les jardins des maisons royales; on les retrouvait aussi sur les tapisseries et sur toutes les parties de l'ameublement. Brantôme, dans ses *Dames galantes*, consacre plusieurs pages, très-divertissantes sans doute, à raconter « les discours, les songes, les mines et les parolles » des dames et filles de la cour, qu'on faisait boire dans une coupe d'argent doré, ornée de figures obscènes. Cette coupe, laquelle eut une véritable célébrité en ce temps-là, appartenait à un prince qui s'amusait à la mettre dans les mains des personnes qu'il recevait à sa table. C'était, d'ailleurs, un chef-d'œuvre d'art et *grand speciauté,* dit Brantôme, « la mieux eslabourée, gravée et sigillée, qu'il estoit possible de voir; où estoient taillées bien gentiment et subtillement au burin plusieurs Figures de l'Aretin, de l'homme et de la femme, et ce au bas estage de la coupe, et au-dessus et en haut plusieurs aussy de diverses manières de cohabitations de bestes. » Les propos des buveuses que Brantôme rapporte longuement ne sont pas inutiles pour nous faire connaître l'effronterie des dames de la cour : « Les unes disoient, quand on leur demandoit ce qu'elles avoient à rire, et ce qu'elles avoient veus : qu'elles n'avoient rien vu que des peintures, et que, pour cela, elles ne laisseroient à

boire une autre fois; les autres disoient : « Quant à moy, je n'y songe point à mal; la veue et la peinture ne souillent point l'âme. » Les autres disoient : « Le bon vin est aussy bon céans qu'ailleurs. » Les autres affermoient qu'il y faisoit aussy bon boire qu'en une autre coupe, et que la soif s'y passoit aussy bien; aux unes on faisoit la guerre pourquoy elles ouvroient les yeux en beuvant : elles répondoient qu'elles vouloient voir ce qu'elles beuvoient, craignant que ce ne fust du vin, mais quelque médecine ou poison. Aux autres on demandoit à quoy elles prenoient plus plaisir ou à voir ou à boire, elles répondoient : « A tout. » Les unes disoient : « Voilà de belles grotesques ! » Les autres : « Voilà de plaisantes momeries ! » Les unes disoient : « Voilà de belles images ! » Les autres : « Voilà de beaux miroirs ! » Brantôme a voulu évidemment imiter ici les *propos des buveurs*, qui remplissent un des chapitres les plus joyeux du Gargantua de Rabelais.

On peut juger, d'après cette anecdote, que les Figures de l'Arétin n'étaient pas moins connues en France qu'en Italie. Il est même assez probable que les planches originales de ces Figures, si tristement fameuses, avaient été secrètement apportées à Paris, après le règne de François Ier, et qu'elles y restèrent jusqu'au dix-septième siècle, où elles furent détruites par un marchand d'estampes. On sait que le recueil de seize figures obscènes, qui avaient été gravées à Bologne par le fameux Marc-Antoine Rai-

mondi, d'après les dessins de Jules Romain, allait paraître, accompagné de seize infâmes sonnets italiens de Pierre Aretino, sous le titre : *De omnibus Veneris schematibus*, lorsque le pape Clément VII fit arrêter le graveur, qui fut mis en prison, et qui courut risque d'être pendu ou brûlé vif; mais Pierre de Médicis lui sauva la vie, à la sollicitation de l'Arétin, qu'on n'osa pas poursuivre, et qui était, d'ailleurs, en sûreté à Venise. Quant au peintre, il aurait été compris dans le procès, s'il ne s'était réfugié à Mantoue, où il attendit que le pape lui eût pardonné. On n'avait tiré qu'un petit nombre des gravures, que se disputèrent les grands seigneurs de Rome, et même plusieurs cardinaux; mais les cuivres avaient disparu et la justice papale ne réussit pas à les saisir. Ils furent apportés depuis en France, selon toute apparence, et ils servirent à faire plusieurs tirages successifs, qui suffisaient à peine au libertinage effréné du seizième siècle, mais qui heureusement ne laissèrent pas de traces, car la destinée de ces livres abominables est de ne pas survivre à la personne qui les possède. Voilà pourquoi l'existence des gravures originales a été souvent contestée et révoquée en doute; mais le témoignage de Brantôme semble la confirmer : « J'ay cognu, dit-il, un bon libraire vénitien à Paris, qui s'appeloit messer Bernardo, parent de ce grand Aldus Manucius, de Venise, qui tenoit sa boutique à la rue de Saint-Jacques, qui me dit et jura une fois qu'en moins d'un

an il avoit vendu plus de cinquante paires de livres de l'Arétin à force gens maryés et non maryés, et à des femmes, dont il m'en nomma trois de par le monde, grandes, que je ne nommeray point, et les leur bailla à elles-mêmes et très-bien reliés, sous serment presté qu'il n'en diroit mot. »

Il est, au moins, très-probable que ce *messer Bernardo* (Bernardin Torresano ou Turizan) possédait, vers 1580, les véritables planches de Marc Antoine, et qu'il les tenait de la succession des Manuce, car ces cuivres, que la police papale n'avait pu découvrir au moment du procès criminel du graveur, avaient été certainement envoyés à Venise, où la publication des livres et des gravures les plus infâmes ne rencontrait alors aucune opposition judiciaire, tant la liberté ou plutôt la licence des mœurs était grande dans cette ville. Les fils du grand Alde Manuce imprimaient et publiaient sans répugnance les exécrables écrits de leur ami Pierre Arétin : ce furent eux sans doute qui firent une édition italienne du recueil *De variis Veneris schematibus*; mais tous les exemplaires de cette édition ont disparu depuis longtemps, brûlés, dans l'intérêt des familles, après le décès des possesseurs du livre, ou détruits par ordre de l'autorité. Quant à ceux de l'édition française de Bernardin Turizan, quoique plus nombreux que les autres, ils ont également péri la plupart entre les mains des personnes qui en faisaient usage. La sévérité des règlements de la librairie en France, pendant

le dix-septième siècle, empêcha sans doute qu'on fît un nouveau tirage des gravures originales, et elles restèrent enfouies dans quelque vieux fonds d'imagerie. Car, si l'émission des ouvrages obscènes avait lieu fréquemment sous le manteau à cette époque, les Figures de l'Arétin étaient trop signalées à la vindicte des magistrats, pour qu'un libraire colporteur osât en répandre des exemplaires.

Cependant il paraît qu'une main anonyme avait ajouté quatre planches, aux seize que Marc Antoine avait gravées d'après Jules Romain. On peut supposer que ces quatre nouvelles planches avaient été faites aussi sur les dessins du même peintre et peut-être par le même graveur, car, dans une lettre du 29 novembre 1527, Pierre Arétin envoie au seigneur César Fregoso: *Il libro de i sonetti e de le figure lussuriose*. Or, il y a plus de seize sonnets, ce qui annonce plus de seize figures. Le nombre primitif des uns et des autres était de seize, mais ce nombre s'accrut successivement, et toujours, nous le croyons, sous l'inspiration de l'Arétin, qui avait l'impudique orgueil de vouloir surpasser la débauche antique, puisque le livre d'Eléphantis ne contenait que neuf figures, comme nous l'apprend Martial (*Sunt illic Veneris novem figuræ*. Epigr. 43 du livre XII). Arétin ne s'arrêta pas là, et le nombre des Figures avait été porté à trente-cinq; il nous le dit lui-même dans son fameux dialogue de *la Putana errante*, où il traite doctoralement *de i diversi congiungimenti*.

Depuis l'Arétin, on avait complété son œuvre par l'addition d'une trente-sixième et dernière figure, et le recueil, ainsi augmenté, était connu vulgairement sous le titre des *Trente-six Manières de l'Arétin.* Néanmoins, le savant Gros de Boze, qui, tout académicien qu'il était, a fait entrer, dans le grand Catalogue de sa belle bibliothèque, *la Corona dei cazzi,* soit qu'il possédât cette contrefaçon du livre original, soit qu'il eût seulement l'espoir de se le procurer, ne comptait dans ce livre que vingt-trois sonnets, et, par conséquent, vingt-trois figures.

Il n'y en avait que vingt, lorsqu'elles passèrent sous les yeux de Felibien et quand le marchand d'estampes, Jollain, en brisa les cuivres, peu de temps après. Vasari, dans sa Vie des Peintres, n'avait parlé que de vingt figures aussi. Chevillier raconte (*Origine de l'imprimerie de Paris*, p. 224) que l'honnête Jollain, ayant su où se trouvaient ces planches infâmes, les acheta cent écus, « dans le dessein de les détruire, » et les détruisit en effet, sans en tirer une seule épreuve. « Il a toujours cru, ajoute Chevillier, que c'étoient les planches originales, gravées par Marc Antoine, qu'il avoit détruites. » On doit s'étonner que ce recueil, qui n'était pas rare du temps de Brantôme, puisqu'un libraire de Paris ne craignait pas d'en vendre cinquante exemplaires en moins d'une année, soit devenu absolument introuvable. Voici, suivant nous, la cause de la disparition totale des exemplaires qui circulaient au seizième

siècle en France et en Italie. Dès qu'un homme était en péril de mort, on avertissait un prêtre, qui venait d'office assister le moribond, recevoir sa confession et lui administrer les derniers sacrements. Or, le prêtre, en vertu de ses pouvoirs ecclésiastiques, se faisait remettre par le mourant tous les livres impies, hérétiques ou obscènes, qu'il pouvait avoir. On les brûlait, séance tenante, sinon le confesseur les emportait chez lui pour les anéantir. On comprend que ces livres, dans le cas même où le prêtre les eût conservés, ne devaient pas lui survivre. Cette guerre aux livres défendus avait été imaginée par le clergé catholique, dès l'origine de la Réformation, qui attaquait, surtout par les livres, la messe et le pape. Ce fut dans toute la catholicité un mot d'ordre secret, auquel les confesseurs *in extremis* se conformèrent jusqu'à nos jours. Il en est résulté que les écrits hétérodoxes de Calvin, entre autres son *Institution de la religion chrétienne*, sont devenus presque aussi rares que les scandaleuses Figures de l'Arétin.

Brantôme fait une digression théologique au sujet de ces Figures qu'il connaissait bien, et il prouve que le cordelier breton Jean Benedicti, qui écrivait vers ce temps-là son livre dogmatique et confessionnal, les connaissait également. On sait que ce livre, traduit et imprimé en français à Lyon en 1581, sous ce titre : *La Somme des péchés et le remède d'iceux*, n'est pas moins rempli d'ordures que le célèbre recueil qu'il a l'air de passer en revue dans le chapitre

de la luxure. Brantôme, en disant que le cordelier Benedicti « a très-bien escrit de tous les péchés et monstré qu'il a beaucoup veu et leu, » ne semble pas plus scandalisé de cette *Somme*, que des figures arétinesques. « Toutes ces formes et postures, dit-il, sont odieuses à Dieu, si bien que sainct Hierosme a dit : « Qui se monstre plus tost desbordé amoureux de sa femme, que mary, est adultère et pèche. » Et parce qu'aucuns docteurs ecclésiastiques en ont parlé, je diray ce mot biefvement en mots latins, d'autant qu'eux-mesmes ne l'ont voulu dire en françois : *Excessus*, disent-ils, *conjugum fit, quando uxor cognoscitur ante retro, stando, sedendo a latere, et mulier super virum.* » Le traité de Benedicti, à l'époque où il parut, avait pour objet d'éclairer les jeunes confesseurs sur certains péchés, qui étaient nouveaux dans le vieux catalogue des cas de conscience, et qui revenaient alors journellement au tribunal de la pénitence.

L'autorité civile fermait les yeux sur les obscénités plastiques, qu'on pouvait impunément exécuter, mettre en vente, posséder, et même exposer aux yeux de tous. Nous ne voyons pas qu'on ait puni, au seizième siècle, en France, un seul peintre ou graveur de sujets érotiques, tandis que Sixte-Quint fit pendre, au dire de Brantôme, un secrétaire du cardinal d'Este, nommé Capella, qui avait représenté *au vif* et peint *au naturel* les amours d'un grand et d'une belle dame de Rome. Les peintres obscènes

couraient moins de risques à la cour de France. Brantôme en cite un, sans le nommer toutefois, qui fit bien pis que Capella, du temps de Henri III : « Un gentilhomme, que j'ay ouy nommer et cognu, fit un jour présent à sa maistresse d'un livre de peintures où il y avoit trente-deux dames, grandes et moyennes de la cour, peintes au naturel, couchées et se jouans avec leurs serviteurs, peints de mesmes et au naïf. Telle y avoit-il, qu'avoit deux ou trois serviteurs, telle plus, telle moins. Et ces trente-deux dames représentoient plus de sept vingt figures de celles de l'Arétin, toutes diverses. Les personnages estoient si bien représentés et au naturel, qu'il sembloit qu'ils parlassent et le fissent : les unes déshabillées et nues, les autres vestues, avecques mesmes robes, coeffures, parements et habillements, qu'elles portoient et qu'on les voyoit quelquesfois. Les hommes, tout de mesmes. Bref, ce livre fut si curieusement peint et faict, qu'il n'y avoit rien que dire : aussy, avoit-il cousté huit à neuf cents escus, et estoit tout enluminé. » Brantôme rapporte que la vue de ce livre d'images produisait de dangereux effets sur les femmes qui s'amusaient à le regarder : il en cite une qui « fut si ravie et entra en tel extase d'amour et d'ardent désir, » qu'elle ne put voir au delà du quatrième feuillet, et tomba évanouie au cinquième. Nous aimons à croire, pour l'honneur des dames, que ce fut la honte qui causa cet évanouissement.

Dans un autre endroit des *Dames galantes*, Brantôme parle encore de ces peintures lubriques, qui avaient commencé à être en vogue sous le règne de François Ier : « Telles peintures et tableaux, dit-il avec plus de raison et de décence qu'il n'en montre d'habitude, portent plus de nuysance à une ame fragille, qu'on ne pense. » Le comte de Chateauvillain avait dans sa galerie, parmi les rares et beaux tableaux qui la composaient, une de ces peintures libidineuses, « où estoient représentées force belles dames nues qui estoient au bain, qui s'entre-touchoient, se palpoient, se manioient et frotoient, s'entre-mesloient, se tastonnoient, et qui, plus est, se faisoient le poil tant gentiment et si proprement, en monstrant tout, qu'une froide recluse ou hermite s'en fust eschauffée et esmue. » Aussi, une grande dame de la cour, qui visitait cette galerie, et qui s'était arrêtée devant ce tableau, dit à son amant : « C'est trop demeuré ici ! Montons en carrosse promptement, et allons en mon logis, car je ne puis plus contenir ceste ardeur : il la faut aller esteindre. C'est trop bruslé ! » C'étaient les maris qui devaient s'accuser de la Prostitution de leurs femmes, car ils n'épargnaient rien pour les corrompre. « Aucuns, dit Brantôme, bourdellent plus avecques leurs femmes, que non pas les ruffiens avec les putains des bourdeaux. » Ils ne rougissaient pas d'introduire dans leur ménage ces livres, ces estampes, ces peintures obscènes, qui faisaient de l'épouse la plus

pure une courtisane éhontée, et qui offraient d'énergiques stimulants à l'adultère. « Aujourd'huy, écrivait Brantôme à la fin du règne de Henri III, n'en est besoin de ces livres ny de ces peintures, car les marys leur en apprennent prou, et voilà que servent telles escholes de marys! » Il est certain que trop souvent les maris eux-mêmes donnaient à leurs femmes, en guise de livres d'heures, le livre de l'Arétin *en figures*. Brantôme cite une *belle et honnête* dame qui l'avait dans son cabinet : un gentilhomme, qui était amoureux d'elle, ne fut pas plutôt instruit de cette circonstance, qu'il en augura favorablement pour le succès de son amour, et, en effet, « il l'emporta, et cognut en elle qu'elle y avoit appris de bonnes leçons et pratiques. »

Que pourrait-on ajouter de plus, pour faire connaître le libertinage effroyable d'une époque, où le lit conjugal n'avait pas même de voiles pudiques? C'est à cette époque, cependant, que bien des hommes scrupuleux, qui appartenaient, il est vrai, aux classes moyennes de la société, effaçaient ou retranchaient dans les livres tout passage sale et malhonnête, arrachaient les gravures indécentes, ou bien couvraient d'encre les nudités : de là, tant de volumes incomplets ou mutilés, qui témoignent de la chaste et vertueuse censure de leurs anciens lecteurs ou propriétaires.

CHAPITRE XXXIII.

SOMMAIRE. — La Prostitution appliquée à la politique par Catherine de Médicis. — L'*Escadron volant de la reine.* — Portraits des filles d'honneur par Brantôme. — Le *pasquil* de la belle Limeuil. — Dépravation des dames et des belettes. — Digression sur les ceintures de chasteté. — Leur origine. — Leur apparition à la foire Saint-Germain. — Corruption de la cour, favorisée par Catherine de Médicis. — Charles IX et Marie Touchet. — Les incestes de la reine *Margot.* — La *pipée* de la Saint-Barthélemy. — Le grand cardinal de Lorraine et la reine mère. — Le banquet de Chenonceaux. — Les noces de l'orfévre Marcel. — Le langage lubrique. — Les poésies du capitaine Lasphrise.

Le règne de Catherine de Médicis, c'est-à-dire ceux de ses trois fils François II, Charles IX et

Henri III, qui furent tour à tour rois sous sa tutelle et sa régence, ce long règne, rempli de guerres civiles, de troubles religieux et de sanglants massacres, nous présente une nouvelle phase dans l'histoire de la Prostitution. Catherine de Médicis imagine d'appliquer la Prostitution à la politique : elle s'en fait une arme pour vaincre ses ennemis; elle s'en sert comme d'un narcotique pour les endormir, comme d'une chaîne pour les entraver, comme d'un poison pour les détruire. Jamais peut-être l'immoralité n'avait eu recours à de pareils raffinements; jamais l'art de gouverner les hommes n'en était venu à l'emploi de si honteux moyens. Machiavel lui-même aurait rougi d'ériger en système permanent ce qui n'avait été jusqu'alors qu'un hasard tout exceptionnel dans la politique. Les femmes, en effet, avaient bien pu, en certains cas, exercer une notable influence dans les affaires d'État; elles avaient sans doute, en tout temps, fait sentir autour d'elles l'empire de leurs séductions, mais ce fut Catherine de Médicis qui, pour la première fois, du moins à la cour de France, eut des filles d'honneur dressées et bien apprises à devenir, au besoin, les instruments impurs de ses desseins politiques.

La corruption générale de la cour à cette époque est un fait qu'il serait inutile de prouver par des exemples : cette corruption, à laquelle Catherine de Médicis n'avait pas contribué personnellement, ne fut pas, comme le dit Bayle (*Œuvres*, t. II, p. 17),

un effet de la politique de cette reine, car son mari, Henri II, ne lui avait laissé rien à faire à cet égard, mais elle l'utilisa au profit de son gouvernement machiavélique. « Avant ce règne, dit Mézeray dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, c'étaient les hommes qui par leur exemple et par leurs persuasions attiroient les femmes dans la galanterie ; mais, depuis que les amourettes firent la plus grande partie des intrigues et des mystères d'État, c'étoient les femmes qui alloient au-devant des hommes. » Voilà peut-être le changement de stratégie galante, que Catherine de Médicis enseigna très-habilement aux dames et aux demoiselles, qui composaient sa cour, et qui formaient une *bande*, qu'on appelait alors l'*Escadron volant de la reine*. Catherine, du vivant de son mari, s'était instruite dans cette tactique d'un nouveau genre, lorsque, n'ayant pas encore d'enfants et craignant d'être répudiée, elle avait *gagné*, dit Henri Estienne, la belle Diane de Poitiers « afin qu'icelle l'entretînt en grâce avec monsieur le Dauphin son mary, et n'eust honte d'estre comme macquerelle pour parvenir à son intention. » (Voy. *Disc. merveilleux de la vie, actions et déportements de Cath. de Médicis.*)

Les renseignements précis nous manquent au sujet de ce fameux *Escadron volant*, que nous ne connaissons que par quelques-uns de ses exploits. Mais tous les historiens s'accordent à constater son existence, sinon son organisation érotique, et Brantôme,

qui est plus discret qu'à l'ordinaire sur ce point délicat, en dit assez pour nous faire apprécier tous les services que les filles d'honneur de la reine mère pouvaient rendre à sa politique. « Un fameux prélat de notre cour nous assure, dit Sauval, que Catherine de Médicis avoit un sérail de coquettes qu'elle traînoit avec elle, comme autant de boute-feu, pour arracher des cœurs des princes et des seigneurs du royaume leurs plus secrètes pensées ; que ces affetées sceurent si bien corrompre les chefs de parti, en 1579, et surtout Henri IV, qu'aïant alors engagé par leur cajolerie ceux de la Religion dans une nouvelle guerre civile, on la nomma la *Guerre des amoureux.* » Le *fameux prélat,* que cite Sauval, n'est autre que Brantôme, qui avait certainement raconté les prouesses de l'*Escadron volant* dans des mémoires que nous ne possédons plus. Ceux que nous avons contiennent sans doute beaucoup d'anecdotes relatives aux *dames et filles* que Catherine avait enrôlées dans cette milice amoureuse; mais il s'excuse de ne pas nommer les héroïnes des bons contes qu'il a recueillis dans ses *Dames galantes* : « Je parle d'aucunes, dit-il, desquelles j'espère en faire de bons contes dans ce livre, avant que je m'en desparte, mais le tout si modestement et sans escandale qu'on ne s'en apercevra de rien, car le tout se couvrira soubz le rideau du silence de leur nom, si que possible aucunes, qui en liront des contes d'elles-mesmes, ne s'en desagreront, car puisque le plaisir amoureux

ne peut pas toujours durer, pour beaucoup d'incommodités, empeschemens et changemens, pour le moins le souvenir du vieil passé contente encore. »

Brantôme cependant ne s'est pas fait faute de mettre, dans ses *Dames illustres*, la liste des dames et damoiselles qui donnaient, à son avis, tant d'éclat à la cour de la reine mère; puis, il leur adresse collectivement des éloges capables de faire rougir celles qui auraient conservé un reste de pudeur. « Toute ceste compaignie que je viens à nommer, dit-il, on n'y eust sceu rien reprendre de leur temps, car toute beauté y abondoit, toute majesté, toute gentillesse, toute bonne grâce, et bien heureux estoit-il qui pouvoit estre touché de l'amour de telles dames, et bien heureux aussy qui en pouvoit *escapar*. Et vous jure que je n'ay nommé nulles de ces dames et damoiselles, qui ne fussent fort belles, agréables et bien accomplies, et toutes bastantes pour mettre un feu par tout le monde. Aussy, tant qu'elles ont esté en leurs beaux aages, elles en ont bien bruslé en bonne part, autant de nous autres gentilshommes de la cour, que d'autres qui s'approchèrent de leurs feux; aussy, à plusieurs ont-elles esté douces, amiables et favorables et courtoises. » Brantôme avait eu soin auparavant de dire ce qu'il entendait par la courtoisie de ces belles : « Aussy, crois-je que le meilleur temps qu'elles ont eu jamais, et qu'on leur demande, c'est quand elles estoient filles, car elles avoient leur libéral arbitre pour estre religieuses, aussy bien de

Vénus que de Diane, mais qu'elles eussent de la sagesse et de l'habileté et scavoir pour engarder l'enflure du ventre. »

C'était là ce que la reine exigeait d'elles, et sans doute leur avait-elle, cette habile et savante reine, enseigné tous les *bons engins* pour éviter ce malheur de la guerre. Toujours est-il qu'elle était impitoyable, quand ce malheur arrivait. Aussi, chassa-t-elle de sa cour mademoiselle de Limeuil, la plus belle des filles d'honneur, qui « n'avoit rien épargné pour servir sa maîtresse, » dit Mézeray, mais qui, après avoir séduit et enchaîné le prince de Condé, chef du parti protestant, eut la maladresse de s'en trouver « incommodée pour neuf mois, » dit encore le grave Mézeray, et s'en alla, un beau jour, accoucher dans la garde-robe de la reine mère. On fit sur cette aventure un pasquil latin, qui commence ainsi :

Puella ista nobilis,
Quæ erat amabilis
Commisit adulterium
Et nuper fecit filium;
Sed dicunt matrem reginam
Illi fuisse Lucinam.
Et quod hoc patiebatur
Ut principem lucraretur :
At multi dicunt quod pater
Non est princeps, sed est alter...

Le *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis* rapporte que le prince de Condé étant pri-

sonnier à la cour de France, en 1561, la demoiselle de Limeuil fut une des filles que la reine « lui avoit baillée pour le desbaucher, comme l'ambition trouve tout loisible, pourvu qu'elle atteigne à ses desseins. » Aussi, quand la reine voulut lui reprocher son accident, en 1564, « Limeuil eut bien la hardiesse de lui dire qu'elle avoit en cela suivy l'exemple de sa maistresse et accomply son commandement. » Mademoiselle du Rouet, la compagne et l'amie de mademoiselle de Limeuil, joua mieux son *rolet*, lorsque la reine la chargea de s'emparer du roi de Navarre et de « l'amuser soigneusement aux plaisirs de la cour, » suivant l'expression de Henri Estienne. C'était, au dire de d'Aubigné dans la *Confession de Sancy*, une sorte de pêche aux filets, que Catherine de Médicis dirigeait sur la mer de la politique : « Quand l'eau n'estoit plus trouble, on pecha à l'endormie : à quoy ne fut pas espargnée la coque du Levant, qui est fournie par les droguistes d'Italie. A cela furent pris les plus pesans, comme les maréchaux de Montmorency et de Cossé. Après quoi, on guetta le gros poisson au fray : à quoy fut pris Antoine de Bourbon, roy de Navarre, par Rouet, Louis de Bourbon, par Limeuil, mais ce dernier, pour estre vigoureux, se sentant pris, rompit ses mailles et se sauva. Quelques poissons se perdent en la suite des dauphins, comme font les chiens, les barbues, les maquereaux, et tout le menu des suivans de la cour. »

On devine que, parmi cette *compagnie* de dames

et de filles, au nombre de deux ou trois cents, qui vivaient ensemble et ne se quittaient ni jour ni nuit, la dépravation des mœurs n'avait pas tardé à remettre en honneur les plus scandaleux désordres, lesquels n'étaient point assez secrets pour que Brantôme se soit gardé de les révéler et même de les excuser dans ses *Dames galantes*. Sauval ne fait que mentionner, avec autant de décence que possible, les turpitudes que l'historiographe des *Dames galantes* s'est complu à décrire en détail avec son cynisme habituel : « De même que les hommes avoient trouvé le moyen de se passer de femmes, dit Sauval, les femmes trouvèrent le moyen de se passer d'hommes. Une grande princesse aimoit alors une de ses damoiselles, parce qu'elle étoit hermaphrodite. Paris, aussi bien que la cour, regorgeoit de femmes lesbiennes, que les maris tenoient d'autant plus chères qu'avec elles ils vivoient sans jalousie. Les unes, sans s'en cacher, nourrissoient des belettes, dont les anciens usoient comme des lettres hiéroglifiques pour signifier des tribades; les autres s'échauffoient avec leurs adorateurs, sans pourtant les vouloir contenter, puis venoient se rafraischir ou plutôt s'abrutir avec leurs compagnes. Cette belle vie, enfin, plut si fort à quelques-unes, qu'elles ne voulurent ni se marier, ni souffrir que leurs associées se mariassent. » (*Amours des rois de France*, édit. in-12, de 1739, p. 115.) Brantôme pourtant n'a pas dit que les Lesbiennes de la cour de France *nourrissaient* des belettes; on ne sait pour

quel usage ; il dit seulement que ces petits animaux étaient chez les anciens le symbole *des amours féminines,* qui, ajoute-t-il, « se traictent en deux façons, les unes par fricarelles, les autres par, comme dit le poëte , *geminos committere cunnos*. Ceste façon n'apporte point de dommage, ce disent aucuns, comme quand on s'aide d'instruments façonnés en ..., mais qu'on a voulu appeler des godemichys, » mot formé des deux mots latins : *Gaude mihi.*

Brantôme, après avoir montré son érudition classique sur un sujet qui n'était pas moins commun alors, que dans l'antiquité grecque et romaine, se demande sérieusement si deux dames, « amoureuses l'une de l'autre, comme il s'est veu et se void souvent aujourd'huy, couchées ensemble et faisant ce qu'on dit *donna con donna*, en imitant la docte Sapho Lesbienne, peuvent commettre adultère et entre elles faire leurs maris cocus. » Il cite ensuite plusieurs exemples, à l'appui de son opinion, qui ne paraît pas concorder avec celle de Martial : « Voilà un grand cas, dit-il, que, là où il n'y a point d'homme, il y ait de l'adultère! » Nous n'avons pas la ressource du latin pour reproduire les coupables orgies des Lesbiennes françaises, que Brantôme regarde avec un œil d'indulgence, surtout dans certains cas : « Encore excuse-t-on, dit-il, les filles et femmes veuves, pour aymer ces plaisirs frivoles et vains, aymans bien mieux s'y adonner et en passer leurs chaleurs, que d'aller aux hommes et se faire engrosser et se

déshonorer, ou de faire perdre leur fruict, comme plusieurs ont fait et font; et ont opinion qu'elles n'en offensent pas tant Dieu et n'en sont pas tant putains comme avecques les hommes. » Brantôme, dans ce chapitre si épineux, qu'il aurait pu *allonger mille fois plus* qu'il n'a fait, ne nomme aucune des dames qui se livraient à ces infâmes *fricarelles*, mais il donne à entendre que les filles d'honneur de la reine mère et des princesses du sang étaient portées à se corrompre les unes les autres. Il raconte, d'après les confidences de M. de Clermont-Tallard, que ce seigneur, « estant petit garçon » et partageant alors les études du jeune duc d'Anjou, lequel fut depuis Henri III, aperçut, un jour, à travers les fentes d'une cloison, deux *fort grandes dames*, qui « passoient ainsi leur temps. » Il ajoute aux circonstances licencieuses de son récit : « J'en ay cognu plusieurs autres qui ont traicté de mesmes amours, entre lesquelles j'en ay ouy conter d'une de par le monde, qui a esté fort superlative en cela et qui aymoit aucunes dames, les honoroit et les servoit plus que les hommes, et leur faisoit l'amour comme un homme à sa maistresse; et si les prenoit avecques elle, les entretenoit à pot et à feu et leur donnoit ce qu'elles vouloient. Son mary en estoit très-aise et fort content, ainsy que beaucoup d'autres marys que j'ay veus, qui estoient fort aises que leurs femmes menassent ces amours plutôt que celles des hommes, n'en pensans leurs femmes si folles ny

putains. Mais je croy qu'ils sont bien trompés; car ce petit exercice, à ce que j'ay ouy dire, n'est qu'un apprentissage pour venir à celuy grand des hommes. »

On doit s'étonner qu'au milieu de ces hideux débordements, qui ne connaissaient plus de digues morales ni religieuses, les maris se soient encore préoccupés de leur honneur conjugal. Il est pourtant avéré que ces maris, ceux-là même qui avaient mené la jeunesse la plus dissolue et causé le plus d'échecs à la vertu des femmes, furent, en général, très-peu accommodants pour leur propre compte, et se piquèrent de défendre et de conserver chez eux ce qu'ils avaient pris tant de fois aux autres. De là, de furieuses jalousies et de terribles représailles qui ne servaient qu'à mettre en jeu l'audace et l'astuce féminines. Brantôme, dans le premier discours de ses *Dames galantes*, intitulé *De l'amour de plusieurs dames mariées et qu'elles n'en sont si blasmables, comme on diroit, pour le faire*, a voulu écrire les annales des *grands cocus* du seizième siècle, et l'on est forcé de reconnaître que, malgré cette dépravation universelle, le point d'honneur du mariage était plus sacré, sinon mieux gardé, qu'à des époques moins dissolues. Les maris étaient d'autant plus jaloux qu'on leur donnait plus de motifs de l'être, et, comme on ne les plaignait jamais dans leurs mésaventures, ils se montraient plus vindicatifs et plus cruels à l'égard de leurs femmes infidèles; on s'explique donc

pourquoi l'introduction des ceintures ou cadenas de chasteté en France eut lieu publiquement sous le règne de Henri III, sans doute par le conseil de quelques Italiens de la cour, qui savaient le moyen employé dans leur pays pour mettre sous clef, comme un trésor, la vertu des femmes.

Rien n'est mieux établi que le fait de cette introduction d'une mode italienne, qui existait surtout à Venise depuis plusieurs siècles et qui y était venue d'Orient. Il est probable que les croisades avaient également importé en France un usage odieux, qui ne pouvait se concilier avec le respect que nos ancêtres portaient aux dames. Cet usage remontait néanmoins à la plus haute antiquité, et il avait pu se perpétuer chez des peuples dont la religion maintenait l'esclavage de la femme. Mais « une nation aussi spirituelle que la nôtre, » comme le dit avec esprit M. le comte de Laborde (*Notice des émaux, bijoux et objets divers du Musée du Louvre*, t. II, p. 197), rejeta sans doute avec mépris ce honteux instrument de tyrannie et de servitude. Il semblerait, toutefois, que la ceinture de chasteté s'était conservée, par exception, dans les mœurs de la chevalerie la plus raffinée, et que, si un mari ne l'imposait pas à sa femme, une mère à sa fille, un frère à sa sœur, l'amante, l'*amie* l'adoptait elle-même, comme un symbole de fidélité, puisqu'elle en offrait la clef à son *ami*, à son amant. C'était là une de ces *emprises*, que les dames et leurs serviteurs se donnaient

réciproquement pour éprouver la constance et la *seureté* de leur amour. La ceinture *de sûreté*, au lieu d'être un outrage et une honte, devint alors une preuve délicate de tendre dévouement. Telle est, à notre avis, l'explication la plus naturelle qu'on puisse attacher à plusieurs passages des poésies et des lettres de Guillaume de Machaut, relatifs au *trésor*, dont sa maîtresse, Agnès de Navarre, lui avait remis la clef.

M. le comte de Laborde, qui cite ces passages curieux, ne veut pas que ce *trésor* désigne une ceinture de chasteté. Voici pourtant de quels termes s'est servi le poëte du quinzième siècle, pour nous apprendre qu'il avait la clef du *trésor* de madame Agnès :

Adonc, la belle m'acola...
Si attaingny une clavette
D'or, et de main de maistre faite,
Et dist : « Ceste clef porterez,
Amys, et bien la garderez,
Car c'est la clef de mon trésor.
Je vous en fais seigneur dès or;
Et, dessus tout, en serez mestre,
Et si l'aim' plus que mon œil destre,
Car c'est mon heur, c'est ma richesse,
C'est ce dont je puis faire largesse ! »

Agnès de Navarre, écrivant à Guillaume de Machaut, lui adresse des recommandations qui n'ont pas de sens, si ce *trésor* n'était pas ce que nous pensons : « Ne veuillez, mie, perdre la clef du coffre

que j'ay, car, si elle estoit perdue, je ne croi, mie, que je eusse jamais parfaitė joie; car, par Dieu! il ne sera jamais deffermé d'autre clef que celle que vous avez, et il le sera, quand il vous plaira, car en ce monde je n'ai de riens si grant désir. » Cette citation et d'autres, aussi explicites, n'empêchent pas M. de Laborde de nier l'authenticité des ceintures de chasteté, qui se trouvent dans quelques cabinets d'amateurs : « Dans ces sortes de singularités, dit-il par une distraction qui est trop évidente pour qu'on songe à la lui reprocher comme une faute d'érudition, on est bien fort, quand on a pour soi la plume de Brantôme. »

« Du temps du roy Henry, raconte Brantôme dans ses *Dames galantes*, il y eut un certain quinquailleur, qui apporta une douzaine de certains engins à la foire de Sainct-Germain, pour brider le cas des femmes, qui estoient faicts de fer et ceinturoient comme une ceinture, et venoient à prendre par le bas et se fermer à clef, si subtilement faicts qu'il n'estoit pas possible que la femme, en estant bridée une fois, s'en peust jamais prévaloir pour ce doulx plaisir, n'ayant que quelques petits trous menus pour servir à pisser. » La description de ces ceintures est trop précise, pour qu'elle ne soit pas faite *de visu*, et Brantôme, en rapportant le fait, n'a pas l'air de s'en émerveiller, comme si la chose était nouvelle pour lui. Il ajoute que « beaucoup de gallans, honnestes gentilshommes de la cour, » me-

nacèrent ce maudit quincaillier de le tuer, s'il persistait à fabriquer et à vendre ces *engins* qui leur étaient si nuisibles, et ils l'obligèrent à jeter dans les latrines tous ceux qui lui restaient. Quant à l'anecdote de la femme qui se prostitue à un serrurier, pour obtenir une double clef du cadenas que son mari croyait pouvoir ouvrir seul, c'est probablement un de ces contes plaisants que l'apparition des ceintures avait fait circuler à la cour. Quoi qu'il en soit, si le quincaillier de la foire Saint-Germain fit le sacrifice de quelques-uns de ses *engins*, le modèle n'en fut pas perdu, et l'on continua d'en fabriquer secrètement pour l'usage de certains maris jaloux, qui ne rougissaient pas de se conduire à l'égard de leurs femmes, comme des marchands d'esclaves en Turquie. Le ridicule fit justice, d'ailleurs, de cette invention malhonnête, et il n'y eut qu'un très-petit nombre de jaloux qui osèrent appeler à leur aide les ceintures et les cadenas, que la loi française considérait comme un sévice grave de l'époux contre l'épouse. Cependant on trouverait encore des exemples de ces étranges emprisonnements jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, puisque l'avocat Freydier plaida en parlement pour une femme mariée, qui accusait son mari de l'avoir soumise à cet indigne traitement. (Voy. son *Plaidoyer contre l'introduction des cadenas ou ceintures de chasteté*, Montpellier, 1750, in-8, avec une figure représentant le cadenas.)

Certes, il fallait que les habitudes italiennes fus-

sent alors bien enracinées en France, pour qu'on ait osé mettre en vente publiquement de pareils objets, et surtout pour qu'on ait osé les acheter et en faire usage. Nous verrons, dans un chapitre à part, combien l'influence de l'Italie avait perverti les mœurs des hommes, à la cour des Valois, mais nous constaterons aussi, pour l'honneur de notre pays, que ces turpitudes ne sortirent presque pas des bornes de la cour, et furent généralement repoussées, condamnées et maudites, par la galanterie française. La cour seule, à cette époque, était le théâtre et le réceptacle de tous les vices les plus hideux. Catherine de Médicis avait jugé que cette corruption sans règle et sans frein servait les intérêts de sa politique, en amollissant les plus fermes caractères et en dégradant les plus nobles cœurs; mais elle donna par là aux ennemis de son gouvernement, à *ceux de la Religion*, comme on les appelait, une force immense et une arme terrible; car la Réformation, en levant l'étendard de la révolte contre la royauté et le *papisme*, pouvait dire au peuple, avec raison, que le but de cette guerre sainte était de détruire Sodome et Gomorrhe. Le peuple apprit de la sorte à mépriser et à haïr les grands; il ajouta foi à tous les bruits, vrais ou faux, qui se répandaient comme des échos de la cour; il ne fut plus indifférent à la vie privée des princes et des courtisans; il crut avoir le droit de la faire comparaître devant son tribunal, et il prononça la déchéance de Henri III, quand la Ligue

lui eut fait prendre les armes sous prétexte de défendre les mœurs et la religion de ses ancêtres. On peut donc avancer que, si Catherine de Médicis eut recours à la Prostitution pour gouverner, ce fut la Prostitution qui, en déshonorant le roi et la cour de France, amena le grand soulèvement populaire de la Ligue.

Nous ne voulons pas croire cependant à toutes les abominations que les écrivains réformés ont imputées à leur implacable ennemie, Catherine de Médicis; ainsi, il nous paraît impossible que cette reine ait elle-même, dans une intention politique, corrompu les mœurs de ses quatre fils et de ses trois filles. Catherine, si ambitieuse qu'elle fût, était mère tendre et dévouée. On voit, dans sa correspondance, qu'elle n'avait rien de plus à cœur que l'affermissement du pouvoir royal dans la maison des Valois; si elle régna toujours sous le nom de ses fils, c'est qu'elle se sentait plus capable qu'eux de diriger les affaires et de soutenir le trône où ils furent assis l'un après l'autre. Elle eut un profond chagrin de ce qu'aucun des quatre fils qui semblaient lui promettre une nombreuse descendance n'ait fait souche de rois et continué la postérité de Henri II. On ne saurait donc admettre comme un fait probable, qu'elle se soit appliquée, pour ainsi dire, à tarir de sa propre main les sources de l'hérédité dans sa famille. On a prétendu, dans quelques libelles atroces, qu'elle n'attendit pas l'âge de puberté de ses enfants, pour

les livrer à la plus dégoûtante Prostitution : selon ces pamphlétaires anonymes, elle aurait, par ses affreux désordres, altéré profondément la santé des malheureux rois François II, Charles IX et Henri III, qui, à la suite de l'abus prématuré de leurs forces physiques, ne furent plus capables d'avoir un héritier. Charles IX s'était chargé de démentir cette calomnie, puisqu'il eut une fille légitime, morte en bas âge, et deux enfants naturels. Il est permis de supposer, néanmoins, que ces trois rois n'auraient pas laissé éteindre la lignée des Valois, si la débauche eût épargné leur jeunesse. Quant à dire que Catherine entretenait des relations incestueuses avec son fils Henri, qu'elle aimait, en effet, plus que les autres, c'est là une de ces infamies que l'histoire ne doit pas ramasser dans la fange des guerres civiles, où chaque parti s'efforce de salir l'autre dans la personne de ses chefs. Catherine fut sans doute trop indulgente pour la moralité de ses enfants, voilà tout.

François II, qui mourut si jeune et qui était d'une si frêle constitution, « ne fut point subject à l'amour comme ses prédécesseurs, rapporte Brantôme; aussy, eust-il eu grand tort, car il avoit pour espouse la plus belle femme du monde et la plus aymable (Marie Stuart).... Toutesfois, ajoute Brantôme, je l'ay veu faillir plusieurs fois. » Charles IX, qui lui succéda, ne se souciait pas beaucoup des dames dans sa première jeunesse : il leur préférait

la chasse et les exercices gymnastiques. Cependant il répondit à une grande dame, qui lui faisait la guerre au sujet de sa froideur: « Doncques, avez ceste opinion de moy, que j'ayme plus l'exercice de la chasse que le vostre? Hé! par Dieu! si je me despite une fois, je vous joindray de si près toutes, vous autres de ma cour, que je vous porterai par terre les unes après les autres. » Brantôme, qui cite cette réponse du roi, y ajoute seulement: « Ce qu'il ne fit pas pourtant de toutes, mais en entreprist aucunes, plus par réputation que lasciveté, et très-sobrement encore, et se mit à choisir une fille de fort bonne maison, que je ne nommeray point, pour sa maistresse, qui estoit une fort belle, sage et honneste damoyselle, qu'il servit à tous les honneurs et respects qu'il estoit possible. » Cette maîtresse fut Marie Touchet, fille d'un parfumeur ou d'un notaire d'Orléans, et il l'aima tant qu'il vécut, mais toujours en secret, car la reine mère, très-complaisante pour des amours de passade, voyait avec beaucoup de dépit et de déplaisir le roi sérieusement amoureux d'une fille qui lui donnait des bâtards. Catherine de Médicis s'était déclarée si contraire à ce concubinage, que Charles IX, en mourant, n'eut pas le courage de lui recommander Marie Touchet.

Ce fut pourtant l'amour qui causa la mort de Charles IX, si l'on s'en rapporte à la chronique scandaleuse de la cour, qui s'était popularisée, à l'aide de cette épitaphe du roi:

Pour aimer trop Diane et Cythérée aussy,
L'une et l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

Brantôme exprime des doutes sur la vérité des bruits qui coururent alors : « Aucuns ont voulu dire que durant sa maladie il s'eschappa après *la reine, sa femme*, et s'y eschauffa tant, qu'il en abbrégea ses jours ; ce qui a donné subjet de dire que Vénus l'avoit fait mourir avecques Diane. » Nous avons imprimé en italique les mots que le premier éditeur de Brantôme s'est permis de glisser dans le texte original, pour remplacer trois lettres initiales qui s'y trouvaient. « Brantôme, dit Sauval, qui avoit sous les yeux un bon manuscrit de cet historien médisant, rapporte que quelques-uns disoient que, pendant sa maladie, il s'étoit échappé avec la reine Marguerite, quoiqu'il avoue qu'à la cour on ne parlât point en tout de leurs amours ; mais enfin le bruit commun étoit que ce fut avec L. R. M., où il y avoit beaucoup d'apparence, et c'est sans doute de la sorte qu'il faut restituer le passage de Brantôme, car enfin, de la façon qu'on murmuroit de leurs amours, ils s'aimoient plus que fraternellement, et même ils ne s'en cachoient pas trop. » L'inceste de Marguerite de Valois avec son frère Charles IX n'est que trop prouvé, quoique Brantôme n'y ait fait allusion que dans ce seul passage où le nom de Marguerite se cache sous des initiales qu'on pourrait interpréter de diverses façons; mais il ne faut pas oublier que

Brantôme était le favori et même le secrétaire de la reine Marguerite : on comprend les égards et les ménagements qu'il avait à observer vis-à-vis de cette princesse. L'auteur du *Divorce satyrique*, écrit sous l'inspiration d'un mari et d'un roi courroucé qui voulait divorcer, n'avait pas à garder les mêmes ménagements; cependant il évite de faire rejaillir sur plusieurs rois de France la honte qu'il déverse impitoyablement sur leur sœur; il enveloppe d'obscurité ces incestes qu'il avoue à regret : « Elle ajouta après, dit-il, à ses sales conquestes, ses jeunes frères, dont l'un, à sçavoir François (duc d'Alençon), continua cet inceste toute sa vie; et Henri (Henri III) l'en désestima tellement, que depuis il ne la put estimer, ayant mesme à la longue apperçu que les ans, au lieu d'arrester ses désirs, augmentoient leurs furies. »

Les amours de Charles IX et de sa sœur, qu'il nommait *Margot*, auraient causé plus de scandale dans une cour moins démoralisée ; mais à peine y prit-on garde alors, et ce sujet honteux défraya seulement quelques pasquils et quelques chansons. Il est à présumer, d'ailleurs, que l'inceste ne fut, pour le frère et la sœur, qu'une distraction passagère, et qu'ils retournèrent l'un et l'autre à leurs occupations favorites, Charles, à la chasse, et Marguerite, à la galanterie. Charles IX connaissait trop bien Margot pour ne l'avoir pas jugée, comme la juge le *Divorce satyrique* : « Tout est indifférent à ses voluptés et

ne luy chaut d'âge, de grandeur ni d'extraction, pourvu qu'elle se saoule et satisface à ses appétits, et n'en a jusques ici, depuis l'âge d'unze ans, dédit à personne. » On s'explique ainsi ce qu'il avait voulu dire par ces paroles, qui furent répétées à propos du mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois : « Je ne donne pas seulement ma sœur Margot à mon cousin de Navarre, je la donne pareillement à tous les huguenots de France. » Ce mariage cachait un piége et une trahison détestables : les chefs protestants, qui étaient venus à Paris pour y assister et pour signer la paix, furent enveloppés la plupart dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Le lendemain de cette nuit sanglante, Charles IX disait en riant à ses gentilshommes : « Teh ! que c'est un gentil c... que celuy de ma grosse Margot ! Par le sang Dieu ! je ne pense pas qu'il y en ait encore un au monde de mesme ; il a pris tous mes rebelles de huguenots à la pippée ! » (*Journal de Henri III*, par Pierre de l'Estoile, édit. publ. d'après le ms. original, par A. Champollion.)

Il est singulier que la reine mère, qui avait encouragé cette effroyable licence par esprit de politique plutôt que par amour de la débauche, ne se soit pas mêlée elle-même aux bacchanales de la cour. Agrippa d'Aubigné et d'autres écrivains réformés disent bien, comme le répète Sauval, que « ceste princesse aimoit le plus grand prélat de son temps et des seigneurs tant et plus. » Mais on est

forcé de s'inscrire en faux contre ces vagues allégations, quand on ne trouve pas dans Brantôme un seul mot qui fasse allusion à quelque galanterie de la reine mère. Henri Estienne dit seulement, dans *le Discours merveilleux*, que Catherine, dès sa plus tendre jeunesse, avait montré « les signes évidents d'un esprit ambitieux et subject entièrement à ses voluptés. » Nous sommes disposé à croire qu'on devrait lire ici *volontés* au lieu de *voluptés*. Quant au cardinal de Lorraine, qui, au dire de l'Estoile, avait toujours dans la bouche *ce vilain mot de f....*: et qui, au dire de Brantôme, était « le plus grand abatteur de bois du royaume, » il fut le complice des actes politiques de la reine mère; mais, s'il eut la bonne fortune de la rendre infidèle à la mémoire de son mari, il garda bien ce secret d'État. Brantôme raconte que ce superbe cardinal, passant à la cour de Piémont, embrassa deux ou trois fois, de force, la duchesse de Savoie (Béatrix de Portugal), qui avait refusé de lui accorder l'honneur du baiser d'étiquette : « Comment! lui dit-il, est-ce à moy à qui il faut user de ceste mine et façon? Je baise bien la reyne ma maistresse, qui est la plus grande reyne du monde; et vous, je ne vous baiserois pas, qui n'estes qu'une petite duchesse crottée? Et si veux-je que vous sachiez que j'ay couché avec des dames aussy belles et d'aussy ou plus grande maison que vous. » Brantôme ajoute discrètement : « Possible pouvoit-il dire vray; » et il est permis de supposer que le

cardinal, à qui son secret était près d'échapper, se glorifiait des bontés que la reine mère avait eues pour lui, à l'exclusion de tout autre.

Quoi qu'il en soit, Catherine de Médicis, qui ne payait pas d'exemple, n'était pas trop sévère sur les mœurs, ni même sur la pudeur; on en peut juger par le banquet qu'elle donna au roi, en 1577, dans le jardin du château de Chenonceaux : « Les dames les plus belles et honnestes de la cour, dit le journal de l'Estoile, estant à moitié nues et aïant les cheveux espars comme espousées, furent employées à faire le service. » Le chroniqueur n'y était pas, malheureusement, et il n'a pu nous apprendre quelles furent les suites du banquet. Au reste, les fêtes de ce genre se terminaient d'ordinaire par des excès qui n'étaient que trop favorisés par ceux de la table. Au mariage de l'orfévre Claude Marcel avec la fille du seigneur de Vicourt, la noce se fit à l'hôtel de Guise, et toute la cour y fut invitée. Après le souper, le roi Henri III et ses mignons, les princesses et les dames de la cour se masquèrent, pour *porter le momon* aux époux, indécente cérémonie qui avait survécu au culte de Priape et de Vénus. « Les plus sages dames et damoiselles se retirèrent, et firent sagement, dit l'Estoile, car la confusion y apporta tel désordre et infamie, que, si les tapisseries et les murailles eussent pu parler, elles eussent dit beaucoup de belles choses. » (Voy. le *Journal de Henri III*, au 10 décembre 1578.)

Le masque, sous le règne des Valois, n'était pas moins propice aux amours que du temps de Charles VI; car, selon l'expression de Brantôme, « le masque cache tout. » Mais les dames de la cour de Charles IX et de Henri III dédaignaient ordinairement ces précautions et ces mystères : « Voulans communiquer avecques leurs serviteurs, dit Brantôme, et non comme avecques rochers et marbres; mais, après les avoir bien choisis, se scavent bravement et gentiment faire servir et aymer d'eux. Et puis, en ayant cognu leur fidélité et loyale persévérance, se prostituent à eux par une fervente amour et se donnent du plaisir avecques eux, non en masques, ny en silence, ny muettes, ny parmy les nuicts et ténèbres, mais, en beau plein jour, se font voir, taster, toucher, embrasser; les entretiennent de beaux et lascifs discours, de mots folâtres et paroles lubriques. »

Cette licence du langage passait alors pour un ragoût indispensable des plaisirs sensuels : « La parole en fait d'amour, dit Brantôme, qui consacre à ce sujet un chapitre de ses *Dames galantes*, a une très-grande efficace, et où elle manque, le plaisir en est imparfait. » Les poésies ordurières, qu'on lisait à la cour et qui n'y scandalisaient personne, nous donnent la mesure de ce que pouvaient être dans le tête-à-tête l'indécence et l'effronterie de l'entretien. Aussi, Brantôme pose-t-il en principe, que « lorsque l'on est à part avecques son amy, toute gallante dame veut estre libre en sa parolle et dire ce qu'il luy plaist,

afin de tant plus esmouvoir Vénus. » On ne saurait donc s'étonner si les plus grandes dames étaient, dans le particulier, « cent fois plus lascives et desbordées en parolles, que les femmes communes et autres. » Le proverbe qui prit cours à cette époque, *putain comme une princesse*, fut sans doute motivé par ce monstrueux libertinage de paroles, qui faisait l'admiration de Brantôme, et qui ajoutait tous les jours tant de mots, tant d'images, tant de phrases faites, à la langue érotique : « D'autres fois, dit-il avec une bizarre naïveté de philologue, nostre langue françoise n'a esté si belle ny si enrichie comme elle est aujourd'huy; mais il y a longtemps que l'italienne, l'espagnolle et la grecque le sont, et volontiers n'ay-je guières veu dame de ceste langue, si elle a practiqué tant soit peu le mestier de l'amour, qui ne sache très-bien dire. » Ainsi, aucun genre de Prostitution, pas même celle de la bonne langue française, ne manquait à cette cour dépravée, qui disputait de mœurs et de langage avec les mauvais lieux. (Voy. surtout les *Premières œuvres poétiques du capitaine Lasphrise*, Paris, J. Gesselin, 1599, in-12.)

CHAPITRE XXXIV.

SOMMAIRE. — L'édit de 1560 contre la Prostitution. — Abolition des bordeaux. — Rupture de bail pour cause de mauvaises mœurs. — Fermeture des lieux de débauche à Paris. — Procès soutenu par la mère Cardine, gouvernante de Hueleu. — Origine des maisons de tolérance. — Arrêt du parlement contre les repaires du Champ Gaillard et du Champ d'Albiac. — Affreux ravages de la syphilis causés par la Prostitution. — Enlèvement des *enseignes* de débauche. — Le Gros-Caillou. — Les rues de la Corne. — L'*Enfer de la mer Cardine*, et autres facéties sur l'abolition de Huleu. — Les ribaudes de l'armée. — Prix courant des prostituées au seizième siècle. — La *courtisane repentie*, par Joachim Du Bellay.

C'est un fait bien remarquable que l'ordonnance de Louis IX qui abolissait la Prostitution légale, et

qui ne put être exécutée sous le règne de ce saint roi, fut promulguée de nouveau et remise en vigueur sous le règne de Charles IX. Les philosophes et les magistrats avaient pensé jusqu'alors, qu'il y aurait un danger réel à vouloir supprimer absolument, en principe comme en fait, la débauche publique, cette lèpre inévitable du corps social, mais l'autorité civile était d'accord avec l'autorité ecclésiastique pour empêcher le mal de s'étendre hors des limites que la législation lui avait tracées. Tout à coup, en plein seizième siècle, au milieu de toute la dépravation et de tous les débordements des mœurs, en face de la cour la plus corrompue et la plus effrontée, la Prostitution légale fut prohibée et abolie par un édit du roi, que les successeurs de Charles IX n'osèrent pas rapporter ni même modifier dans un sens moins rigoureux. Cet édit avait été rendu, il est vrai, au nom du jeune roi en tutelle, par les États d'Orléans, qui s'occupèrent de la réformation des mœurs avec un zèle digne d'une époque plus vertueuse. L'article 101 de la grande ordonnance de 1560, laquelle ne fut lue et enregistrée en parlement que le 13 septembre 1561, était ainsi conçue : « Défendons à toutes personnes de loger et recevoir en leurs maisons, plus d'une nuict, gens sans adveu et incogneus. Et leur enjoignons les dénoncer à justice, à peine de prison et d'amende arbitraire. Défendons aussi tous bordeaux, berlans, jeu de quilles et de dez, que voulons estre puniz extraordinairement, sans dissi-

mulation ou connivence des juges, à peine de privation de leurs offices. »

On peut supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que cet article passa inaperçu parmi les cent quarante-huit articles qui composaient l'ordonnance; car le mot *bordeaux* n'avait pas été glissé sans intention, à côté du mot *berlans*, comme pour les confondre et les assimiler. Ce mot seul ne renfermait peut-être pas, dans la pensée du législateur, la suppression absolue des mauvais lieux et l'abolition complète de la Prostitution. Charles IX n'avait que dix ans, au moment où il signa l'édit qu'il n'était pas capable de comprendre, et qu'il n'eût probablement point approuvé plus tard. « Toutefois, dit Étienne Pasquier dans une de ses lettres (t. II, p. 520), jamais roy, qui le devanca, ne fit tant de beaux édicts, que luy : tesmoin celuy de l'an 1560 aux Estats tenus dedans la ville d'Orléans, l'autre qu'il fit à Roussillon l'an 1563, et le dernier à Moulins l'an 1566, contenant, ces trois edicts, une infinité d'articles en matière de police et beaux règlements qui passent d'un long entrejet nos premières ordonnances. A quoy sommes-nous redevables de ce bien? Non à autre qu'à messire Michel de l'Hospital, son grand et sage chancelier, qui, sous l'authorité du jeune roy son maistre, fut le principal entremeteur du premier, instigateur, promoteur et autheur des deux autres. Et à la mienne volonté, ajoute le sage et docte Pasquier, qu'ils eussent esté en tout observez d'une mesme

dévotion, qu'ils furent introduits! » Il faut donc attribuer au grand chancelier Michel de l'Hospital tout l'honneur de ces édits, qui, comme le dit Pasquier, tombèrent bientôt en désuétude, mais qui laissèrent dans nos codes le témoignage impérissable d'une haute moralité.

L'ordonnance prohibitive de la Prostitution, on peut l'assurer, produisit une surprise générale et fut jugée, au premier abord, inapplicable, à Paris du moins. Cependant, elle avait été précédée de différentes ordonnances royales, qui semblaient lui ouvrir la voie et qui, malgré bien des obstacles et des résistances, étaient alors exécutées assez fidèlement. Ainsi, la Prostitution clandestine se trouvait recherchée et poursuivie de telle sorte, qu'une femme dissolue pouvait toujours être expulsée de la maison où elle logeait, et que les voisins avaient droit de forcer le propriétaire à rompre le bail qu'il aurait passé avec elle. Bien plus, un locataire de bonnes vie et mœurs, qui demeurait dans une maison appartenant à une femme de mauvaise vie, n'avait qu'à la dénoncer comme telle, pour l'obliger à déloger elle-même, après une simple information judiciaire. Le parlement de Paris avait confirmé une sentence de cette espèce, par un arrêt du 11 septembre 1542. Un arrêt du 10 février 1544 fut encore plus explicite : « Il fut jugé, dit Papon dans son *Recueil d'arrêts notables des Cours souveraines de France*, qu'une femme de mauvaise vie ne seroit pas reçue à se faire adjuger

le bail judiciaire d'une maison saisie, encores qu'elle offrist d'en donner plus qu'un autre, et que, quand elle l'auroit obtenue et s'y seroit establie, sa mauvaise vie suffiroit pour l'en faire sortir et résoudre le bail. » Ce n'est pas tout; Henri II avait essayé à plusieurs reprises d'éloigner de la cour et de l'armée une multitude de femmes perdues, qui vivaient du produit de leur impudicité, en *suivant* l'armée et la cour; mais Henri II ne put comprendre, dans cette exclusion partielle, les filles de joie privilégiées, qui remplissaient leur office sous la conduite d'une *dame* gouvernante. (Voy. le tome IV de cette Histoire, p. 30 et 31.) Quant aux ribaudes de l'armée, aucun roi, aucun général ne se fût permis de les chasser toutes; mais la police militaire tendait à diminuer leur nombre, qui allait toujours s'augmentant et qui faisait tort à la discipline. On ne sait pas ce qu'il y avait de filles de joie, attachées régulièrement à chaque corps de troupes; on sait seulement que les maréchaux des logis autorisaient la présence d'un *goujat* pour trois soldats : or, dans les armées, goujats et ribaudes étaient sur le même pied et partageaient le même sort.

La prévôté de Paris s'empara de l'article relatif à la Prostitution, dès que l'édit de 1560 eut force de loi, et se mit en devoir de le faire exécuter dans la ville. Il y avait, à cette époque, dans les classes bourgeoises, une sorte d'ostentation d'austérité morale, qui protestait à la fois contre les désordres de la cour et

rivalisait avec les mœurs sévères des réformés. Le protestantisme avait, pour ainsi dire, porté un défi aux catholiques, en leur proposant pour modèle de continence et de vertu ces hérétiques qu'on pendait et qu'on brûlait comme des criminels. Il y eut donc à Paris, comme dans les principales villes, une guerre, déclarée partout à la Prostitution, une croisade entreprise par le pouvoir municipal, pour faire disparaître les repaires de débauche et leur honteuse population. Les femmes de mauvaise vie, qui avaient jusque-là exercé paisiblement leur scandaleuse industrie sous la protection des lois et des magistrats, furent chassées de l'enceinte des villes, arrêtées et emprisonnées, condamnées, en cas de récidive, au fouet, à la prison et à la marque, exposées au pilori, traquées dans les champs comme des bêtes malfaisantes, et contraintes de se cacher pour échapper à cette persécution générale. Il paraîtrait, néanmoins, que les *lieux publics* de Paris, qui avaient été consacrés à la Prostitution légale depuis le règne de saint Louis, et qui étaient, suivant les termes des anciennes ordonnances, « à ce ordonnés et accoutumés, » ne furent pas atteints d'abord par l'édit de 1560; car cet édit ne semblait pas devoir infirmer la vieille législation, qui avait régi pendant plus de trois siècles l'état des prostituées. Celles-ci, d'ailleurs, celles du moins que les frais et les dangers d'un procès n'effrayaient pas, formèrent opposition devant la prévôté et soutinrent que le nouvel

édit ne pouvait les chasser des *places et lieux publics*, assignés à leur métier : « C'est à scavoir, disait la dernière ordonnance prévôtale qui avait renouvelé celle de Louis IX, en 1367 : à l'Abreuvoir de Mascon, en la Bouclerie, rue Froidmentel, près du clos Brunel, en Glatigny, en la Court Robert de Paris, en Baille Hoë, en Tyron, en la rue Chapon et en Champ-Flory. » Nous ignorons les circonstances de ce procès, qui dura plusieurs années. Mais nous sommes fondé à croire que la Prostitution continua de rester maîtresse de quelques-uns de ses plus anciens asiles. « Les rues de Glatigny ou du Val d'Amour, d'Arras ou Champ-Gaillard, de Fromentel ou Fromenteau, etc., continuèrent à offrir des repaires à la débauche. » (*Hist. de Paris*, par Dulaure, édit. de 1825, t. IV, p. 561.) Nous n'avons pas découvert les arrêts rendus à cet égard; mais nous pouvons presque affirmer que, si le nombre des lieux publics nommés dans l'ordonnance de 1367 fut réduit par décision du parlement, plusieurs restèrent en possession de leur privilége obscène, parce qu'on prouva, par des actes authentiques, qu'ils avaient été, en quelque sorte, constitués par saint Louis. Ainsi, le lupanar de la rue Chapon, qui avait bravé si longtemps les évêques de Châlons en restant ouvert à la porte de leur hôtel, fut fermé, seulement alors, faute de pouvoir justifier de son ancienneté. (*Antiquit. de Paris*, par Sauval, t. II, p. 78.)

Un autre mauvais lieu, plus célèbre à cause de sa

gouvernante qui se nommait *la mère Cardine*, résista plus encore que tous les bordeaux de Paris à l'ordonnance royale qui les supprimait. La mère Cardine, que nous connaissons par diverses pièces satiriques publiées vers cette époque, devait être la *reine des maquerelles* de Paris; elle était, à coup sûr, fort riche, puisqu'elle soutint un long procès, et, quand l'arrêt fut rendu contre elle au tribunal du Châtelet, elle eut encore le crédit d'empêcher la levée et l'exécution du jugement. L'établissement de la mère Cardine était considérable; il occupait plusieurs grandes maisons dans les rues du Grand et du Petit-Hurleur, au centre du quartier Bourg-l'Abbé. Ces rues infâmes, dont le nom *Heuleu* ou *Hue-leu* indique peut-être qu'on *huait* les débauchés qu'on y voyait entrer, n'avaient pas d'autres habitants que des filles et leurs vils amants; tous ceux qui avaient là *pignon sur rue*, s'efforcèrent de conserver leurs locataires, et adressèrent, dans ce but, des suppliques au lieutenant civil du Châtelet, au prévôt de Paris, et enfin au roi. Mais tout fut inutile; après les péripéties d'un long procès, le roi, par ses lettres patentes du 12 février 1565 (c'est 1566, à compter suivant le nouveau style) enjoignit au lieutenant civil de faire expédier le jugement et de le mettre à exécution, sans plus de retard. En conséquence, le jugement fut crié à son de trompe, par les crieurs jurés, à l'entrée des deux rues du Heuleu; les femmes de mauvaise vie, qui résidaient dans ces rues, en sortirent dans les vingt-

quatre heures, et on ferma irrévocablement tous les bordeaux qui avaient engagé et soutenu la lutte contre le Châtelet et le parlement. Sauval a pu dire, en parlant de ce dénoûment, qu'en cette année-là, « les asyles des femmes publiques furent ruinés de fond en comble. » Les lettres patentes du roi, enregistrées au Châtelet le 24 mars 1565 (ou plutôt 1566), provoquèrent une nouvelle ordonnance du prévôt de Paris, qui supprimait définitivement la Prostitution légale, aux termes de l'édit de 1560. (Voy. les *Edicts et ordonnances des roys de France,* recueillis par Fontanon, t. I, p. 574.)

C'était toujours le chancelier Michel de l'Hospital, qui travaillait ainsi à épurer les mœurs; c'était lui qui n'avait pas voulu souffrir davantage que les femmes dissolues eussent l'air de tenir tête au roi et à la magistrature. Aux lettres patentes du 12 février, qui ne concernaient que le bordeau de Hueleu, le prévôt de Paris avait ajouté cette paraphrase confirmative de l'article prohibitif de l'édit: « Au surplus, faisant droict, sur la requeste verbale desdites gens du roy, que défenses sont faites à tous manants et habitants de ceste ville et fauxbourgs de Paris et autres, de souffrir en leurs maisons bordeau secret ne public, sur peine de 60 livres parisis d'amende pour la première fois, et de six vingts livres parisis d'amende pour la seconde, et, pour la troisiesme fois, de privation de la propriété des maisons. Et seront lesdites lettres, ensemble ceste or-

donnance, leues et publiées à son de trompe et cry public, tant par les carrefours de ceste ville que faux-bourgs de Paris et autres lieux où sont lesdits bordeaux, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. » Ainsi, la fermeture des maisons de débauche du Grand et du Petit *Hueleu* entraîna celle de la plupart des mauvais lieux qui existaient encore à Paris; ceux que n'atteignit pas la proscription générale, et que le prévôt de Paris laissa subsister à huis clos, sous la sauvegarde d'une permission tacite, perdirent tous les droits qu'ils tenaient de l'ordonnance de saint Louis, et comme ils n'avaient plus qu'une existence provisoire, nous croyons que, dès ce temps-là, ils furent caractérisés par un surnom qui est toujours en usage et qui définit la nature de leur privilége : *maisons de tolérance.* Au reste, à partir de cette époque, comme le dit expressément Sauval (t. II, p. 650), les filles publiques « cessèrent d'avoir des statuts, des juges, des habits particuliers et des rues affectées à leurs dissolutions. » On peut donc dire que la Prostitution légale fut légalement abolie en France.

Nous avons indiqué les causes qui nous semblent avoir provoqué cette grande mesure de police; nous avons dit que le protestantisme avait forcé le gouvernement à se mettre ainsi à la tête d'une réforme des mœurs; nous avons fait comprendre que le vertueux chancelier de l'Hospital s'était surtout intéressé à cette réforme, qui donnait satisfaction aux

vœux des honnêtes gens, sans distinction de religion ni de parti politique. Mais différents historiens ont prétendu que la suppression des mauvais lieux avait été commandée par des nécessités impérieuses de salubrité générale ; car la maladie vénérienne, qui s'était répandue d'une manière effrayante à la suite de la débauche populaire, avait fait de chaque lupanar un redoutable foyer d'infection. En effet, on sait que cette horrible maladie, dont les symptômes n'étaient plus aussi affreux qu'autrefois, avait néanmoins multiplié ses ravages, à ce point, que la Prostitution devenait l'ennemie permanente de la santé publique. Le 4 décembre 1555, l'avocat du roi, Me Denis Riant, avait porté plainte à la Cour du parlement de Paris contre les mauvais lieux du Champ Gaillard et du Champ d'Albiac, où se commettaient journellement « infinies volleries, force violences, larcins et autres méchancetés, par le moyen des locatifs des maisons, qui tiennent, au moins la pluspart d'iceux, bordeaux en leurs chambres, y reçoivent et y endurent gens inconnus, sans adveu, ruffiens, vagabonds, pauvres filles et femmes. » L'avocat du roi ajoutait, à la suite de sa plainte, que « depuis un an seulement, se sont trouvés dix-huit ou vingt jeunes hommes, escoliers d'honnestes familles, gastés de la vérole, pour avoir hanté esdits lieux, chose qui est fort pitoyable et requiert bien qu'on y pourvoye. » La Cour avait déjà rendu deux arrêts qui enjoignaient aux propriétaires des mai-

sons du Champ Gaillard et du Champ d'Albiac de ne louer ces maisons « qu'à gens connus et famés de bonne vie et mœurs. » Elle invita le lieutenant criminel à faire exécuter les arrêts précédents et à mettre un terme au désordre. (Voy. les Preuves de l'*Hist. de Paris*, par Lobineau et Félibien, t. II, p. 767.)

Il est à peu près avéré que le mal de Naples avait envahi tous les repaires de débauche, au moment où l'édit de Charles IX supprima totalement la Prostitution. Le poëte Baïf, dans ses *Passetemps*, fait le portrait de *missir Macé*, qui avait eu de *grands infortunes*

A suyvre les amours communes.

Voici l'allocution, qu'un ami adresse à cet incorrigible, qui ne pouvait *se désister de faire feste aux filles :*

Comment n'êtes-vous pas content,
Missir Macé, d'avoir eu tant
Et tant de mauvaises fortunes
A suyvre les amours communes?
D'avoir si roide la vérole,
Que vous n'avez dent qui n'en grole?
D'avoir la vérole si bien,
Que du nez ne vous reste rien?
D'avoir tout le palais mangé
Et d'avoir de chancres rongé
Votre membre plus qu'à demy?

Une autre épigramme de Baïf, dans laquelle un

nommé Galin est le héros d'une aussi triste aventure, ne le dépeint pas sous des couleurs moins hideuses :

Pour hanter souvent les bourdeaux,
Le chancre t'accueillit si bien,
Que du nez en ta face rien
Ne t'est resté, que les naseaux!

Un écrivain du même temps, Antoine Duverdier, qui pensait que « Dieu a envoyé ceste peste sur la terre, pour fléau et vengeance des sales, illicites et fréquentes paillardises des mauvais, » reconnaît, dans ses *Diverses Leçons*, que « ce mal estoit beaucoup plus contagieux, au commencement, qu'il n'est maintenant, à cause des souverains remèdes qu'on a trouvés; » mais, néanmoins, il s'étonne que les débauchés osassent risquer la récidive dans un mal qui, pour n'être pas mortel ordinairement, laissait toujours de fâcheux ressouvenirs à ses victimes : « Y en a plusieurs, s'écrie-t-il avec surprise, qui ont sué vérole six ou sept fois ! » Louis Guyon, qui a écrit ses *Diverses lecons* pour faire suite à celles de Duverdier, constate, en sa qualité de médecin, que la maladie vénérienne se jouait encore de tous les efforts de la science. « Ceste contagion vénérienne, dit-il (t. I, p. 612), parce que le plus communément elle se prend par paillardise et acte deshonnête, est, par conséquent, honteuse. » Louis Guyon, qui veut dire par là que le *venin de la femme pail-*

larde était plus dangereux dans les bordeaux que partout ailleurs, cite le fait de deux jeunes adolescents d'une grande famille, qu'il avait traités à Paris en 1563, et qu'il ne réussit pas à guérir. Ces deux imprudents, il est vrai, avaient essayé de cacher leur état, jusqu'à ce qu'il se fît connaître « par la pelade, par pustules rouges qui leur venoient au front, douleurs au milieu des os, tant des bras, jambes, cuisses, espaules, que sur le devant de la teste, les nuicts jusqu'environ l'aube du jour, et autres signes, comme douleur au gosier, ne pouvans bien avaller la viande. » Tous les médecins et chirurgiens, entre les mains desquels se remirent les pauvres malades, échouèrent dans leur guérison, jusqu'à ce qu'un ambassadeur du roi d'Espagne, qui les entendait gémir et se plaindre pendant la nuit, leur eût conseillé de partir pour l'Amérique et de s'y faire soigner à la mode du pays par les indigènes. Ce traitement eut un plein succès, et les malheureux jeunes gens, qui étaient partis étiques et semblables à des cadavres, revinrent en France florissants de santé. Un pareil résultat servit sans doute à confirmer l'opinion des savants qui voulait que le mal napolitain eût été découvert, en même temps que l'Amérique, par Christophe Colomb. Cependant, cette opinion n'était pas encore si bien établie, que certains docteurs de la Faculté de médecine de Paris ne soutinssent avec ténacité que cette maladie n'était pas nouvelle, quoiqu'elle

eût changé de caractère. « Ceux-là errent grandement, disait Antoine Duverdier, qui estiment que la maladie que les Grecs appellent λειχὴν, Pline, *mentagra*, et nous, *feu volage* ou *male dartre*, soit ce mal que nous appelons vulgairement *vérole*. »

Il est donc possible que les hommes d'État, qui essayèrent d'abolir la Prostitution par un édit du roi, aient voulu appliquer un remède héroïque à la maladie honteuse, qu'ils espéraient chasser de France avec les misérables femmes qui en étaient presque toutes infectées. Mais on aurait dû prévoir qu'en forçant ainsi la population des mauvais lieux à rentrer dans le sein de la société et à s'y déguiser sous des dehors honnêtes, on faisait refluer la contagion vénérienne dans le courant de la vie domestique. Les documents nous manquent absolument pour apprécier les effets, physiologiques et hygiéniques de la fermeture des maisons de débauche. Ce ne fut pas, comme on peut le supposer, la cessation des désordres, qui n'avaient plus, il est vrai, d'asiles privilégiés et autorisés, mais qui n'étaient que plus hardis à s'étaler au grand jour. Ainsi, la Prostitution clandestine eut des marchés publics dans toutes les rues et sur toutes les places : la femme *commune*, en perdant le droit d'exercer légalement son métier à certaines conditions fixes, acquit la liberté de se montrer partout et de régler elle-même les conditions de la criminelle industrie qu'elle exerçait en cachette. Il y eut bientôt sans doute à

Paris autant de lupanars secrets qu'il y en avait de publics auparavant; le nombre des agents de la Prostitution ne diminua pas; bien au contraire, les proxénètes des deux sexes, étant devenus plus nécessaires, devinrent aussi plus nombreux; l'usage eut bientôt adopté, dans la ville et dans les faubourgs, des endroits de rencontre et de rendez-vous, où la débauche allait recruter ses milices et dresser ses batteries. Quant aux bordeaux, qui n'étaient plus sous la surveillance du pouvoir municipal, ils tombèrent à la merci de tous les êtres dégradés, qui ne craignirent pas de s'exposer au châtiment de la loi et qui firent de ces cavernes impudiques le réceptacle de tous les crimes.

On ne saurait douter que l'édit de 1560, contre les bordeaux, n'ait eu de scandaleuses conséquences, lorsqu'on voit la Prostitution errante se grouper pendant la nuit autour des croix de pierre, qui s'élevaient sur presque toutes les places de Paris. En 1572, l'évêque de Paris fit enlever la Croix de Gastine, érigée sur une petite place dans la rue Saint-Denis; car cette croix, suivant l'expression d'un chroniqueur, « servait d'enseigne aux débauchés, » qui se réunissaient là tous les soirs et qui y commettaient mille profanations. Le *Journal de Henri III* raconte, en ces termes, l'enlèvement d'une autre Croix, que le libertinage n'avait pas moins profanée : « La nuit du jeudy 10 mars 1580, de l'ordonnance de l'évêque de Paris, et d'un secret consen-

tement de la cour, fut enlevé du lieu où il estoit le crucifix surnommé *Maquereau*, et par les gens du guet porté à l'évesché, et ce à cause du scandaleux surnom que le peuple lui avoit donné, à raison de ce que ce crucifix de bois peint et doré, de la grandeur de ceux qu'on voit ordinairement aux paroisses, estoit plaqué contre la muraille d'une maison, sise au bout de la vieille rue du Temple, vers et proche les esgouts, en laquelle et ès environs se tenoit un bordeau; en sorte que ce vénérable instrument de notre Rédemption servoit d'enseigne aux bordeliers repaires. » Pierre de l'Estoile ne nous apprend pas si le bordeau fut fermé par ordre de la prévôté, après que l'évêque Pierre de Gondi eut mis fin à un scandale, qui était plus déplorable que celui de l'impunité d'une *boutique* de débauche.

La plupart des maisons, en ce temps-là, avaient des enseignes qui les faisaient reconnaître, en l'absence de numéros et d'autres signes indicateurs. Les maisons de Prostitution devaient donc avoir aussi leur *marque* ou *enseigne,* qui ne rappelait pas toujours la destination du lieu, car l'enseigne pouvait être plus ancienne que sa destination, mais souvent l'enseigne annonçait, par un emblème indécent ou par une devise équivoque, le genre de commerce auquel le local était consacré. Ainsi, Piganiol de la Force affirme que le quartier du Gros-Caillou a dû son nom à un *gros caillou* qui servait d'enseigne à un lupanar. Dans tous les cas, ce nom-là n'a pas été

en usage avant la fin du seizième siècle, et on peut le faire naître de l'installation de ce lieu de débauche et de son enseigne, métaphoriquement obscène. Nous n'entreprendrons pas une digression étymologique, pour expliquer ce que pouvait être ce *caillou*, ce qu'on devinera sans effort en cherchant son origine dans ces vers d'un vieux poëte :

> Jouer au jeu qu'*aux cailles* on appelle,
> Aux filles est chose plaisante et belle.

Les historiographes de Paris mentionnent plusieurs enseignes de la même espèce, qui avaient donné le nom de rue *de la Corne* à deux rues du faubourg Saint-Germain-des-Prés, nommées maintenant rue Beurrière et rue Neuve-Guillemin, ainsi qu'à une rue du faubourg Saint-Marceau, laquelle a été fermée au dix-septième siècle et est devenue le cul-de-sac des Corderies. Sauval rapporte qu'il y avait une tête de cerf, « que le peuple appelle *corne*, » dit-il, scellée dans la muraille à l'encognure de la rue de la Corne, et que cette tête de cerf avait fait donner aussi le nom de rue de la Petite-Corne à la rue adjacente; mais il ajoute que ce nom leur venait bien plutôt d'une « troupe de prostituées accourues là d'abord, pour s'y établir. » Ce fut à la fin du seizième siècle, que ces prostituées, qui ne pouvaient plus résider dans l'enceinte de la ville, se réfugièrent dans le faubourg, où l'abbé de Saint-Germain les

laissa se fixer, moyennant une redevance. Mais, plus tard, ce lieu de débauche causa de tels désordres et scandalisa tellement les bons paroissiens de Saint-Sulpice, que le curé de cette paroisse obtint de l'abbé de Saint-Germain l'expulsion de ces turbulentes voisines. On fit disparaître, avec l'enseigne de leur repaire, le nom des deux rues que cette enseigne avait baptisées : la première reçut le nom de rue *Guillemin*, à cause d'un fief appartenant à une famille de ce nom-là, et la seconde prit celui de rue *Beurrière* ou *des Beurriers*; mais le peuple, qui se souvenait d'avoir vu la *corne* et le mauvais lieu qu'elle annonçait au passant, persista longtemps à désigner les deux rues sous leurs anciens noms, quoique les nouveaux eussent été gravés en lettres d'or, sur des plaques de marbre, au coin des deux rues, par ordre du bailli de Saint-Germain. Il fallut bien s'accoutumer à substituer enfin ces nouveaux noms aux anciens. Mais l'idée d'une maison de débauche y restait toujours attachée, « et, dit Sauval, parce que le nom de *Guillemin* est un peu proverbial, le peuple qui se plaît à tourner tout en raillerie, non content d'avoir ajouté au nom de *Guillemin*, propriétaire du jardin, celui de *Crocquesolle*, il l'a donné encore à la rue, de sorte qu'il l'appelle plus souvent la rue *Guillemin-Crocquesolle*, que la rue *Guillemin*. » Sans entrer dans de longues dissertations archéologiques, nous dirons que *Guillemin*, dans le langage métaphorique du bas peuple, signifiait tantôt un cafard,

tantôt la nature de l'homme, de même que *guillery ;* et l'on chantait alors, dans les carrefours, un fameux refrain, qui était encore en vogue sous la Régence, puisque le duc d'Orléans l'avait toujours à la bouche (voy. les *Mém. du cardinal Dubois*) :

Du temps du roi Guillemot,
De la reine Guillemote,
On prenoit les hommes au mot
Et les femmes à la m....

Aux étymologistes de rechercher et de découvrir l'origine de *guillemin* et *guillemot !* Quant à *crocquesolle*, c'est évidemment une épithète qualificative, et nous croyons que, la *solle* ou *soulle* étant un jeu de ballon très-usité autrefois, on avait fait un rapprochement tout naturel entre ce jeu-là et celui qui se joue dans les lieux de Prostitution, où la *femme commune* passe de main en main, à l'instar d'une *solle* ou ballon que les joueurs se renvoient de l'un à l'autre : de là, le mot *solle* comme synonyme de prostituée et, par extension, de la nature d'une femme débauchée.

Il est évident que le peuple avait alors très-peu de sympathie et même de pitié pour les femmes de mauvaise vie, puisqu'il les poursuivait de ses huées, et les chassait souvent à coups de pierres, quand il les reconnaissait dans les rues honnêtes. Nous avons vu aussi que les hommes dépravés, qui osaient entrer en plein jour dans les rues infâmes consacrées

à la débauche, n'étaient pas mieux traités par la populace. On peut donc assurer que l'édit de 1560, qui supprimait la Prostitution légale, fut accueilli favorablement par l'opinion générale; et les habitants de Paris, hormis ceux qui prélevaient sur cette Prostitution les loyers de leurs maisons, applaudirent tous à la fois aux mesures de police qui amenèrent la fermeture de la plupart des mauvais lieux. La ruine et l'embarras des courtières de débauche, le désarroi et la dispersion des filles, la colère et la confusion des libertins, ne touchèrent personne et amusèrent tout le monde. Il y eut un concert de plaisanteries et d'épigrammes contre les exilés et les victimes de la Prostitution. Ce furent surtout le lupanar du Huleu et sa célèbre directrice, la mère Cardine, qui servirent de sujet à ces facéties en prose et en vers, que la gaieté populaire inspirait avec tant de verve et d'abondance. La plus connue de ces facéties est l'*Enfer de la mère Cardine*, dont la première édition, que nous ne possédons plus, fut certainement contemporaine de tous les *canards* poétiques que fit naître la destruction du Hulleu. Voici l'intitulé de cette rare et curieuse satire, dirigée contre les courtisanes les plus fameuses de cette époque : *l'Enfer de la mère Cardine, traitant de la cruelle et terrible bataille qui fut aux enfers entre les diables et les maquerelles de Paris, aux nopces du portier Cerberus et de Cardine, qu'elles vouloient faire royne d'enfer, et qui fut celle d'entre elles, qui donna le*

conseil de la trahison... (Sans date et sans indication de lieu, mais sans doute imprimé à Paris vers 1570, in-8.) Cette pièce, en vers, qu'on attribue à Flaminio de Birague, neveu du chancelier de France, fut réimprimée en 1583 et en 1597. Dans les réimpressions, on ajouta une *chanson de certaines bourgeoises de Paris qui, feignant d'aller en voyage, furent surprises au logis d'une maquerelle à Sainct-Germain-des-Prez.* Il n'existe que deux ou trois exemplaires des réimpressions du seizième siècle; mais, en 1793, un bibliophile bienfaisant ne voulut pas laisser disparaître tout à fait l'*Enfer de la mère Cardine*, et il en fit une nouvelle édition tirée à 108 exemplaires, qui sont déjà presque aussi rares que les éditions anciennes.

Voici le début de ce poëme allégorique, qui n'est pas, comme le suppose M. le marquis du Roure dans son *Analectabiblion*, un acte de vengeance personnelle du poëte contre la mère Cardine, mais une satire collective qui s'adresse à toutes les reines de la Prostitution.

Puisque l'oysiveté est mère de tout vice,
Je veux, en m'esbattant, chanter cy la malice,
La faulse trahyson et les cruels efforts,
Que fit Cardine un jour en la salle des morts,
Alors que Cupidon lui fit oster les flammes
Qui tourmentent là-bas nos pécheresses âmes.

« La fable du poëme est toute simple, dit M. le marquis du Roure : Cardine épouse Cerberus, et au

festin de noces paraissent les principales filles de Paris : Marguerite Remy, surnommée *les gros yeux;* la Picarde, *cresmière ;* Anne *au petit bonnet ;* la Normonde, *bragarde ;* la Lyonnaise, *douteuse,* etc. Cupidon, l'ennemi juré de Pluton, paraît à ces noces pour exciter les damnés à combattre l'enfer, voire même à étrangler Cerberus. » M. le marquis du Roure résume tout l'ouvrage dans cet apophthegme : « Quelques filles sont pires que tous les diables ensemble. » L'éditeur de 1793 a réimprimé, en outre, à la suite de l'*Enfer de la mère Cardine*, une pièce du même genre, qui nous donne la véritable date du poëme de Flaminio de Birague, qu'elle accompagne : *Déploration et complaincte de la mère Cardine de Paris, cy-devant gouvernante de Huleu, sur l'abolition d'iceluy. Trouvée, apres le deceds d'icelle Cardine, en un escrain auquel estoient ses plus privez et précieux secretz, tiltres de ses qualitez authentiques, receptes souveraines, compostes, anthidotes, baulmes, fardz, boetes, ferrements et ustenciles servant audict estat dudit mestier* (sans nom de lieu, 1570, in-4 de 8 ff.). Il suffit de citer deux autres pièces de la même époque, qui furent inspirées par l'exécution de l'édit de 1560 : *La destruction avec la desolation des povres filles de Huleu et de Darnetal* (sans lieu ni date, pet. in-8 goth de 4 ff., avec une gravure en bois sur le titre). M. J.-C. Brunet, dans son *Manuel du libraire*, dit que cette pièce de vers de six syllables a été composée vers 1520; mais on sait que M. Brunet

n'est pas une autorité, dès qu'il s'avise de juger un livre au delà du titre. Cette complainte est évidemment du même temps, sinon de la même main, que la *Complainte de la mère Cardine*. Une autre pièce, qui se rapporte à cette grande affaire de l'*abolition* des lupanars, est intitulée : *Ban de quelques marchands de graine à poile et d'aucunes filles de Paris* (sans nom de lieu, 1570, in-8). Mais nous doutons qu'un seul exemplaire de l'édition originale ait survécu à la circonstance, et, par bonheur, un bibliophile s'est encore rencontré, en 1814, pour faire réimprimer cette facétie ordurière, dont l'auteur, Rasse Desneux, était le chirurgien de Charles IX et l'ami de Ronsard.

L'*abolition des bordeaux*, tout incomplète qu'elle fût, avait été vue de si bon œil par la France entière, que Charles IX et son chancelier Michel de l'Hospital continuèrent à vouloir réformer les mœurs par ordonnance : il avait été plus facile d'éloigner de l'enceinte des villes les lieux de débauche, que d'expulser complétement les prostituées de la cour et de l'armée. Depuis les temps les plus reculés, une cour princière, de même qu'une armée, traînait à sa suite une bande plus ou moins nombreuse de mauvais sujets et de femmes perdues. Le roi, de concert avec son vertueux ministre, s'efforça de remédier à cet abus. Par un édit du 6 août 1570, il ordonna que « tous autres vagabonds, sans maistre ny adveu, ayent dans vingt-quatre heures à vuider nostredite cour, sur peine d'estre pendus et estranglez, sans

espérance d'aucune grace ny remission; que toutes filles de joie et femmes publiques deslogent de nostredite cour, dans ledit temps, sous peine du fouet et de la marque. » Il y eut probablement une multitude de filles fouettées et marquées, car elles ne se pressèrent pas d'obéir à l'ordonnance royale qui les chassait, et Charles IX dut raviver plusieurs fois cette ordonnance dans le cours de son règne. Celle qu'il fit contre les prostituées *suivant l'armée* ne rencontra pas moins de difficultés dans son application, puisque Henri III n'eut rien de plus pressé, en montant sur le trône, que de la renouveler dans les mêmes termes : « Enjoignons non-seulement aux prévôts des maréchaux et leurs lieutenants, mais aussi à nos juges ordinaires, de chasser les filles de joye, s'il s'en trouve à suitte desdites compagnies et les chastier de peine de fouet, et pareillement les goujats, au cas qu'il s'en trouve plus d'un pour trois soldats. » Il est certain que cette ordonnance ne fut jamais exécutée, du moins d'une façon régulière et générale; mais, parfois, aussi elle était cruellement mise en vigueur par le seul fait d'un caprice du chef d'armée. Par exemple, si l'on peut se fier au témoignage de Varillas (*Hist. de Henri III,* liv. VI), le maréchal Philippe Strozzi, que l'historien nous représent comme *extrêmement sévère*, commanda « qu'on jetât dans la rivière de Loire 800 filles de joye qui suivoient son camp. »

Ces pauvres filles n'étaient pas traitées partout

avec autant de rigueur, et si elles ne figuraient pas dans les armées des réformés, elles menaient joyeuse vie dans les armées catholiques. Ainsi, Brantôme décrit complaisamment la belle arrière-garde, que le duc d'Albe, dans son expédition contre les *Gueux* de Flandres, pouvait passer en revue, avec ses dix mille hommes de vieilles troupes. C'étaient, dit Brantôme, « quatre cents courtisanes à cheval, belles et braves comme princesses, et huit cents à pied, en point aussi. » Il y avait là un gentilhomme français, messire François Le Poulchre, seigneur de la Motte Messemé, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté. Ce qu'il admira le plus dans cette expédition militaire, ce furent les douze cents courtisanes *en bon point*, qui semblaient être chargées de sauvegarder l'honneur des filles et des femmes sur le théâtre de la guerre. Voici comment il parle de ces créatures, dans les sept livres de ses *Honnêtes Loisirs*, dédiés au roi Henri III (Paris, Marc Ourry, 1587, in-12) :

Il les entretenoit, qui vouloit, tout le jour;
Mais, avec un respect plein de cérémonie,
Le barisel-major leur tenoit compagnie.
Or, ces dames avoient tous les soirs leur quartier,
Du maréchal de camp, par les mains du fourrier,
Et n'eût-on pas osé leur faire une insolence.

Leur vanité s'en accrut tellement, qu'elles finirent par faire de la femme honnête et qu'elles taxè-

rent leurs faveurs à un prix trop élevé pour la bourse des soudards. Il fallut que le duc d'Albe intervînt et fît crier dans son camp, par ses hérauts d'armes :

> Qu'entre elles ne fust pas une qui osast
> Refuser désormais soldat qui la priast
> De luy payer sa chambre à cinq sols par nuictée.

On ne saurait prendre le taux fixé par le duc d'Albe, pour le prix courant de la Prostitution populaire à cette époque. Cependant il est permis de supposer, d'après le chapitre de Rabelais intitulé : *Comment Panurge enseigne une manière bien nouvelle de bastir les murailles de Paris*, que le relâchement des mœurs publiques avait singulièrement fait tort au métier impudique des prostituées de carrefour. « Je voy, dit Panurge, que les callibristris des femmes de ce pays sont à meilleur marché que les pierres : d'yceulx fauldroit bastir les murailles, en les arrangeant par bonne symétrie d'architecture et mettant les plus grands aux premiers rancz, et puys, en talvant à dos d'asne, arranger les moyens et finablement les petits. » Cette sale bouffonnerie de Panurge renferme assurément un indice de l'avilissement du prix des *denrées* de la débauche. La fermeture des mauvais lieux ne diminua pas le nombre des femmes *de bonne volonté*. Pierre l'Estoile, dans son *Journal de Henri III*, à la date du 26 mai 1575, caractérise ainsi la corruption qu'il voyait régner

autour de lui, dans la bourgeoisie et le peuple de Paris : « Ce dont se plaint le prophète Jérémie, chapitre III des *Filles de Sion*, qui estoient eslancées, cheminant le col estendu et les yeux affettés, se guindant et branslant et faisant resonner leurs pas, se pouvoit, à aussi bon tiltre et meilleur, dire, en ce temps, des femmes de Paris et filles de la cour. Dont ne se faut esbahir, si le Seigneur, selon la menace qu'il en fait au lieu mesme par son prophete, descheveloit leurs testes et leurs parties honteuses, par ces folatres faiseurs de pasquils, dont la ville de Paris et la cour estoient remplies. Brief, le desbordement, sans parler de pis, estoit que la caballe du cocuage estoit un des plus clairs revenus de ce temps. » (Voy. l'édition publiée par MM. Champollion père et fils, d'après le ms. original de P. l'Estoile, dans la collect. des *Mém. pour servir à l'histoire de France.*)

Nous trouverions sans doute, dans les œuvres des poëtes du seizième siècle, une foule de passages qui se rapporteraient à notre sujet, et qui nous permettraient de faire une peinture fidèle et même minutieuse des mœurs de la Prostitution; mais nous avons hâte de sortir de cet impur treizième siècle, où la débauche italienne est le dernier cloaque où vient se salir et s'éteindre la branche royale des Valois; nous craindrions d'être entraîné dans une trop longue digression, en feuilletant ces poëtes libertins qui se plaisaient à fonder le Parnasse de

Priape, et qui n'avaient pas de muse plus inspiratrice que la Vénus des carrefours. Certes, les poëtes étaient d'avance autorisés à tous les désordres de la poésie érotique, quand ils rencontraient chez les prostituées les plus grands seigneurs de la cour, des princes de l'Église et des magistrats vénérables. Le cardinal Charles de Lorraine n'allait-il pas, comme l'eût fait un jeune écolier, passer la nuit, hors de son hôtel, dans le logis d'une femme perdue? Louis Regnier, sieur de la Planche, nous raconte, dans son *Histoire de François II*, que ce prélat débauché, « sortant un grand matin de la maison de la belle Romaine, courtisane renommée du temps de Henry, logée en la Cousture de Saincte Catherine, avoit failli d'estre maltraité par certains ruffians qui cerchent volontiers les chappes cheutes à l'entour de telles proyes. » Cette Romaine, qui rivalisait en beauté et en libertinage avec la Grecque, tant exaltée par Brantôme, nous paraît être le type de cette courtisane, que Joachim Dubelloy a mise en scène dans un poëme fameux, intitulé tantôt *la Maquerelle ou la Vieille courtisane de Rome*, et tantôt *la Courtisane repentie*. Ce poëme nous offre quantité de traits qui peuvent servir à faire le portrait des courtisanes à la mode du seizième siècle. C'est elle-même qui raconte sa vie et qui, son bon temps passé, essaye de consoler ses ennuis,

Par les soupirs d'une complainte vaine.

Dès l'âge de seize ans, corrompue par le mauvais exemple d'*une impudique mère*, elle laissa cueillir sa fleur par un *serf;* mais ce fut chose si secrète, que personne au monde, excepté sa mère, ne pût soupçonner cet accident :

> Bientôt après, je vins entre les mains
> De deux ou trois gentilshommes romains,
> Desquels je fus aussi vierge rendue,
> Comme j'avois pour vierge esté vendue.
> De main en main je fus mise en avant,
> A cinq ou six, vierge comme devant.

Un prélat l'achète ensuite *comme pucelle;* elle apprend alors à chanter, à danser, à pincer du luth et à *proprement parler;* puis, à se farder et à se parer. Ce prélat l'aimait assez pour ne lui refuser aucune preuve de tendresse : il l'enrichit, et il finit par la marier à un gentilhomme qui la dépouilla, sitôt la noce faite, de tout ce qu'elle avait apporté en dot; elle se trouve tout à coup ruinée :

> Et rejetant toute vergogne et honte,
> J'ouvre boutique; et faite plus savante,
> Vous mis si bien ma marchandise en vente,
> Subtilement affinant les plus fins,
> Qu'en peu de temps fameuse je devins.
> Lors, me voyant de Rome assez connue
> Pour n'estre au rang de squaldrine tenue,
> De deux ou trois à poste je me mis,
> Lesquels étoient mes plus fermes amis,
> Et tous les mois me donnoient pour salaire
> Un chacun d'eux trente écus d'ordinaire.

Elle ne se contentait pas de ce salaire, et elle employait toutes sortes de ruses pour mettre à contribution ses trois *amis*, en faisant accroire à chacun d'eux qu'elle l'aimait plus que les autres. Ils n'étaient pas jeunes ni beaux, mais ils étaient crédules et généreux; elle fuyait, d'ailleurs, *plus que peste*

Ces jeunes gens, lesquels, sans débourser,
A tout propos, pour beaux veulent passer,
Nous pensant bien payer d'une gambade,
D'une chanson, d'un lut ou d'une aubade.

Elle connaissait tous les mystères de la vie des courtisanes, et elle les employait à son avantage, quoiqu'elle se donnât des airs d'honnêteté et même de pruderie :

J'avais aussi une soigneuse cure,
De n'endurer sur mon corps une ordure,
De boire peu, de manger sobrement,
De sentir bon, me tenir proprement,
Fût en public ou fût dedans ma chambre,
Où l'eau de naffe, et la civette et l'ambre,
Le linge blanc, le pennage éventant,
Et le sachet de poudre bien sentant,
Ne manquoient point : surtout, je prenois garde
(Ruse commune à quiconque se farde)
Qu'on ne me pût surprendre le matin.
Bref, tout cela qu'enseigne l'Arétin,
Je le savois, et savois mettre en œuvre
Tous les secrets que son livre descœuvre,
Et d'abondant, mille tours inconnus
Pour éveiller la dormante Vénus.

Mais comme elle excellait à cacher sa profession! Elle était *honneste en ses propos*, elle savait *deviser* de la vertu, et se déguisait si bien,

> Que rien qu'honneur ne sortoit de ma bouche,
> Sage au parler et folâtre à la couche.

Ce fut par de tels moyens, qu'elle *acquit faveur* à Rome et à Paris, en sorte que les gentilshommes n'étaient pas estimés, qui ne pouvaient se vanter de lui *faire l'amour*,

> Au demeurant, fût de nuit ou de jour.

On devine qu'elle n'avait rien à redouter des lois de police relatives aux courtisanes subalternes :

> Je ne craignois d'aller sans ma patente,
> Car j'étois franche et de tribut exempte,
> Je n'avois peur d'un gouverneur fâcheux,
> D'un barisel ou d'un sbire outrageux,
> Ni qu'en prison on retînt ma personne...
> N'ayant jamais faute de la faveur
> D'un cardinal ou autre grand seigneur
> Dont on voyoit ma maison fréquentée,
> Ce qui faisoit que j'estois respectée.

Elle avait fait ce *beau ménage* pendant six ou sept ans, lorsqu'elle commença, se sentant vieillir, à éprouver de la honte et du repentir; un sermon, qu'elle entendit un jour, acheva de lui faire comprendre le scandale de sa vie passée. Elle sentit tout

ce qu'il y avait d'amertume dans les plaisirs décevants de la Prostitution :

Car, quel plaisir, hélas! me pouvoit estre,
Bien que je prisse à dextre et à senestre,
D'avoir soumis mes membres éhontés
A l'appétit de tant de volontés,
Et d'imiter le vivre d'une beste
Pour m'enrichir par un gain déshonneste!....
Outre la peur (gesne perpétuelle!)
D'une vérole ou d'une pellarelle,
Et tout cela dont se trouve héritier
Qui longuement exerce un tel mestier!

Elle entra donc dans un couvent pour y faire pénitence et se laver de ses souillures dans la pratique d'une austère dévotion; elle avait légué au couvent les *acquets* du vice, et elle croyait n'avoir plus besoin des biens de la terre. Mais l'ennui ne tarde pas à la prendre; elle se repent *de s'être repentie*, jette le froc aux buissons, et veut recommencer son ancien train de vie : il était trop tard! Adieu les grands seigneurs et les amours parfumés! Voici venir, avec la *vérole gouteuse*,

La denterelle et pelade honteuse,

voici venir le bourreau, qu'elle reçoit dans son lit, *au lieu d'un gentilhomme*, et qui la récompense, de ses faveurs, en la fustigeant lui-même sur la place publique!

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

FRANCE.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

CHAPITRE XXIX.

CHAPITRE XXX.

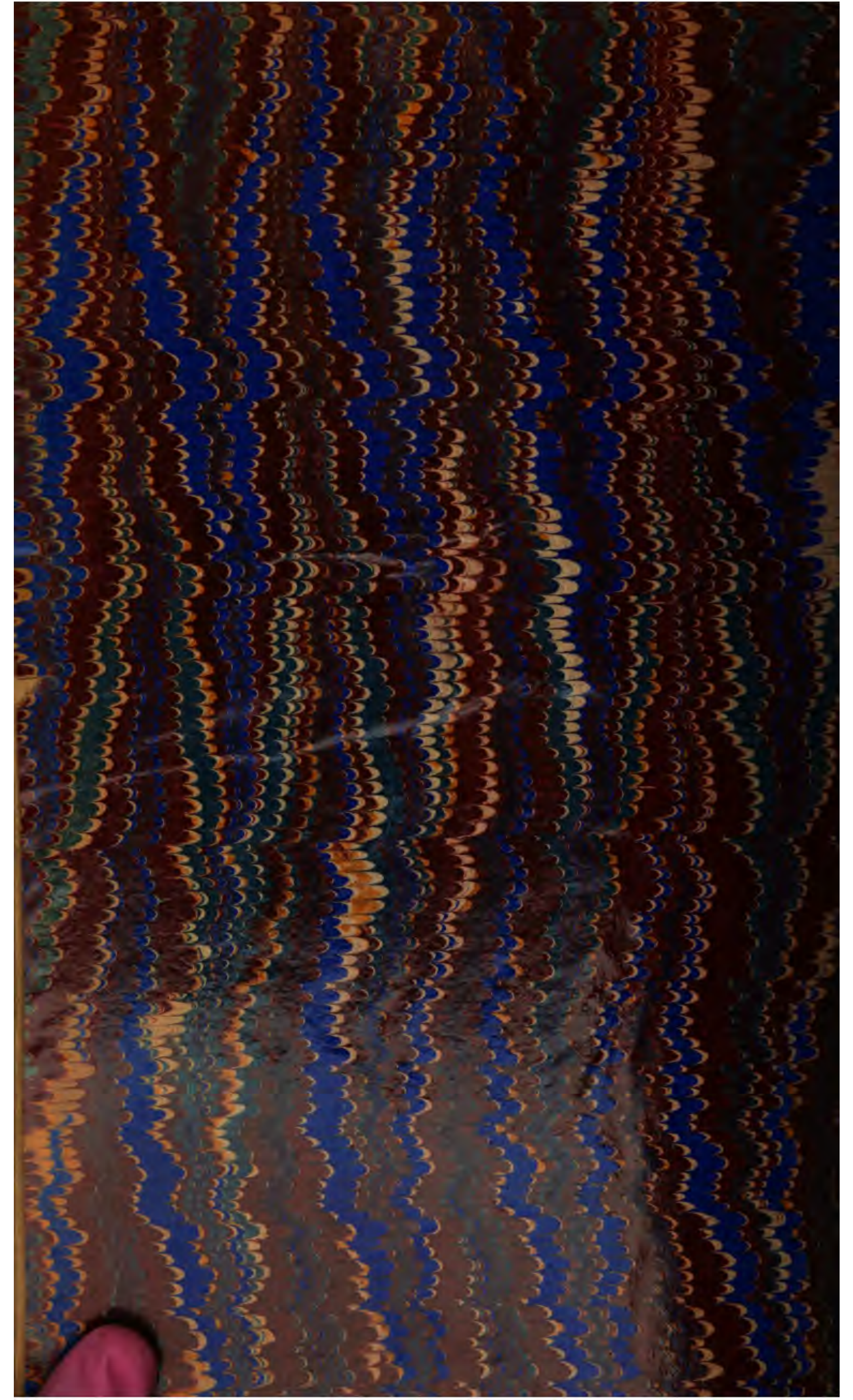
CHAPITRE XXXI.

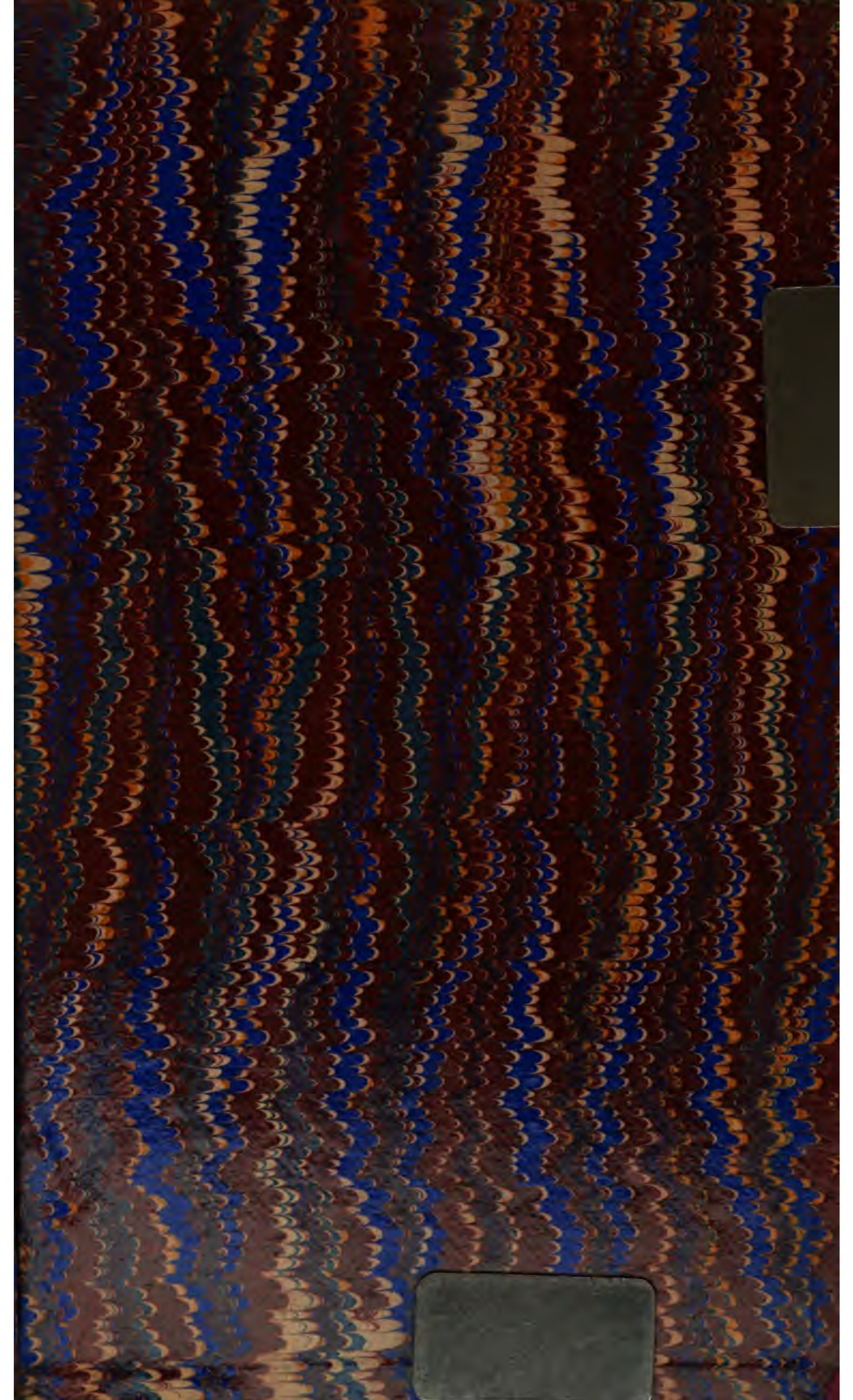
CHAPITRE XXXII.

CHAPITRE XXXIII.

CHAPITRE XXXIV.

FIN DE LA TABLE.





CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.